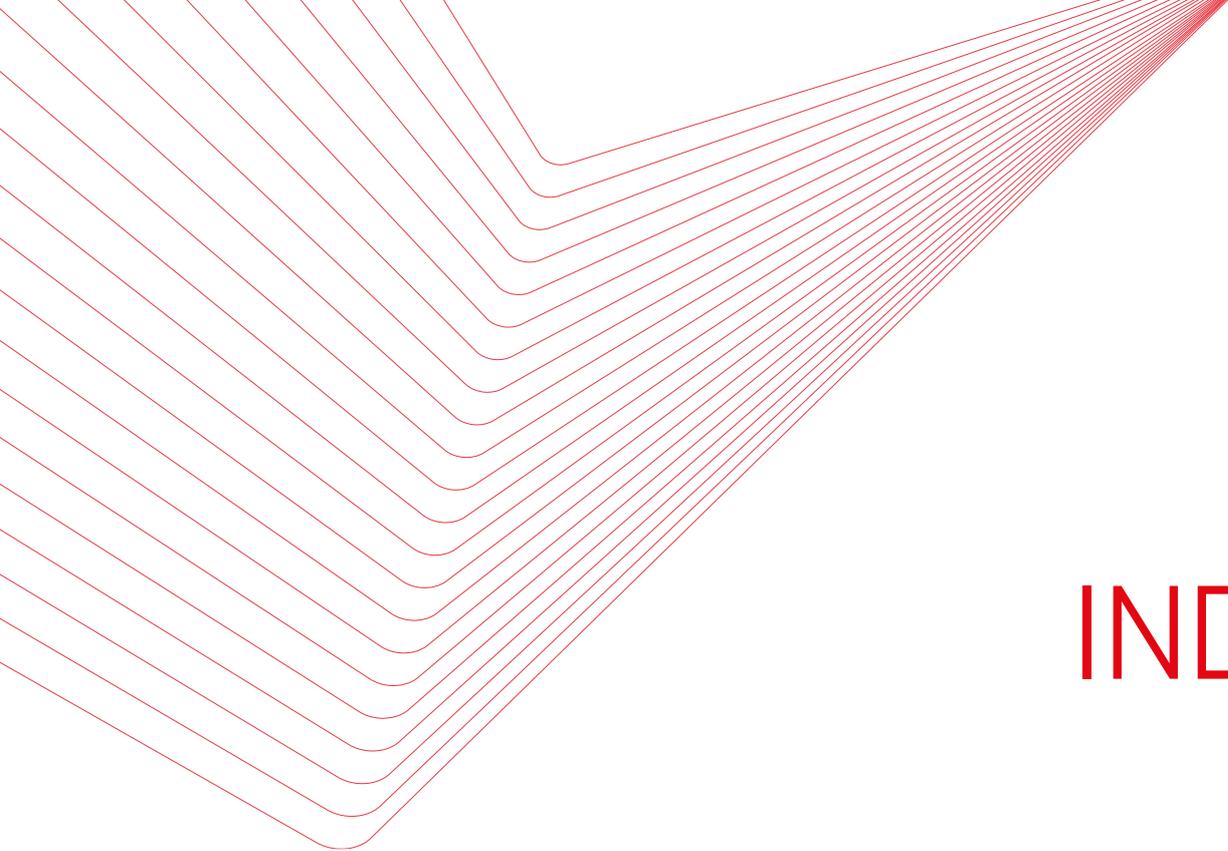


IN▼ERSER  
*la tendance*

# ORIENTATIONS

**FGTB**  
*Wallonne*

CONGRÈS STATUTAIRE  
19 MAI 2022  
MARCHE-EN-FAMENNE



# INDEX

## ÉTATS D'URGENCE

6

### ÉTATS D'URGENCE SOCIALE

8

1. La santé, c'est essentiel 8
2. Le salariat en mutation 17
3. Lutter contre les inégalités, un combat essentiel 21
4. La sécurité sociale, cette essentielle 29

### ÉTATS D'URGENCE ÉCONOMIQUE

36

1. Les essentiel·le·s, c'est vous ! 36
2. La crise... vraiment ? 37
3. Hyperconnexion vs déconnexion 43
4. Encore et toujours la dette 44
5. Indispensables services publics 46

### ÉTATS D'URGENCE ENVIRONNEMENTALE

49

1. Climat : chronique d'un désastre annoncé... à inverser ! 49
2. La biodiversité, une autre sécurité sociale en péril 53
3. L'énergie : bien de première nécessité sociale et économique 54
4. Transport et mobilité 55
5. Tout le monde n'est pas logé à la même enseigne 57
6. Précarité hydrique : un phénomène en progression 58



## **ÉTATS D'URGENCE DÉMOCRATIQUE** **60**

1. Démocratie, état de droit et droits fondamentaux en danger 60
2. Complotisme et extrême droite : quand la colère se trompe de cible 64
3. Libertés syndicales, le grand bond en arrière 66
4. Personnes migrantes : l'éternel combat pour les droits 67
5. Renouveau militant 68

## **ÉTATS D'URGENCE... INVERSER LA TENDANCE !** **71**

### **DE MEILLEURS EMPLOIS** **73**

1. Encore et toujours les « pénuries » 73
2. FOREM : tourner le dos aux contrôles et sanctions, pour un accompagnement de qualité 75
3. Cellules de reconversion, Coup de boost : quand d'autres modèles font leurs preuves 76
4. APE : se mobiliser, se concerter et contrôler... 77
5. Aides à l'emploi : un modèle à revoir ! 78
6. Incitants à la formation continue : réforme en vue 80
7. Certification des compétences professionnelles : vers plus de clarté ? 82
8. #32h : réduire collectivement le temps de travail 83

### **MIEUX REDISTRIBUER LES RICHESSES** **87**

1. Services publics : repasser à l'offensive 87
2. De meilleurs salaires 89
3. Renforcer la sécurité sociale... et notre rapport de force ! 91
4. Fiscalité : réformer à tous les niveaux ! 95
5. Sortir la dette du trou 96
7. Plan de relance, politique économique et industrielle : anticiper et soutenir 99
8. Marchés publics 102
9. Économie sociale et coopératives : des alternatives crédibles 103



## **MIEUX VIVRE EN WALLONIE**

**106**

1. L'Agence pour une vie de qualité (AViQ)	106
2. Non marchand : un modèle à défendre	107
3. Pour une réelle égalité de genre	108
4. Lutter contre les inégalités sociales et la pauvreté	109
5. La santé, plus que jamais essentielle	110
6. Plus d'attention aux personnes âgées et plus vulnérables	115
7. Politiques de l'enfance	120
8. Politique énergétique : retour au public !	123
9. La mobilité, à la croisée des urgences	126
10. L'accès à l'eau : un droit fondamental	129
11. Lutter contre les discriminations : une priorité syndicale	130
12. Environnement	131
13. Droit à l'alimentation	132
14. Migrations	133
15. Un enseignement émancipateur et inclusif	135
16. Logement	137

## **UN SYNDICAT DE COMBATS ET DE VICTOIRES**

**139**

1. Éducation populaire et formation : des leviers de réflexion et d'action	139
2. Un syndicat de combat	141
3. La FGTB sera féministe ou ne sera pas	142
4. Libertés syndicales : repartir à l'offensive	144
5. Contre l'extrême droite et son monde : Résistance syndicale !	146





**IN**▼**ERSER**  
*la tendance*

# ORIENTATIONS

---

**ÉTATS D'URGENCE**



# ÉTATS D'URGENCE

Les quatre années qui se sont écoulées ont indéniablement été marquées par la crise sanitaire. Mais pas seulement. Car la Covid-19, ses vagues successives, ses confinements et ses conséquences ont en effet agi à la fois comme révélateurs et amplificateurs d'autres crises.

La **crise sociale**, tout d'abord, marquée par des salaires trop bas — entre autres celui de celles et ceux qui assurent les productions et services essentiels, et globalement ceux de l'ensemble du monde du travail — ; les ravages de l'austérité dans les soins de santé, les services publics, le non marchand et la sécurité sociale ; l'ensemble des revenus de remplacement (chômage, retraite...) insuffisants pour vivre décemment ; la double peine qui a touché les femmes seules, les personnes sans papiers, les jeunes, les précaires... ; des inégalités en cascade, croissantes dans tous les domaines...

La **crise de l'économie capitaliste** aussi, évidemment. A relier, bien sûr, à la crise sociale et ses multiples déclinaisons. Non pas la crise *économique* tant déclinée par la droite et le patronat : une crise de compétitivité qu'il faudrait combattre par la réduction des salaires et des « charges » sociales, l'austérité budgétaire, la réduction des impôts et des dépenses publiques, la précarisation des conditions de travail, le démantèlement de la sécurité sociale... Pas de ça ici ! Car ce n'est pas à une crise économique que nous sommes confrontés. Mais bien à la crise de l'économie *capitaliste* en tant que telle, tout particulièrement dans sa phase néolibérale. Une crise caractérisée par l'incapacité de ce modèle politique et économique à tenir ses promesses, à réaliser ses engagements : non, la recherche de l'intérêt individuel, la main invisible, le libre marché et le laisser-faire ne nous conduisent ni au bien commun ni au ruissellement ni à l'enrichissement collectif. Les politiques libérales mènent au contraire à une concentration toujours plus grande des richesses aux mains d'un nombre restreint de classes privilégiées pendant que des milliards d'êtres humains sont contraints de survivre avec les miettes du gâteau. Inverser le creusement des inégalités et mieux répartir les richesses est maintenant plus qu'une urgence.

L'été dernier, ce sont les inondations — en Wallonie et ailleurs — et les incendies destructeurs un peu partout dans le monde qui nous ont rappelé que la **crise environnementale et climatique** avait des conséquences destructrices et meurtrières bien concrètes, partout et dès aujourd'hui. Et encore une fois, ce sont les classes populaires qui sont le plus durement touchées par les conséquences des changements climatiques. Plus récemment, c'est l'envolée des prix du gaz et de l'électricité — encore aggravée par la guerre en Ukraine — qui nous a rappelé le lien étroit existant entre social, économie et approvisionnement en énergie et matières premières. Un rappel interpellant qui doit nous pousser à la réflexion à l'heure où les tensions géopolitiques sont plus fortes que jamais et où les pénuries risquent de se multiplier. Coût social de la transition, sécheresses et catastrophes climatiques, destruction des écosystèmes et



de la biodiversité, montée du niveau des mers, raréfaction des matières premières, conflits géopolitiques, migrations climatiques... Les défis environnementaux sont nombreux et ont des conséquences sur tous les champs d'activité humains, et plus particulièrement sur les plus faibles d'entre nous. La crise écologique n'est plus à notre porte, elle s'est déjà invitée chez nous en la fracassant.

La **crise démocratique**, enfin, marquée par une restriction des libertés individuelles et collectives ; des attaques de plus en plus violentes contre les actions syndicales et militantes, contre celles et ceux qui les portent ; la visibilité accrue – voire l'aggravation et la banalisation – des violences policières ; la progression de l'extrême droite et de ses idées un peu partout dans le monde ; le développement de thèses et courants conspirationnistes et confusionnistes...

Nous avons atteint un véritable point de bascule. Les États d'urgence, que nous passerons en revue dans la première partie de ces travaux de Congrès, apparaissaient encore jusqu'il y a peu comme les pires prédictions alarmistes. Ils font aujourd'hui partie intégrante de notre quotidien. Le niveau d'urgences est absolu, le changement de cap est une question de survie. Dans la seconde partie de ces textes, la FGTB wallonne développera les lignes directrices et mesures phares qu'elle entend défendre pour renverser le rapport de forces et inverser la tendance.

Pour passer des vœux consensuels – trop souvent entendus – autour *d'une* mutation sociale, écologique, démocratique et économique à la concrétisation de la transformation sociale, écologique et démocratique de l'économie.

Sabine Libert,  
Secrétaire générale adjointe.

Jean-François Tamellini,  
Secrétaire général.

Thierry Bodson,  
Président.





# ÉTATS D'URGENCE SOCIALE

## 1. LA SANTÉ, C'EST ESSENTIEL

*« Au début de l'épidémie, nos supérieurs nous ont prévenues :  
Ne mettez pas de masque, ça ne sert à rien.  
Et puis, on n'en a pas assez, il faut les garder  
pour celles qui en ont vraiment besoin... »*

Une travailleuse de la santé.

Mars 2020. Face à la propagation de la Covid-19, le gouvernement Wilmès annonçait des mesures draconiennes de confinement. Ecoles et entreprises à l'arrêt, commerces et restaurants fermés... Surprise, sidération, inquiétudes. La situation était quasi inédite, presque comparable à celle qu'on connaît après des attaques terroristes ou à l'approche d'un conflit.

À l'époque, personne ou presque n'avait contesté les mesures très strictes qui avaient été prises. Face à l'adversité, un large consensus s'était en effet dégagé. Il fallait à tout prix enrayer la pandémie, éviter que les services de santé ne se retrouvent débordés et que cela ne débouche sur une hécatombe. Bien sûr, sur le terrain, l'unanimité et l'entente cordiale autour de ces décisions n'étaient pas toujours la règle : non-respect des mesures par certaines entreprises, travailleuses et travailleurs contraints de continuer à prestre au mépris de leur santé, fraudes autour du droit passerelle ou du chômage temporaire... De plus, le caractère « essentiel » des secteurs ayant été décidé de manière unilatérale par le pouvoir politique, sans aucune concertation, de nombreux secteurs, en réalité nullement essentiels, ont pu continuer leurs activités et ce, sans aucun respect des mesures sanitaires à l'égard des travailleuses et travailleurs. Ce sont souvent eux qui ont dû se mobiliser pour faire respecter les règles et consignes sanitaires, voire pour faire cesser le travail quand cela était indispensable à la préservation de leur santé.

Néanmoins, la décision de mettre à l'arrêt — ou au ralenti — une grande partie de l'économie a révélé une évidence que certains avaient parfois tendance à oublier voire occulter : la santé, c'est essentiel !

Face au péril épidémiologique, il fallait prendre le risque de mettre une partie des productions, services et activités au ralenti, voire à l'arrêt. La grande majorité des pays l'ont fait, fussent-ils de droite ou de gauche, et ce « *quoi qu'il en*

coûte». À l'époque, le consensus officiel s'est donc noué — et c'est loin d'être anodin — autour de la primauté de la santé sur l'économie. Une fois encore, la crise nous donnait raison.

On fut cependant choqué de l'impréparation du pouvoir politique, de son absence de culture de gestion de la crise : pas de réel plan d'urgence fédéral ou régional, prises de décision tardives pour les MR et MRS (maisons de repos et maisons de repos et de soins) ainsi que pour les SAFA (services d'aide aux familles et aîné-e-s, aide à domicile), manque d'attention pour les — voire oubli total des — publics les plus défavorisés (SDF, personnes migrantes...), peu d'importance accordée à la surveillance des maladies infectieuses<sup>1</sup>, recours, dans un premier temps, à la sous-traitance privée pour les tests et le traçage...

La situation dans les hôpitaux, les maisons de repos ou les services d'urgence — du public comme du non marchand — laissait également voir le résultat d'années d'austérité, de coupes dans les budgets de santé, de suppressions de lits et de places d'accueil, de pression sur les travailleuses et travailleurs ainsi que sur leurs conditions de travail... Sans parler de la réserve stratégique de masques détruite en 2018 et non reconstituée pour raison d'économies. Une « erreur » que la ministre libérale de Block a reconnue plus tard, le 23 avril 2021, devant la Commission spéciale Covid de la Chambre. Une « erreur » qui était en réalité une faute et qui n'a pourtant jamais été sanctionnée.

Deux ans plus tard, comme cela avait déjà été le cas après la crise de 2008, les promesses de changement ont vite été oubliées. Certes, certaines revendications du personnel des soins de santé et de leurs organisations syndicales ont (enfin) en partie été entendues : une revalorisation de leur rémunération et une amélioration de leurs conditions de travail ont été obtenues. Mais le combat est encore loin d'être achevé. Car la droite et le patronat nous reparlent déjà d'efforts à faire, « d'économies indispensables, de coupes dans les dépenses et services publics » et autres « budgets base zéro ». Ils n'osent pas encore s'attaquer publiquement au secteur de la santé, la crise n'est pas encore terminée et les cicatrices sont encore trop douloureuses. Mais, il ne faut pas s'y tromper, cela ne durera pas... Les dernières années ont en effet été désastreuses, tant pour la santé des plus précaires que pour le secteur de la santé en général. Et la droite n'a aucune raison de s'arrêter en si mauvais chemin.

## 1.1. SOINS DE SANTÉ : LES CONSÉQUENCES DE L'AUSTÉRITÉ

*« Ce que l'on démontre, c'est la nécessité absolue de travailler à la réforme des hôpitaux, de faire en sorte qu'il y ait plus d'efficacité. On remarque entre autres une surcapacité dans l'offre. »*

Sophie Wilmès (MR), alors ministre fédérale du Budget, 17 octobre 2016, BX1.

La Belgique a longtemps pu se prévaloir d'avoir construit un des meilleurs systèmes de soins de santé au monde. Aujourd'hui, et ce fut particulièrement mis en exergue au plus fort de la crise corona, ce système est en danger.

Car le secteur des soins de santé, de l'aide et des soins en général, que ce soit dans les services publics ou le non marchand, a depuis trop longtemps été soumis aux règles de rentabilité et de productivité. Pendant de longues années, le personnel a été méprisé, soumis à des logiques néo-managériales, confronté à l'austérité budgétaire, aux « rationalisations » libérales, aux sous-effectifs et aux logiques de flux tendus, de sous-traitance et de délocalisation... Tout cela également au mépris des patientes et patients, et en dépit de l'intérêt général.

Ces politiques ont révélé toute leur inefficacité et leur dangerosité dès le début de la crise, en mars 2020. Des services d'aide et de soins et des hôpitaux se sont retrouvés surchargés, les travailleuses et travailleurs contraints à toujours plus d'heures supplémentaires, aux cadences infernales... tout en devant faire face à des carences et pénuries ahurissantes en ustensiles et matériels de protection de base. La grande majorité de l'activité hospitalière s'est donc retrouvée à l'arrêt afin de faire face à l'arrivée massive des malades de la Covid-19. Cette situation a évidemment eu de graves conséquences sur les finances des hôpitaux mais également sur la santé publique, que ce soit en termes de diagnostic, suivi, soins... Une situation qui s'est malheureusement répétée de vague épidémique en vague épidémique, entraînant des accumulations de reports et retards de soins, accentuant l'épuisement et la perte de sens pour le

<sup>1</sup> Cette compétence avait fait l'objet d'un transfert de la Communauté vers la Région mais occupait moins de 5 équivalents temps plein...



personnel. Les services de première ligne ont également été mis en grande difficulté : ils n'ont reçu que difficilement les matériels de protection, ont été délaissés dans le processus de vaccination (pas de recours aux généralistes ni aux maisons médicales) et ont été submergés par les demandes de certificats et de prescriptions de tests.

Rappelons simplement qu'en 2015, le gouvernement Michel avait décidé de baisser la norme de croissance des soins de santé à 1,5% alors qu'un taux *minimal* de 2,2%<sup>2</sup> était nécessaire pour faire face à l'évolution des besoins. Au total, sous ce gouvernement des droites, ce sont environ 2,1 milliards d'euros qui auront été économisés au détriment des soins de santé, du personnel et de la population. Une austérité qui n'est évidemment pas sans conséquences. En janvier 2020, une étude du Centre fédéral d'expertise des soins de santé et de la KUL révélait, par exemple, qu'un infirmier ou une infirmière belge s'occupait en moyenne de 9,4 patients alors que la norme de sécurité internationalement acceptée est de 8 patients maximum.

En juillet 2020, suite à la crise sanitaire, à la mobilisation du personnel et à l'action des organisations syndicales, des avancées significatives ont enfin été obtenues. L'accord social conclu avec le gouvernement fédéral et les fédérations d'employeurs prévoyait d'affecter 402 millions d'euros à du personnel supplémentaire, 500 millions d'euros à la revalorisation salariale (6% d'augmentation en moyenne) et 100 millions d'euros à l'amélioration des conditions de travail.

Cet accord semblait constituer un premier pas dans la bonne direction après des années de mépris. Mais il fut vite balayé par les projets autour de la vaccination obligatoire et des sanctions à l'encontre des travailleurs et travailleuses du secteur, mesures qui risquent d'entraîner de réelles situations de crise, tant dans les hôpitaux que dans le secteur de l'aide et des soins. Une situation de crise qui touchera tout particulièrement la Wallonie, confrontée à une plus grande pénurie du personnel soignant et à un taux de vaccination plus faible.

Le chemin vers un système alliant qualité des soins et réelle reconnaissance, sociale et financière, des soignantes et soignants est décidément encore long.

## 1.2. QUAND SANTÉ RIME AVEC INÉGALITÉS

*« J'arrive tout juste à manger, alors les médicaments... »*

Dalila, pensionnée 68 ans.

La crise sanitaire a également mis en évidence des situations analysées depuis longtemps par des sociologues et des spécialistes de la santé publique, et dénoncées depuis toujours par les syndicats et mutuelles. En matière de santé, d'accès aux soins ou d'espérance de vie, nous ne sommes pas toutes et tous égaux... Et ces inégalités ne cessent de croître !

**En Wallonie, les écarts d'espérance de vie entre riches et pauvres augmentent**, particulièrement chez les femmes, comme le montre l'étude CAUSINEQ<sup>3</sup> publiée en 2019 par la VUB et l'UCL. La différence d'espérance de vie entre les 5% les plus précaires et les plus aisés est aujourd'hui de 13,5 ans pour les hommes et de 10,5 ans pour les femmes. Vingt ans plus tôt, ces différences étaient respectivement de 13,1 et 8 ans. Et, même si l'on élargit les groupes statistiques en prenant en compte les 25% de la population les plus précarisés — soit une personne sur quatre —, les écarts et leur progression restent particulièrement choquants. Il y a vingt ans, l'écart d'espérance de vie entre les femmes les plus pauvres et les plus riches était de 5,1 ans, il est de 7,3 années aujourd'hui. Chez les hommes, cet écart est passé de 9,4 ans à 10,1 ans.

2 Ce taux minimal est aujourd'hui évalué à 2,5% par le Bureau fédéral du plan en 2020. L'accord fédéral de gouvernement de septembre 2020 prévoit de fixer la norme de croissance à ce niveau à partir de 2022.

3 Van Aerden, K. (ed.), Dal, L., Damiens, J., De Moortel, D., Eggerickx, T., Gourbin, C., Haegedoorn, P., Huegaerts, K., Majérus, P., Masquelier, B., Sanderson, J-P., Van Cleemput, O., Vandeschrick, C., Vanroelen, C., Vanthomme, K., Willaert, D. & Gadeyne, S. CAUSINEQ. *Inégalités sociales de santé et de mortalité en Belgique. De multiples dimensions, de multiples causes. Final Report*, Brussels : Belgian Science Policy Office 2019 (BRAIN-be – Belgian Research Action through Interdisciplinary Networks). [www.belspo.be/belspo/brain-be/projects/FinalReports/CAUSINEQ\\_FinRep.pdf](http://www.belspo.be/belspo/brain-be/projects/FinalReports/CAUSINEQ_FinRep.pdf)



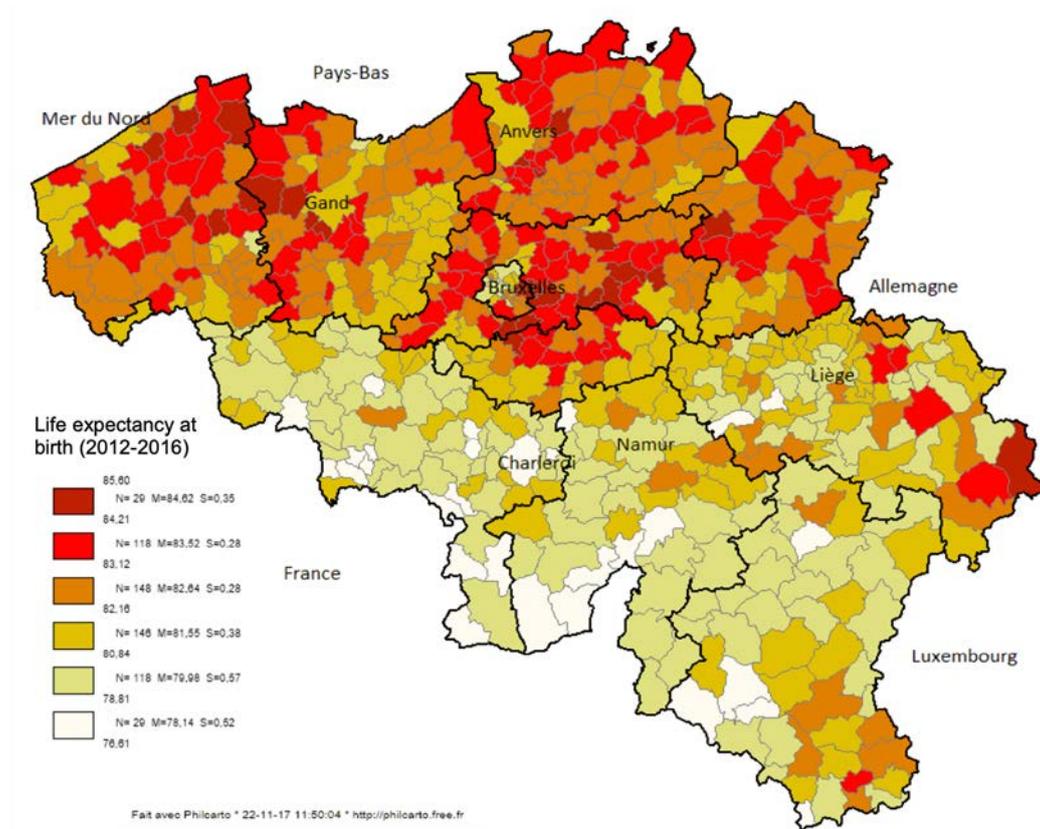
Espérance de vie à la naissance par groupe social, hommes et femmes, en Flandre, Wallonie et Bruxelles  
1992-1996 et 2011-2015

	Hommes				Femmes			
	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie
<b>1992-1996</b>								
Plus bas revenus (5 %)	65.6	68.1	66.1	63.9	75.3	76.9	75.5	74.3
Bas revenus (25 %)	69.6	70.4	70.6	67.6	78.3	78.6	78.8	77.2
Revenus moyens inférieurs	73.5	72.6	74.6	71.9	81.1	80.5	81.6	80.3
Revenus moyens supérieurs	75.4	74.8	76.1	74.3	82.2	81.9	82.6	81.6
Hauts revenus	78.0	78.1	78.4	77.0	83.1	83.4	83.5	82.3
<b>MOYENNE</b>	<b>73.3</b>	<b>73.1</b>	<b>74.3</b>	<b>71.7</b>	<b>80.1</b>	<b>80.0</b>	<b>80.5</b>	<b>79.3</b>
Différence hauts revenus/bas revenus	8.4	7.7	7.8	9.4	4.8	4.8	4.7	5.1
<b>2011-2015</b>								
Plus bas revenus (5 %)	70.2	73.1	71.0	68.4	76.6	78.1	76.6	75.6
Bas revenus (25 %)	73.9	75.2	75.0	71.7	80.4	80.8	81.1	78.9
Revenus moyens inférieurs	78.2	77.6	79.1	76.5	84.1	83.6	84.8	82.7
Revenus moyens supérieurs	79.9	79.7	80.7	78.5	84.8	84.3	85.4	83.9
Hauts revenus	83.0	82.4	83.8	81.9	87.0	86.6	87.7	86.1
<b>MOYENNE</b>	<b>78.1</b>	<b>77.9</b>	<b>79.1</b>	<b>76.2</b>	<b>83.1</b>	<b>82.8</b>	<b>83.8</b>	<b>81.8</b>
Différence hauts revenus/bas revenus	9.1	7.3	8.8	10.1	6.6	5.8	6.6	7.3

Source : Eggerickx et al. 2018b.

Le prisme régional est lui aussi interpellant, mais néanmoins sans surprise, puisque **l'espérance de vie est plus basse dans les régions et sous-régions... les plus pauvres**. Des inégalités qui collent presque à l'identique aux données relatives au revenu moyen par ménage, aux taux de pauvreté et de chômage ou encore au nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale.





Source : Eggerickx et al. 2018b

Enfin, et sans surprise également, l'étude relevait un **lien étroit entre risque de mortalité et (non) emploi**. Ainsi, une personne au chômage présente deux fois (!) plus de risques de décès dans les 10 ans à venir qu'une personne sous contrat à durée indéterminée. Même triste constat pour les travailleurs et travailleuses précaires (saisonniers, intérimaires, CDD...), chez qui ce risque est de 57 % plus élevé que pour les personnes sous CDI. Les conclusions de l'étude CAUSINEQ sont à ce sujet sans appel : « Cette dernière étude souligne l'importance de la qualité de l'emploi pour la santé de la population. Différents modèles de mortalité sont associés à différentes formes ou trajectoires d'emploi, ce qui confirme l'idée que la réduction des inégalités de santé ne passe pas uniquement par l'insertion professionnelle, mais aussi par la qualité des emplois »<sup>4</sup>.

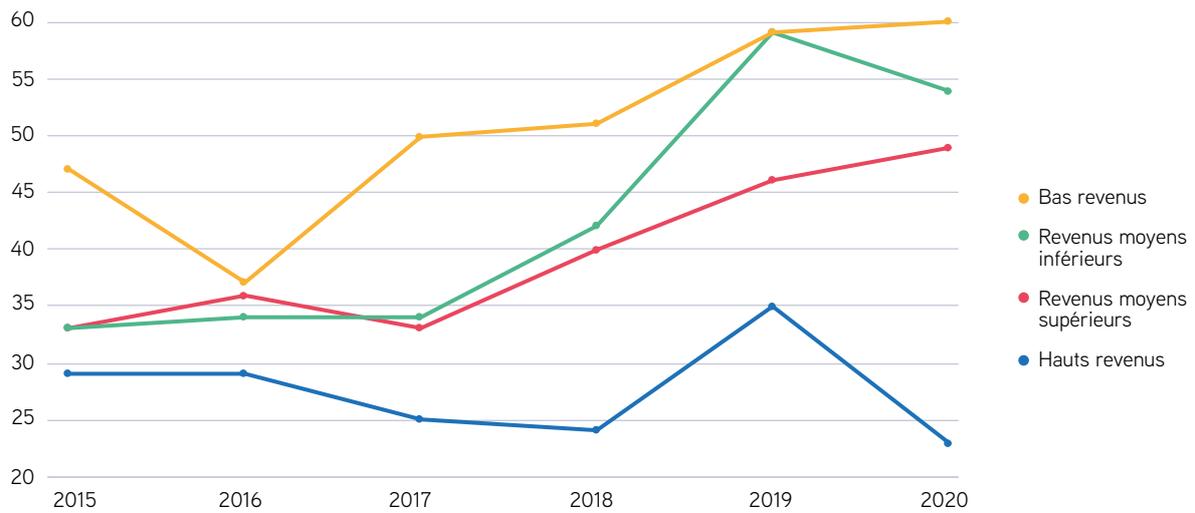
**En matière d'accès aux soins, le constat est également implacable.** Selon les données recueillies par l'Institut Solidaris auprès d'un échantillon de 1.000 Belges francophones, le renoncement aux soins pour raisons financières a considérablement augmenté entre 2015 et 2020<sup>5</sup>. Ainsi, 46,9% des personnes interrogées déclarent avoir dû renoncer au moins à un type de soins (généraliste, spécialiste, dentiste, ophtalmologue, santé mentale ou médicaments) pour raisons financières au cours de l'année écoulée contre 35,9% cinq ans plus tôt, soit une augmentation de 11%.

Ce phénomène s'est aggravé au point de concerner, non plus les seules classes populaires, mais également les ménages aux revenus moyens. Depuis 2017-2018, on constate en effet une augmentation du phénomène parmi 50% de la population aux revenus moyens (les groupes sociaux GS 3 à 8), seul le quart des plus aisés n'est pas touché (les groupes sociaux GS 1 et 2).

4 CAUSINEQ, op.cit., p.63.

5 Institut Solidaris. (2020). Le renoncement aux soins pour raisons financières en Fédération Wallonie-Bruxelles. <https://www.institut-solidaris.be/wp-content/uploads/2020/11/reportsdesoins2020VF.pdf>.

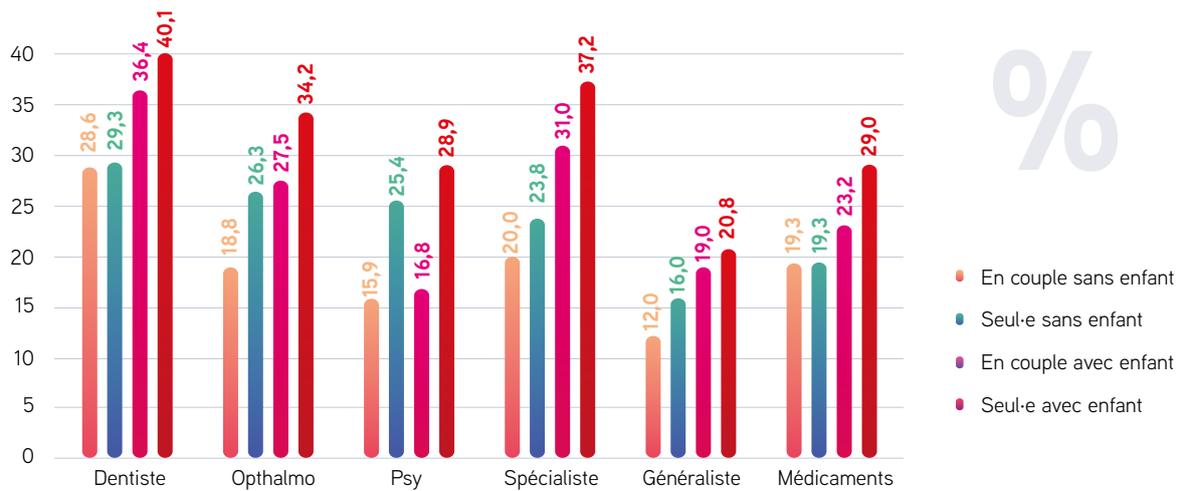
Proportion de personnes ayant renoncé à au moins un type de soin pour raisons financières



Source : Solidaris.

Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, les femmes, les familles monoparentales (qui concernent, dans plus de 8 cas sur 10, des femmes), les personnes privées d'emploi et les... malades (!) sont les plus touchés.

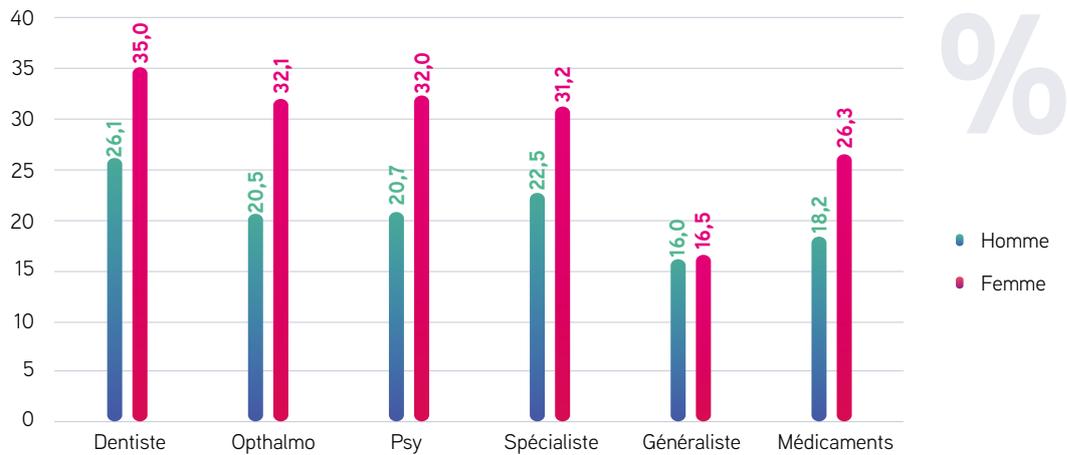
Comparaison du report de soins selon la structure du ménage en 2020



Source : Solidaris.

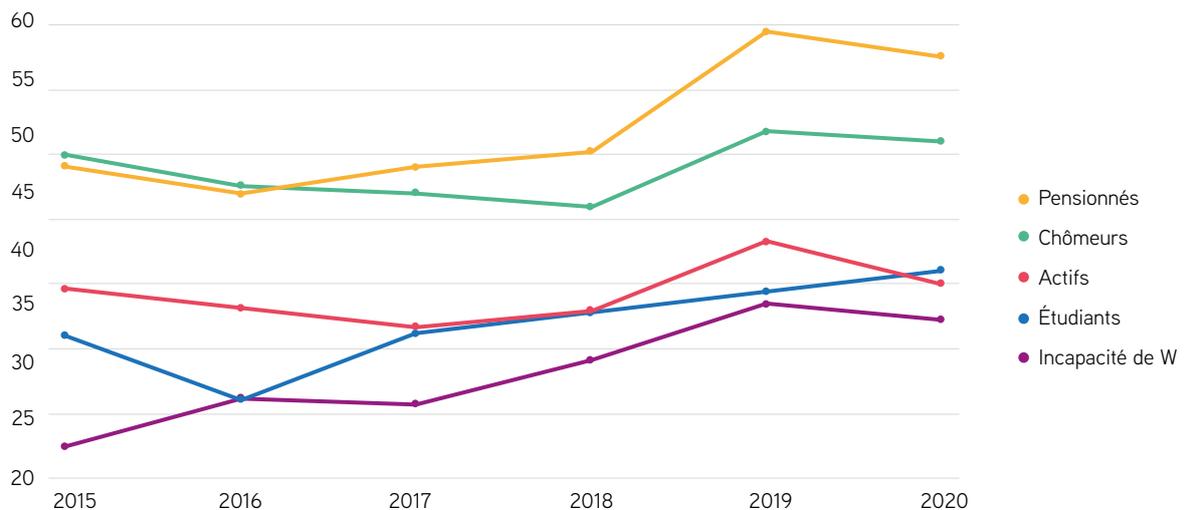


### Comparaison du report de soins entre hommes et femmes en 2020



Source : Solidaris.

### Comparaison de la proportion de personnes ayant reporté au moins un type de soin, selon le statut professionnel



Source : Solidaris.

La pandémie a entraîné un développement brutal et rapide des outils digitaux dans le domaine de la santé: consultations et diagnostics par visioconférence, accès à certaines données en ligne, prescriptions électroniques, visites aux proches en maison de repos et maison de soins uniquement possibles en virtuel... Outre l'impact psychologique important et une déshumanisation accrue des rapports sociaux, cette évolution pose également question quant à la fracture numérique déjà existante et qui touche particulièrement les classes populaires. Il est en effet à craindre que, sans balises ni contrôles, ce phénomène aggrave les inégalités d'accès à l'aide et aux soins de santé.



### 1.3. LA SÉCURITÉ SOCIALE INSTRUMENTALISÉE

*« L'activation des malades c'est gloire  
aux forts et merde aux faibles ! »*

Thomas Gunzig, 25 octobre 2021, La Première.

Conçue initialement comme protection individuelle et collective des travailleurs et travailleuses, la sécurité sociale a connu, depuis plusieurs décennies, un long, patient et douloureux détricotage en règle : diminution des allocations ; restrictions des conditions d'accès aux RCC (ex-prépensions), à la pension (anticipée ou non), au chômage (temporaire, complet, allocations d'insertion...) ; mesures de stigmatisation, d'activation, de contrôle et d'exclusion des allocataires sociaux...

Notre sécurité sociale, assurance individuelle et collective, initialement censée contrer le capitalisme et ses effets, s'est donc en partie muée en instrument de celui-ci, via les mesures dites d'activation. Il ne s'agit plus de protéger les allocataires sociaux contre la pauvreté et le monde du travail contre sa précarisation mais bien d'instrumentaliser la sécurité sociale au profit de l'employabilité, de la flexibilité, de la productivité... du Capital. Et cette dérive a porté ses fruits puisque la précarisation croissante de la sécurité sociale a eu pour corollaires la flexibilisation et la précarisation du marché du travail et d'une part croissante de la population.

Cette précarisation croisée du travail et de la sécurité sociale n'a évidemment pas été sans conséquences au niveau de la santé des travailleuses et travailleurs.

Si le nombre de chômeurs indemnisés par l'ONEM a fondu de plus de 40 % entre 2013 et 2021, baissant de 262.067 personnes indemnisées<sup>6</sup>, celui du nombre de personnes en maladie/invalidité a lui bondi de 139 %... Soit 277.000 personnes de plus, pour atteindre près de 500.000 personnes au total. Ici aussi, les femmes sont en première ligne puisqu'elles représentent 64 % de ces malades de longue durée !

Face à cette situation, plutôt que de s'attaquer aux causes de cette explosion du nombre de malades — les conditions de travail mais aussi les mesures de détricotage des fins de carrière et de l'assurance chômage —, les responsables politiques préfèrent s'attaquer à la couverture maladie-invalidité en renforçant les mécanismes et la procédure de réintégration des malades de longue durée.

Instaurée en 2017 par la libérale flamande De Block, cette procédure constitue une véritable machine à licencier à moindre frais pour les employeurs lorsque le trajet aboutit au constat qu'un travailleur ou une travailleuse n'est plus apte au travail (« Décision D »). En octobre dernier, le gouvernement fédéral a sensiblement modifié la procédure de réintégration et s'est engagé sur la voie de la responsabilisation des parties prenantes et des sanctions. Les personnes malades sont maintenant engagées plus rapidement et plus systématiquement dans un trajet de réintégration. L'ensemble des acteurs sont responsabilisés : médecins, mutuelles, entités fédérées... le FOREM devenant un partenaire clef de la remise à l'emploi via des objectifs précis et budgétisés en termes de taux d'accompagnement des malades, tout comme la branche « Handicap » de l'AViQ via l'accompagnement, l'adaptation du poste de travail ou les centres de formation et d'insertion professionnelle adaptés. Des sanctions sont même prévues pour celles et ceux qui refuseraient de collaborer. Alors qu'il s'agit de personnes malades, la pression s'accroît donc considérablement sur elles. L'objectif est clair : remettre un maximum de travailleuses et travailleurs à l'emploi !

<sup>6</sup> En 2013, l'ONEM indemnifiait en moyenne 651.059 personnes privées d'emploi. En 2021, l'Office n'en indemnifie plus que 388.992. Cette baisse drastique est en grande partie imputable aux nombreuses exclusions (contrôle de disponibilité, limitation dans le temps des allocations d'insertion) et aux non-admissions entraînées par les restrictions d'accès à certains régimes (RCC, allocations d'insertion...). Ce point sera davantage développé dans le chapitre *La sécurité sociale, cette essentielle*.



## 1.4. TRAVAIL ET SANTÉ : INTIMEMENT LIÉS, TROP PEU ÉTUDIÉS

*« C'est une décision politique aux conséquences létales. Il paraît évident que l'absence de prévention sur les lieux de travail détermine d'immenses inégalités sociales. Le simple fait de savoir quelle est la surmortalité des caissières, des infirmières, des livreurs de l'économie de plateforme, etc. permettrait de faire pression sur les autorités pour que des mesures sérieuses de prévention soient enfin adoptées au travail. »<sup>7</sup>*

Laurent Vogel, chercheur à l'Institut syndical européen, en mai 2020, à propos de la décision du gouvernement de ne pas enregistrer la profession des personnes malades et décédées de la Covid-19.

Le nombre de personnes en arrêt maladie ne cesse donc de croître, les dépressions, burn out et troubles musculo-squelettiques explosent, les maladies professionnelles invisibles continuent à faire des ravages... Mais il est une donnée constante qui accable le monde du travail : l'absence d'informations et de données précises. L'emploi est central dans notre organisation sociale, les liens entre travail et santé sont déterminants dans la production des inégalités sociales mais des données officielles précises font cruellement défaut.

L'épidémie de coronavirus illustre une nouvelle fois cette réalité. Les chiffres publiés et diffusés dans les médias ont en effet principalement concerné les statistiques hospitalières et géographiques : nombre de cas, de personnes hospitalisées, en réanimation, décédées; ventilation régionale, provinciale et communale de ces cas; caractéristiques médicales des personnes (âge, sexe, comorbidités...). Il aura fallu près d'un an pour que les premières statistiques de contamination via les lieux de travail apparaissent. Pire, le lieu de contamination du personnel soignant en MR-S<sup>8</sup> touché par la Covid-19 était repris dans la catégorie « maison de repos » au lieu de « lieu de travail », ce qui représentait un biais majeur, voire un mensonge.

Pourtant, sans information pertinente sur les inégalités socioprofessionnelles liées aux conditions de travail, une lecture pertinente des ravages de la pandémie est tout simplement impossible. Les données sont en effet d'une grande pauvreté : elles ne renseignent notamment pas les modes de contamination, les caractéristiques sociodémographiques (lieu de vie, logement, entourage familial...) et surtout socioprofessionnelles (métiers, modes de transports, etc.) des personnes atteintes.

Les échos du terrain ont pourtant parfois été alarmants durant la crise sanitaire : peu ou pas de matériel de protection, ou réservé à certaines catégories de personnel seulement sur base d'une décision patronale arbitraire ; non-respect des règles sanitaires ; sous-effectif chronique ; explosion des heures supplémentaires, etc.

Ce manque de données officielles sur le lien entre inégalités socioprofessionnelles et santé ne concerne malheureusement pas que la Covid-19. Certes, des données officielles apparaissent depuis peu mais sont encore trop lacunaires. Heureusement, de nombreuses études universitaires se penchent sur cette problématique, tout comme les organisations mutualistes et syndicales. La FGTB, tant au niveau interprofessionnel<sup>9</sup> que de ses Centrales, a lancé de nombreuses initiatives et enquêtes en la matière. Il est cependant frappant de voir à quel point ce lien entre travail et santé est trop souvent au mieux le grand négligé, au pire le grand oublié, des enquêtes officielles de santé publique. Rien de tel pour produire de l'invisibilité ! Cancers professionnels, troubles musculo-squelettiques, dépressions et maladies psychiques... Dans tous ces domaines — et bien d'autres — des analyses en lien avec le statut, le type d'emploi, les conditions de travail et la catégorie socioprofessionnelle permettraient une meilleure approche, globale et multifactorielle des problèmes de santé et, ainsi, de renforcer la prévention en matière de conditions et d'organisation du travail.

<sup>7</sup> <https://www.facebook.com/laurent.vogel.984/posts/10157755310973110>

<sup>8</sup> Maison de repos et maison de repos et de soins.

<sup>9</sup> <https://www.fgtb.be/-/la-grande-enquete-coronavirus-et-travail-de-la-fgtb>



Accès aux soins, prévention et promotion de la santé, organisation territoriale de l'offre d'aide et de soins, santé environnementale, services d'aide aux familles et aux aîné-e-s (SAFA), santé mentale... La Wallonie dispose de nombreux leviers « directs » en matière de santé publique et de prévention. Mais pour améliorer la santé collective en amont de ce strict champ d'action et garantir une réelle prise en compte transversale de cette problématique, elle peut et doit également intégrer la dimension « santé » et « prévention » dans l'ensemble de ses compétences dont la plupart ont une influence essentielle sur les déterminants sociaux de santé : services publics, logement, emploi, environnement...

Tant dans le domaine de la santé publique que de celui de la santé au — et en lien avec le — travail, la prévention reste négligée au profit des seules approches curatives. Pourtant, ces approches sont coûteuses en termes de vies humaines, de santé collective et de moyens publics. L'économie et les intérêts des entreprises priment et invisibilisent le rapport au travail dans les politiques de santé. Tout le contraire de ce que la crise du coronavirus nous a pourtant enseigné...

## 2. LE SALARIAT EN MUTATION

### 2.1. LE TRAVAIL À L'ÉPREUVE DU NÉO-MANAGEMENT

À l'heure où nous vivons — certaines populations plus que d'autres — les effets de la surexploitation du vivant et de la crise environnementale qui en résulte, la question de l'utilité et des finalités du travail prennent une importance encore plus grande.

Pourtant, une personne privée d'emploi n'a aujourd'hui aucun droit à faire valoir si elle refuse un emploi parce qu'elle serait amenée à œuvrer à une production inutile, ou toxique, d'un point de vue social et écologique. Les salariées et salariés n'ont aucune légitimité pour intervenir sur les moyens et les fins de leur travail. Or, cette aspiration transparait chez nombre d'entre eux et elles dans des secteurs d'activité très variés. Conquérir la démocratie au travail constitue donc un enjeu social et écologique de premier plan, au centre des préoccupations de la FGTB.

Les tendances actuelles sont malheureusement bien loin de s'orienter vers cette évolution démocratique. Que ce soit dans le secteur public ou privé, on assiste au contraire à l'accélération des tendances du néo-management qui consiste à développer des formes d'organisation du travail visant à stimuler l'implication subjective des salariés et salariées, à mobiliser physiquement et psychiquement la force de travail, à maximiser l'exploitation capitaliste. Pour certaines catégories de travailleurs et travailleuses, on glisse donc vers une logique basée non plus sur le temps de travail mais sur l'évaluation des résultats, ce qui entraîne une déconnexion entre salaire et temps de travail mais aussi et surtout une intensification du stress et de la charge psychosociale.

À l'opposé, « pour les catégories les plus vulnérables du salariat, le temps de travail paraît a priori strictement compté. Dans le nettoyage, l'hôtellerie-restauration, les commerces ou l'intérim, c'est une notion de "travail effectif" qui tend à s'imposer : seules les heures effectivement travaillées sont payées. De ce point de vue, le régime à temps partiel tout comme le travail intérimaire apparaissent bien comme des moyens d'intensifier le travail à un point qui ne serait pas soutenable dans le cadre d'un temps complet continu »<sup>10</sup>.

Mais l'ensemble des catégories sont cependant soumises à une seule et même logique en matière d'organisation du travail : le temps de travail nécessaire à l'accomplissement d'une tâche, les procédures et modes d'organisation sont décidés et dictés « d'en haut », sans aucune prise en considération de la réalité de terrain, de la parole et de l'expertise des travailleuses et travailleurs concernés ni, bien entendu, de leurs représentantes et représentants syndicaux.

Cette dépossession, cette confiscation des processus de décision n'est évidemment pas sans conséquence sur le ressenti des travailleurs et travailleuses, leur vécu, la perte de sens, la charge psychosociale, la souffrance au travail, la santé. Le vieux slogan « Halte aux cadences infernales » n'a rien perdu de son actualité ni de sa modernité !

Remettre le travail — et les conditions dans lequel il s'exerce — au centre de nos préoccupations et du débat public constitue donc un enjeu essentiel pour la FGTB.

---

<sup>10</sup> Martinez, E. (2017). La dégradation des conditions de travail. *Santé conjugée* n° 81.



## 2.2. LE TÉLÉTRAVAIL

*« Notre chez nous est devenu une salle de classe et un bureau dans lequel on reçoit nos collègues et nos clients. Nos solutions rendent vos connectés employées encore plus efficaces. Désormais, ils ont la liberté de se connecter et de travailler partout et à tout moment ! »*

Publicité pour l'opérateur Orange, juin 2020.

Les confinements ont entraîné une véritable explosion du télétravail. D'abord organisé dans la précipitation, il tend aujourd'hui à s'installer pour des fonctions qui peuvent s'exercer à distance et devenir un outil de gestion du personnel dans certaines entreprises. Cette institutionnalisation du télétravail structurel soulève de nombreuses questions et pose plusieurs défis aux organisations syndicales. Si ce mode de travail est aujourd'hui en partie plébiscité par un certain nombre de salariées et salariés, ses conséquences sont cependant nombreuses et le sujet mérite une réflexion globale.

On relèvera tout d'abord les avantages apparents qu'il peut apporter en termes de conciliation vie privée-vie professionnelle, de réduction du stress, du temps consacré aux déplacements ainsi que des problèmes de mobilité.

Il faut néanmoins noter que, durant la période de télétravail à temps plein imposée par le confinement, les rôles traditionnels des hommes et des femmes n'ont pas changé et se sont même encore renforcés. Le temps libéré grâce à l'absence de déplacements domicile-lieu de travail a été surtout utilisé par les hommes pour du temps libre tandis que les femmes l'ont davantage consacré aux tâches domestiques et familiales<sup>11</sup>. L'invisibilisation des femmes et de leur travail a également été renforcée par la généralisation du télétravail, comme l'a démontré — et dénoncé — une étude réalisée par les Femmes prévoyantes socialistes<sup>12</sup>.

Il importe également de rester attentif aux dérives possibles du télétravail : intensification de l'individualisation des relations de travail et hiérarchiques (en lien avec le néo-management, ses valeurs et méthodes), atomisation des relations sociales, hyperconnexion et effacement de la frontière entre vies privée et professionnelle, nouvelle division au sein du monde du travail entre celles et ceux qui ont la possibilité de télétravailler et les autres, pertes d'emplois dans les secteurs dépendants des activités et déplacements professionnels, accélération des processus de sous-traitance et de délocalisation (en lien avec le développement de plateformes mettant en relation prestataires indépendants du monde entier et entreprises...). On peut également s'interroger sur les conséquences que peut avoir le télétravail sur le sentiment d'appartenance (et l'identification d'intérêts objectifs) de classe. Le télétravail n'accéléra-t-il pas encore plus l'individualisme, aboutissant à une détérioration de la dynamique collective et de la capacité de mobilisation et, au final, à la perte inexorable du militantisme ?

Les organisations syndicales se doivent donc de négocier des règles et cadres précis aux différents niveaux de la concertation sociale : entreprise, secteur, interprofessionnel. L'aménagement du poste de travail, le droit à la déconnexion, une intervention dans les frais, la prise en compte des inégalités et stéréotypes de genre, la mise à disposition des délégations syndicales de moyens de communication avec le personnel, des contreparties pour les personnes dont la fonction ne permet pas le télétravail ou encore l'interdiction du recours au télétravail en cas de grève sont quelques-unes des balises indispensables à la mise en place de formules de télétravail.

Parallèlement, il nous faut aussi poursuivre notre réflexion sur nos modes de communication et de travail syndical. Les dangers de perte d'informations, de lien et d'influence sont réels. Le travail des délégations est parfois rendu plus difficile en ce qui concerne la prévention des risques, la santé au travail, la charge psychosociale, le respect des horaires et du règlement du travail, les discriminations, les faits de harcèlement...

11 [www.everydaylife.eu](http://www.everydaylife.eu)

12 Lahaye, L. (2021). *Femmes et télétravail en période Covid-19 : quels enseignements tirer pour la mise en place d'un télétravail structurel ?* FPS. <https://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2021/04/Analyse2021-femmes-et-TT.pdf>

Les dernières élections sociales furent par exemple révélatrices des nouvelles contraintes imposées par le télétravail et des difficultés rencontrées pour faire campagne, sensibiliser et informer les travailleurs et travailleuses, tout en devant veiller à respecter les règles de protection des données personnelles liées au RGPD<sup>13</sup>. Ce règlement européen tend en effet à compliquer l'information syndicale et la communication avec les travailleuses et travailleurs.

Enfin, et c'est sans doute le point primordial, c'est également notre capacité de mobilisation et de réaction qui risque de se retrouver davantage affaiblie à l'avenir. On connaît les difficultés parfois rencontrées pour sensibiliser et mobiliser les travailleurs et travailleuses, a fortiori sur des thématiques et revendications interprofessionnelles. Dans ce contexte, l'organisation d'assemblées générales, permettant d'informer et de mobiliser les travailleurs et travailleuses, est tout simplement essentielle. Ces assemblées collectives participent de la dynamique, propre à la FGTB, où la base est souveraine, tant pour faire entendre ses revendications que pour faire respecter les mandats. Cette dimension ne peut être éludée dans notre réflexion.

Quoi qu'il en soit, il faut insister sur l'importance de conserver, entretenir et développer les liens entre délégations et travailleurs et travailleuses, même dans un contexte de télétravail « forcé », imposé par les conditions sanitaires et les mesures gouvernementales. Pour éviter que le chacun chez soi ne se transforme en règle du chacun pour soi !

### 2.3. L'EMPLOI PRÉCAIRE : JEUNE, FÉMININ... ET SANS PAPIERS !

*« Aujourd'hui, les conditions sont catastrophiques. On est de plus en plus nombreux à bosser illégalement, 90% des coursiers à Bruxelles, je dirais. Tu peux te connecter quand tu veux maintenant sur Uber et sur Deliveroo, donc il y a souvent trop de candidats pour le nombre de courses. Et que l'on parcourt 1,5 ou 10 km, on est payé la même chose, soit moins de 5€. Le retour à la base, c'est gratuit. »*

Amir, travailleur de plateforme, sans-papiers.

La précarisation de l'emploi est sans conteste une autre de ses grandes évolutions. Le marché de l'emploi, autrefois caractérisé par la prépondérance du contrat à durée indéterminé et du temps plein, est aujourd'hui confronté au développement du temps partiel, des contrats à durée déterminée, de l'intérim, des jobs étudiants, des faux indépendants...

Ces dernières années, ce sont les plateformes de livraison — principalement celles actives dans le commerce alimentaire —, de mise en relation d'entreprises ou de personnes avec des prestataires de services ou encore le développement du commerce en ligne qui ont participé à l'augmentation du nombre de contrats précaires ou « atypiques ».

Aujourd'hui, en Belgique, près d'un contrat de travail sur 10 (8,7 %) est en effet conclu pour une durée temporaire<sup>14</sup>. Au niveau wallon, la proportion est plus importante : elle atteint 11,5 %.

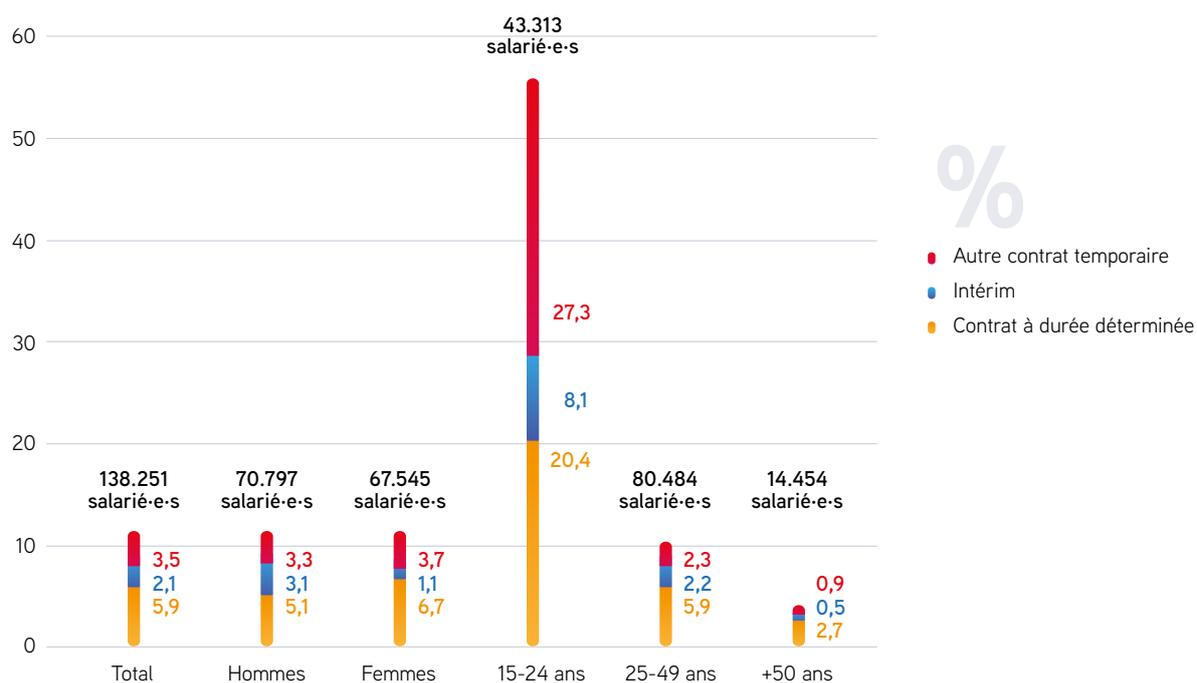
Les jeunes sont particulièrement exposés : plus de 55 % des travailleuses et travailleurs wallons de moins de 24 ans ont un contrat temporaire !

<sup>13</sup> Le Règlement général sur la protection des données est une législation européenne qui encadre, depuis 2018, l'utilisation et la conservation des données personnelles.

<sup>14</sup> Dans les données Eurostat, la catégorie des contrats « à durée limitée » regroupe les CDD, l'intérim, le travail saisonnier, les jobs étudiant-e-s, les contrats de remplacement ou pour une tâche déterminée et les contrats de formation.

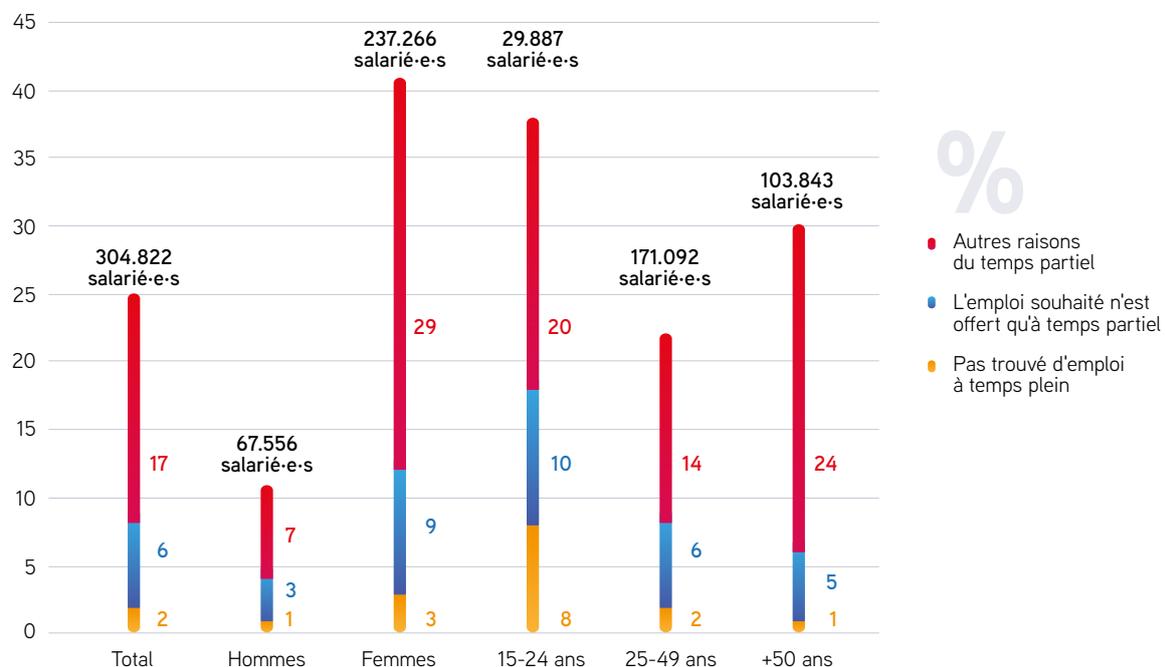


Part du travail temporaire en % de l'emploi salarié par catégorie et nombre de salariés sous contrat temporaire en Wallonie (2020)<sup>15</sup>



Source : Iweps.

Part du travail à temps partiel en % de l'emploi salarié total et nombre de salariés à temps partiel par catégorie, en Wallonie (2020)<sup>16</sup>



Source : Iweps.

15 <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/travail-temporaire>

16 <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-travail-a-temps-partiel>



En Wallonie, 25,3% des salariés et salariées travaillent à temps partiel. Si la proportion d'hommes travaillant sous ce régime est relativement faible (11%), les femmes et les jeunes sont, une fois de plus, principalement concernés: 41% des femmes et 38% des 15-24 ans.

Les jeunes sont également concernés par une nouvelle dérive rendue possible depuis 2017 par le gouvernement Michel: le statut d'étudiant-indépendant. 8.327 jeunes ont aujourd'hui ce statut en Belgique. Si certaines de ces personnes travaillent effectivement pour leur propre compte de manière totalement indépendante, il revient également du terrain de nombreuses plaintes concernant des fraudes de la part d'employeurs peu scrupuleux. De grosses plateformes de livraison usent et abusent également de ce système pour contourner la loi et en font un de leurs instruments de tentative de démantèlement de notre droit social par la stratégie du fait accompli.

Les travailleuses et travailleurs précaires furent en première ligne lors de la crise de la Covid-19. Une enquête menée conjointement par UCL – Université Saint-Louis – CESEP<sup>17</sup> pendant le premier confinement de 2020 a ainsi montré le lien existant entre statut d'emploi et impact financier de la crise sanitaire. La proportion de personnes déclarant avoir subi une perte financière suite au confinement était en effet de 14% chez les fonctionnaires, 33% chez les CDI, 36% chez les CDD et 73% chez les travailleurs et travailleuses « atypiques » (intérimaires, freelances et indépendant-e-s). Surreprésentés dans les statuts précaires, les jeunes se sont, une fois de plus et sans surprise, retrouvés davantage lésés.

Enfin, comment ne pas conclure ce chapitre consacré à l'emploi précaire sans aborder le bout de la chaîne du précaire: les personnes sans-papiers. Invisibilisées, traquées, stigmatisées, sans aucun droit, elles sont évidemment particulièrement exposées au travail précaire, à l'exploitation, au travail au noir et ses risques.

Dans toutes les grandes villes d'Europe – les villes belges n'y font pas exception – un marché parallèle de commercialisation ou de sous-location de comptes de plateformes de livraison de repas s'est développé. La majorité des livreurs en activité sont des jeunes sans papiers ni ressources qui sous-louent des comptes moyennant le versement d'une commission au propriétaire officiel. On ne peut sans doute trouver meilleur exemple de l'aboutissement des logiques de sous-traitance, de précarisation, de flexibilisation du marché de l'emploi et de démantèlement du droit du travail... Bref, de l'exploitation capitaliste!

## 3. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS, UN COMBAT ESSENTIEL

### 3.1. DES INÉGALITÉS DE PLUS EN PLUS FORTES ET VISIBLES

*« Quand on prend les gens par le collier, on peut les activer.  
(...) Dans notre société, les normes sont très élevées :  
pour réussir, il faut être beau, intelligent. Il y a un groupe  
de gens qui ne peut pas atteindre ces normes. C'est un problème  
qui touche beaucoup les migrants quand ils ont un certain âge.  
C'est un problème parce que les gens restent alors longtemps  
dans l'assurance-chômage. »*

Monica De Coninck (sp.a), alors ministre fédérale de l'Emploi, 24 janvier 2012, La Libre Belgique.

17 Desguin, S. et Dupret, X. Pertes des revenus et réduction des dépenses : qui sont les gagnant-e-s et les perdant-e-s du confinement ? Dans *Aux confins – Travail et foyer à l'heure du (dé)confinement*. <https://www2.usaintlouis.be/public/communication/rapport-enquete.pdf>



Ces dernières années ont été marquées par l'émergence de nouveaux combats contre les phénomènes de domination, les inégalités et les discriminations : *Me too*, luttes contre les violences sexuelles et de genre, gilets jaunes, *Black lives matter*, mobilisations décolonialistes, dénonciation des violences policières et des discriminations touchant les classes populaires, les personnes d'origine immigrée, les jeunes, les personnes âgées... En matière d'inégalités, aussi, la Covid-19 a mis en évidence et amplifié ces phénomènes inégalitaires : chômage temporaire massif et baisse drastique de revenus, contrats précaires non renouvelés, travailleurs et travailleuses au noir à la rue, jobistes étudiants sans salaire ni allocations, personnes sans papiers invisibilisées, femmes seules tentant de concilier emploi et enfants confinés, files pour obtenir des aides alimentaires, violences institutionnelles et policières contre les classes populaires, fracture numérique, disparité de taux de vaccination entre communes riches et pauvres...

Les inégalités qui touchent des pans entiers de la population — principalement les inégalités de classe, genre et origine — ne sont évidemment pas exclusives. Et elles ont tendance à gagner en intensité quand elles sont vécues simultanément. Au sein des classes les moins favorisées de la population, on retrouve également des discriminations liées au genre, à l'origine ou encore à la situation de ménage. Ces discriminations, qui s'entrecroisent, peuvent être analysées sous le prisme de l'intersectionnalité.

L'intersectionnalité est un concept qui permet de comprendre la situation de personnes subissant simultanément plusieurs formes de domination ou discrimination.

Initialement développée fin des années '80 par l'universitaire américaine Kimberlé Crenshaw pour aborder l'intersection entre le sexisme et le racisme subis par les femmes afro-américaines et expliquer l'absence de celles-ci des discours féministes de l'époque, cette notion a depuis été élargie afin de saisir l'articulation des différentes formes de discriminations (classe, genre, origine...). Loin de « *diviser la lutte* », l'intersectionnalité met, au contraire, en lumière la manière dont les différents systèmes de domination (capitalisme, racisme, patriarcat...) se renforcent mutuellement, nécessitent d'être combattus simultanément et appellent la convergence des luttes.

Les inégalités ont indéniablement gagné en visibilité ces dernières années. Tout comme leur dénonciation sur les réseaux sociaux, dans la rue, mais aussi les sphères artistiques et médiatiques. La spontanéité de ces mouvements de contestation, leur résonance internationale et leur ampleur ont surpris celles et ceux qui déclaraient — et auraient aimé voir — le militantisme ringard, mort et enterré. Ils ont également pu quelque peu bousculer certaines générations militantes de gauche peu habituées à traiter et considérer certains aspects des mécanismes de domination. Ces mouvements de contestation ont indéniablement redonné du souffle au militantisme.

Le défi à affronter est maintenant de dépasser le stade du constat et de la dénonciation pour déboucher sur des stratégies de lutte contre les causes profondes de l'ensemble des inégalités et discriminations. Des stratégies de lutte dans lesquelles la FGTB doit continuer à s'inscrire, dans un contexte où l'action collective, la solidarité et la convergence des luttes seront prépondérantes.

### 3.2. LA PAUVRETÉ : UN BILAN DÉSASTREUX

De congrès en congrès, il nous faut à chaque fois dresser le même constat désolant et alarmant : la plupart des indicateurs sont au rouge, la précarité ne cesse de progresser.

La crise sanitaire n'a fait qu'aggraver le problème. Dans le cadre de son analyse de l'indice de situation sociale en Wallonie<sup>18</sup>, l'IWEPS a réalisé un focus sur la grande précarité et l'urgence sociale. Dans celui-ci sont entre autres pointés l'impact de la crise et des confinements sur la dégradation de la santé mentale, le renforcement des logiques d'exclusion touchant les plus précaires ou encore l'aggravation des déséquilibres socio-économiques : « *La crise actuelle "se superpose" à une dégradation des déséquilibres socio-économiques et des inégalités sociales préexistants* »<sup>19</sup>.

Depuis 2009, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) a, par exemple, augmenté de 67 %. La hausse est même encore plus marquée en Wallonie, où le nombre de personnes concernées a presque doublé.

18 IWEPS. (Septembre 2021). *Rapport de recherches n° 45 – Indice de situation sociale de la Wallonie (ISS-8e exercice). Focus sur les impacts de la crise de la Covid-19 sur les conditions de vie et les inégalités sociales en Wallonie.* <https://www.iweeps.be/wp-content/uploads/2021/10/RR45-ISS-complet-final-1.pdf>

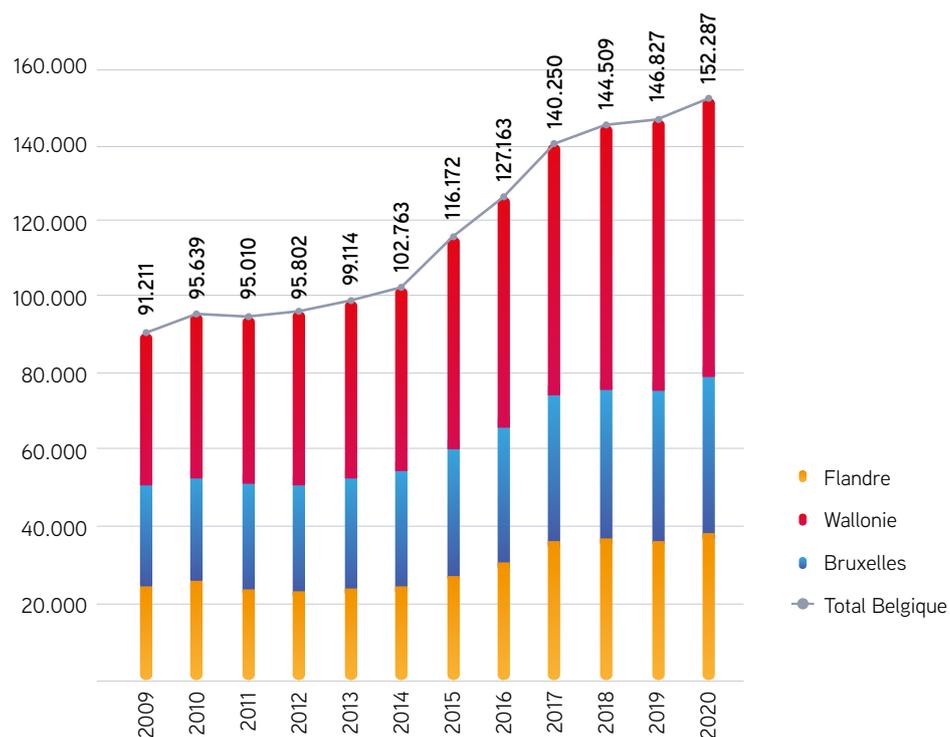
19 Synthèse de l'étude IWEPS citée ci-dessus, p. 69.

Nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale<sup>20</sup>

	Wallonie	Flandre	Bruxelles	Belgique
2009	40.916	24.943	25.351	91.211
2020	72.686	38.278	41.323	152.287
	+ 78 %	+ 53 %	+ 63 %	+ 67 %

Source : SPP intégration sociale.

Nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale



Source : Moyenne annuelle des données mensuelles, SPP intégration sociale.

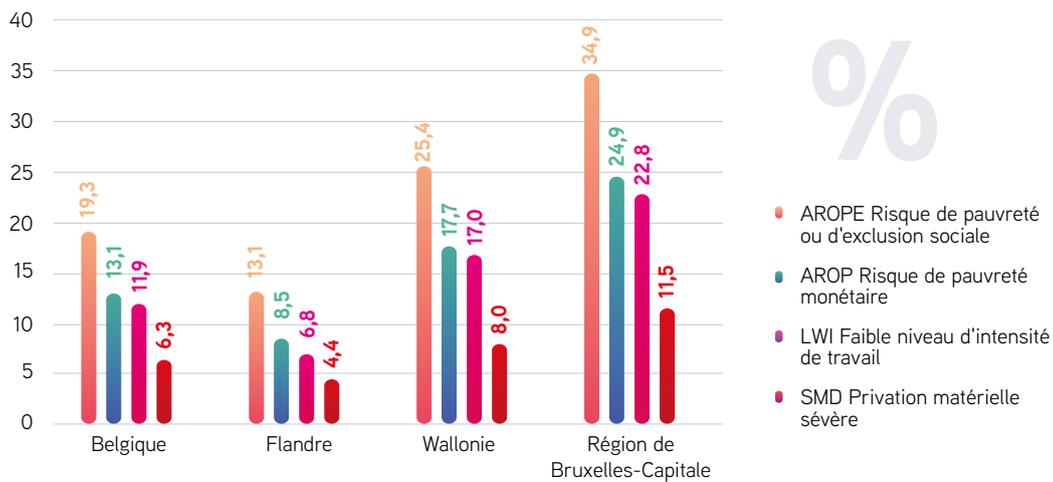
Le **risque de pauvreté ou d'exclusion sociale** est lui aussi alarmant puisqu'il concerne près d'un ménage sur 5 en Belgique. Mais cet indicateur cache en réalité de grandes disparités entre les différentes régions du pays: en Flandre, c'est un ménage sur 6 qui est concerné contre un sur 4 en Wallonie et un sur 3 à Bruxelles<sup>21</sup>.

<sup>20</sup> Moyenne annuelle des données mensuelles. SPP intégration sociale.

<sup>21</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale#figures>



## Risques de pauvreté en Belgique



Source : Statbel.

On retrouve par ailleurs une ventilation régionale assez proche en ce qui concerne le taux de chômage ou encore la proportion de personnes bénéficiant du revenu d'intégration.

La lutte contre la pauvreté est aujourd'hui une compétence régionale alors que les principaux outils de redistribution des richesses (sécurité sociale, droit du travail, une partie des services publics et de la fiscalité...) restent du ressort fédéral. Cependant, derrière ce contraste apparent, il ne faut pas négliger le fait que la Région et la Communauté française disposent de nombreux leviers pour réduire les inégalités : services publics, emploi, formation, logement, enseignement, santé, jeunesse, politique des aîné·e·s, accueil de l'enfance et extra-scolaire, fiscalité... Dans ces domaines, et d'autres relevant de compétences régionales ou communautaires, les politiques devraient donc être analysées en fonction de leur impact sur les plus précaires et de leurs effets en termes de réduction des inégalités sociales. Donner un caractère transversal à la lutte contre la pauvreté, c'est d'ailleurs ce que prévoyait la Déclaration de politique régionale du gouvernement wallon en 2019. Un engagement certes louable mais qu'il faudra surtout évaluer à l'aune des politiques concrètes mises en place. Dans ce cadre, l'analyse et le suivi du deuxième *Plan wallon de sortie de la pauvreté 2020-2024* et du Plan de relance — tout particulièrement les projets du programme d'actions prioritaires *Sortir de la précarité* — constitueront des enjeux essentiels pour la FGTB wallonne.

Cependant, les moyens d'action et projets régionaux sont trop souvent limités, voire contrecarrés, par des politiques fédérales de droite centrées sur la stigmatisation, l'activation, le contrôle, l'appauvrissement et l'exclusion des personnes privées d'emploi, malades, travailleurs et travailleuses en fin de carrière... La lutte contre ces politiques « du bâton », antisociales et génératrices de pauvreté, doit donc également être menée au niveau fédéral.

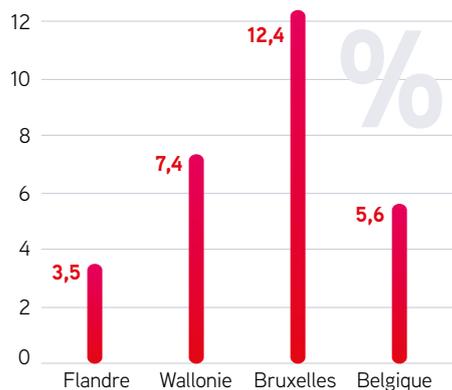
## Taux de chômage régionaux et fédéral<sup>22</sup>

Flandre	Wallonie	Bruxelles	Belgique
3,5 %	7,4 %	12,4 %	5,6 %
152.287	72.686	38.278	41.323
+ 67 %	+ 78 %	+ 53 %	+ 63 %

Source : SPP intégration sociale.

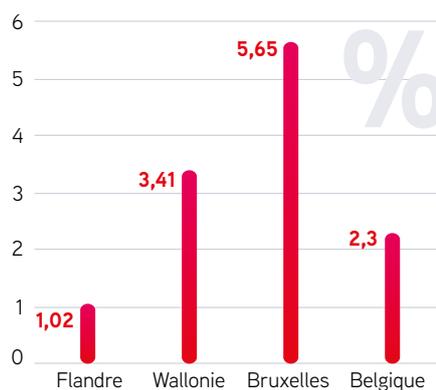
<sup>22</sup> Le taux de chômage indiqué ici est le taux de chômage établi selon la définition et les critères du Bureau international du travail (BIT). Cet indicateur BIT présente entre autres l'inconvénient de « sous-estimer » le chômage de masse tandis que le taux administratif aura l'effet inverse puisqu'il comptabilise toutes les personnes inscrites comme demandeurs d'emploi, même, par exemple, celles qui ont déjà un emploi par ailleurs. Ces deux indicateurs ne tiennent pas compte des exclus et non-inscrits, raison pour laquelle il est toujours utile de les compléter par les statistiques émanant des CPAS.

Taux de chômage BIT 15-64 ans  
(3<sup>e</sup> trimestre 2020)



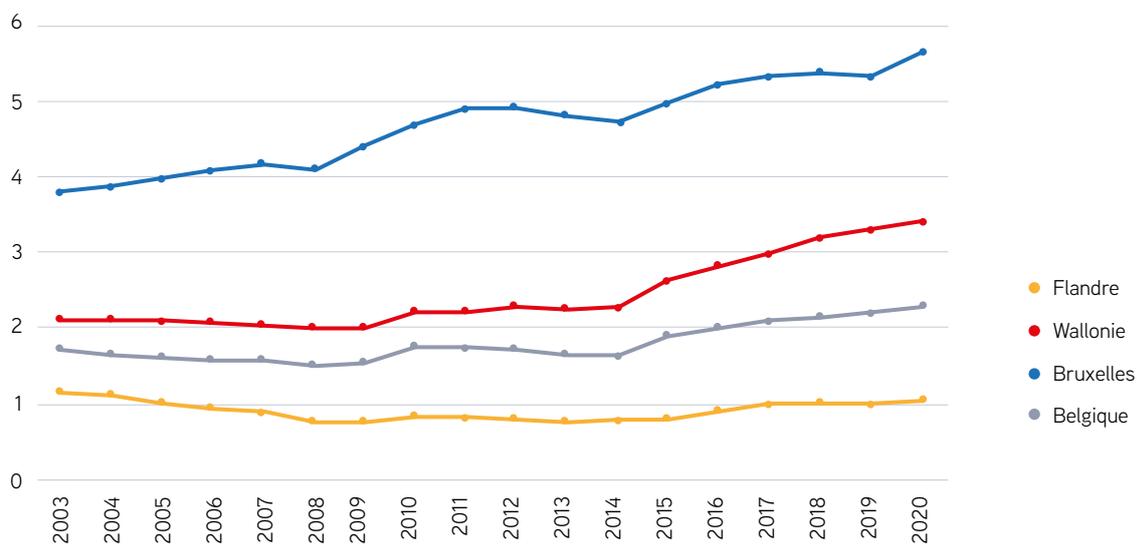
Source : Iweps.

Taux de bénéficiaires du RIS  
dans la population des 18-64 ans<sup>23</sup>



Source : Iweps.

Évolution de la part de bénéficiaires du RIS chez les 18-64 ans<sup>24</sup>



Source : Iweps.

23 <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/part-de-revenus-dintegration-chez-18-64-ans>

24 <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/part-de-revenus-dintegration-chez-18-64-ans>



### 3.3. LES FEMMES, ENCORE PLUS EXPOSÉES

*« Il ne doit y avoir que 50 sages-femmes hommes en Belgique francophone, pour environ 3.000 femmes. Dans notre service, il y a un homme pour 20 femmes. Pourtant, quand il a fallu nommer une nouvelle cheffe de service, c'est vers notre seul collègue masculin que la direction s'est tournée. »*

Pauline, sage-femme salariée dans un hôpital privé.

*« Les hommes sont des hommes et les femmes sont des femmes. Ils vont plus vers le commerce, elles vont plus vers la santé. Notre but est plutôt d'amener les gens vers les formations en pénurie. »*

Thierry Ney, porte-parole du FOREM.<sup>25</sup>

Malgré une lente amélioration, les inégalités et discriminations structurelles de genre sont toujours omniprésentes tant sur le marché de l'emploi que, plus largement, au niveau social et sociétal. Le patriarcat, le sexisme et les stéréotypes de genre ont la vie dure et continuent à produire leurs effets : écart salarial, surreprésentation des femmes dans les temps partiels<sup>26</sup>, les emplois précaires et des fonctions essentielles mais peu valorisées socialement et financièrement, phénomènes du plafond de verre et du plancher collant, iniquités dans l'accès à la formation ou les aides à l'emploi, répartition inéquitable des tâches familiales et ménagères, inégalités structurelles en termes de droits à la sécurité sociale...

Le coronavirus et les confinements ont considérablement aggravé la situation de bon nombre de femmes. Beaucoup furent davantage exposées aux risques du fait de leur surreprésentation dans les secteurs dits essentiels et restés actifs. De nombreuses autres, mises au chômage temporaire, ont connu une perte de revenus plus importante que leurs collègues masculins, du fait de leur salaire — et donc de leur allocation de chômage temporaire — moins élevée. Enfin, les confinements ont transféré une charge de travail, assumée en temps normal par le collectif, vers la sphère privée, notamment les activités d'éducation et de soins. Cette charge supplémentaire, déjà majoritairement supportée par les femmes en temps normal, ce furent encore très souvent elles qui ont dû l'assumer.

Il ressort évidemment de ces inégalités structurelles de genre une plus grande vulnérabilité sociale et économique. Les femmes sont donc, tout logiquement, plus exposées au risque de pauvreté et majoritaires parmi les fins de droit aux allocations d'insertion, les pensions les plus basses ou encore les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. Quant aux familles monoparentales — où l'on retrouve dans 8 cas sur 10 une femme à la tête du ménage — ce risque de pauvreté monte à près de 50 % en Wallonie.

Au sein de notre organisation syndicale, aussi, des efforts ont été faits mais... restent surtout à faire. La proportion de candidates et d'éluës sur des listes FGTB augmente certes d'élections en élections, mais très — trop — lentement puisqu'elle reste, depuis plusieurs éditions, aux alentours des 33 à 36 %. Nous sommes donc encore loin d'atteindre la parité et, donc, la juste représentativité des femmes dans la société et sur le marché de l'emploi.

<sup>25</sup> Interview à Alter Echos, octobre 2021.

<sup>26</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/le-travail-temps-partiel>



La lutte contre ces inégalités et la déconstruction des stéréotypes de genre doivent être transversales et se décliner à tous niveaux, tant dans la prise de décision politique que dans notre travail syndical, l'enseignement, la culture, l'animation socioculturelle, l'éducation populaire... Le rapport à l'emploi étant central, la FGTB wallonne a évidemment un rôle de premier plan à jouer tant en interne, en termes de représentativité, que dans le travail militant et de sensibilisation au quotidien, sur le terrain.

Proportion de femmes...

	dans la population	parmi les bénéficiaires du RIS
<b>Bruxelles</b>	51 %	55 %
<b>Flandre</b>	50,5 %	51,5 %
<b>Wallonie</b>	51 %	54 %
<b>Belgique</b>	50,7 %	54 %

Source : SPP Intégration sociale.

Fins de droit aux allocations d'insertion de 2015 à 2020

	dans la population	parmi les bénéficiaires du RIS
<b>Hommes</b>	22.345	42 %
<b>Femmes</b>	30.887	58 %
<b>Total</b>	53.232	

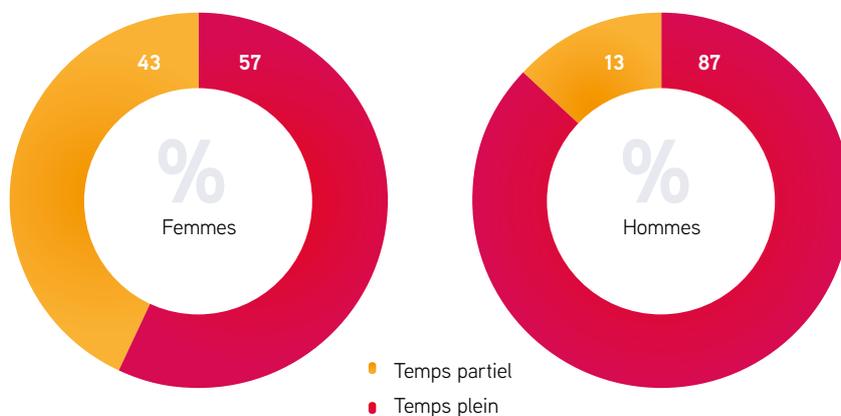
Source : ONEM.

Proportion d'hommes et de femmes en temps plein ou partiel en 2020

	Temps plein	Temps partiel
<b>Hommes</b>	87,4 %	12,6 %
<b>Femmes</b>	57,3 %	42,7 %

Source : Statbel.

Proportion d'hommes et de femmes en temps plein ou partiel en 2020



Source : Statbel.



### Coincées entre plancher collant et plafond de verre

L'expression « Plafond de verre » désigne le fait que, dans une structure hiérarchique, certaines fonctions sont réservées à certaines catégories de personnes. Au niveau des inégalités de genre, dans les entreprises ou toute autre structure de travail, on assiste à une surreprésentation des salariés et une sous-représentation des salariées dans les postes de direction et fonctions hiérarchiques.

Le « *Plancher collant* » désigne quant à lui les processus selon lesquels, dès le début de leur carrière, les salariées ont plus de mal à être promues et à progresser au sein d'une structure de travail que leurs collègues masculins.

## 3.4. L'ORIGINE

*« Ça fait plus d'un an que je suis diplômé et que je cherche du boulot. j'ai postulé un peu partout, sans résultats. Pourtant, je suis informaticien, c'est un métier en pénurie. Finalement, je me retrouve à nettoyer les bureaux, comme mon père l'a fait avant moi. »*

Ahmed, jeune diplômé en informatique.

Une autre inégalité structurelle — et structurante — de notre société et du marché de l'emploi trouve sans conteste son origine dans... l'origine. Sans même aborder la question des personnes sans papiers — qui est analysée par ailleurs dans ce texte<sup>27</sup> —, le simple fait d'être de nationalité ou même d'origine étrangère constitue encore trop souvent un frein en termes d'accès à l'emploi en général et à l'emploi de qualité en particulier. Les personnes de nationalité ou d'origine étrangère sont également confrontées aux phénomènes de plafond de verre ou de plancher collant et leurs formations ou compétences ne sont, très souvent, pas assez prises en compte ou reconnues à leur juste valeur.

Sur le marché de l'emploi, on retrouve, au sein même des populations d'origine immigrée, des catégorisations qui accentuent encore les discriminations et inégalités structurelles : ethnostratification selon l'origine intra ou extra-européenne, genre, situation de ménage... D'autres éléments peuvent encore rentrer en ligne de compte comme la région d'origine : « seules 46,5 % des personnes d'origine maghrébine ont un emploi, contre 73,7 % des personnes d'origine belge » déclarait ainsi Patrick Charlier, directeur d'Unia, lors de la publication du Monitoring conjoint Unia-SPF Emploi en mars 2020<sup>28</sup>. Ce rapport relève certes quelques améliorations mais les constats restent sans appel : les personnes d'origine étrangère ont moins de chances de trouver un emploi, leurs diplômes sont moins valorisés (même quand ils ont été obtenus en Belgique) et elles occupent plus souvent des emplois mal payés et précaires.

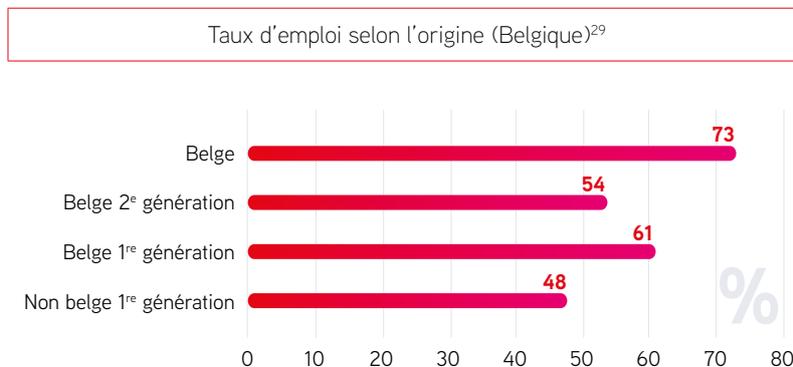
Cette ségrégation structurelle s'étend à d'autres domaines de la vie courante puisque les personnes d'origine étrangère sont en outre confrontées aux stéréotypes — conscients ou inconscients — et à leurs conséquences dans l'enseignement, l'accès au logement, à la formation, à la justice...

La crise sanitaire a particulièrement mis en évidence ces phénomènes, par exemple quand des responsables ont pointé du doigt certaines « communautés » plus touchées par l'épidémie. Implicitement ou explicitement, ils mettaient en cause une responsabilité collective communautaire, prétendument liée à des spécificités culturelles ou au non-respect des règles. Il est évidemment plus simple de reprendre la stratégie du bouc émissaire pour exacerber les tensions racistes que de se pencher sur les conditions de vie ou de logement des populations (d'origine) immigrées. Et cela revient surtout à occulter totalement leur surreprésentation dans certains secteurs d'activité, particulièrement exposés, mais restés actifs durant les confinements.

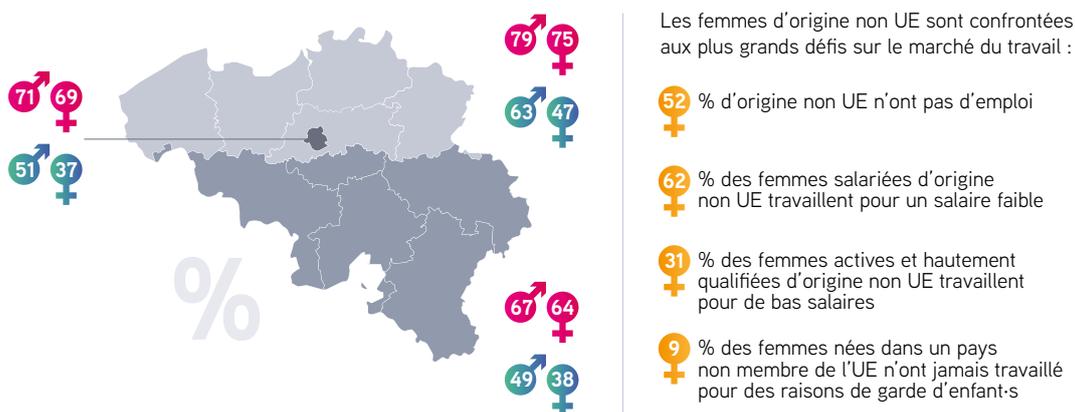
27 Voir, à ce sujet, le chapitre *Personnes migrantes : l'éternel combat pour les droits*.

28 <https://www.unia.be/fr/articles/le-taux-demploi-des-personnes-dorigine-etrangere-sameliore-mais-reste-a-la-traine>

La discrimination à l'embauche est certes un délit et a même déjà entraîné des condamnations. Elle ne se pratique sans doute plus à la même échelle ni de manière aussi visible qu'il y a quelques décennies. Cependant, les stéréotypes liés à l'origine continuent à exercer une influence — parfois involontaire et inconsciente — dans les processus d'embauche et les carrières des travailleuses et travailleurs concernés. À l'instar de la lutte contre les inégalités sociales et de genre, celle contre les discriminations touchant les personnes en raison de leur origine reste plus que jamais d'actualité. Elle nécessite une prise en compte transversale dans l'ensemble des politiques et des sphères d'activités syndicales, militantes et de l'éducation populaire.



Source : Fondation Roi Baudouin/VUB.



## 4. LA SÉCURITÉ SOCIALE, CETTE ESSENTIELLE

S'il y a une autre grande « révélation », une évidence qui fut rappelée et mise en avant lors de la crise, ce fut celle du caractère essentiel et fondamental de la sécurité sociale. Grâce à ce formidable instrument de solidarité, plus de 500.000 travailleuses et travailleurs ont pu bénéficier d'une allocation de chômage temporaire, certes insuffisante, mais qui leur a néanmoins permis de traverser la crise et les confinements sans sombrer totalement. C'est aussi grâce à la sécurité sociale que des milliers d'entreprises, contraintes à l'arrêt temporaire de leurs activités, ont pu se maintenir à flots sans avoir à verser de salaires et ce, même si c'est normalement loin d'être l'objectif ou la raison d'être de notre caisse de solidarité...

Le secteur des soins de santé, déjà abordé plus haut, a résisté à l'engorgement et au tri fatal qu'il aurait fallu opérer dans ce cas, grâce à la mobilisation extraordinaire des travailleuses et travailleurs, malgré des années de restrictions budgétaires.

<sup>29</sup> Vermaut, H. (septembre 2021). *Personnes d'origine étrangère sur le marché de travail en Belgique*. Fondation Roi Baudouin, VUB. <https://media.kbs-frb.be/fr/media/8448/INFOFICHE%20Migration%20et%20Travail>

La sécurité sociale a donc, une fois de plus, fait la preuve de sa redoutable efficacité. Comparaison n'est peut-être pas raison mais l'on ne peut s'empêcher de repenser au naufrage des fonds de pension soi-disant tellement modernes et efficaces, dans le sillon de la crise de 2008.

Le rôle essentiel qu'a rempli la sécurité sociale n'empêche pourtant pas la droite et le patronat de ressortir leurs diatribes contre les personnes privées d'emploi, forcément fraudeuses ou fainéantes, ni d'en appeler à l'austérité budgétaire pour « payer le coût de la crise sanitaire ». De même, les mécanismes dits de « responsabilisation » et leurs programmes d'activation, ou encore le financement par dotations aux entités fédérées pour les matières récemment transférées, mettent à mal le principe assurantiel de la sécurité sociale, son budget, voire son avenir. Ces principes n'ont toujours pas été remis en question, malgré les enseignements de la crise Covid.

Pourtant, pour que la sécurité sociale continue à remplir son rôle de protection collective et individuelle, qu'elle puisse nous aider à surmonter les futures crises, il importe au contraire de la renforcer. Pour tourner le dos au cercle vicieux de la précarité de l'emploi et des conditions de vie et viser le cercle vertueux de l'assurance sociale et de l'emploi de qualité.

## 4.1. LE CHÔMAGE NE BAISSÉ PAS

### En demande d'emploi ? En recherche d'emploi ? Sans emploi ? Dites plutôt... Personnes privées d'emploi !

Pour ses Orientations de Congrès 2022, la FGTB wallonne a décidé de délaissier les termes de demandeuse, chercheur d'emploi ou chômeur. Ceux-ci, particulièrement prisés par les responsables politiques, ont tendance à accréditer l'idée d'une fatalité ou, pire, d'une responsabilité individuelle du chômage, qui incomberait à celles et ceux qui en sont victimes. La notion de « personne privée d'emploi » renvoie quant à elle au « droit au travail », garanti par la Constitution et la Déclaration universelle des droits humains, mais aussi et surtout à une vision collective, sociétale, sociale et économique du chômage. Le chômage de masse structurel est la conséquence de facteurs macro-économiques globaux, de politiques libérales délibérées cherchant à faire pression à la baisse sur les salaires et conditions de travail. Certainement pas le résultat d'une addition de problèmes individuels !

En 2018, lors de notre dernier Congrès, un sinistre bilan avait été dressé : celui de la chasse aux personnes privées d'emploi. Les renforcements de contrôles, limitations de droits, restrictions d'accès ou diminutions d'allocations ont en effet conduit à une véritable hécatombe sociale. Sans revenir de manière exhaustive sur l'ensemble de ces mesures, on constatera tout de même que rien n'a changé sur le front du non-emploi. Les exclusions, non-admissions et sanctions continuent de faire des ravages et d'alimenter les statistiques des malades de longue durée et des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale.

Ce qui n'empêche évidemment pas les services régionaux de l'emploi, l'ONEM ou les ministres en charge de l'emploi de multiplier, à intervalles réguliers, les communications triomphalistes se gargarisant de la baisse taux de chômage officiel...

Pourtant, à y regarder de plus près, le nombre total de personnes privées d'emploi, qu'elles soient indemnisées par l'ONEM, le CPAS, l'INAMI ou qu'elles aient disparu des statistiques est excessivement élevé.

Personnes concernées par le non-emploi (Belgique)

Revenu d'intégration sociale	152.287
Allocation ONEM	359.770
INAMI	500.000 <sup>30</sup>
Total	1.012.057

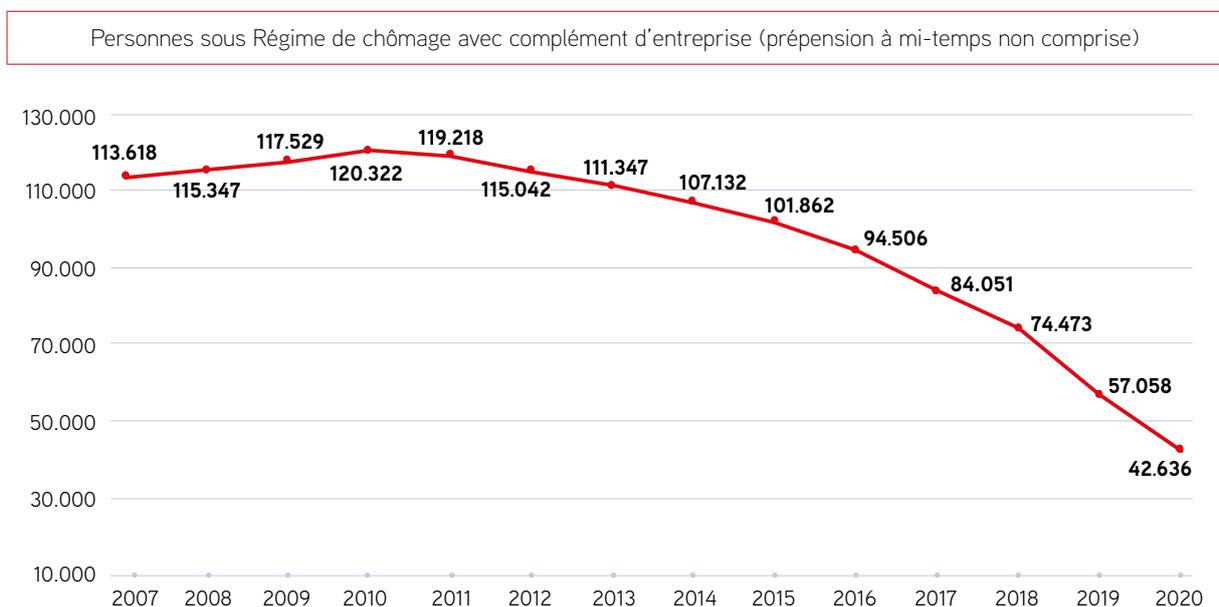
Source : SPP Intégration sociale, ONEM.

30 Chiffres annoncés de manière brute en novembre 2021, sans ventilation régionale : 420.504 en 2019, 442.127 en 2020, environ 500.000 annoncés via Solidaritis/RTBF.  
[https://www.rtb.be/info/societe/detail\\_500-000-malades-de-longue-duree-il-faudrait-sanctionner-les-premiers-responsables-de-la-situation-les-employeurs?id=10858608](https://www.rtb.be/info/societe/detail_500-000-malades-de-longue-duree-il-faudrait-sanctionner-les-premiers-responsables-de-la-situation-les-employeurs?id=10858608)



Parmi les premières victimes de ces politiques stigmatisantes et excluantes, comme trop souvent, les femmes, les jeunes, les personnes plus âgées ou peu qualifiées.

Le nombre de travailleuses et travailleurs âgés en régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC, ex-prépension) a ainsi baissé de 65% en 10 ans, passant de 120.322 personnes en 2010 à 42.636 personnes indemnisées sur cette base en 2020<sup>31</sup>.



Source : ONEM.

Les femmes furent les premières et principales victimes de la limitation dans le temps des allocations d'insertion, instaurée en 2012 et qui a commencé à produire ses effets en 2015, puisqu'elles représentaient deux tiers des exclues en 2015. Par la suite, cette proportion a diminué au fil du temps mais la majorité des exclus reste cependant encore et toujours des excluEs.

Les jeunes furent particulièrement touchés par les réformes successives du régime des allocations d'insertion (limitation dans le temps et restrictions d'accès). Ils et elles sont des dizaines de milliers à s'être retrouvés sans ressources, contraints de faire appel au CPAS, à la solidarité familiale ou d'accepter le premier emploi précaire venu.

En 2011, la Belgique comptait 100.307 allocataires d'insertion. En 2021, ils n'étaient plus que 26.041!

Nombre de bénéficiaires d'allocations d'insertion (Belgique)

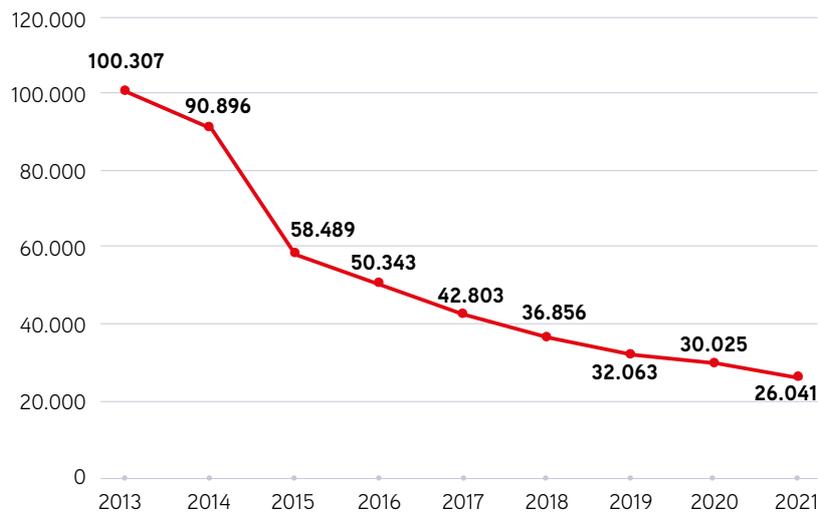
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2013-2021
<b>Bruxelles</b>	16.368	14.132	7.945	5.934	5.138	4.613	4.000	3.524	3.121	-81 %
<b>Flandre</b>	22.204	21.149	15.212	12.643	10.610	8.875	7.583	7.088	5.399	-76 %
<b>Wallonie</b>	61.736	55.615	35.332	31.767	27.056	23.369	20.481	19.413	17.521	-72 %
<b>Total</b>	<b>100.307</b>	<b>90.896</b>	<b>58.489</b>	<b>50.343</b>	<b>42.803</b>	<b>36.856</b>	<b>32.063</b>	<b>30.025</b>	<b>26.041</b>	<b>-74 %</b>

Source : ONEM.

31 L'ONEM en 2020, Volume 2: Indicateurs du marché du travail et évolution des allocations. p. 173.  
[https://www.onem.be/sites/default/files/assets/publications/Rapport\\_Annuel/2020/Rapport\\_annuel\\_FR\\_Vol2-BIS.pdf](https://www.onem.be/sites/default/files/assets/publications/Rapport_Annuel/2020/Rapport_annuel_FR_Vol2-BIS.pdf)



Nombre de bénéficiaires d'allocations d'insertion (Belgique)



Source : ONEM.

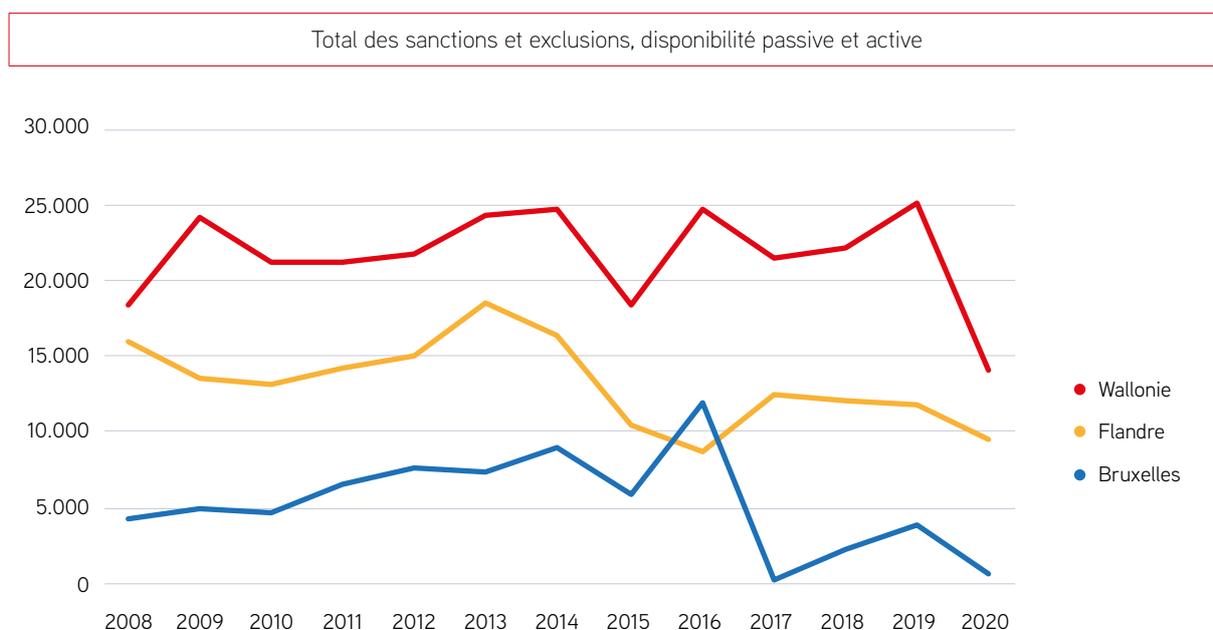
Plus anciennes, mais non moins dévastatrices, les procédures de contrôle de disponibilité – active et passive – ont également participé à la baisse globale des chômeuses et chômeurs... indemnisés ! En Wallonie, la régionalisation de cette compétence n'a malheureusement pas débouché sur une baisse des sanctions et exclusions. Pour la FGTB wallonne, le suivi et contrôle de la mise en œuvre de la nouvelle procédure d'accompagnement s'avèreront des enjeux majeurs dans les années à venir. Il s'agira de s'assurer du respect de nos balises et que celles-ci se traduisent par une baisse effective et drastique du nombre de sanctions et exclusions.

Total des sanctions et exclusions, disponibilité passive et active

	Wallonie	Flandre	Bruxelles	Ostbelgien
2005	457	322	120	0
2006	2.813	1.580	541	0
2007	5.522	3.007	1.925	8
2008	18.504	16.067	4.305	59
2009	24.278	13.577	4.936	56
2010	21.299	13.274	4.771	120
2011	21.328	14.234	6.586	118
2012	21.833	15.107	7.638	163
2013	24.476	18.640	7.408	210
2014	24.854	16.414	8.980	178
2015	18.527	10.571	5.868	159
2016	24.784	8.700	12.068	292
2017	21.586	12.517	242	347
2018	22.293	12.078	2.280	189
2019	25.275	11.900	3.860	193
2020	14.180	9.508	613	173

Source : ONEM.





Source : ONEM.

Cette baisse drastique du nombre de personnes indemnisées par l'ONEM n'a malheureusement — mais évidemment — pas débouché sur la création d'emplois durables et de qualité ni même comblé les « pénuries d'emploi » tant dénoncées par la droite patronale et libérale. Les corollaires des exclusions massives et des restrictions de droit ont tout simplement été l'augmentation de la pauvreté, la flexibilisation et la précarisation du marché du travail. L'objectif recherché par les responsables politiques n'était en effet pas de créer de l'emploi mais tout simplement de réduire les « dépenses » de sécurité sociale afin de compenser les diminutions de cotisations sociales octroyées aux employeurs. Durant la législature Michel, le taux de cotisation a ainsi été abaissé à 25 %, une mesure qu'il a bien fallu compenser par des restrictions budgétaires et de droits.

On ne peut évidemment pas clôturer ce chapitre consacré au chômage sans évoquer le traitement fiscal totalement inéquitable qui a été réservé aux indépendant-e-s ayant bénéficié du droit passerelle et aux salariées et salariés mis en chômage temporaire. Une iniquité qui a eu de graves répercussions financières pour des dizaines de milliers de ménages, une double peine injustifiée et totalement injustifiable.

## 4.2. PENSIONS : LA LENTE DÉGRADATION

Soyons clairs et précis : le montant actuel des pensions n'est pas suffisant pour permettre aux pensionnés et pensionnées de vivre décemment. Et, comme souvent en matière de droits sociaux, c'est encore plus dramatiquement le cas pour les femmes.

Selon les statistiques 2020 du Service fédéral des Pensions (SFP), sur les 1.306.987 pensionné-e-s ayant connu uniquement le statut salarié, 302.734 perçoivent une pension inférieure à 1.000 €, dont 206.690 femmes... soit 68 % du total ! Ces centaines de milliers de personnes vivent donc largement sous le seuil de pauvreté, fixé actuellement à 1.284 €/mois pour une personne vivant seule.

Si le niveau, lui aussi trop bas, des salaires est évidemment à lier à cette situation, ce facteur n'est pas le seul en cause : il faut aussi tenir compte du mode de calcul des pensions. La Belgique est un des pays européens où la durée de carrière nécessaire pour prétendre à une pension complète est la plus longue : 45 années. Une condition tout simplement impossible à remplir pour de nombreux travailleurs et une proportion encore plus importante de travailleuses...

Depuis vingt ans, les responsables politiques font pourtant preuve d'une grande imagination pour tenter d'allonger encore les carrières. Mais ils et elles ont beau augmenter l'âge légal de départ à la retraite, restreindre les conditions d'accès à la pension anticipée et aux RCC (ex-prépensions), instaurer des contrôles de disponibilité pour ces derniers, supprimer des périodes assimilées et des possibilités de fins de carrière en douceur... les faits restent têtus... et la politique du bâton terriblement inefficace !



Face à l'épuisement physique et psychologique, aux problèmes de santé et maladies chroniques, bon nombre de travailleurs et travailleuses s'en vont gonfler les statistiques de l'INAMI, en y perdant au passage une bonne partie de leurs revenus et de leur future pension. D'autres se tournent vers la pension anticipée, ce qui entraîne aussi une perte au niveau de leur pension. D'autres, enfin, n'ayant pas d'autre choix, se résignent et continuent à travailler, souvent aux dépens de leur santé. Rappelons simplement que l'espérance de vie en bonne santé est actuellement de 64,4 ans pour les femmes et de 64 ans pour les hommes, avec de grandes disparités selon le type d'emploi exercé. Et que le nouvel âge légal de départ à la pension a été porté à 66 ans à partir de 2025 et 67 ans à partir de 2030. De quoi faire baisser sans doute encore un peu plus l'espérance de vie en bonne santé.

Le secteur bancaire et des assurances a bien saisi l'occasion historique qui s'offrait à lui : la précarisation des systèmes de retraites ouvre grand la porte au marché des pensions par capitalisation. Des produits financiers risqués, discriminatoires, coûteux pour la collectivité, qui se développent au détriment des salaires et de la sécurité sociale et qui sont aussi... extrêmement risqués puisque liés à l'évolution des marchés financiers ! Une impasse pourtant présentée comme LE modèle à suivre par de nombreux responsables politiques...

#### **Des pensions complémentaires... et inégalitaires !**

Le 8 novembre 2021, la FMSA, l'Autorité des services et marchés financiers, indiquait que la réserve moyenne acquise pour une personne qui constitue une pension complémentaire âgée de 55 à 64 ans était de 72.826 € pour les hommes et de 34.870 € seulement pour les femmes !

Plus largement, toutes tranches d'âge confondues, un dirigeant d'entreprise dispose en moyenne d'une réserve de pension de 85.989 € contre 2.577 € pour les salariées et salariés affiliés à un plan de pension sectoriel.

### **4.3. UNE ALLOCATION QUI N'A D'UNIVERSEL QUE LE NOM**

Pour tenter de répondre à la précarité galopante, à l'épuisement et aux problèmes de santé professionnels ou encore pour améliorer la qualité de vie, certains courants, de droite comme de gauche, avancent l'idée d'une allocation universelle. Un revenu individuel, inconditionnel et d'un montant identique, versée à toutes et tous, à partir d'un certain âge. Une telle mesure permettrait, selon ses défenseurs et défenseuses, d'apporter une réponse à la crise sociale et de libérer les travailleurs et travailleuses de leur dépendance totale à l'emploi.

En 2018, déjà, nous dénoncions cette approche, tantôt biaisée, tantôt problématique. Depuis, la crise Covid a donné encore un peu plus de visibilité à cette « recette magique ».

Le caractère universel du revenu pose tout d'abord question. Toutes les expériences pilotes menées jusqu'ici (Canada, Finlande, Kenya, Inde, Namibie, certaines régions des USA) l'ont été sur des groupes restreints et des durées de temps très limitées. Ce sont donc, par définition, des tests non universels... réalisés « toutes choses égales par ailleurs ». Or, une société où l'on introduirait une telle allocation généralisée à l'ensemble de la population serait tout sauf un monde où toutes choses resteraient égales par ailleurs.

Les conséquences prévisibles de la généralisation d'une telle mesure sont en effet nombreuses et avaient déjà été pointées par le Congrès de la FGTB wallonne en 2018 : affaiblissement du rapport de force et de la capacité de négociation des organisations syndicales, détérioration des conditions de travail et de rémunération, exacerbation de l'individualisme, danger d'un phénomène de retour des femmes au foyer, acceptation implicite de la pauvreté et du sous-emploi, etc.

Rappelons également que, si une telle allocation universelle devait être mise sur pied, c'est aussi et surtout son financement qui poserait question. Pour la Belgique, son coût est estimé entre 10 milliards et 44 milliards d'euros par an, selon les modèles, le montant et les conditions d'octroi. Une telle dépense ne pourrait se faire qu'au détriment de la sécurité sociale et de ses mécanismes de solidarité. Comme si, pour répondre aux problèmes soulevés par l'affaiblissement de la sécurité sociale, il fallait, non pas la soigner et lui refaire une santé, mais l'achever...

Les défis sociaux qui s'imposent à nous méritent mieux qu'une solution purement individuelle et monétaire. La sécurité sociale, ses principes de solidarité, ses mécanismes de concertation sociale et son cadre collectif et solidaire ont maintes fois montré leur redoutable efficacité, à l'instar d'autres mécanismes de redistribution des richesses comme l'augmentation des salaires, la réduction collective du temps de travail ou un système fiscal plus juste permettant de financer à la hauteur de leurs besoins des services publics de qualité et accessibles à toutes et tous.



## 4.4. COHABITANT·E : UN STATUT DÉPASSÉ À DÉPASSER

En mars-avril 2020, et durant les mois qui suivirent, les contrats de travail de centaines de milliers de travailleuses et travailleurs ont été suspendus en raison des mesures de confinement. Suite aux demandes des syndicats, des mesures ont été prises pour annuler les décisions prises auparavant par le gouvernement Michel : la réduction du taux d'indemnisation et les restrictions d'accès au chômage temporaire qu'il avait mises en place ont donc été annulées pour le chômage temporaire spécial « corona ». Par contre, on n'est pas revenu sur la situation d'avant 2013 qui prévoyait des différences de taux d'indemnisation entre chef·fe·s de ménage et personnes isolées d'une part et cohabitant·e·s de l'autre. Le taux d'indemnisation du chômage temporaire reste donc le même pour toutes et tous, indépendamment de la situation familiale.

Face à la crise sanitaire, on s'est donc accordé sur le fait qu'il ne fallait pas infliger de double peine à celles et ceux vivant en couple ou en cohabitation. Face à la crise sanitaire, tout le monde doit pouvoir être protégé au mieux.

Suite aux inondations de l'été, des milliers de personnes ont dû trouver refuge dans leur famille, chez des proches, dans des centres d'hébergement ou même chez des inconnu·e·s qui offraient leur hospitalité. Face à cette situation, les ministres fédéraux concernés ont accepté la demande des fédérations de CPAS : les personnes hébergeuses ou hébergées ont vu leurs allocations sociales ou revenus d'intégration immunisés contre un basculement vers le statut cohabitant.

Face aux catastrophes environnementales, on s'est donc accordé sur le fait qu'il ne fallait pas pénaliser la solidarité. Face à une catastrophe, pas de double peine, tout le monde doit pouvoir être protégé au mieux.

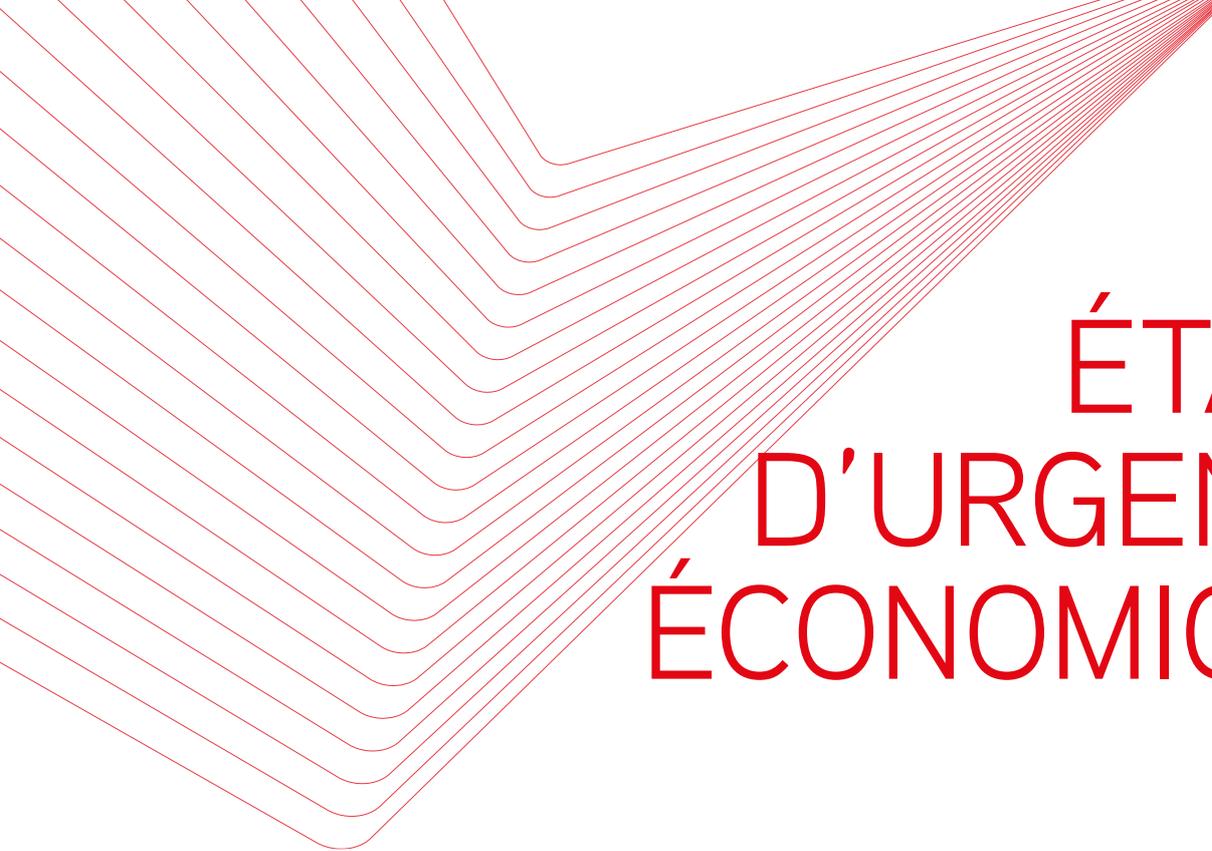
Plus récemment, l'arrivée de personnes réfugiées fuyant la guerre en Ukraine, et l'incapacité des autorités à leur assurer un logement, ont poussé les autorités à prendre ce même type de décision pour les personnes les accueillant à leur domicile.

Face à l'urgence humanitaire, pas question de pénaliser la solidarité.

Dans ces trois cas d'urgence, on a considéré que des personnes victimes d'une crise, d'une situation qu'elles n'avaient pas désirée ni provoquée, n'avaient pas à en payer deux fois le prix.

Pourtant, face à la crise sociale, les politiques ne suivent pas la même logique. Pourtant, ici aussi, les victimes ne sont pas responsables de la situation qu'elles subissent. Dans ce cas-ci aussi, la crise est profonde et les victimes sont nombreuses. Pourtant, ici aussi, il suffirait d'une mesure de bon sens, positive et populaire... Deux minutes de courage politique.

Malgré tous ces points communs, la suppression du statut cohabitant et l'individualisation des droits (accompagnée d'une revalorisation du statut d'isolé) ne semblent jamais à l'ordre du jour des politiques. Le statut cohabitant est pourtant totalement injuste, dévastateur socialement, basé sur des conceptions dépassées des modes de vie et des compositions de famille, et contribue aux inégalités entre hommes et femmes. Il va également à l'encontre du principe assurantiel de la sécurité sociale dans la mesure où la situation de famille influence le montant des allocations perçues, déconnectant ainsi celles-ci des cotisations sociales versées.



# ÉTATS D'URGENCE ÉCONOMIQUE

## 1. LES ESSENTIEL·LE·S, C'EST VOUS !

Un autre rappel salubre de la crise sanitaire fut de démontrer le rôle central et essentiel rempli par les travailleuses et travailleurs... C'est bien leur travail qui fait tourner le monde ! Sans les travailleurs et travailleuses de première, deuxième ou troisième ligne, du public comme du privé, c'est le système économique, dans son ensemble, qui aurait tout simplement sombré.

Que ce soit sur le terrain, confrontés à des conditions de travail difficiles, voire au non-respect des mesures sanitaires élémentaires par les employeurs; ou à domicile, en distanciel, contraints de jongler entre vie privée et vie professionnelle, les travailleurs et travailleuses ont assuré la continuité de la production de biens et services. N'en déplaise à certains et certaines, il a bien fallu se rendre à l'évidence : l'emploi est loin d'avoir disparu. Il reste, au contraire, central dans nos sociétés.

Dans de nombreuses entreprises et services publics, ce sont les déléguées et délégués, les travailleuses et travailleurs qui se sont mobilisés pour le respect des règles sanitaires, leur droit à travailler dans un environnement sain et sécurisé. Ils ont ainsi réussi à imposer une logique centrée sur la santé et le bien-être au détriment de la logique capitaliste, basée sur le profit.

Ce rôle essentiel du monde du travail — comme producteur de biens et services, de richesses mais aussi en tant qu'acteur de changement — la droite et le patronat ont à nouveau tenté de l'occulter dès les premiers déconfinements : *la crise a coûté cher, il faut à nouveau faire des efforts...* Cette position patronale s'est traduite très rapidement, dans le cadre des négociations de l'Accord interprofessionnel (AIP), par un refus de négocier toute marge salariale dépassant les 0,4 % arrêtés par le gouvernement. Tout cela alors que la crise avait permis à certains secteurs et entreprises d'engranger de plantureux bénéfices, que les cours de la bourse étaient repartis à la hausse et que la spéculation avait repris de plus belle. Une situation qui n'a pas empêché les fédérations patronales d'aller encore plus loin par après, revendiquant, entre autres et pêle-mêle, la suppression de l'indexation des salaires, la baisse des dépenses publiques, le renforcement du contrôle et des sanctions contre les personnes privées d'emploi — tout en demandant dans le même temps la prolongation du chômage temporaire corona, du droit passerelle ou des mesures supplémentaires de soutien pour certains secteurs.

Comme trop souvent durant les dernières années, la version 2021-2022 de l'AIP était loin d'être satisfaisante et de répondre aux enjeux sociaux et économiques du moment. Le carcan de la modération salariale et le cadre de

négociation<sup>32</sup> sont en effet devenus intenable pour le monde du travail. C'est pourquoi la FGTB a décidé d'entamer un combat à moyen et long termes pour une profonde réforme de la loi de 1996, permettant de vraies marges de négociations, de réelles augmentations salariales, et garantissant le financement des services publics et de la sécurité sociale. À défaut de quoi, la FGTB ne s'engagera plus dans les futures négociations interprofessionnelles et ne garantira pas la paix sociale.

Il s'agit de remettre au centre du débat la question fondamentale, celle de la répartition des richesses produites entre Capital et Travail... pour inverser la tendance, imposer un rapport de force favorable aux travailleurs et travailleuses et, ici aussi, forcer le changement et une meilleure répartition des richesses via les salaires, le temps et les conditions de travail, la fiscalité et les services publics, la sécurité sociale...

## 2. LA CRISE... VRAIMENT ?

Tout comme l'emploi, l'opposition Capital-Travail et la redistribution des richesses produites restent fondamentales. Certes, des années de discours libéraux — politiques et médiatiques — sont passés par là et ont fait des dégâts : ces questions essentielles sont le plus souvent occultées au profit de messages autour de *la crise, de la perte de compétitivité, de l'inéluctabilité de mesures strictes et de luttes contre les conservatismes syndicaux, etc.*

On cherche en effet à convaincre le monde du travail que les caisses sont vides, qu'il n'y a plus rien à partager et que trop revendiquer revient à mettre son propre emploi en péril. Entretenir un tel climat idéologique permet au patronat de réfréner certaines ardeurs revendicatives, de tenter de porter les germes de la division au sein du monde du travail, de réclamer davantage de réductions de « charges » et de flexibilisation du marché de l'emploi...

À force d'être matraqués, ces mensonges ont parfois eu tendance à s'imposer, que ce soit dans les médias, les discours politiques dominants ou même auprès de certains travailleurs et travailleuses. Fort heureusement, pas partout ni chez tout le monde : la classe travailleuse n'a pas baissé les bras et engrange encore victoires et progrès sociaux, dans le privé comme le public, au niveau des entreprises, secteurs et de l'interprofessionnel. Cependant, le fatalisme et la résignation ont également remporté des victoires et notre rapport de force a tout intérêt à être renforcé. Car, contrairement à ce que nos adversaires prétendent, les richesses produites par les travailleurs et travailleuses ne cessent de croître et leur meilleure distribution s'impose.

### 2.1. SALAIRES VS DIVIDENDES

Si la croissance économique a connu ces dernières décennies quelques ralentissements entraînés par l'un ou l'autre crash (choc pétrolier, crise « financière » de 2008 ou, plus proche de nous, la pandémie de coronavirus et ses confinements), la tendance globale reste clairement orientée à la hausse. En effet, ces brèves périodes de récession ont été caractérisées par de rapides redressements de la finance au détriment des politiques publiques et sociales.

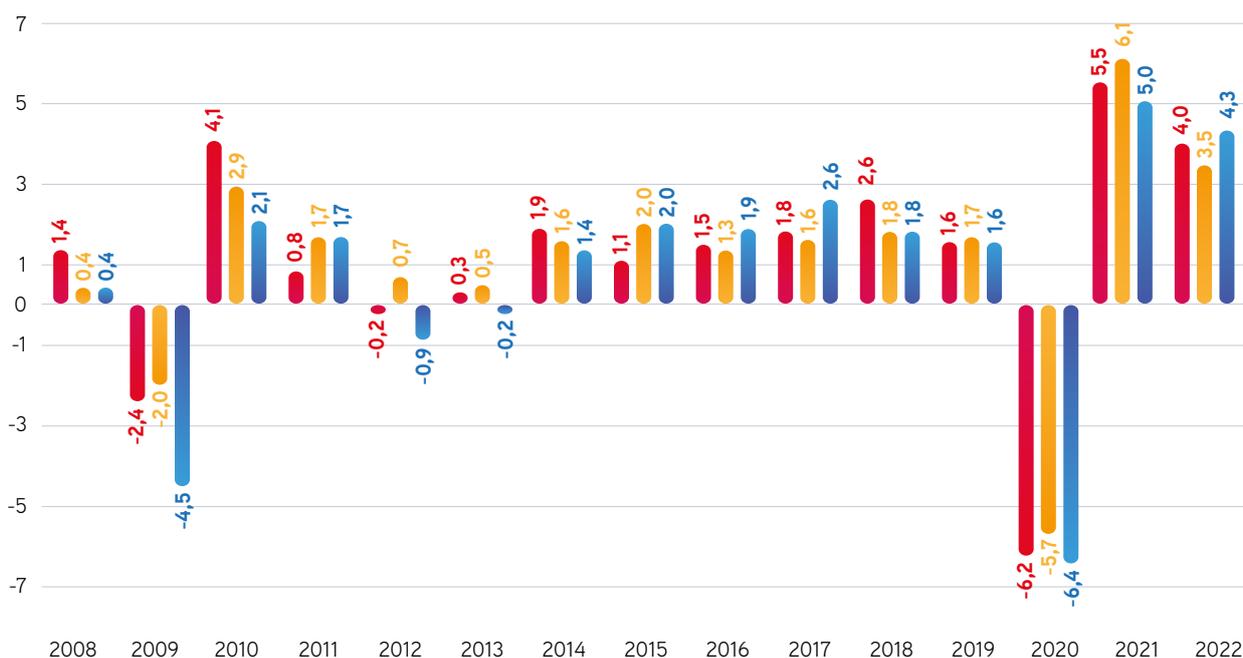
La dernière crise en date ne déroge pas à la règle puisqu'après une chute importante de la production de biens et services durant les mois de confinement de 2020, la croissance économique a repris de plus belle dès 2021 et 2022.

---

32 Rappelons que la loi de 1996 a été renforcée en 2017 par le gouvernement MR/NVA, ce qui a rendu ce texte et le cadre de négociations encore plus défavorables pour les travailleurs et travailleuses.



### Évolution des PIB européen, belge et wallon<sup>33</sup>



Source : Iweeps.

Pour en revenir à l'essentiel, ce qui pose en réalité problème n'est pas la quantité de richesses produites mais bel et bien leur répartition entre Capital et Travail.

La tendance baissière qui appauvrit les salaires — et donc la sécurité sociale et les services publics — amorcée au tournant de la vague néo-conservatrice du début des années '80 ne fait que se confirmer. Si la part salariale dans la valeur ajoutée<sup>34</sup> créée au niveau national a connu quelques légères remontées depuis cette période, elle a constamment stagné autour des 50-55 % et n'a jamais retrouvé son niveau antérieur<sup>35</sup>.

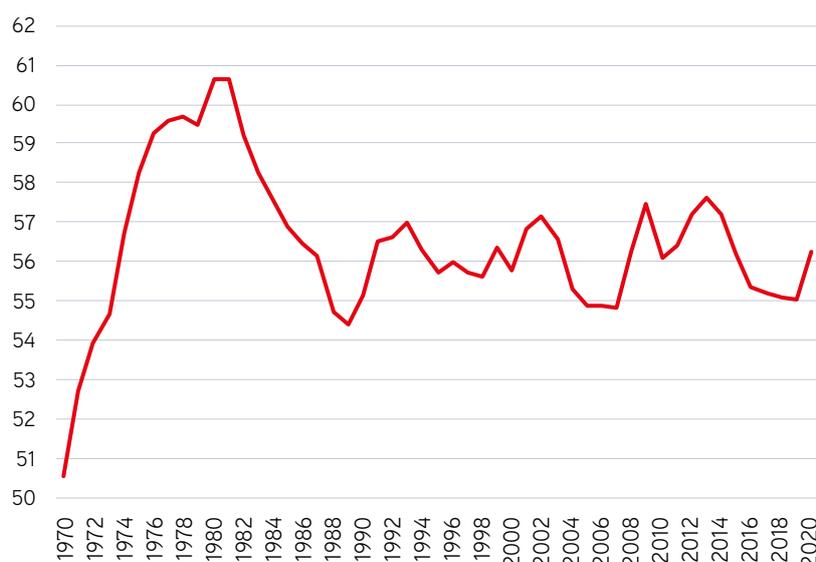
33 IWEPS. (09/11/2021). PIB en volume. *Indicateurs statistiques*. [www.iweeps.be/indicateur-statistique/pib-en-volume/](http://www.iweeps.be/indicateur-statistique/pib-en-volume/)

34 La part des salaires dans la valeur ajoutée, ou part salariale, est un indicateur de la richesse qui revient aux salariées et salariés. C'est donc un reflet du rapport de force entre le Capital et le Travail.

35 Bauraind, Br. (08/07/2019). *Septante ans de distribution conflictuelle des richesses en Belgique*. GRESEA. <http://www.gresea.be/Septante-ans-de-distribution-conflictuelle-des-richesses-en-Belgique>



### Évolution de la part salariale en Belgique 1960-2018 (en % du PIB)



Source : Gresea, Bruno Bauraind.

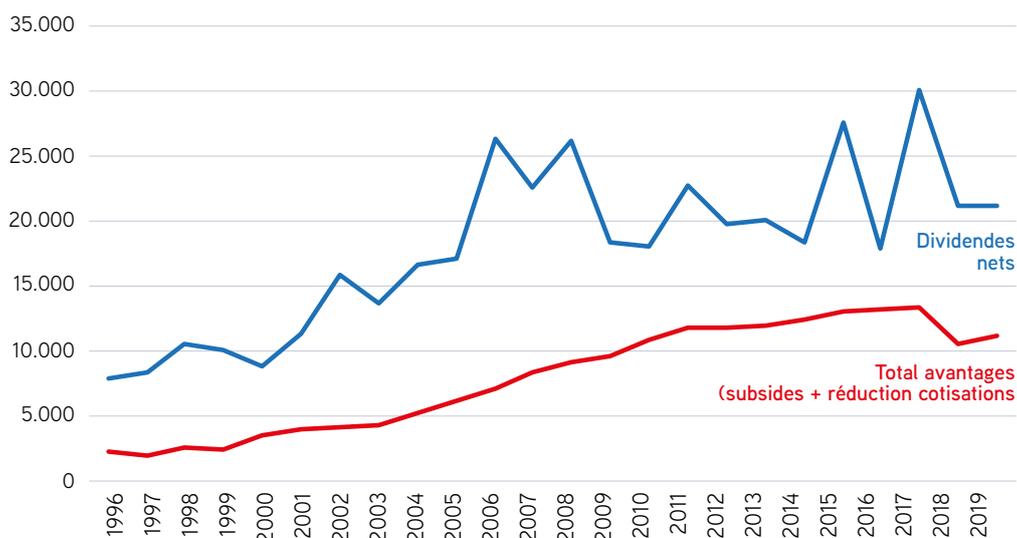
Les baisses les plus marquées de la part salariale dans la répartition Capital-Travail correspondent toutes à des périodes marquées par les politiques austéritaires des gouvernements successifs (Martens-Gol, Dehaene, Verhofstadt, Leterme, Di Rupo, Michel), politiques directement induites ou imposées par les injonctions libérales de la tristement célèbre Troïka<sup>36</sup>... La chute de la part salariale a en effet été directement entraînée par les sauts d'index et les réformes des mécanismes d'indexation, l'institutionnalisation et le renforcement progressif de la modération salariale, les attaques contre la sécurité sociale et les services publics, la baisse des contributions — sociales et fiscales — des entreprises, les mesures de précarisation du marché du travail...

La baisse des cotisations sociales, les mesures fiscales en faveur des entreprises et les subsides salariaux ont tout simplement explosé — multiplié par 5! — en un peu plus de 20 ans. Des politiques totalement inefficaces à remplir leur objectif annoncé de lutte contre le chômage mais qui s'avèrent par contre redoutables pour augmenter les dividendes versés aux actionnaires.

36 Constituée de la Commission européenne, de la Banque centrale européenne, et du Fonds monétaire international.



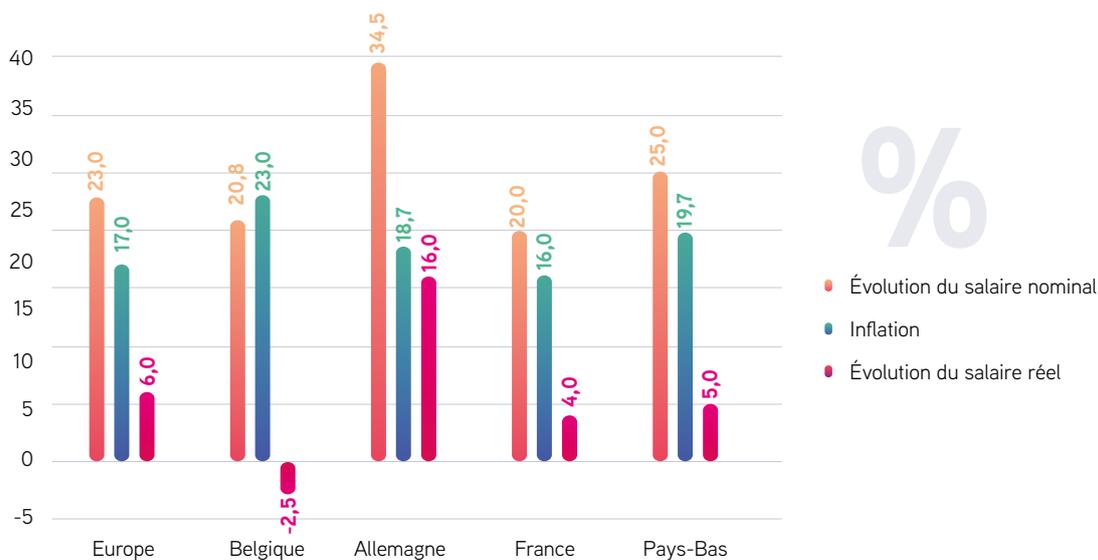
Évolution des dividendes nets des subsides salariaux (en millions d'euros)<sup>37</sup>



Source : FGTB fédérale.

Ces politiques ont mené à une réelle perte de pouvoir d'achat des travailleurs et travailleuses de Belgique<sup>38</sup>.

Une augmentation nominale limitée entraîne une réelle perte de pouvoir d'achat (évolution 2009-2021)



Source : AMECO.

37 FGTB fédérale, exposé *Fiscalité équitable*, présenté le 4 février 2021, lors du webinar PAC *Fiscalité du travail et financement de la sécurité sociale, la machine est-elle grippée ?*  
[http://www.pac-g.be/docs/pres\\_christophe\\_quintard.pptx](http://www.pac-g.be/docs/pres_christophe_quintard.pptx)

38 AMECO (base de données macroéconomique de la Commission européenne).



## 2.2. UNE FISCALITÉ TOUJOURS AUSSI INJUSTE

*« Plus de 90% des affaires sont classées parce qu'on n'a pas le temps de les lire, on n'a pas le temps d'ouvrir les dossiers. La fraude fiscale coûte 2.000€ par citoyen chaque année. Ce n'est pas moi qui le dis. Quand vous pensez que vous avez 30 milliards par an qui partent vers les paradis fiscaux, et qu'on cherche 4 à 5 milliards pour boucler le budget. Ben oui, ça représente pour le citoyen quelque-chose de terrible, mais il ne s'en rend pas compte. »*

Michel Claise, juge d'instruction, 7 novembre 2017 sur RTL-TVl.

L'impôt, autre outil essentiel de redistribution des richesses, souffre, lui aussi, d'un profond déséquilibre... en faveur du Capital ! La fiscalité actuelle est trop axée sur les revenus du travail et pèse donc tout particulièrement sur les travailleurs et travailleuses. À l'inverse, celle portant sur les revenus du capital est faible et prévoit en outre de nombreuses niches et autres possibilités d'évitement de l'impôt. Un seul exemple ? Les plus-values réalisées lors de la revente d'actions sont imposées au taux de... 0% !

Dans les débats autour de cette question, comme dans beaucoup d'autres, la droite est d'une mauvaise foi crasse quand il s'agit de défendre l'indéfendable et l'injustifiable. *La défense des bas salaires et des classes moyennes* sert de prétexte pour perpétuer les pires injustices fiscales entre imposition du Capital et du Travail, au seul bénéfice des classes dominantes et des grandes entreprises. En Wallonie, la fin de l'année 2021 fut marquée par un vaudeville interne au MR, particulièrement révélateur de cette hypocrisie. Le ministre libéral du Budget, Jean-Luc Crucke, s'était en effet engagé sur un projet de réforme de la fiscalité régionale. Si ce dernier était bien loin de répondre aux enjeux budgétaires et de justice fiscale, il constituait néanmoins un petit pas dans la bonne direction, menant vers un peu plus d'équité, de cohérence et de lisibilité.

Portant sur les droits de succession, la fiscalité automobile et les procédures fiscales, ce texte entendait amener un début de réponse à la fraude et au contournement de l'impôt... sans être pour autant révolutionnaire. Cela a néanmoins suffi pour que le parti libéral désavoue son propre ministre et lui fasse, dans un premier temps, retirer son projet de loi ! Le texte finit par être voté, moyennant quelques amendements, mais le désaveu a laissé des traces : début 2022, le ministre annonce sa démission et son intention de se porter candidat à un poste de juge à la Cour constitutionnelle.

Mais ce système fiscal des plus avantageux ne suffit pas aux multinationales, grandes entreprises et fortunes... Beaucoup d'entre elles ont, en plus, recours à des procédés d'évitement, de contournement ou de fraude à l'impôt afin d'éviter de contribuer à l'effort collectif. Dans ce cadre, la lutte contre la fraude et « l'évasion » fiscales constitue un enjeu de société majeur. Mais, ici aussi, derrière les beaux discours, se cache un manque évident de volonté politique. Pire, les moyens affrétés à ce combat essentiel ne cessent d'être réduits. Le nombre de fonctionnaires du fisc a ainsi été réduit de 25% en 10 ans et le nombre de ses missions de contrôle ont été divisées par deux entre 2014 et 2019...

Aujourd'hui, ce sont des consortiums de médias qui prennent la relève et assurent une partie de la lutte via la révélation des *Panama/Pandora Papers*, *Offshore/Luxembourg Leaks* et autres *CumEx Files*. Autant de dossiers à répétition qui mettent en exergue l'ampleur du phénomène ainsi que le rôle... capital de nombreuses banques dans ces scandales financiers.

Malgré ces révélations et quelques lentes et timides avancées, les intérêts en jeu restent puissants et les oppositions à un changement de cap restent tenaces. Au point que la Belgique reste 16e au classement mondial des « paradis » fiscaux établi par le Réseau international pour la Justice fiscale...

## La magie fiscale selon le MR : y a un Crucke !

Le 9 décembre 2021, le quotidien *Le Soir*<sup>39</sup> s'était penché sur le fameux décret du ministre Crucke, rejeté dans un premier temps par son propre parti, le MR. Il avait demandé à des spécialistes de la fiscalité si l'argument du MR, justifiant le refus du décret Crucke au nom de la « défense des classes moyennes », était justifié.

Selon Edoardo Traversa (Professeur UCL et Président du Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie) et Marc Bourgeois (Professeur à l'ULiège), « ce décret ne constitue en rien une réforme fiscale qui bouleverse le paysage wallon; il s'aligne sur ce qui existe déjà au fédéral et tend à clarifier des règles afin de corriger certains abus mais aussi afin d'apporter de la sécurité juridique au contribuable. »

Les deux professeurs confirment bien que le décret vise en fait simplement à instaurer une disposition générale anti-abus, permettant de « prévenir tous les cas dans lesquels l'intention du législateur wallon ne serait volontairement pas rencontrée ». Le décret permet également un allongement à 10 ans des délais d'investigation « en cas d'intention frauduleuse ou dessein de nuire ».

## Le MR chercherait-il à permettre de continuer les abus ?

Pour illustrer leurs propos, messieurs Traversa et Bourgeois précisent qu'un des buts du décret est de limiter le régime fiscal favorable de la camionnette à... la camionnette ! En clair, limiter l'avantage fiscal des véhicules utilitaires aux seuls véhicules utilitaires et plus aux SUV de loisirs. Révolutionnaire en effet...

Quoi de neuf dans ce décret selon Marc Bourgeois ? « *Simplement une plus grande justice fiscale et le respect du principe d'égalité entre les contribuables.* »

## L'argument du MR justifiant le retrait de ce décret pour défendre les « classes moyennes » tient-il la route ? La mesure relative aux donations va-t-elle vraiment enfoncer la classe moyenne ?

Les deux universitaires nous expliquent que le décret permettra toujours d'échapper aux 30% de frais de succession, pour ne payer que 3% d'impôt via une donation enregistrée. La seule modification est... d'allonger le délai d'enregistrement de 3 à 5 ans.

Ils ajoutent que cette mesure vise en fait les donations mobilières (actions ou argent par exemple). Raison pour laquelle Edoardo Traversa ajoute que « pour échapper à ce risque d'intégration dans la succession, il suffit d'enregistrer la donation ». Et de rajouter que « si l'origine des biens donnés n'est pas douteuse, je ne vois pas en quoi cela pourrait poser un problème... »

À la lecture de ces avis d'experts, deux conclusions possibles :

- soit la ligne du MR vise en fait à encourager les abus au niveau fiscal ou le blanchiment en Wallonie;
- soit la manœuvre est un règlement de comptes interne au MR.

Dans les deux cas, le fameux #fierdêtrélibéral résonne étrangement...

39 Extraits de l'article *Le décret fiscal de Crucke, anti-classe moyenne ? Plutôt une clarification des règles en vue d'éviter des abus*, paru dans *Le Soir* du 9 décembre 2021.  
<https://www.lesoir.be/411296/article/2021-12-08/le-decret-fiscal-de-crucke-anti-classe-moyenne-plutot-une-clarification-des>



### 3. HYPERCONNEXION VS DÉCONNEXION

*« Il n'est d'ailleurs pas rare de retrouver dans les magasins belges des meubles fabriqués en Chine avec... du bois wallon ! »*

RTBF, JT 16 octobre 2021.

Hyperconnecté et déconnecté... Rarement deux termes en apparence contraires auront à ce point tous deux convenu pour caractériser un même système économique, celui du capitalisme du XXI<sup>e</sup> siècle.

D'une part, les innovations technologiques ont entraîné le développement d'un *capitalisme de surveillance* où les géants d'internet<sup>40</sup> sont désormais plus puissants que des États, où les déclarations officielles se font sur Twitter, où les campagnes électorales et le résultat des élections se jouent sur les réseaux sociaux, où nos recherches et consultations internet sont pistées, compilées, analysées, où nos données et informations personnelles sont devenues objets de convoitise pour le marché et les entreprises de publicité...

Les objets connectés et autres applications prétendent basées sur « l'intelligence artificielle » — qui est en réalité alimentée et corrigée en permanence par des milliers de microtravailleuses et microtravailleurs de l'ombre qui sont loin d'être artificiels mais bien précaires — nous font miroiter un monde où les machines anticiperaient nos désirs et besoins afin de mieux les satisfaire. En réalité, ce sont nos données personnelles — centres d'intérêts, habitudes de consommation... — qui sont recherchées afin d'être revendues et/ou utilisées à des fins de publicité ciblée, de surveillance et de contrôle social.

Hyperconnexion, encore, pour caractériser un système financier purement spéculatif où l'immense majorité des décisions sont prises par des ordinateurs et des algorithmes. La rentabilité des opérations est aujourd'hui directement proportionnelle à la rapidité de la transmission des informations et des ordres de bourse. L'efficacité des réseaux de fibre optique est devenu un enjeu crucial, chaque milliseconde gagnée devenant un avantage décisif pris sur la concurrence.

D'autre part, cependant, ce capitalisme, en apparence hyperconnecté, souffre en réalité d'une totale et profonde déconnexion.

Déconnexion de l'économie réelle, tout d'abord, par une financiarisation de l'économie, purement spéculative et hors de contrôle, qui pousse certains fonds de pension à fermer des entreprises ou sites de production rentables... mais pas assez pour répondre à leurs exigences.

La mondialisation, le libre-échange et ses logiques de dumping, les délocalisations qui en ont découlé, la désindustrialisation des anciens bassins, le poids croissant des multinationales et fonds de pension, la spéculation financière et des exigences de rentabilité actionnariale toujours plus grandes... tous ces facteurs ont rendu le capitalisme néo-libéral totalement déconnecté : les travailleuses et travailleurs des grands groupes sont déconnectés de leur patron et de la prise de décision, se retrouvant parfois sans interlocuteur, les exigences des actionnaires sont déconnectées de la réalité de terrain et de ce qu'on pourrait appeler une « *rationalité économique classique* », la production est déconnectée des besoins du marché...

Ce dernier point fut particulièrement mis en exergue suite à la crise sanitaire ou au conflit en Ukraine, avec des pénuries — organisées ou non — qui ont frappé de nombreux secteurs. L'économie mondialisée s'est retrouvée fragilisée par un « simple » virus et nous nous sommes aperçus de la précarité d'approvisionnement de nombreux biens de première nécessité, aussi stratégiques que les moyens de protection médicaux, les médicaments, les puces électroniques, les conteneurs, des matières premières essentielles comme les métaux ou le papier...

40 On ne parle désormais plus seulement des fameux GAFAM, pour Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft mais bien des GAFAMAT en y rajoutant Alibaba et Tencent.



Les économies européennes, en particulier l'économie wallonne, ont trop souffert des délocalisations et se retrouvent aujourd'hui fortement dépendantes des échanges internationaux. Dans un contexte international marqué par l'instabilité et la survenue inévitable de prochaines crises, la réindustrialisation et la relocalisation du tissu économique, la prospective, l'anticipation et la planification économiques, la sécurité d'approvisionnement et l'indépendance énergétiques, ou encore le rôle et la prise en compte des chaînes de valeur constituent des enjeux majeurs et déterminants pour l'avenir.

#### Quand microtravail rime avec microstatut et microsalaire

Le microtravail désigne un travail hypersegmenté, essentiellement numérique (mais pas uniquement) et exécuté à la tâche, à domicile, sous statut indépendant via des plateformes en ligne. Il consiste à réaliser des petites tâches rapides, voire répétitives comme, par exemple: cliquer sur des liens, laisser des commentaires, trier des données, modifier une image...

Les données sur le phénomène sont encore rares en Belgique mais, en France, il concernerait environ 260.000 personnes en France dont une majorité de femmes (56,1%).

L'adaptation et la correction des applications utilisant «l'intelligence artificielle» nécessite en réalité le travail caché de millions de travailleurs et travailleuses précaires à travers le monde.

La plateforme de microtravail d'Amazon se nomme d'ailleurs Amazon Mechanical Turk en référence au Turc mécanique, un célèbre canular du XVIII<sup>e</sup> siècle où un prétendu automate savant renfermait en réalité un homme qui le manipulait<sup>41</sup>.

*« La société qui m'employait était chinoise, mon manager était basé en Italie, le site fait référence à l'Espagne en ce qui concerne les mentions légales et les paiements venaient des Etats-Unis. »*

Julie, microtravailleuse pour Microsoft.<sup>42</sup>

## 4. ENCORE ET TOUJOURS LA DETTE

*« Il y a deux manières de conquérir et d'asservir une nation, l'une est par les armes, l'autre par la dette. »*

John Adams, deuxième président des États-Unis de 1797 à 1801.

Les pertes de recettes et l'augmentation des dépenses liées à la crise sanitaire ont littéralement fait exploser les déficits et les dettes publiques dans la plupart des pays. La pandémie a en effet entraîné une hausse des dépenses publiques — de santé, de soutien au secteur privé, sociales... — tout en entraînant un ralentissement de l'activité économique et des recettes des États.

41 La référence à ce canular a été mise en exergue par la journaliste Amandine Clout, qui a expérimenté elle-même le microtravail, dans *Le Soir* du 26 octobre 2017.

[www.lesoir.be/121211/article/2017-10-26/microjobs-pour-26-euros-par-jour-dans-la-peau-dun-forcat-du-clic](http://www.lesoir.be/121211/article/2017-10-26/microjobs-pour-26-euros-par-jour-dans-la-peau-dun-forcat-du-clic)

42 (15 octobre 2019). *Mon boss est un algorithme*. Les pieds sur terre. France Culture.

[www.franceculture.fr/emissions/les-pieds-sur-terre/micro-travailleurs](http://www.franceculture.fr/emissions/les-pieds-sur-terre/micro-travailleurs)



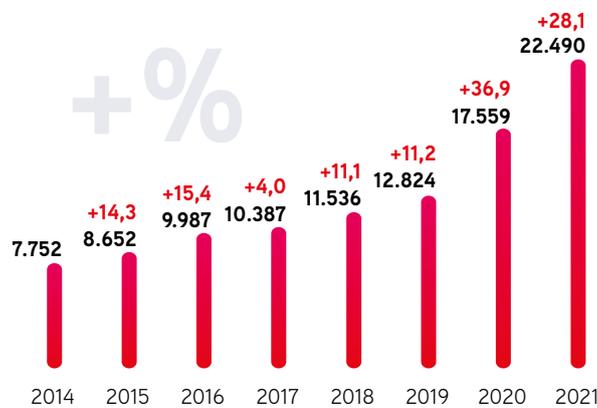
La Belgique n’y fait pas exception, que ce soit au niveau fédéral ou régional. Alors que la dette publique belge est passée de 98 % du PIB en 2019 à 112 % en 2021, la Wallonie est également particulièrement touchée : sa dette publique a augmenté de 10 milliards en deux ans, passant de 13 milliards en 2019 à 23 milliards en 2021, soit une augmentation de 76 % ! Cette explosion est essentiellement due à l’augmentation des dépenses Covid (3,3 milliards), la diminution des recettes (750 millions), ainsi que les dépenses liées à la relance de l’activité (2 milliards).

Les inondations dévastatrices qui ont touché la Région à l’été 2021 ont aggravé encore un peu plus la situation, avec des dépenses publiques de 2 milliards d’euros pour la reconstruction, dont la moitié empruntée sur les marchés financiers.

La dette wallonne, déjà considérablement alourdie par des finances publiques mises à mal par le sauvetage des banques après la crise de 2008 et la réforme de la Loi spéciale de financement, a augmenté radicalement ces dernières années : x 2 sur la période 2018-2021, x 3 depuis 2014 et x 5 depuis la crise financière de 2008-2009 !

Malgré les plans de relance, les perspectives concernant les finances et la dette publiques wallonnes sont alarmistes. Le scénario de référence prévoit une augmentation de 20 milliards de la dette d’ici 2030, et un ratio dette/recettes qui passerait de 200 % à 280 %. Et cela, sans prendre compte l’hypothèse d’une hausse des taux d’intérêts ou de nouveaux chocs économiques.

Évolution de la dette directe de la Wallonie  
(court terme + long terme en millions d’euros)



Dette publique wallonne en % des recettes totales (2020-2030)



Peu après le début de la crise Covid, les impératifs liés à la gestion de la pandémie et l’endettement important des États ont poussé un nombre croissant de responsables politiques, d’économistes (même parmi les plus libéraux d’entre eux), d’organisations et de syndicats — au premier rang desquels la FGTB wallonne — à revendiquer un débat sans tabou sur la dette publique. Renégociation, rééchelonnement des paiements, gel des intérêts ou même annulation d’une partie des dettes publiques liées à la pandémie... De nombreuses propositions étaient sur la table.

Malheureusement, en Wallonie, la levée des tabous ne fut clairement pas l’option choisie par la *Commission externe de la dette et des finances publiques*, un groupe d’experts — tous masculins et majoritairement classés à droite du



spectre de la théorie économique — nommé par le ministre libéral wallon du Budget au début 2021. Son rapport, rendu public en novembre de la même année, a en effet plus que déçu celles et ceux qui aspiraient à un peu d'innovation ou de courage politique.

Pour sortir de la dépendance à l'égard des marchés financiers et des agences de notation, la Commission ne propose en effet rien de moins que de se soumettre à leurs logiques (tout en relevant par ailleurs leur comportement irrationnel et leur rôle néfaste dans la survenue des crises... cherchez l'erreur!). Le groupe d'experts préconise donc de nouvelles mesures d'austérité, malgré leur inefficacité reconnue et avérée et leur coût social désastreux. L'effort budgétaire recommandé peut sembler « modéré » à première vue puisqu'il ne correspondrait « qu'à » 1% des recettes wallonnes, soit 150 millions d'euros. Mais elle propose en réalité un effort budgétaire (essentiellement sur les dépenses) à la fois structurel et cumulatif de 150 millions d'euros par an, ce qui correspond à un plan d'austérité de 8 milliards d'euros d'ici 2030!

Effort structurel, cumulé et total (en millions d'euros)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Effort structurel</b>	150	150	150	150	150	150	150	150	150
<b>Effort cumulé</b>	150	300	450	600	750	900	1.050	1.200	1.350
<b>Effort total</b>	150	450	900	1.500	2.250	3.150	4.200	5.600	7.950

Le gouvernement wallon a déjà validé cette proposition puisque cet effort de 150 millions d'euros a d'ores et déjà été intégré au budget 2022!

Pour y parvenir, il compte, entre autres, sur sa nouvelle stratégie de *Budget Base Zéro*, qu'il entend appliquer aux dépenses et services publics, avec le risque de nous entraîner dans la spirale de l'endettement et de l'austérité sans fin. Et empêcher la mise sur pied de politiques publiques à la hauteur des enjeux sociaux et environnementaux actuels et futurs. Des enjeux cruciaux qui nous imposeraient pourtant au contraire un changement de cap radical!

## 5. INDISPENSABLES SERVICES PUBLICS

*« Si on occupe une fonction comme la mienne juste pour gérer le quotidien, très franchement, il vaut mieux que je devienne fonctionnaire. »*

Georges-Louis Bouchez, Président du MR, fier d'être libéral, *La Une*, 25 mars 2021.

Un autre grand « essentiel » applaudi au plus fort de la crise fut sans conteste le secteur public. Quel que soit le niveau de pouvoir dont ils dépendaient, les institutions et services publics, leurs travailleurs et travailleuses ont joué un rôle de premier plan en tant que filet de protection pour la population. Outre les missions d'urgence, la continuité des services et leur accessibilité, des initiatives novatrices ont également été mises sur pied. Le FOREM a par exemple développé une plateforme de volontariat pour que des citoyens et citoyennes puissent venir apporter leur aide dans les maisons de repos (et de soins) et hébergements pour personnes handicapées, pour pallier le manque de personnel. Des pouvoirs locaux ont pris des initiatives en fonction des demandes de l'AViQ<sup>43</sup> ou de la population: mise à disposition de locaux pour la confection de masques ou de moyens de protection, ligne téléphonique d'assistance pour les personnes isolées, permanences sociales pour que les personnes ne disposant pas ou ne maîtrisant pas les outils digitaux puissent obtenir un rendez-vous de vaccination... Les moyens d'interventions et de protection furent nombreux et variés.

43 L'Agence pour une vie de qualité est l'organisme d'intérêt public wallon en charge de la santé, du vieillissement, des politiques familiales, du handicap, du bien-être...



Malgré ces « services rendus », et à moins d'un changement de cap radical et d'un peu d'audace politique, la question de la dette publique risque pourtant d'entraîner une nouvelle vague d'attaques contre les services publics. Malgré que la crise sanitaire ait révélé l'ampleur des dégâts causés par des années d'austérité, en particulier dans les services publics liés à la santé et aux soins (mais pas seulement...), les logiques *starve the beast*<sup>44</sup> risquent cependant bien de redoubler d'intensité.

Depuis la contre-révolution néolibérale des années '80, de nombreuses stratégies et mesures ont en effet été développées par nos adversaires pour affaiblir les services publics : désinvestissements massifs, marchandisation, privatisations et sous-traitance, libéralisation, service minimum, attaques contre le statut et les pensions des agents et agentes, rationalisations, travail à flux tendus et logiques néo-managériales...

Il s'agit, pour la droite et le patronat, de s'attaquer à la dimension redistributive et anticapitaliste des services publics et, par-là, permettre au marché de déployer ses activités dans des domaines essentiels, des sphères qui lui étaient jusqu'alors interdites. Cet élargissement permet au Capital de faire d'une pierre deux coups en augmentant ses profits via ces nouvelles activités tout en diminuant les dépenses publiques et donc, ses contributions fiscales et sociales. Ce déploiement du privé se fait évidemment en totale contradiction avec les principes et valeurs fondamentales qui régissent le service public : universalité, égalité, accessibilité, continuité, mutabilité, neutralité, transparence et fiabilité. Tout ce qui fait sa force et sa spécificité se retrouve donc dans la ligne de mire du marché et des intérêts privés.

Cependant, durant un court laps de temps, la crise sanitaire avait laissé l'impression d'une possible inflexion de ton et de tendance. Plus question de stigmatisation des services publics, des agentes et agents, jusqu'alors tous forcément inutiles, inefficaces et fainéants. Du jour au lendemain, place à la consécration en tant qu'essentiel·le-s à la population.

Cependant, derrière les beaux discours, les logiques libérales étaient toujours à l'œuvre. La preuve : la gestion elle-même de la pandémie n'a pas échappé à la règle. Faute d'avoir anticipé la gestion d'une pandémie (la cellule des maladies infectieuses ne comptant que trois équivalents temps plein et aucun gestionnaire de crise), le gouvernement wallon a fait le choix de la consultance externe et la création d'un commissaire général Covid au sein du cabinet du ministre-président plutôt que de renforcer l'AViQ quand il s'est agi d'organiser le traçage en Wallonie. Il aurait pourtant été judicieux d'investir plus de moyens dans cette agence, qui disposait de toutes les compétences pour assurer des missions fondamentales telles que le traçage, le suivi et la gestion de la pandémie plutôt que de recourir à la sous-traitance via une société intérimaire pour opérationnaliser le traçage. Ce décalage entre le discours vantant les services publics et la pratique, où la concertation sociale est oubliée, contournée ou bafouée et où les consultants sont rois, dénote un terrible manque de confiance du pouvoir politique dans ses propres institutions et les compétences de leurs travailleurs et travailleuses.

Outre ce double discours, les louanges et les applaudissements ont de toute façon été vite oubliés au profit des appels à la rigueur et l'austérité. Il s'agit maintenant de faire payer le coût de la crise Covid — qui trouve, entre autres, aussi son origine dans le soutien qui a été apporté au secteur privé — à celles et ceux qui nous ont permis de la traverser.

La dette publique est devenue l'argument suprême justifiant toutes les nouvelles coupes claires dans les dépenses et services publics. C'est d'ailleurs en partie au nom de cette « *lutte contre la dette publique* » que le gouvernement wallon tente d'appliquer la logique *Budget Base Zéro* (BBZ). Cette théorie libérale a fait son apparition aux États-Unis au début des années 1970 avant de se voir appliquée dans différents pays depuis (France, Royaume-Uni, différents états des USA...). Destinée officiellement à réduire les coûts pour surmonter les périodes de crise, cette technique consiste à déterminer les budgets futurs non plus sur les résultats de l'année précédente mais en reconsidérant totalement le poste budgétaire en fonction des objectifs et résultats recherchés. Quant aux dépenses prévues, elles repartent toutes de... zéro et doivent donc toutes être justifiées.

En Wallonie, cette stratégie BBZ se déploie depuis fin 2020 dans des administrations ou organismes publics déjà « à l'os », rongées par des années d'austérité et de restrictions budgétaires. La gestion de la mise en œuvre du BBZ a, malheureusement et sans surprises, été confiée à... une célèbre agence de consultance privée !

Cette mise en œuvre du BBZ se déploie donc dans une situation marquée par les contraintes austéritaires européennes, les prévisions budgétaires régionales, le rôle central de la consultance privée et le fonctionnement sur base d'enveloppes fermées... Les économies prévues sont de l'ordre de 10 à 20 % ! Ce qui, à défaut d'une réaction syndicale et politique à la hauteur des enjeux et attaques subies, se traduira par une dégradation accrue des conditions de travail des agentes et agents ainsi que du service rendu à la population.

---

44 *Affamer la « bête »* : stratégie qui consiste à diminuer les moyens destinés aux services publics pour les affaiblir et diminuer leur efficacité afin d'encre dénoncer, par la suite, leur « inefficacité » et justifier ainsi de nouvelles privatisations et diminutions de financements des services publics, restrictions budgétaires qui diminueront leur inefficacité, etc.

Pour inverser la logique tatchérienne à l'œuvre depuis trop longtemps, un large mouvement de résistance et de solidarité, unissant travailleuses et travailleurs du privé et du public, avec ou sans emploi, s'imposera donc pour défendre des services publics de qualité et accessibles à toutes et tous, garantir le respect de l'intérêt général et assurer une plus grande redistribution des richesses.

*« Les services publics, c'est la première redistribution des richesses, le premier pouvoir d'achat du monde du travail, le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. »*

Marc Goblet.



# ÉTATS D'URGENCE ENVIRONNEMENTALE

## 1. CLIMAT : CHRONIQUE D'UN DÉSASTRE ANNONCÉ... À INVERSER !

### 1.1. LA CRISE CLIMATIQUE N'EST PLUS À NOTRE PORTE : ELLE L'A FRACASSÉE

*« Quel est le phénomène météorologique extrême qui n'est pas lié au réchauffement du climat ? Voilà la question qu'il faut se poser aujourd'hui car le réchauffement climatique est là, bien établi. Il se transforme en chaleur, en vents violents ou pluies intenses. Désormais, il faut inverser notre interrogation et prouver que ce n'est pas lié au réchauffement du climat. »*

Jean-Pascal Van Ypersele, climatologue, ancien vice-président du GIEC, RTBF Info, 29 mai 2021.

Les inondations, tempêtes, canicules et incendies que le monde a connus durant l'été 2021 ont démontré la réalité des changements climatiques ainsi que l'effectivité et la force de leurs impacts sociaux et économiques. La Wallonie, confrontée à des inondations meurtrières sans précédent — la plus grave catastrophe naturelle que la Belgique ait connue — en fut un des malheureux exemples.



Depuis 2018, les mobilisations des jeunes pour le climat ont permis de faire de la lutte contre le réchauffement climatique un enjeu et une question politique de premier plan. Ce sont celles et ceux qui risquent le plus de subir les conséquences du réchauffement qui ont en effet fait pression sur l'agenda du monde politique. Sur le plan scientifique, c'est le dernier rapport du GIEC, paru en septembre 2021<sup>45</sup>, qui a fini de dissiper les derniers doutes sur les thèses climato-sceptiques diffusées à grands coups de millions de dollars par les lobbys pétroliers. Trente et un ans après le premier rapport de cette institution, les sources et données recueillies sont aujourd'hui plus nombreuses, les modèles utilisés plus complets, globaux et précis. Et tous s'accordent sur la réalité du réchauffement climatique et l'origine humaine de celui-ci. Le groupe d'experts a réalisé des projections sur base de cinq scénarios. Le premier d'entre eux, très improbable, suppose une diminution radicale des émissions de gaz à effet de serre qui serait entamée dès aujourd'hui à un rythme extrêmement élevé. Dans ce cas-ci, la hausse des températures serait « limitée » à 1,5 °C<sup>46</sup>. Une autre hypothèse, qui table sur la mise sur pied de politiques courageuses sur le plan climatique et très restrictives quant à l'utilisation des énergies fossiles, prévoit un réchauffement de l'ordre de 2 °C. Malgré sa faible probabilité, ce scénario peut encore être envisagé si ces mesures étaient mises en place au niveau mondial dans la décennie à venir. Un autre scénario, calqué sur la perpétuation des politiques et pratiques actuelles, laisse entrevoir une hausse globale du climat terrestre de 4 °C.

Les 3 scénarios envisagés auront inévitablement des répercussions. C'est l'intensité de celles-ci et notre capacité à nous adapter à elles qui seront variables et dépendront de la volonté politique actuelle. Car le réchauffement climatique global risque d'entraîner des réactions en chaîne, diverses et interdépendantes, touchant l'ensemble des zones géographiques de la planète : fonte des glaces et du permafrost, montée des eaux, acidification des océans, destruction de la biodiversité, amplification des catastrophes climatiques, sécheresses et canicules, impacts sur le *Gulf Stream*, raréfaction des matières premières, hausse des précipitations, inondations...

Ces conséquences climatiques et environnementales entraîneront évidemment de nouveaux bouleversements sociaux, politiques, économiques, sanitaires et géopolitiques : famines, conflits autour des matières premières et ressources énergétiques, disparition de zones côtières, migrations climatiques, pénuries d'eau, conséquences économiques et sociales (perturbations des chaînes logistiques, de la production d'énergie, de la production industrielle...).

Et comme à chaque catastrophe, ce sont celles et ceux qui subissent déjà le plus le poids des dominations économiques et sociales qui auront le moins de possibilités de se protéger et qui paieront le prix le plus lourd : classes travailleuses et populaires, femmes, personnes migrantes, jeunes, précaires... La lutte contre le changement climatique, comme l'ensemble des enjeux environnementaux, n'est donc pas uniquement liée au climat et à la planète. Il s'agit de justice sociale et de lutte des classes.

### **En Wallonie, comme ailleurs...**

Les inondations meurtrières qui ont touché la Wallonie ont une fois de plus démontré que face aux phénomènes extrêmes — qu'ils soient sociaux, économiques, climatiques, naturels, épidémiques... — les plus pauvres sont toujours en première ligne !

Vivant souvent dans les quartiers les plus exposés — car moins chers — ou des campings, dans des habitations vétustes, mal protégées, les classes populaires ont payé le plus lourd tribut des inondations wallonnes. Pour ces personnes, particulièrement exposées, la présence et l'intervention de services publics rapides et efficaces revêtent un caractère primordial. Mais juillet 2021 fut aussi l'illustration des conséquences désastreuses des vagues austéritaires et des coupes budgétaires dans des services publics aussi essentiels que les secours et la protection civile. Après les stocks de masques brûlés, mettant en péril la protection de la population au début de la crise Covid, il fallait à nouveau constater les ravages de l'austérité. Ce sont les personnes sinistrées elles-mêmes, le tissu associatif et syndical, des volontaires qui ont assuré la solidarité, souvent en mode « débrouille », durant les premières heures et journées de la catastrophe.

Aujourd'hui, ce sont encore et toujours les mêmes classes populaires qui se retrouvent les plus démunies face aux compagnies d'assurance privées et à leurs stratégies visant la moindre-indemnisation. Faible avec les forts, fort avec les faibles, l'éternelle loi du capitalisme...

45 Le GIEC, Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, est constitué de trois groupes de travail. Le premier analyse les aspects scientifiques du changement climatique, le deuxième étudie ses conséquences probables ainsi que les adaptations possibles tandis que le troisième se penche sur les politiques à même de réduire les émissions de gaz à effet de serre et, ainsi, atténuer le changement climatique. Le rapport dont il est question ici est celui du premier groupe de travail.

46 Selon l'OMS, ce seuil d'élévation de 1,5 °C de température a déjà 40 % de chance d'être atteint d'ici 2025.



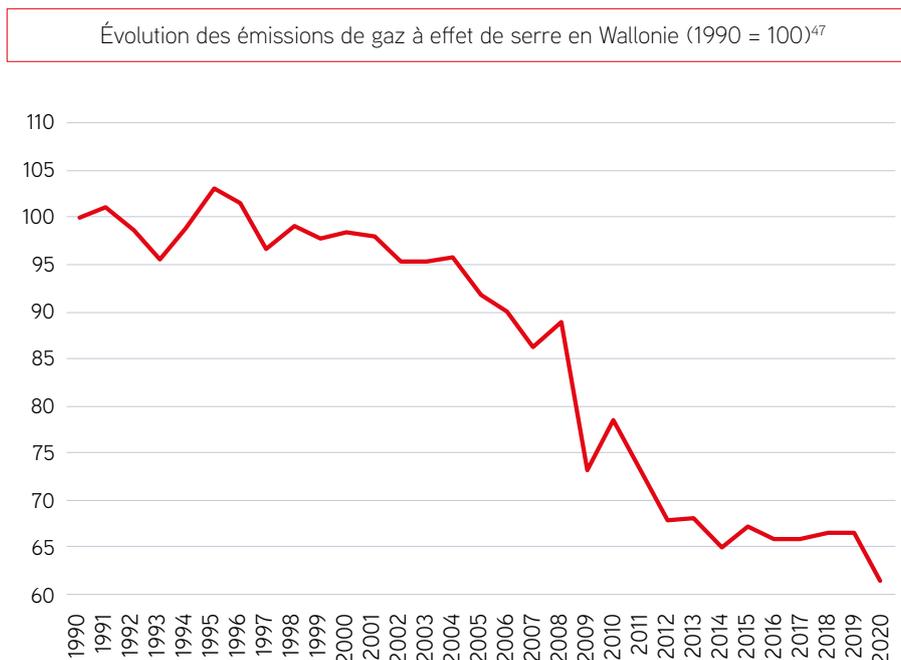
## 1.2. LA MAIN INVISIBLE AUX COMMANDES

Les alertes du monde scientifique et les mobilisations de la société civile ont forcé les gouvernements à agir. Depuis un peu plus de trente ans, des négociations internationales se tiennent chaque année au sein des Conférences des Nations Unies sur les changements climatiques (appelées aussi COP, pour *Conference of the Parties*). La dernière a eu lieu en novembre 2021 à Glasgow et, une fois de plus, n'a pas débouché sur des accords et engagements à la hauteur des enjeux.

Des progrès ont certes été réalisés ces dernières années. Le Pacte vert pour l'Europe, adopté par la Commission en 2020, devrait faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre en 2050. Plus largement, 70 pays ont indiqué des objectifs de neutralité carbone vers le milieu du siècle. Néanmoins, ces efforts restent insuffisants et mal encadrés. Objectifs après objectifs, plan après plan, la situation continue de se détériorer. Après une légère baisse en 2020, due à la pandémie, les émissions de gaz à effet de serre ont repris leur croissance pour revenir à un niveau presque comparable à celui de 2019. Pire, pour un euro investi dans les énergies renouvelables, deux le sont toujours dans les énergies fossiles.

Cette incapacité à inverser la tendance et la courbe des températures a pour origine l'exploitation capitaliste du monde et du vivant, l'alignement des politiques climatiques sur les dogmes libéraux. La croyance aveugle dans les bienfaits de la *main invisible du marché* a une nouvelle fois conduit le politique à laisser trop de marges de manœuvre au secteur privé pour un enjeu essentiel ayant trait à la survie, non pas de la planète mais bel et bien de l'humanité.

La Wallonie s'est pour sa part engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55 % par rapport au niveau de celles de 1990 d'ici à 2030. Et de 80 à 90 % à l'horizon 2050. Autant dire que le chantier reste énorme ! D'autant plus que les réductions déjà enregistrées au niveau régional (réduction de 33 % par rapport à 1990) sont, pour 40 %, dues à des fermetures d'entreprises industrielles réalisées au prix de désastres sociaux, et non à des politiques volontaristes... Tout le contraire de la transition juste à laquelle appellent la FGTB et des pans entiers de la société civile au niveau mondial.



Source : Iweps.

Au niveau régional, aussi, on a accordé des moyens et de grandes marges de manœuvre au secteur privé... sans grands résultats. Les Accords de branche, sur lesquels la politique énergétique industrielle est principalement basée, en sont le parfait exemple. Il s'agit d'un système très flexible, négocié sur base volontaire, aux ambitions limitées, fixant des efforts sectoriels (et qui profite donc à toutes les entreprises, même celles ne déployant aucune stratégie), procurant des avantages comme des réductions sur le prix de l'énergie ou différents subsides (environ 740 millions

47 IWPES. (2020). *Les chiffres clefs de la Wallonie*, p.245.  
[https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2020/10/2020\\_CC\\_web-2.pdf](https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2020/10/2020_CC_web-2.pdf)



d'euros sur la période 2014-2020)... Les Accords de branche sont en outre particulièrement opaques : les syndicats ne sont pas représentés dans les comités directeurs et le dernier rapport public présentant les résultats par fédération industrielle date de 2016.

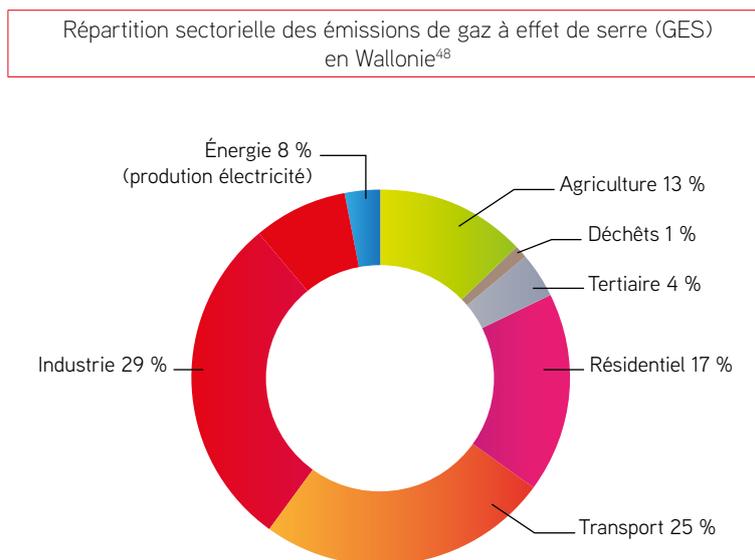
En résumé, ce système n'incite nullement à l'innovation ni à de véritables ruptures technologiques. La troisième génération de ces Accords, prévue pour 2023, devra être l'occasion d'une profonde révision du système afin de sortir d'un modèle où l'industrie internalise les bénéfices tout en externalisant la gestion des impacts environnementaux de ses activités et les conséquences sociales de la transition.

### 1.3. L'INDISPENSABLE DIMENSION COLLECTIVE

*« L'écologie sans lutte des classes c'est du jardinage. »*

Chico Mendes, syndicaliste brésilien assassiné sur ordre d'un propriétaire terrien en 1988.

Si des efforts de sensibilisation et des changements d'habitude individuels restent certainement à faire, on ne peut envisager la lutte contre le réchauffement climatique sous l'angle du marché régulateur, des « consommateurs et consommatrices » et de la culpabilisation de la population. Car la majorité des émissions de gaz à effets de serre — même celles émises par des individus — sont intimement liées à des domaines où la collectivité a un rôle essentiel à remplir.



Source : Iweps.

Agriculture, transports publics, politique industrielle, prospective, aménagement du territoire, isolation des bâtiments, logement (public et privé), gestion de l'eau, politiques de la santé, des soins et de l'aide, protection de l'environnement, gestion des déchets, réglementations sanitaires et environnementales... les domaines d'actions de la Région sont nombreux et elle dispose d'importants leviers pour y intégrer la lutte contre le changement climatique de manière transversale, que ce soit dans les services publics, la mise sur pied de ses politiques, l'élaboration des marchés publics ou encore via la fiscalité.

Enfin, cette reprise en main démocratique de la lutte contre le réchauffement climatique ne pourra se faire sans les organisations syndicales. La dimension sociale et fondamentale de ce combat a depuis longtemps été intégrée au sein de nos réflexions, structures, activités et formations. Il ne s'agit plus de tomber dans le piège stérile de l'opposition entre industrie et/ou emploi et préservation de l'environnement et du climat : les travailleurs et travailleuses sont à

48 IWEPS. (2020). *Les chiffres clefs de la Wallonie*, p. 246.  
[https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2020/10/2020\\_CC\\_web-2.pdf](https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2020/10/2020_CC_web-2.pdf)



même de relever le défi climatique. L'urgence de la situation nous impose d'accentuer et accélérer la dynamique afin que la prise de conscience s'opère pleinement, de manière transversale et à tous les niveaux de notre organisation, et se concrétise sur le terrain.

Au niveau externe, aussi, cette dimension devra être intégrée dans nos réflexions et stratégies : l'implication des travailleurs et travailleuses, de leurs délégations et organisations syndicales s'avèrera en effet essentielle pour garantir que la transition vers une économie bas carbone échappe à la main invisible du marché et ne se fasse pas sur le dos du monde du travail et des plus précaires. Cette implication devra se faire à tous les étages de l'action syndicale et de la concertation sociale, aux niveaux fédéral, wallon, sectoriel et de l'entreprise. Car, en matière environnementale comme en matière économique, l'individualisme et le laisser-faire sont mortifères.

## 2. LA BIODIVERSITÉ, UNE AUTRE SÉCURITÉ SOCIALE EN PÉRIL

Les enjeux climatiques sont tels qu'ils ont parfois tendance à occulter les autres défis environnementaux, tout aussi déterminants pour la préservation, voire la survie, de l'espèce humaine. On ne peut limiter la question environnementale au seul réchauffement climatique. Les pollutions de l'air, des sols et de l'eau ont par exemple de nombreuses répercussions en termes de santé publique, tant par leurs conséquences directes qu'indirectes.

Les crises des *subprimes* (2008) et de la Covid-19 nous ont toutes deux rappelé l'importante interaction des activités humaines : une multitude de liens relie des événements se passant dans différents endroits du monde.

En 2008, la crise des *subprimes* a ainsi commencé aux États-Unis, avec les délires spéculatifs du secteur financier qui ont conduit les grandes banques américaines au bord du gouffre, entraînant dans leur chute les banques européennes ayant massivement investi dans les crédits pourris. La haute finance capitaliste n'a alors échappé à la faillite que suite à l'intervention des États avec toutes les conséquences que l'on sait sur leurs finances et leur dette, l'emploi, les services publics, la sécurité sociale...

De même, la crise du coronavirus a commencé en Chine où un virus a contaminé quelques premiers humains avant d'en infecter des millions d'autres en profitant des flux transnationaux de transports. Avec toutes les conséquences que l'on sait pour les victimes et leurs proches, le secteur de la santé, de l'aide et des soins, ses travailleurs et travailleuses, les activités économiques, la culture, les libertés fondamentales...

Ces deux crises récentes démontrent qu'*ailleurs* et *ici* sont intimement liés, tantôt par des mécanismes et des institutions humaines, mais aussi par des interactions entre espèces, fussent-elles de taille microscopique. Face aux virus et bactéries, l'histoire et la cohabitation avec d'autres espèces ont permis au système immunitaire humain de développer des réponses et stratégies efficaces. Mais il existe également des milliers de bactéries et virus pathogènes jamais rencontrés face auxquels l'appareil immunitaire peut être totalement désarmé. L'espèce humaine est relativement épargnée par ces derniers car ils vivent généralement dans des lieux reculés, protégés des contacts par de multiples barrières naturelles.

Ces frontières naturelles sont aujourd'hui grandement fragilisées par la surexploitation capitaliste des ressources naturelles et des sols, la déforestation, les monocultures intensives... Ces phénomènes, combinés à la pollution et au réchauffement climatique, entraînent la destruction des écosystèmes et, *in fine*, de la biodiversité. À l'instar du modèle économique où les multinationales phagocytent le monde, entraînant la disparition de nombreuses autres entreprises, les espèces animales dites « généralistes » se développent au détriment des espèces plus locales et fortement dépendantes de leur écosystème. Et cette uniformisation des espèces facilite la prolifération des virus et leur mutation. D'un point de vue scientifique, il existe des liens établis entre exploitation capitaliste intensive des ressources naturelles et du vivant et... l'apparition de nouvelles maladies au sein de l'humanité.

Les enjeux environnementaux ne se limitent pas à la question climatique. Et le déclin de la biodiversité n'est pas qu'une thématique environnementale. Elle concerne pleinement l'humanité, impactée par l'apparition soudaine de pandémies jusqu'alors inconnues. En matière sanitaire, la biodiversité apparaît comme une sécurité sociale naturelle, qui nous protège, de façon collective, face à des risques totalement inédits.

Au niveau mondial, la destruction de la biodiversité atteint aujourd'hui des proportions inédites au point de parler d'*anthropocène*<sup>49</sup> — ou *capitalocène* pour être plus précis — et de faire craindre une nouvelle extinction massive, avec son lot de conséquences dramatiques pour les populations humaines, et tout particulièrement pour les plus pauvres d'entre elles.

La préservation des écosystèmes ne concerne pas que les lointaines forêts d'Amazonie ou d'Asie. Chez nous aussi, le maintien de la biodiversité est un enjeu crucial. Si la Belgique et la Wallonie connaissent un index *Planète vivante*<sup>50</sup> stable, voire en faible progression, il est à noter que 76 % de l'empreinte belge sur la biodiversité sont liés à ses importations et affectent donc la biodiversité sur d'autres territoires que le sien. De plus, certains phénomènes particuliers sont plus que préoccupants et en lien direct avec des activités d'exploitation intensive. Ainsi, dans les zones agricoles wallonnes, 11 espèces d'oiseaux sur 17 sont en déclin, soit 65 % d'entre elles. Un déclin drastique qui est lié à l'usage intensif des pesticides. La préservation des écosystèmes passera donc par la logique « *Penser global, agir local* »... Mais pas seulement.

Inclure les relations écosystémiques dans nos réflexions politiques et syndicales impose en effet d'aller à contre-courant d'un héritage culturel occidental professant, à tort, que l'humain et la nature sont deux choses distinctes. La difficulté d'inclure cet aspect dans nos réflexions politiques est encore compliquée par le travail incessant d'un lobbying marchand qui distille vrais mensonges et contre-vérités pour chercher à dissimuler les aspects destructeurs de ses activités.

Par conséquent, le combat pour la biodiversité — et donc la (sur)vie des générations futures — ne pourra pas faire l'impasse sur l'intégration des logiques écosystémiques dans les stratégies politiques et économiques, et donc sur le renversement des logiques capitalistes d'exploitation... bref, un changement de cap radical menant à une profonde transformation sociale et écologique de l'économie. Une transformation dans laquelle la FGTB entend bien jouer un rôle majeur.

### 3. L'ÉNERGIE : BIEN DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

L'automne 2021 fut marqué par une envolée spectaculaire des prix du gaz et de l'électricité, sur fond de tensions internationales et de spéculation sur l'énergie. En octobre, la CREG<sup>51</sup> avait calculé que le surcoût annuel moyen, pour les ménages ayant un contrat variable<sup>52</sup>, dépasserait les 700 €<sup>53</sup>. En 2021, avant la hausse historique, on estimait déjà que 20 % des ménages wallons vivaient en situation de précarité énergétique<sup>54</sup>. Un chiffre qui risque bien évidemment d'augmenter parallèlement à celui des tarifs énergétiques, suite au conflit en Ukraine et ses répercussions, dans le cadre d'un marché de l'énergie libéralisé et toujours plus opaque pour la population.

Cette augmentation drastique des coûts de l'énergie a confirmé le lien étroit existant entre social, économie et approvisionnement en énergie et matières premières. L'accès à l'énergie est en effet crucial, tant pour la population que pour les activités économiques. Et dans ce domaine, la situation de la Wallonie est plus qu'interpellante.

Même si 26 % de la consommation électrique régionale est couverte par une production réalisée en Wallonie, le degré d'indépendance énergétique<sup>55</sup> réel ne s'élève qu'à 10 %, car 90 % de l'énergie consommée ou transformée dans les centrales électriques doit être importée : uranium, pétrole, gaz naturel. Les principales possibilités de production locale pour la Wallonie résident donc dans le développement des énergies renouvelables. Ce niveau d'indépendance énergétique est bien plus faible que la moyenne européenne (34 %).

---

49 Le concept d'anthropocène a été développé et utilisé par certains milieux académiques. Il signifie *Ere de l'humain* et désigne une nouvelle époque de l'histoire terrestre, ayant débuté à la révolution industrielle, caractérisée par l'influence massive et prépondérante des activités humaines sur l'écosystème planétaire.

50 Fruit d'une collaboration entre le WWF, Natagora, Natuurpunt, et l'Institut royal des sciences naturelles, l'indice *Planète vivante* mesure la variation moyenne de la taille des populations de 283 espèces animales en Belgique depuis 1990 jusqu'à 2018.

51 Commission de régulation de l'électricité et du gaz.

52 Soit plus d'un tiers de la population pour l'électricité et près de la moitié pour le gaz.

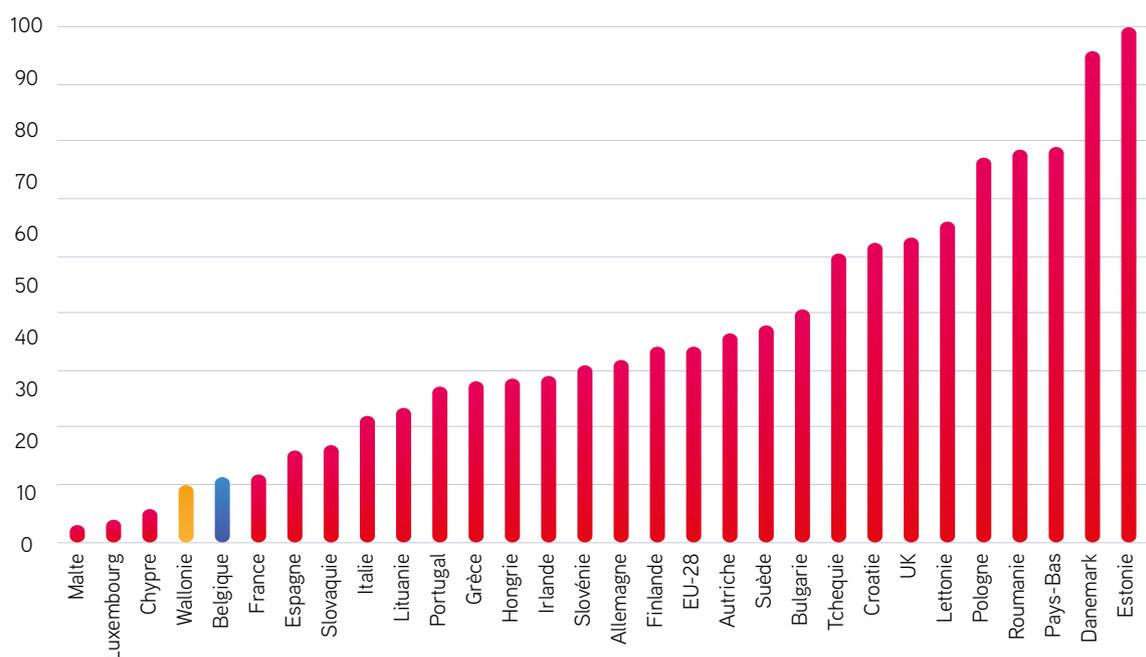
53 Estimation basée sur les tarifs de septembre 2021, qui devrait être revue à la hausse vu l'évolution des prix suite au conflit en Ukraine.

54 Baromètre de la précarité énergétique de la Plateforme de lutte contre la précarité énergétique.

55 La capacité d'un territoire à couvrir ses besoins en énergie.



Degré d'indépendance énergétique<sup>56</sup>



Source : Iweps.

L'absence de plan d'équipement en matière énergétique au niveau régional met en péril notre sécurité d'approvisionnement et notre indépendance énergétique. Dans un contexte où les pénuries risquent de se multiplier (et donc les prix d'augmenter), cette situation fait peser de graves menaces, tant sur le développement économique et les opportunités de redéploiement que sur l'accès à l'énergie pour les classes populaires et les plus précaires.

Compte tenu de la situation internationale et des engagements en matière de réduction des émissions des gaz à effets de serre, la sortie du nucléaire, telle que prévue initialement — c'est-à-dire pour 2025, dans un contexte marqué par le manque d'anticipation total quant aux alternatives et à la sécurité d'approvisionnement, l'impréparation totale du monde politique, l'absence d'alternatives et de débouchés de reconversion pour les travailleurs et travailleuses du secteur — pose question. Une situation qui, en mars dernier, a poussé le gouvernement fédéral à prolonger deux réacteurs pour une durée de 10 ans à partir de 2025.

## 4. TRANSPORT ET MOBILITÉ

Deuxième secteur d'émission de gaz à effet de serre (25 %) en Wallonie, le transport routier est un des seuls à avoir connu une augmentation ces dernières années : + 35 % en 30 ans. Ceci s'explique en partie par la prépondérance de la voiture comme moyen de transport principal d'une grande majorité de la population (part modale de la voiture de 83 % en 2017).

Les causes de cette surreprésentation de la voiture individuelle dans la mobilité sont multifactorielles : faiblesse de l'offre de transports en commun, désinvestissement dans le rail, aménagement du territoire centré traditionnellement autour de et pour la voiture, difficulté d'accès de certaines zones d'activité économique et de sous-régions « reculées »...

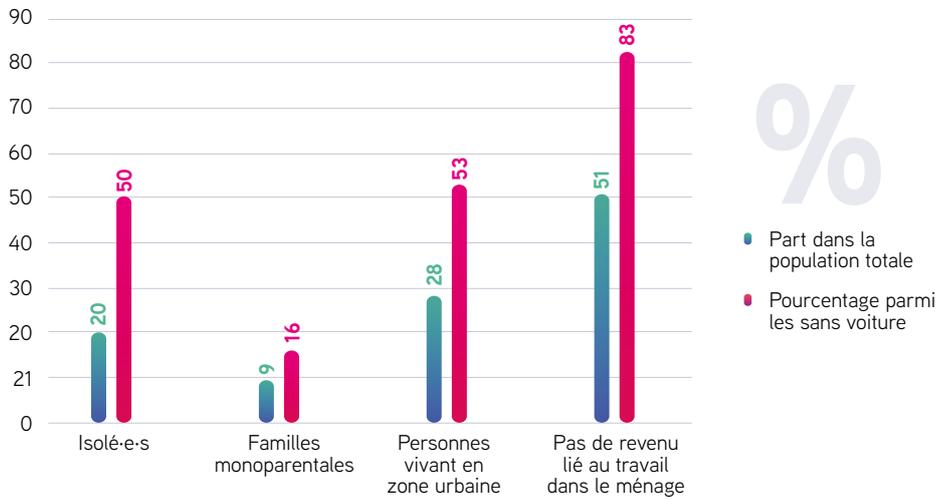
Mais cette part modale de 83% reste une moyenne. Et, comme toutes les moyennes, elle cache de profondes disparités. On constate tout d'abord, assez logiquement, de grandes différences entre les populations urbaines et celles vivant en zone rurale : la desserte de transports en commun y étant plus faible, le recours à la voiture s'impose souvent, tant pour les déplacements professionnels que privés. La proportion de personnes y possédant un permis de conduire et un véhicule y est donc plus élevée que dans les villes. En se penchant sur ce critère (détection d'un permis et/ou

<sup>56</sup> <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/consommation-initiale-denergie-independance-energetique>



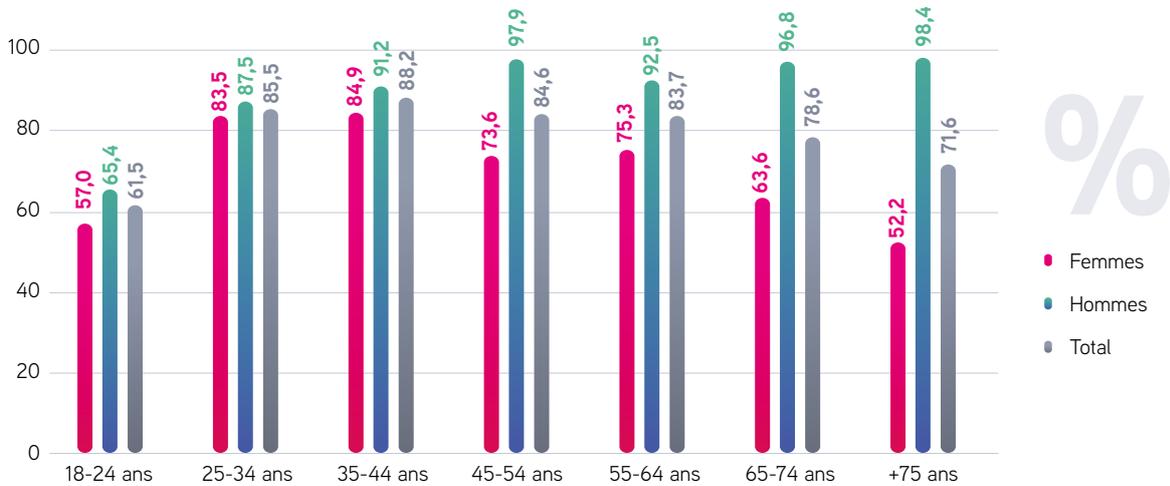
d'une voiture), on remarque aussi de profondes disparités selon le genre, la situation de famille, le niveau d'études ou les revenus du ménage<sup>57</sup>.

Profil des ménages wallons qui ne disposent pas de voiture (2017)



Source : Iweeps.

Permis de conduire selon le sexe et l'âge



Source : Iweeps.

Les externalités négatives de ce mode de transport (et de la route en général, via le transport de marchandises) ne se limitent pas aux émissions de gaz à effet de serre et ont de nombreux impacts en matière de santé publique. Les émissions de particules ultrafines, d'oxyde d'azote et d'ozone sont à l'origine d'environ 7.000 à 10.000 décès chaque année en Belgique. En 2020, les accidents de la route ont entraîné 229 décès et blessé 11.378 personnes sur les routes wallonnes. Et de nombreuses personnes doivent subir le bruit et la congestion routière au jour le jour. Enfin, contrairement à ce que l'on aurait pu croire, la diminution des déplacements professionnels motorisés n'a pas entraîné

57 Lire, à ce sujet, Cardelli, R. (Novembre 2021). *L'usage de la voiture et la mobilité quotidienne des femmes : entre liberté, nécessité et contraintes*. Décryptage n° 6. IWEPS. <https://www.iweeps.be/publication/lusage-de-la-voiture-et-la-mobilite-quotidienne-des-femmes-entre-liberte-necessite-et-contraintes/>



une baisse globale de l'utilisation de la voiture depuis les premiers confinements et le recours important au télétravail. On a en fait assisté à un basculement vers d'autres types de déplacements privés.

À politique inchangée, les projections 2040 prévoient une répartition modale quasiment identique et une augmentation significative du trafic automobile<sup>58</sup>. En 2017, le gouvernement wallon a adopté la vision FAST (Fluidité Accessibilité Sécurité Santé Transfert modal), qui prévoit de faire baisser la part modale de la voiture à 60 %, d'augmenter celle du rail de 9 à 15 % et celle des bus et trams de 4 à 10 %. Le vélo et la marche passeraient respectivement de 1 à 5 % et de 3 à 5 %. Pour remplir ces objectifs ambitieux, il est notamment prévu de développer l'offre de transports en commun... Pour répondre aux multiples défis (diminution des émissions de gaz à effet de serre et des externalités négatives de la voiture, lutte contre les inégalités...), encore faudra-t-il s'assurer que ce développement des transports en commun concerne bien les transports *publics*... et non privés<sup>59</sup> ! Dans ce contexte, l'implication des interlocuteurs sociaux sera fondamentale. Et la FGTB wallonne fera entendre sa voix pour la défense de services publics de qualité et accessibles à toutes et tous.

## 5. TOUT LE MONDE N'EST PAS LOGÉ À LA MÊME ENSEIGNE

Secteur primordial dans la lutte contre le réchauffement climatique, le logement<sup>60</sup> est également un élément central de la vie quotidienne des millions de Wallonnes et Wallons. Le nombre de logements disponibles et la qualité de ceux-ci – qualité pour laquelle l'isolation thermique est déterminante – sont des enjeux sociaux, économiques et environnementaux cruciaux.

Cet aspect qualitatif de l'habitation et les grandes inégalités en la matière sont apparues particulièrement criantes durant les semaines de confinement, marquées par l'isolement, l'école à distance et le télétravail contraint. La précarité de certaines habitations a également été déterminante lors des inondations de l'été 2021 puisque les zones les plus durement touchées furent les quartiers populaires, aux logements plus abordables, car plus exposés, plus anciens, moins bien isolés et protégés, voire vétustes.

À l'heure actuelle, le parc résidentiel wallon est particulièrement mal isolé, il atteint en moyenne un niveau PEB F alors qu'il devrait atteindre un niveau A d'ici à 2050 pour permettre à la Wallonie de rencontrer ses objectifs climatiques<sup>61</sup>. Mais cette moyenne cache, comme toute moyenne, de grandes disparités : tandis que les plus aisés-e-s peuvent entreprendre des travaux d'isolation globaux (plus efficaces qu'une addition de travaux distincts) tout en bénéficiant d'aides publiques, de nombreux travailleurs, travailleuses et allocataires sociaux vivent dans de véritables passoires énergétiques. Cette mauvaise isolation a évidemment des répercussions sur la facture énergétique, le confort de vie, la santé, le bien-être des habitantes et habitants. Mais cela influence aussi les émissions de gaz à effet de serre à la hausse et compromet la sécurité d'approvisionnement.

Plus largement, les mauvaises conditions de logement touchent particulièrement les classes populaires, majoritairement locataires mais aussi parfois propriétaires d'une habitation modeste. Ainsi, si 18,7 % des citoyennes et citoyens wallons vivent dans un logement présentant un problème d'humidité, ce taux est supérieur chez les locataires, qu'ils louent sur le marché privé ou public, et inférieur chez les propriétaires, que ceux-ci remboursent encore un prêt ou non<sup>62</sup>.

La Déclaration de politique régionale de 2019 prévoyait de rénover 55.000 logements à l'horizon 2030. En 2020, le gouvernement wallon annonçait un investissement de 1,2 milliard d'euros, destiné à renforcer la salubrité et améliorer la performance énergétique de 25.000 logements sociaux wallons. Un pas dans la bonne direction qu'il conviendrait d'amplifier puisque l'on estime à 40.000 le nombre des logements sociaux les moins bien isolés<sup>63</sup>.

Plus récemment, en juillet 2021, peu avant les inondations, le lancement de l'Alliance Climat-Emploi-Rénovation était annoncé par le gouvernement wallon. Réunissant interlocuteurs sociaux sectoriels et interprofessionnels,

---

58 SPF Mobilité et Transports. (2019). *Perspectives de la demande de transport en Belgique à l'horizon 2040*. [https://www.plan.be/uploaded/documents/201901311348120.FOR\\_TRANSPORT1540\\_11854\\_F.pdf](https://www.plan.be/uploaded/documents/201901311348120.FOR_TRANSPORT1540_11854_F.pdf)

59 Rappelons que le MR ne s'est jamais privé de revendiquer davantage de privatisation des TEC.

60 Le logement est responsable de 24% des émissions de gaz à effet de serre au niveau régional.

61 SPW. (24/11/2020). *Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment*. <https://energie.wallonie.be/servlet/Repository/gw-201112-strategie-renovation-2020-rapport-complet-final.pdf?ID=60498>

62 IWEPS. (01/03/2022). Part de la population vivant dans un logement humide. *Indicateurs statistiques*. <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/part-de-population-vivant-logement-humide/>

63 88 % des logements publics non rénovés présentent actuellement un label PEB compris entre C et G, dont 39 % entre F et G !



académiques, associations, citoyennes, citoyens et pouvoirs publics, cette Alliance a pour objectif de mettre sur pied des partenariats concrets et de participer à la mise en œuvre des actions de la Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment. Les enjeux sont multiples : réduction des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la qualité des logements, diminution des dépenses énergétiques, développement économique global, formation professionnelle... Le chantier est énorme et constituera indéniablement un des dossiers socio-économiques principaux dans les années à venir au niveau wallon. Il constitue d'ailleurs un des axes majeurs du plan de relance. Dans ce contexte, les liens avec des marchés publics favorisant le développement économique régional et la lutte contre le dumping social s'avèreront essentiels.

Mais avant d'être bien isolé, un logement doit tout d'abord être... disponible. Les loyers, prix fonciers et immobiliers sont en constante augmentation et 40.000 ménages sont inscrits sur des listes d'attente pour un logement social. Cette tension sur le marché immobilier et locatif a d'importants impacts sociaux, les locataires vivant une véritable double peine : disposant déjà de revenus plus faibles, ils doivent en outre dépenser une part plus importante de ceux-ci pour assurer les frais liés à leur logement.

Les logements inoccupés accroissent encore cette tension locative, ce qui a poussé le gouvernement régional à prendre des mesures : des outils de repérages des habitations vides ont été mis sur pied ainsi que des procédures d'agrément permettant d'intenter des actions en justice contre les propriétaires et de leur infliger des amendes administratives. Un ensemble de mesures dont il s'agira de vérifier la complète concrétisation sur le terrain.

Parallèlement, la Région a également annoncé son intention de construire 3.000 nouveaux logements sociaux d'ici à 2024. Il s'agit, ici aussi, d'un pas dans la bonne direction, mais bien insuffisant au regard des enjeux et défis démographiques, sociaux, environnementaux et économiques...

Enfin, on ne peut aborder le dossier des habitations sociales sans évoquer leur répartition totalement inéquitable entre communes wallonnes. Malgré l'obligation légale régionale, certaines communes huppées rechignent toujours à mettre sur pied les politiques qui leur permettraient de tendre vers un taux de 10 % de logement public tandis que les communes les plus défavorisées continuent à accueillir des logements publics dans une proportion souvent bien plus élevée. Et dans les faits, les sanctions régionales ne sont pas appliquées. Quand verra-t-on enfin le droit s'appliquer réellement à ces communes qui font le choix de la ségrégation sociale ?

## 6. PRÉCARITÉ HYDRIQUE : UN PHÉNOMÈNE EN PROGRESSION

La précarité hydrique se définit comme le fait de rencontrer des difficultés pour s'acquitter de ses factures d'eau, de ne pas disposer d'un accès technique suffisant ou de devoir limiter sa consommation. Intimement liée à la pauvreté, au coût croissant de l'eau<sup>64</sup> et à la mauvaise qualité du logement, cette précarité hydrique frappe une part croissante de la population wallonne. Selon le baromètre de la précarité hydrique de la Fondation Roi Baudouin<sup>65</sup>, 1 ménage wallon sur 5 est considéré comme étant actuellement dans cette situation : 19,8 % en 2017, 18,7 % en 2018 et 20,7 % en 2019.

Cet indicateur sous-estime certainement la gravité de la situation puisqu'il ne comptabilise par exemple pas précisément les personnes qui se rationnent pour raisons financières, en sous-équipement ou qui disposent d'accès alternatifs mais insuffisants à la ressource. De même, ces chiffres ne tiennent pas non plus compte des personnes sans abris, sans domicile fixe, sans papiers ou encore des gens du voyage... des personnes pour qui l'accès à l'eau est très problématique.

Comme en matière de logement ou d'accès à l'énergie, ce sont donc les plus fragiles, déjà victimes de nombreuses inégalités et discriminations structurelles, qui sont le plus exposés :

- un tiers des familles monoparentales (constituées, dans 80 % des cas, de femmes seules avec enfants) sont confrontées à la précarité hydrique ;
- les locataires sont plus vulnérables : 27,9 % sont en précarité hydrique pour seulement 8,2 % des propriétaires ;
- le taux de précarité hydrique atteint 37,2 % chez les locataires sociaux contre 27,7 % chez les locataires du parc privé.

64 Les ménages wallons ont vu leur facture augmenter de 83 % entre 2005 et 2017 alors même que l'indice santé n'a augmenté que de 24 %.

65 FRB. (Mars 2019). *Zoom précarité hydrique 2019*. – FRB. (Mars 2020). *Baromètres de la précarité énergétique et hydrique, analyse et interprétation des résultats 2018*. – FRB. (Mars 2021). *Baromètres de la précarité énergétique et hydrique, analyse et interprétation des résultats 2019*.



Au niveau wallon, trois dispositifs existent pour faire face à cette situation: deux en défaveur des personnes concernées (la procédure de recouvrement des factures impayées et les limiteurs de débit<sup>66</sup>) et un qui est orienté vers le soutien, le Fonds social de l'eau.

Ce Fonds social de l'eau (FSE) est un mécanisme financier prévu dans le Code de l'eau, destiné à aider les personnes en difficulté de paiement de leur facture d'eau ou à financer des interventions visant à des améliorations techniques du logement. Il est alimenté par une contribution payée par l'ensemble des consommateurs et consommatrices sur chaque m<sup>3</sup> facturé. Les CPAS en sont les seuls interlocuteurs, intermédiaires entre les personnes demanderesse et le Fonds.

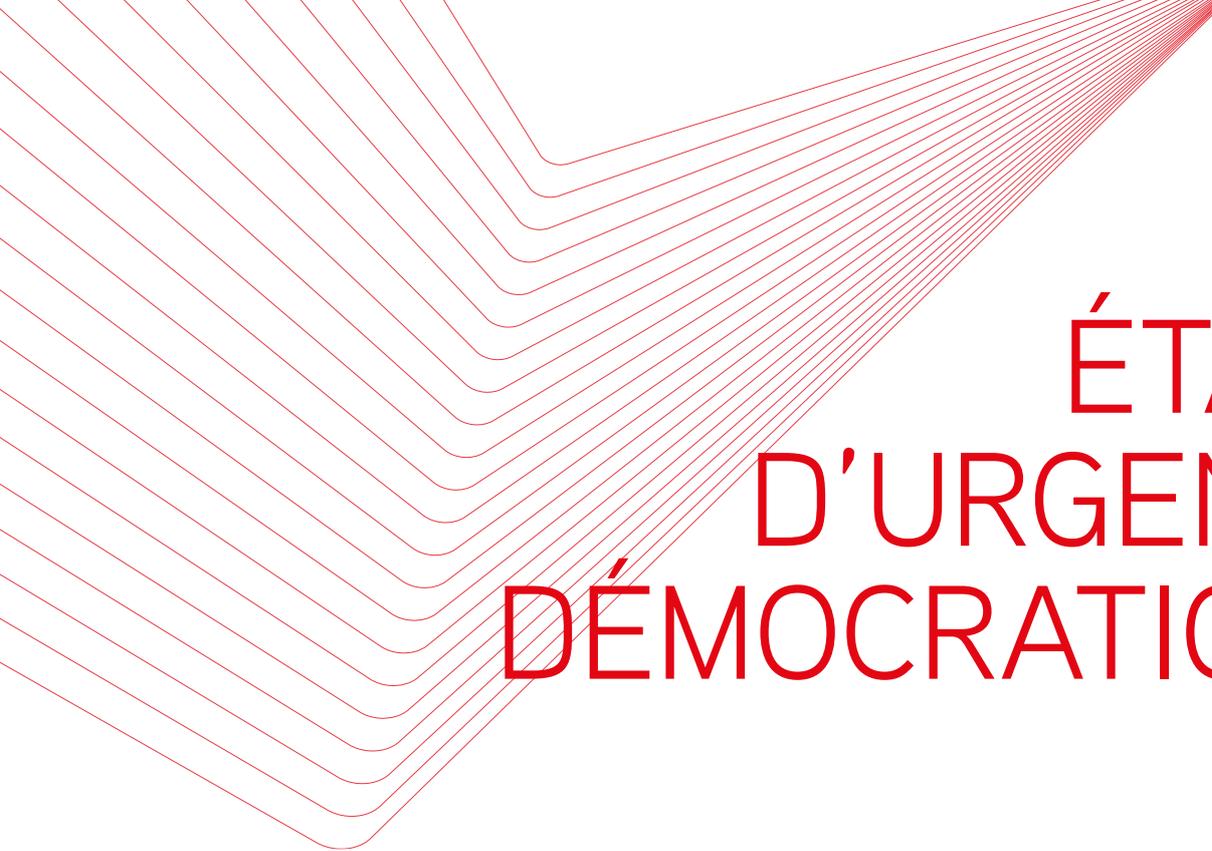
Actuellement, le FSE est encore trop confronté à différents phénomènes qui diminuent l'impact social qu'il devrait avoir : non recours au droit par des personnes qui pourraient en bénéficier, sous-utilisation de leur droit de tirage par certains CPAS ou trop faible usage du Fonds des améliorations techniques qui permet de réaliser des aménagements du logement (en lien avec le manque de professionnels prêts à réaliser des interventions minimales, fussent-elles déterminantes pour l'amélioration des installations).

Une révision du modèle s'impose donc pour réduire la précarité hydrique et garantir une égalité d'accès aux dispositifs entre citoyennes et citoyens wallons.

---

66 Heureusement en voie de disparition et appelés à être interdits si l'on en croit la ministre wallonne de l'Environnement





# ÉTATS D'URGENCE DÉMOCRATIQUE

## 1. DÉMOCRATIE, ÉTAT DE DROIT ET DROITS FONDAMENTAUX EN DANGER

*« J'aime beaucoup les enquêtes de victimation  
et les experts médiatiques, mais je préfère le bon sens  
du boucher - charcutier de Tourcoing. »*

Gérard Darmanin, ministre de l'Intérieur français, 18 mai 2021, L'Express.

Les droits fondamentaux, les libertés individuelles et collectives ont à nouveau été mis à rude épreuve ces dernières années... la pandémie et les mesures sanitaires jouant encore une fois le rôle de révélateurs et amplificateurs de crises. Partout, une même réalité — constatée depuis un certain temps déjà mais de plus en plus perceptible — s'impose : la démocratie s'érode dangereusement.

Passé le centenaire de la proclamation du suffrage « semi-universel », force est de constater l'urgence d'une réforme profonde de notre système démocratique. Les victoires électorales des néo-fascistes un peu partout en Europe, celle de la N-VA et du Vlaams Belang au Nord ou les tentatives de l'extrême droite de s'implanter en Wallonie doivent nous alerter et nous inciter à réagir.

L'abandon des classes populaires par une certaine social-démocratie convertie à l'économie de marché laisse le champ libre à une extrême droite « nouvelle tendance », version décontractée et décomplexée. Les politiques libérales, dévastatrices pour les classes populaires, menées aux noms de la fatalité économique, de la dette publique, du respect des règles et traités européens d'austérité, ou encore de la menace des marchés financiers, ont précipité des pans entiers de la population dans les bras de la droite réactionnaire tendance Bouchez — Sarkozy ou des néo-fascistes Zemmour - Le Pen - Van Grieken & co.

La droite dite classique, libérale ou conservatrice, opère, elle aussi, sa mue et adhère aujourd'hui sans complexes aux pires thèses néo-réactionnaires. Elle entend circonscrire ses valeurs libérales à la seule sphère économique et des marchés, réservant une politique des plus autoritaires sur le régalién. En minimisant l'importance et l'influence des inégalités structurelles qui divisent nos sociétés, voire en les défendant, prétendant que leur existence conduit



à l'enrichissement collectif (la fameuse *théorie du ruissellement*), bref en naturalisant l'ordre social existant et en rejetant les apports de la sociologie et des sciences humaines, elle se rapproche dangereusement de l'extrême droite et tente de nous entraîner, au nom du « bon sens » populaire, vers les pires des lendemains.

Sans perspectives d'avenir et de changement radical, cette tendance risque de s'aggraver et, avec elle, les atteintes aux droits fondamentaux, aux libertés et à la démocratie-même. Or, ces principes démocratiques font déjà aujourd'hui l'objet d'atteintes récurrentes, de plus en plus difficiles à contrer.

La question de la répartition des pouvoirs entre population et responsables politiques devra également être mise sur la table. La gestion de la crise sanitaire à coup d'arrêtés ministériels et par conséquent sans approbation parlementaire — et ce pendant plus d'un an — alors qu'un gouvernement de plein exercice était pourtant en fonction, est tout à fait révélatrice. L'octroi de pouvoirs spéciaux au gouvernement, prétendument limités à la gestion de la pandémie, a en effet permis de faire passer certaines réformes qu'il aurait été compliqué de proposer en temps normal. Le déséquilibre entre le pouvoir exécutif et ceux législatif et judiciaire est ainsi de plus en plus frappant. Par définition, un régime de pouvoirs spéciaux a vocation à n'être que temporaire et limité. S'il tend à devenir permanent, le basculement vers un régime autoritaire est réel.

Les chocs sociétaux servent ainsi de légitimisation à des régimes dérogatoires — comme ce fut le cas en 2016 après les attentats terroristes — largement attentatoires aux libertés individuelles et collectives. Néanmoins, dans certaines situations, les motifs d'inquiétude survenant au cours d'une crise ne sont en réalité que le prolongement de situations structurelles attentatoires à nos droits et libertés déjà préexistantes...

Enfin, les attaques massives et répétées menées depuis 40 ans contre les services publics — véritable pilier de tout système démocratique —, leur financement, les conditions de travail et le statut des agent·e·s ont aussi participé fortement à ce processus d'affaiblissement démocratique.

## 1.1. ACCÈS À LA JUSTICE

Le droit à un recours effectif est de plus en plus remis en question. À coups de coupes budgétaires, la possibilité pour les justiciables de profiter d'un service de qualité a été réduite à peau de chagrin. Comme dans le cas de toute attaque contre les services publics, ce sont les plus précaires qui en sont les premières victimes. Augmentation des coûts, arriéré judiciaire croissant, manque de personnel, détérioration des bâtiments... sont autant d'exemples du sous-financement structurel de la justice. L'exécutif n'en démord pas malgré les multiples alertes émanant des mondes syndical, académique et judiciaire. La pandémie aura par ailleurs encore plus fortement ralenti l'appareil judiciaire et le droit d'accès à la justice des citoyens des citoyennes.

En parallèle, le pouvoir exécutif n'hésite pas à user et abuser des pouvoirs spéciaux pour tenter de faire accepter des réformes auparavant non concrétisées car suscitant débats et oppositions — comme la suppression du juge d'instruction et de la Cour d'assises — ou d'essayer de rendre permanentes, en dehors de tout débat contradictoire, des mesures d'urgence adoptées durant la crise sanitaire. Ainsi, certains députés ont tenté de faire adopter la généralisation de la procédure écrite et de l'usage de la vidéoconférence en matière pénale, mesures portant gravement atteinte aux droits de la défense. Par ces attaques répétées, c'est le principe même de séparation des pouvoirs qui est mis à mal. Sans changement radical de trajectoire, les actrices et acteurs judiciaires risquent bel et bien de finir par s'avouer vaincus.

Enfin, comment ne pas parler de justice à deux vitesses — euphémisme de justice de classe — en évoquant la loi sur la transaction pénale, qui a été élargie à davantage de crimes et délits, notamment aux matières fiscales, en 2011. Cette disposition permet tout simplement aux personnes accusées de délits financiers ou fiscaux de négocier un accord financier afin d'échapper à toute condamnation, et donc à la publicité médiatique et à l'opprobre d'un casier judiciaire. Selon que vous serez puissants ou misérables...

## 1.2. DROIT DE NE PAS SUBIR DE TORTURE ET DE TRAITEMENT INHUMAIN ET DÉGRADANT

Malgré son caractère absolu, ce droit fondamental tend également à être remis en question ces dernières années.

Ce fut notamment le cas en 2018 lorsque, malgré l'existence de nombreux rapports établissant de manière accablante l'impact néfaste et irrémédiable de la détention sur la santé et le bien-être des enfants, malgré la condamnation de la Cour européenne des droits de l'Homme ou les multiples interpellations du monde associatif et syndical, le gouvernement Michel décide de réinstaurer l'enfermement d'enfants sans papiers en centre fermé...

C'est aussi le cas lorsque, au début de la pandémie, les personnes résidentes de maisons de repos (et de soins) ou les personnes âgées vivant seules se voient reléguées au second plan, l'attention des politiques se focalisant sur l'occupation des lits de soins intensifs sans penser aux conséquences pour un public cumulant tous les facteurs de risques. Au final, 64 % de l'ensemble des décès survenus au cours de la première vague auront trouvé leur origine dans la présence au sein de ces établissements.

La « sur-occupation » des lits de soins intensifs a également entraîné le report des soins de nombreuses personnes atteintes de maladies chroniques, l'isolement forcé de personnes handicapées résidant en établissements, l'absence de visite en prison, l'interdiction aux pères d'assister à l'accouchement, aux familles d'assister leurs proches mourants ou même de participer aux funérailles...

On l'a vu plus haut, la responsabilité de cette situation incombe aux responsables politiques et à leurs mesures d'austérité, au manque de personnel, d'équipements de protection et de possibilités de dépistage... Les manquements de l'État à son obligation de protection des plus vulnérables auront donc coûté des milliers de morts et entraîné la multiplication des situations inhumaines et dégradantes. Une situation intolérable qui rend indispensable un urgent et profond refinancement du secteur.

### 1.3. VIE PRIVÉE ET INVOLABILITÉ DU DOMICILE

Le droit de ne pas subir d'ingérences dans sa vie privée constitue également un des piliers dans une société démocratique. Bien que fondamental, il peut connaître exceptionnellement certaines restrictions dans un cadre théoriquement très strict et encadré par la loi. Néanmoins, au cours des dernières années, les exceptions deviennent progressivement la norme.

La tentative, fin 2017, du secrétaire d'État Theo Franken d'autoriser les visites domiciliaires sur mandat du juge d'instruction<sup>67</sup> en cas de simple soupçon de présence d'une personne sans papiers est largement révélatrice de ces tentations autoritaires. Fort heureusement, le projet a finalement été suspendu, puis abandonné suite à une forte mobilisation citoyenne, associative et syndicale.

Ce principe d'inviolabilité du domicile a aussi été affecté ces dernières années à travers, notamment, l'élargissement des possibilités de méthodes particulières de recherche instaurées en 2017 sous couvert de la lutte contre la criminalité ou le terrorisme. Le contrôle de résidence auxquels étaient soumis les bénéficiaires de la GRAPA en est un autre triste exemple<sup>68</sup>.

Le développement rapide des technologies compromet également constamment l'effectivité de ce droit à la vie privée. L'adoption par l'Union européenne du RGPD<sup>69</sup> a permis d'adapter les règles de protection des données à l'ère du numérique. Il s'agira néanmoins d'être particulièrement attentif à la capacité de ce rempart juridique à protéger les citoyens et citoyennes vis-à-vis des entreprises et gouvernements, toujours plus gourmands en termes de données. Ceci a été particulièrement mis en évidence dans le cadre de la crise sanitaire : création d'une banque de données opaque gérée exclusivement par Sciensano, traçage, application Coronalert, collecte et gestion des données médicales sous-traitées à des firmes privées, failles de sécurité des logiciels et dans la protection des informations personnelles... Dans ce contexte, les avertissements et mises en demeure de la Commission européenne à l'encontre de la Belgique, dans le cadre des possibles conflits d'intérêt au sein de l'Agence de protection des données, sont plus que révélateurs des possibles dérives d'une telle concentration et d'un tel croisement de données. Cette tendance n'est malheureusement pas nouvelle : la multiplication des appareils connectés, des caméras de surveillance, par ailleurs de plus en plus « intelligentes », ou encore l'apparition des cartes d'identité avec empreintes digitales en sont d'autres exemples frappants.

---

67 Juge d'instruction qui, dans ce cadre, aurait dû jouer le rôle de bras armé de l'Office des étrangers (lui-même déjà trop souvent bras armé des politiques d'expulsion) ce qui démontre une nouvelle fois les atteintes à l'institution judiciaire au profit de l'exécutif.

68 De nouvelles balises et une procédure modifiée a été mise en place à la mi-avril 2022.

69 Le Règlement général sur la protection des données est une législation européenne qui encadre, depuis 2018, l'utilisation et la conservation des données personnelles.



## 1.4. DROIT À LA DIGNITÉ HUMAINE

Garanti par l'article 23 de la Constitution, le droit à la dignité humaine se décline en plusieurs aspects, dont l'effectivité de certains est régulièrement et sérieusement mise à mal par les politiques de droite.

### ► Droit au logement

Le droit à un logement décent est depuis longtemps ineffectif pour tout un pan de la population. Les prix de l'immobilier ne cessent de croître et avec eux, les inégalités dans l'accès au logement. Le manque criant de logements sociaux et la criminalisation des occupations d'immeubles, pourtant seule solution pour de nombreuses personnes, ne font qu'accroître la nécessité d'une intervention politique régulatrice pour éviter un cataclysme social.

Ici aussi, ce phénomène connu de longue date n'a fait que s'accroître avec la crise sanitaire. Seule éclaircie dans la grisaille : les moratoires sur les expulsions domiciliaires pris par les régions au commencement de la crise... mais qui sont malheureusement tous arrivés à terme à l'heure actuelle.

### ► Droit à la sécurité sociale

On l'a vu plus haut, les mesures de détricotage de la sécurité sociale se sont multipliées depuis trois décennies, tant en matière d'accès que de conditions d'octroi ou de montant des allocations. De victimes, les sans-emploi et les malades sont devenus des coupables à contrôler, sanctionner, appauvrir et exclure.

Les juridictions belges, Cour de cassation en tête, semblent cependant de plus en plus inverser la tendance en se basant sur le principe du *standstill* — protection contre les régressions injustifiées dans les droits essentiels. Le Tribunal du travail de Liège a ainsi considéré, en 2021, que la limitation dans le temps des allocations d'insertion ne respectait pas ce principe, remettant ouvertement en question la légalité de cette mesure d'exclusion. L'ONEM a même finalement renoncé à faire appel, reconnaissant implicitement les arguments avancés par la FGTB et repris par les tribunaux. Mieux, l'ONEM a réintégré les sans-emploi qui avaient introduit ce recours avec la FGTB et a accepté de les indemniser.

Si l'on ne peut que se réjouir de cette décision, elle entraîne cependant une double discrimination. Tout d'abord entre ces personnes réintégrées et celles qui ont été déboutées par d'autres tribunaux, sur base... des mêmes textes et principes juridiques ! Mais aussi avec les milliers d'autres exclues et exclus n'ayant pas introduit de recours. Une situation intenable, tant du point de vue de la cohérence que de l'éthique, mais que le monde politique ne semble pas prêt de corriger. En effet, les revendications de la FGTB portant sur l'abrogation de la limitation dans le temps des allocations d'insertion, à l'origine de l'exclusion de plus de 55.000 personnes, n'ont toujours pas été entendues.

## 1.5. DROITS À L'ÉDUCATION ET À LA CULTURE

En matière d'accès à l'éducation, la pandémie et les confinements auront eu des conséquences particulièrement néfastes et, une nouvelle fois, de façon beaucoup plus marquée pour les classes populaires. La mise en place de l'enseignement à distance a mis en évidence et accentué la fracture numérique, tant entre les élèves qu'entre les établissements. Si la proportion d'élèves de l'enseignement francophone n'ayant pas accès à un ordinateur à domicile était évalué à environ 15 % en avril 2020, cette proportion peut doubler dans les écoles fréquentées majoritairement par des jeunes issus des milieux populaires. En 2020, la Fédération Wallonie-Bruxelles avait annoncé l'achat d'ordinateurs à destination des familles les moins favorisées<sup>70</sup>. Mais, en novembre 2021, c'est la douche froide : la Fédération annonce que cet octroi sera bientôt conditionné à une participation financière des parents. Un fonds de solidarité sera bien prévu mais limité à seulement à 5 % des élèves, même au sein des établissements « à indice socio-économique faible ».

L'enseignement à distance s'est en outre assimilé à une véritable double peine pour les enfants en difficulté scolaire, pour les familles monoparentales ou précaires. Certains établissements scolaires ont ainsi perdu contact avec 10 % à 30 % de leurs élèves pendant les confinements.

Ces confinements successifs ont également considérablement restreint le droit d'accès à la culture avec la fermeture des lieux culturels et l'annulation de la plupart de leurs activités : concerts, événements, expositions, centres culturels, musées, bibliothèques, théâtres, cinémas... Le secteur fut, à chaque nouvelle annonce de mesures, le premier à devoir fermer ses portes comme s'il était à la fois le principal foyer de contamination et un sous-secteur dénué d'importance...

<sup>70</sup> [https://www.rtfb.be/info/belgique/detail\\_pierre-yves-jeholet-promet-plus-de-1000-ordinateurs-aux-familles-en-fwb?id=10487754](https://www.rtfb.be/info/belgique/detail_pierre-yves-jeholet-promet-plus-de-1000-ordinateurs-aux-familles-en-fwb?id=10487754)



## 1.6. DROIT DE MANIFESTER ET VIOLENCES POLICIÈRES

Le problème de l'usage disproportionné de la force par la police — euphémisme de ce que l'on nomme plus souvent *violences policières* — n'est pas neuf. Même s'il ne s'agit pas de stigmatiser ni de généraliser des pratiques inacceptables à l'ensemble des agents et agents, force est cependant de constater que le phénomène a gagné en intensité et visibilité ces dernières années, au vu de la multiplication des témoignages de maltraitements et violences policières: insultes racistes ou sexistes, coups et blessures, arrestations illégales, refus d'acter les plaintes liées à ces faits ou concernant des violences liées au genre... Les exemples sont malheureusement beaucoup trop nombreux<sup>71</sup>.

Et, une fois de plus, force est de constater — et de dénoncer — que les premières victimes des politiques répressives et violences policières sont les classes populaires, les sans-papiers, les jeunes, les syndicalistes, les personnes d'origine étrangère, les féministes, les militantes et militants...

La manifestation antifasciste de Gilly, début 2020, en fut un exemple parmi d'autres: à un mouvement de contestation pacifique contre le rassemblement d'un groupuscule d'extrême droite, la police a opposé autopompes, gaz lacrymogènes et coups de matraques, sans aucun respect des critères légaux théoriquement de mise: proportionnalité, nécessité et légitimité.

Mais cette violence ne se limite malheureusement pas aux manifestations. Mawda, Adil, Jonathan Jacob, Ibrahima chez nous mais aussi Adama Traoré ou Cédric Chouviat en France... pour ne citer que quelques-unes des victimes mortes ces dernières années. Pour combien d'autres ?

Depuis trop longtemps, le développement de logiques et politiques ultra-sécuritaires a entraîné une fuite en avant répressive. Lors des confinements, la posture pénale adoptée par les autorités a encore accentué la tendance mais l'a aussi banalisé. Il y a à peine quelques années, qui aurait ainsi pu imaginer que la police chargerait à cheval des centaines de personnes réunies pour faire la fête sur les pelouses d'un parc public ? La crise sanitaire a également été l'occasion de démontrer et de rappeler que les responsables de violences policières jouissent encore trop souvent d'une quasi-immunité, même quand ils finissent — trop rarement — devant les tribunaux.

L'ampleur du phénomène ne peut plus être le grand absent des débats publics. Il nécessite une prise de conscience globale et des mesures fortes. À défaut de quoi, le triptyque politique répressive-violence policière-impunité continuera à faire des ravages et à participer activement au délitement de la démocratie.

## 2. COMLOTISME ET EXTRÊME DROITE : QUAND LA COLÈRE SE TROMPE DE CIBLE

Le choc de l'épidémie, les confinements, et l'isolement social qui en a résulté pour de nombreuses personnes, ont mis en lumière et aggravé la propagation, au sein de la population, de thèses complotistes sous-tendues, parfois, par des idéologies réactionnaires ou d'extrême droite.

Les réseaux sociaux — et leur fonctionnement algorithmique — jouent indéniablement un rôle fondamental dans le repli sur soi et sa « communauté » d'idées et de valeurs politiques, culturelles, religieuses... Et donc aussi dans la diffusion et le succès de thèses conspirationnistes et autres infox. Mais les origines de ces phénomènes sont en réalité multifactorielles: manipulations sciemment orchestrées par des groupes de pression politiques ou économiques, manque d'éducation aux médias et aux réseaux sociaux, intérêts économiques de multinationales qui n'ont aucun intérêt à modérer ce qui se dit sur leurs plateformes, etc.

Le succès de ces thèses provient aussi sans aucun doute d'un profond sentiment de défiance à l'égard des institutions, d'une colère contre l'organisation sociale, économique et politique de la société. Une colère tout à fait légitime et fondée mais qui peut facilement se tromper de cible.

L'exemple du mouvement antivax ou du refus de la vaccination est à ce sujet très révélateur. Ce refus a en effet été plus marqué dans les quartiers et parmi les classes populaires. Et au sein de ces populations et quartiers, c'est chez les jeunes et les plus précaires que la vaccination rencontre le moins de succès. Non pas tant à cause d'un « problème culturel ou religieux » comme certains médias ou éditorocrates ont tenté de le faire croire. Mais plutôt par

---

<sup>71</sup> À tel point que la Ligue des droits humains a lancé un Observatoire des violences policières, avec le triple objectif de « libérer la parole et informer, étudier un phénomène de société et faire évoluer les politiques publiques »: [www.obs.pol.be](http://www.obs.pol.be)



une profonde *désaffiliation sociale*<sup>72</sup> de personnes confrontées à la précarité, l'exclusion, les contrôles ONEM ou CPAS, le mépris et la stigmatisation de classe, des problèmes de santé et le report de soins pour raisons financières... Ces situations de grande précarité, cette véritable spirale de la désaffiliation décrite par exemple par le sociologue Renaud Maes<sup>73</sup>, ont conduit certaines personnes à refuser un vaccin considéré comme suspect puisque préconisé par les mêmes autorités et institutions qui les méprisent tant par ailleurs. Une méfiance qui fut encore renforcée par la gestion incohérente et arbitraire, guidée principalement par les intérêts économiques, de la pandémie.

Si cette défiance et cette colère sont plus que légitimes, elles se cristallisent davantage sur un symbole — le vaccin — que sur les causes réelles et structurelles des inégalités de classe. Une colère qui se trompe de cible puisque les premières victimes du refus de la vaccination risquent justement d'être... les personnes qui la refusent !

Le même type de processus est à l'œuvre dans la progression des idées et partis d'extrême droite, particulièrement actifs en période de crise. Cette idéologie mortifère s'est toujours développée sur le terreau de la misère et des crises du système capitaliste, grâce à l'appui de certaines franges de la bourgeoisie et des « classes moyennes » en voie de déclassement, qui soutiennent le renforcement autoritaire du capitalisme.

Mais, quand la gauche oublie et abandonne les classes populaires, c'est l'extrême droite qui prend le relais en adoptant un visage « social » et reprenant même — en partie — des revendications progressistes comme la revalorisation des allocations sociales... uniquement pour « ses » nationaux. Cette « gauchisation » de l'extrême droite n'est évidemment qu'un leurre. Ce courant politique a toujours fait siennes tant la défense du capitalisme, du patriarcat et des intérêts des classes dirigeantes que la violence envers le monde du travail, les classes populaires, les personnes immigrées, les femmes, les syndicalistes, les minorités, les démocrates... Ce simulacre permet à l'extrême droite d'élargir sa base de soutien historique traditionnelle en ciblant les personnes confrontées à la précarité ou à l'exclusion. Celles qui se laissent bernier et soutiennent ces forces politiques agissent pourtant contre leurs intérêts objectifs de classe. Ici aussi, la colère se trompe de cible.

La situation actuelle, instable et incertaine, profite aux mouvements d'extrême droite et de droite autoritaire, qui gagnent du terrain un peu partout dans le monde. Ils sont d'ailleurs nombreux à se développer en entretenant les discours et courants complotistes pour tenter de les rallier à leur cause. Le trumpisme aux États-Unis ou Bolsonaro au Brésil, l'implication de Philippot et Dupont-Aignan<sup>74</sup> dans le mouvement antivax français ou encore l'attaque des locaux romains de la CGIL par des néo-fascistes lors d'une manifestation anti-passe sanitaire n'en sont que quelques exemples frappants parmi beaucoup d'autres.

Depuis la disparition du FN belge, la Wallonie est relativement épargnée par cette montée en puissance. Dans leur livre *« Extrême droite : L'histoire ne se répète pas... de la même manière »*<sup>75</sup>, notre camarade anversois Bruno Verlaeck et l'historien Vincent Scheltiens identifient trois facteurs expliquant le faible poids de l'extrême droite wallonne : les faiblesses internes de ce courant, le respect d'un « cordon sanitaire » médiatique mais aussi et surtout la vigilance, la réactivité et la capacité de riposte des antifascistes et des organisations syndicales. On repense évidemment aux mobilisations des militantes et militants de la FGTB wallonne à chaque fois que l'extrême droite a tenté de se réunir ces dernières années, que ce soit à Verviers, Gilly ou Liège. On y rajoutera évidemment aussi le travail de sensibilisation mené au quotidien sur le terrain par les associations d'éducation populaire, les syndicats, les organisations de jeunesse...

Partout ailleurs où la stratégie de banalisation a été appliquée, elle a été un échec : l'extrême droite a progressé, gagnant élections, influence et pouvoir, pendant que les progressistes reculaient. On ne peut donc que se réjouir et se féliciter de la faiblesse actuelle de l'extrême droite en Wallonie... Mais sans jamais baisser la garde !

Car les idées d'extrême droite n'y sont pas inexistantes, loin de là. Et la puissance du Rassemblement national en France et du Vlaams Belang en Flandre n'est pas sans influence : leurs idées contaminent l'espace public, politique et médiatique dans un contexte de tendance au renforcement autoritaire du capitalisme. De plus, les scores cumulés des différentes formations d'extrême droite lors des derniers scrutins organisés en Wallonie ont parfois atteint des niveaux inquiétants, variant entre 5 et 10 %.

Des résultats à ne pas négliger à l'heure où une nouvelle formation d'extrême droite tente de se structurer et de s'implanter en Wallonie avec le soutien de ses grandes sœurs flamande et française.

---

72 La désaffiliation sociale est un concept théorisé par le sociologue Robert Castel, basé sur un processus de rupture progressive des liens sociaux et un affaiblissement des liens de proximité et de solidarité entre individus. Il décrit le passage de l'intégration à l'exclusion sociale.

73 Maes, R. La spirale de la désaffiliation. *La Revue nouvelle* n° 6/2021. p. 2.  
<https://www.revue nouvelle.be/La-spirale-de-la-desaffiliation>

74 Respectivement ancien numéro 2 du FN français et dirigeant de Debout la France ayant soutenu Marine Le Pen au deuxième tour de l'élection présidentielle de 2017.

75 Verlaeck, B., Scheltiens, V. (2021). *Extrême droite : L'histoire ne se répète pas... de la même manière*, Éditions du Cerisier.



Score cumulé des listes d'extrême droite en Wallonie lors des derniers scrutins

	1995	1999	2004	2009	2014	2019
Parlement wallon	6,2 % <sup>76</sup>	4,8 % <sup>77</sup>	8,66 % <sup>78</sup>	4,67 % <sup>79</sup>	8,59 % <sup>80</sup>	6,18 % <sup>81</sup>
Parlement européen	*	*	*	5,57 % <sup>82</sup>	11,32 % <sup>83</sup>	5,13 % <sup>84</sup>

\* Absence de ventilation régionale des résultats avant 2009.

### 3. LIBERTÉS SYNDICALES, LE GRAND BOND EN ARRIÈRE

Septembre 2020, à l'aube du deuxième pic épidémique. Des travailleurs et travailleuses de l'usine InBev de Jupille sont en grève. Leurs revendications ? Le droit de travailler en toute sécurité et le départ d'une direction responsable des manquements ayant entraîné l'apparition d'un foyer de Covid-19 sur le site. Face à ce mouvement, la direction va utiliser des méthodes d'intimidation et de répression violentes : menaces individuelles par SMS, intervention d'huissiers, menaces de saisie des biens personnels...

Ce conflit social avait alors fait la une de l'actualité. Mais il n'est qu'un exemple parmi tant d'autres des attaques que subissent, depuis des années, les délégués et déléguées syndicaux, tout particulièrement celles et ceux qui militent au sein de la FGTB : intimidations, stigmatisation et licenciements, mépris et refus de la concertation sociale, non-respect des procédures, instrumentalisation judiciaire des conflits sociaux, entraves au droit de grève...

Le patronat a fait le choix délibéré d'une stratégie de guerre ouverte, et sur tous les fronts, contre le monde du travail, particulièrement quand celui-ci se fait acteur de changement. Dans la ligne de mire : les délégués et déléguées, leur organisation, le droit de grève, son effectivité, ses retombées... bref, son efficacité. Cette guerre se joue avec la complicité — objective ou non — de nombreux responsables politiques et médias, toujours prompts à dégainer un article railleur, un tweet rageur ou un projet de loi empreint de mépris de classe.

Ils n'osent évidemment pas s'attaquer frontalement à un droit collectif, reconnu et défendu au niveau international, à l'origine de nombreuses conquêtes démocratiques et sociales : suffrage universel, journée des 8 heures, congés payés, réduction de l'écart salarial femmes-hommes, sécurité sociale... Alors, ils rusent et s'attaquent aux « excès » du droit de grève, stigmatisent des « comportements inacceptables et égoïstes » — en occultant systématiquement les causes du conflit social et la responsabilité patronale —, mettent en avant la « liberté individuelle » et la « liberté de travailler ».

Le gouvernement Michel incarna « à la perfection » cette ligne dure et réactionnaire qui entendait s'attaquer à tous les corps intermédiaires, tous les contre-pouvoirs en vue de les réduire à une fonction purement consultative, symbolique, voire de les faire totalement disparaître. Ainsi, l'expression citoyenne et l'exercice démocratique seraient strictement encadrés, limité au seul droit de vote.

Les campagnes diffamatoires, stigmatisantes, voire haineuses, portées à l'encontre des militantes et militants syndicaux entre 2014 et 2017 ont démontré que c'était bien la dimension interprofessionnelle de la lutte syndicale qui était dans le viseur. Si une action syndicale peut éventuellement encore trouver grâce aux yeux des libéraux dans le strict cadre d'une entreprise, voire à la limite d'un secteur, ils entendent par contre bien ôter toute force et tout moyen d'action politique au monde du travail au niveau interprofessionnel, levier essentiel et indispensable en matière de redistribution des richesses et de progrès social.

76 FN, Agir et PCN.

77 FN, Agir et PCN.

78 FN, FNB et Bloc national.

79 FN, Wallonie d'abord, FN+ et Parti des pensionnés.

80 Parti populaire, La Droite, Nation, Debout les Belges, NWA, Parti des pensionnés, Wallonie d'abord, P+ et VLC.

81 Parti populaire, La Droite, Listes Destexhe, Agir et Nation.

82 FN et Wallonie d'abord.

83 Parti populaire, la Droite et Debout les Belges.

84 Parti populaire.



Cette volonté a, entre autres, débouché sur l'instauration du « *service minimum* » dans les transports publics. Imposé malgré sa faible faisabilité et au mépris de la sécurité, ce dispositif faisait évidemment office de trophée idéologique pour la droite. Mais son réel objectif était aussi et surtout de tenter d'affaiblir la capacité de mobilisation et d'action des travailleurs des services publics et, plus largement, du monde du travail au niveau interprofessionnel.

Parallèlement à cet arsenal législatif, on a vu se multiplier les procédures judiciaires à l'encontre de militants et militantes ayant participé à des actions collectives. Et c'est sur ce plan que les attaques ont été les plus violentes.

Aujourd'hui, cette stratégie de criminalisation des mobilisations syndicales débouche sur des condamnations pénales ! De nombreux militants et militantes de la FGTB ont en effet été poursuivis et condamnés pénalement : Bruno Verlaeck, président de la Régionale interprofessionnelle anversoise, les 17 militantes et militants liégeois, des délégués de la CGSP pour des activités liées à leur mandat...

Le 19 octobre 2021, les 17 syndicalistes liégeois ont même vu leur condamnation confirmée et renforcée, par la Cour d'appel : des amendes mais aussi et surtout des peines de 15 jours de prison avec sursis pour certain-e-s et d'un mois pour les « *responsables syndicaux* », parmi lesquels Thierry Bodson, actuel président de la FGTB. Le lendemain de ces jugements, un *groupe de pression indépendant* de policiers manifestait dans les rues de Bruxelles. Leur moyen d'action ? Le blocage de différents carrefours... Une manière légitime de faire entendre leur colère qu'on ne condamne évidemment pas. Mais cette situation de deux poids, deux mesures — car, dans le cas de ces blocages-ci, pas de sorties médiatiques accusatrices, d'intervention policière, d'enquête ou de poursuites — était plus que révélatrice.

Cet exemple démontre en effet le caractère politique des arrêts anversoises et liégeoises qui ont condamné des militantes et militants FGTB. En sanctionnant plus sévèrement les responsables syndicaux, les juges ont tout simplement tenté d'introduire, via la jurisprudence, le principe de responsabilité collective, voire la personnalité juridique des organisations syndicales.

Ces arrêts pourraient avoir de graves conséquences, tant pour les syndicats que pour l'ensemble des mobilisations sociales et mouvements citoyens. Demain, les jeunes qui manifestent pour le climat, les associations qui réclament des droits pour les sans-papiers, les gilets jaunes qui revendiquent la justice sociale, les féministes qui descendent dans la rue pour l'égalité... seront du mauvais côté de la justice et pourront se voir condamnés. Il faut pourtant rappeler une évidence : ce sont les sanctions qui sont illégitimes, pas nos modes d'action !

En 1921, grâce aux mobilisations du monde du travail, l'article 310 du code pénal — interdisant le droit de grève — était aboli. 100 ans plus tard, la justice de classe le réactive dans les faits par des condamnations d'un autre âge. À cette radicalisation du patronat, à une justice bourgeoise digne du XIX<sup>e</sup> siècle et aux menaces répressives, les organisations syndicales doivent opposer des stratégies offensives. Ne jamais hésiter à exercer et faire vivre pleinement le droit de grève. Et continuer à porter le combat sur tous les fronts : au niveau interprofessionnel, dans la rue, les entreprises, le public comme le privé, les médias, devant les tribunaux ou encore via des actions ciblant le Capital et ses intérêts. Pour inverser le rapport de force et nous réapproprié les droits dont certaines et certains voudraient nous priver.

Dans ce contexte, tant le développement du syndicalisme de réseau que le combat pour l'amélioration du droit à une représentation syndicale et à la mise en place d'organes de concertation, particulièrement dans les TPE et PME — qui composent l'immense majorité du tissu économique wallon — constituent des défis majeurs pour la FGTB.

## 4. PERSONNES MIGRANTES : L'ÉTERNEL COMBAT POUR LES DROITS

On l'a vu plus haut, en dépit des dispositions nationales et internationales garantissant un accès aux droits fondamentaux, de grandes inégalités persistent et structurent la société, aussi bien entre citoyennes et citoyens « nationaux », qu'entre ces ressortissants et personnes migrantes mais aussi entre différents « profils » de migrant-e-s (avec ou sans papiers, demandeurs d'asile ou personnes en transit, originaires d'Europe ou d'ailleurs...).

La tendance générale à la précarisation des droits, des conditions de travail et de vie a également touché les politiques et législations migratoires, dans un climat de xénophobie tendu, entretenu et attisé par des courants de droite extrême et certains médias. L'accès au territoire et le séjour des personnes étrangères ont été rendus de plus en plus difficiles, les atteintes aux droits fondamentaux et mesures vexatoires se sont multipliées, la stigmatisation, la déshumanisation et la criminalisation des personnes migrantes, demandeuses d'asile ou réfugiées, en séjour régulier ou irrégulier, ont atteint des niveaux inimaginables il y a quelques années encore. Une vague nauséabonde qui finit par déboucher sur des drames, que ce soit la mort de Mawda chez nous, les nombreuses victimes en Méditerranée, dans la Manche ou partout ailleurs aux frontières de l'Union européenne.

Certains partis traditionnels tentent de courir après les partis d'extrême droite et ses thèses en affirmant une ligne des plus dures face aux migrations et aux revendications des personnes sans papiers. Loin d'affaiblir l'extrême droite, cette attitude l'a au contraire renforcée, entraînant des formations politiques et une partie de la population dans un cercle vicieux sans fin menant à une banalisation du néo-fascisme le plus identitaire, raciste et autoritaire qui soit.

Cette situation a considérablement accru la vulnérabilité des migrantes et migrants, que l'on retrouve tout en bas de l'échelle de l'emploi précaire et de la chaîne des politiques d'exclusion. La crise sanitaire n'a fait que renforcer cette vulnérabilité : les travailleuses et travailleurs sans papiers et sans droits se sont le plus souvent retrouvés sans travail ni revenus, n'ayant accès ni au chômage temporaire Covid ni au chômage complet. On estime qu'entre 100.000 et 150.000 femmes, hommes et enfants (sur)vivent actuellement en situation dite « irrégulière » ; ils furent parmi les grands oubliés de cette crise, eux qui étaient déjà les invisibles des invisibles avant la crise.

Cette double invisibilisation a débouché, à l'été 2021, sur une grève de la faim collective, radicale tant par son ampleur — 456 grévistes — que dans sa forme — au finish. Un mouvement déterminé, parti de la base, mené par des personnes vivant et travaillant parfois depuis plus de 10 ans en Belgique et qui n'ont tout simplement aucun droit. Un mouvement qui se soldera par un accord bancal, limité aux seul-e-s grévistes de la faim, basé sur des engagements du secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration et du directeur de l'Office des étrangers... qui ne seront finalement pas tenus !

L'intransigeance politique face aux migrations et les restrictions d'entrée légales sur le territoire ont aussi pour effet de renforcer les filières irrégulières et les tentatives d'immigration les plus désespérées et dangereuses qui soient. Cette attitude irresponsable et irrationnelle a même atteint des sommets quand le gouvernement De Croo a refusé d'octroyer un permis de séjour — qui aurait permis l'octroi du permis unique — à des sans-papiers qualifiés pour des métiers en pénurie, en particulier dans le secteur des soins de santé alors débordé par la crise sanitaire. La Wallonie s'était pourtant engagée, de son côté, à délivrer le permis de travail, autre condition indispensable à l'obtention d'un permis unique.

Le fait que cette simple mesure, aussi partielle et forcément incomplète soit elle, ait été refusée en pleine période de crise alors qu'elle aurait pu amener une bouffée d'oxygène à un secteur essentiel au bord de l'asphyxie, démontre à quel point une certaine classe politique s'est enfermée dans l'aveuglement et le déni.

Les migrations sont pourtant un phénomène inhérent à l'histoire humaine, appelé à prendre de l'ampleur en raison des bouleversements climatiques, sociaux, géopolitiques et environnementaux présents et à venir : le Programme des Nations Unies pour l'environnement prévoit que, d'ici 2050, 250 millions de personnes seront concernées par les migrations climatiques !

Si un changement de cap radical n'est pas opéré dans les politiques migratoires, l'avenir se résumera en une aggravation de ce qui fait déjà le quotidien de tant de populations migrantes : insécurité, extrême pauvreté, instrumentalisation, tentatives d'immigration désespérées et parfois mortelles, exploitation économique ou sexuelle, phénomène de *délocalisation sur place*... Avec les conséquences que l'on imagine pour les conditions de travail, de rémunération et de vie de toutes et de tous.

Le monde du travail, solidaire, uni entre travailleurs et travailleuses avec ou sans papiers, a tout à gagner dans un changement de cap radical en la matière, dans la mise en place de politiques migratoires européennes, fédérales et wallonnes inclusives, respectueuses et dignes.

## 5. RENOUVEAU MILITANT

Ces dernières années, de nouveaux mouvements sociaux ont surgi. Spontanés, construits au départ d'une base militante agissant en grande partie en dehors des structures sociales traditionnelles, ils ont surpris celles et ceux qui professaient que le militantisme était mort et enterré, mais aussi certains milieux militants parfois déstabilisés par ces « *générations spontanées* ». Les gilets jaunes, les mobilisations féministes contre les violences sexuelles et de genre<sup>85</sup>, celles contre la justice de classe et les répressions, les mouvements antiracistes et décolonialistes<sup>86</sup>, les manifestations pour le climat<sup>87</sup> ou encore les actions radicales des sans-papiers n'en sont que quelques exemples.

Utilisant de « nouveaux » codes et moyens de communication, la plupart de ces mouvements ont néanmoins recours à des modes d'actions plus traditionnels (même s'ils revêtent parfois un caractère très spectaculaire) : (appel à la) grève,

---

85 Grève des femmes, #MeToo, #NiUnaMenos, Mirabal...

86 Black lives matter, Collectif Mémoire coloniale, Justice 4 Mawda, Justice pour Adil, Comité Adama...

87 Youth for Climate, Extinction Rebellion, Grève pour le climat...



manifestations, occupation de l'espace public, blocages... Cependant, d'autres méthodes d'action, parfois revendiquées « désobéissance civile », sont également utilisées afin de sensibiliser autour d'une thématique : campagne massive d'affichage pirate, détournement de panneaux publicitaires, projections lumineuses sur des façades, invasions éclair ou occupations de bâtiments, campagne d'interpellation intensive de responsables politiques par sms ou mails...

Face à ces actions ciblées et d'un genre nouveau (ou du moins renouvelé), certain-e-s responsables politiques ont répondu par la voie judiciaire en déposant des plaintes. À première vue, cela pourrait sembler étonnant de la part de personnes qui, dans le même temps, exhortent les syndicats à se « moderniser » et à tourner le dos à leurs actions « ringardes » comme la grève et le blocage de l'économie. C'est qu'en réalité, ce ne sont pas tant les modes d'action qui les dérangent que le simple fait que des citoyennes et citoyens s'emparent d'un débat, décident de porter des revendications et d'agir pour les concrétiser.

Ce renouveau du mouvement social et les revendications qu'il porte ne peuvent évidemment laisser indifférente notre organisation. Les valeurs portées par un certain nombre de ces mouvements – égalité de genre et de droits pour toutes et tous, justice sociale, droit à une vie décente et un environnement sain, respect de la biodiversité et de la planète... – sont aussi les nôtres. De même, le fait qu'ils aient surgi en dehors de toute structure plus « établie » doit nous pousser à la réflexion et nous inciter à entretenir et développer les liens et collaborations avec le monde associatif et les mouvements citoyens. Ceci doit évidemment se faire dans le respect mutuel de nos identités et valeurs respectives, comme dans le cas des *Actrices et Acteurs des Temps présents*, de *Tout autre chose*, ou encore de la plateforme *Faire front*.

Ces mouvements doivent aussi nous amener à nous interroger, comme nous l'avons fait lors du Congrès de 2018, sur une certaine course à la « respectabilité » que la FGTB a parfois menée, pensant ainsi faire face aux procès en irresponsabilité intentés par la droite, le patronat et leurs médias. Cette dynamique n'est sans doute pas étrangère à l'image institutionnelle, voire corporatiste, que certaines générations ou milieux militants peuvent parfois avoir des syndicats. De même, nos structures et notre fonctionnement peuvent paraître complexes, voire obscurs ainsi que nos modes de consultation, qui semblent, aux yeux de certains militants et militantes, trop détachés de la base et du terrain. Pour notre organisation, faire mentir cette image tronquée et (re)nouer le lien avec ces mouvements sociaux et générations militantes est tout aussi vital que de combattre les attaques de la droite et du patronat. Pour cela, comme l'affirmait déjà le Congrès de la FGTB wallonne de 2018, revenir à nos racines, à ce qui fonde notre identité et nos valeurs, un syndicalisme radical et offensif aux niveaux interprofessionnel, sectoriel et de terrain, constitue un enjeu majeur.



**IN**▼**ERSER**  
*la tendance*

# ORIENTATIONS

---

**INVERSER LA TENDANCE**





# ÉTATS D'URGENCE... INVERSER LA TENDANCE !

Les constats d'urgence que nous venons de dresser peuvent paraître catastrophiques et déprimants. L'objectif n'est évidemment pas de pousser au fatalisme ou à la résignation... Mais bien à la prise de conscience et à l'action! Car, de tous temps, ce sont les mobilisations collectives et la solidarité qui ont permis d'affronter les crises et de combattre le système qui en est le moteur : le capitalisme.

À l'origine de toutes les crises, en amont des urgences qui s'imposent à nous, on retrouve en effet un problème identique, essentiel, fondamental : la mauvaise répartition des richesses. Raison pour laquelle les enjeux et défis sociaux, économiques, environnementaux et démocratiques auxquels nous sommes confrontés rendent plus que jamais indispensable un changement de cap radical.

Renverser la tendance et assurer une meilleure distribution des richesses, c'est réduire les inégalités et retrouver de la cohésion sociale. C'est assurer les moyens nécessaires à une transition écologique socialement juste. C'est permettre le financement des services publics à la hauteur de leurs besoins et de ceux de la population et dégager des moyens pour des projets porteurs de changement social, écologique et démocratique. C'est rendre à la sécurité sociale son rôle premier d'assurance individuelle et collective... Et, c'est aussi surtout, par la même occasion, réduire à néant l'extrême droite et ses idées!

Pour assurer une meilleure répartition des richesses en faveur du monde du travail, il est indispensable de renverser le rapport de force, qui, depuis près de quatre décennies, a trop profité au Capital. Heureusement, ses prétentions hégémoniques ont souvent été contrecarrées par la force des organisations syndicales, et tout particulièrement par les actions et réactions de la FGTB, de ses militantes et militants. Si notre modèle et nos conquêtes sociales ont certes connu des reculs, de nombreux projets du patronat et de la droite se sont vus recalés par la mobilisation des travailleurs et travailleuses : réforme APE Jeholet, pension à points, remise en cause de l'index... pour ne citer que quelques exemples les plus récents de résistance syndicale.

Des avancées ont également été obtenues. En entreprise et dans les secteurs, bien sûr. En particulier au plus fort de la crise sanitaire, où la mobilisation des déléguées et délégués FGTB, des travailleurs et travailleuses a réussi à faire respecter les mesures sanitaires dans de nombreuses entreprises, voire à imposer leur fermeture temporaire quand cela était la seule option pour préserver leur santé. Mais aussi au niveau interprofessionnel et politique : encadrement social des mesures corona (chômage temporaire, rémunérations des stagiaires PFI, mesures de soutien aux plus précaires...), liaison des allocations sociales au bien-être, abandon du projet de service communautaire et des « visites » domiciliaires dans le cadre de la recherche de personnes sans papiers, droit de vote des intérimaires aux élections sociales, victoires politiques et juridiques contre la limitation dans le temps et les restrictions d'accès aux allocations d'insertion... Ces luttes ont été menées sur le terrain militant, politique ou même juridique, parfois par



la seule FGTB, parfois en front commun ou encore en collaboration avec des acteurs et actrices du monde associatif ou académique.

Plus largement, la FGTB a réussi à imposer certaines de ses revendications à l'agenda politique et à en faire des questions qui sont maintenant au centre des débats : réduction collective du temps de travail, augmentation du salaire et de la pension minimum, opposition aux traités de libre-échange, fiscalité juste, lutte contre le dumping social, ouverture du permis unique aux personnes sans papiers...

Ces avancées ont pourtant été obtenues dans un contexte marqué par une stratégie patronale d'affrontement permanent, menée contre toutes celles et tous ceux qui refusent et s'opposent à l'ordre capitaliste, au premier rang desquels la FGTB. Campagnes médiatiques, arsenal législatif, intimidations et licenciements de délégué-e-s, astreintes, condamnations pénales... Rien n'aura été épargné aux militantes et militants de la FGTB. Mais rien n'aura réussi à briser leur solidarité ni leur détermination.

Ceci doit nous inciter à ne jamais baisser la garde, à mener — et gagner ! — le combat idéologique en le portant sur le terrain, en entreprise, dans les services publics, dans la rue, sur les réseaux sociaux, devant les tribunaux, dans les organes de concertation, dans les médias... La nécessité de porter ce combat sur tous les fronts et l'ampleur des urgences qui s'imposent à nous donnent à la dimension interprofessionnelle une importance toute particulière.

Les combats pour une meilleure répartition des richesses, le renforcement des solidarités, le droit à la santé et à un environnement sain, la réduction des inégalités — de classe, de genre, d'origine — sont en effet transversaux pour la FGTB wallonne. Pour les remporter, la classe des travailleuses et travailleurs dispose de sa capacité de mobilisation et d'outils historiques que sont les salaires, les services publics, la sécurité sociale, la réduction collective du temps de travail, une fiscalité plus juste, la législation sociale, le droit du travail... Dans ces orientations de Congrès, ces objectifs et revendications feront donc évidemment l'objet de points spécifiques mais seront également déclinés, de manière transversale, dans l'ensemble des thématiques.

Parallèlement, la FGTB wallonne entend actionner tous les leviers dont dispose la Wallonie afin de poursuivre ces mêmes objectifs.

Nos faiblesses sont connues : trous dans les chaînes de valeur, difficultés pour que les retombées économiques des investissements publics profitent à la Wallonie, travailleuses et travailleurs trop longtemps privés d'emplois... Une situation qui aboutit à un taux de précarité insupportable.

Nous disposons pourtant en Wallonie de tous les atouts pour transformer nos failles en opportunités gagnantes.

Mieux accompagner les travailleuses et travailleurs privés d'emploi, en particulier celles et ceux qui en sont privés depuis trop longtemps, en sortant de la politique du bâton systématiquement brandie par la droite.

Redonner des perspectives aux jeunes les plus éloignés de l'emploi à travers le projet **Coup de Boost**, poussé par la FGTB wallonne et directement inspiré du modèle d'accompagnement collectif de nos Cellules de reconversion.

Cesser d'engraisser les actionnaires en réorientant les aides publiques à la formation et à l'emploi vers de réelles créations d'emplois durables et de qualité.

Renforcer le cadre structurel wallon en construisant et consolidant des filières structurantes aux effets multiplicateurs, permettant d'améliorer le bien-être de la population et de relever nos défis écologiques.

Expédier la finance sur la banquette arrière pour replacer l'humain et la planète au cœur de l'équation, en renvoyant l'addition de la dette publique aux banques plutôt qu'aux citoyennes et citoyens.

Autant de leviers - et bien d'autres - dont nous disposons pour permettre à la Wallonie d'inverser la tendance. Et, ainsi, de mieux alimenter les caisses de solidarité organisées au niveau fédéral et de contrer les discours séparatistes... Tout en luttant contre les inégalités sociales et en réduisant l'extrême droite à néant !

Entre le début de la crise Covid et aujourd'hui, la droite et le patronat sont passés des applaudissements aux gifles envers les travailleurs et travailleuses. Pour sa part, la FGTB wallonne entend transformer ces applaudissements en poings levés. En pratiquant un syndicalisme de combat, de contre-pouvoir, indépendant. Pour imposer ses alternatives pour une meilleure répartition des richesses, pour une société juste, sociale, démocratique, écologique et solidaire.

Les orientations et résolutions de Congrès concernent tant la Région wallonne que l'Ostbelgien (Communauté germanophone). Pour la FGTB wallonne, il est en effet essentiel de mettre en œuvre et de faire appliquer les mêmes principes, à tous les niveaux de pouvoir et dans toutes les entités. Si les politiques sont différentes, les valeurs qui inspirent nos interventions restent les mêmes !



# DE MEILLEURS EMPLOIS

## 1. ENCORE ET TOUJOURS LES « PÉNURIES »

La crise sanitaire a révélé et aggravé le phénomène — déjà ancien — du manque de personnel dans les structures de l'aide et des soins. De même, la reconstruction des zones sinistrées suite aux inondations de juillet 2021 a fait apparaître un déficit de main-d'œuvre dans le secteur de la construction. La droite et le patronat n'ont pas manqué l'occasion de remettre au centre des débats l'éternelle question des fonctions critiques et autres métiers dits en pénurie (tout en amalgamant les deux notions et en gonflant les chiffres). Évidemment, ils ne cessent de faire porter la responsabilité sur les demandeuses et demandeurs d'emploi : pas assez volontaires, pas assez motivés et pas bien formés. Leur solution est simple : stigmatiser, contrôler et sanctionner davantage... Alors que le nombre d'emplois non pourvus démontre, si besoin en était encore, la totale inefficacité des politiques d'exclusion mises en œuvre par le Fédéral.

Pourtant, à y regarder de plus près, ce ne sont pas les personnes privées d'emploi qui manquent de motivation... Mais bien les entreprises ! C'est ce qu'a en effet démontré la deuxième étude sur le sujet<sup>88</sup>, menée par la Cellule de lutte contre les discriminations de la FGTB wallonne et du CEPAG ; portant sur pas moins de 2.639 offres d'emploi publiées sur le site du FOREM pour 14 fonctions critiques ou en pénurie.

Cette étude démontre que certains critères et exigences des offres d'emploi sont démesurés au regard de la fonction recherchée et constituent des freins à l'embauche. Dans certains cas, il s'agit réellement de critères discriminants, dans la mesure où ils excluent d'office une partie des demandeuses et demandeurs d'emploi, dont beaucoup pourraient pourtant convenir et remplir parfaitement la fonction : exigences injustifiées (permis de conduire, véhicule personnel, certifications sans lien avec la fonction...), expérience indispensable, obligation de postuler uniquement par mail (alors que la fracture numérique est une réalité reconnue, qui touche particulièrement les publics les plus fragiles)...

Et, comme en 2017, on constate toujours un profond déséquilibre entre les exigences des employeurs et les conditions de travail proposées : contrats précaires (l'intérim et le temps partiel sont omniprésents), horaires flexibles.... Pour des emplois tant recherchés et des exigences si pointues, la contrepartie patronale n'est clairement pas à la hauteur. Il n'est d'ailleurs pas inintéressant de relever que les deux secteurs mis récemment en avant sur ce thème — l'aide et les soins et le secteur de la construction — soient tous deux réputés pour leurs conditions de travail particulièrement rudes...

---

88 Ce travail méthodologique avait déjà été effectué en 2017 par la Cellule de lutte contre les discriminations (CLCD) de la FGTB wallonne et du CEPAG. L'analyse s'était alors penchée sur 10 fonctions critiques afin de relever les éléments discriminants susceptibles de limiter l'accès à l'emploi de certains travailleurs et travailleuses, voire de les exclure totalement.



Et que les entreprises de la construction ont massivement licencié au cours des dernières années, préférant user et abuser de la sous-traitance en cascade et du dumping social.

Enfin, et c'est loin d'être anodin, la grande absente de la plupart des offres d'emploi est tout simplement la référence au salaire ou au barème!

On ne peut, dans le même temps, exiger une personne surqualifiée, motorisée, expérimentée et opérationnelle tout de suite; ne proposer en contrepartie que des contrats précaires, des régimes flexibles et des salaires au rabais; et venir ensuite se plaindre de manquer de personnel!

C'est au contraire sur les incitants et le renforcement des conditions d'attractivité qu'il est indispensable de travailler pour sortir réellement les demandeuses et demandeurs d'emploi de la précarité et résoudre par la même occasion les tensions sur le marché du travail.

Outre cette amélioration de la qualité des emplois, des conditions de travail et de rémunération, la FGTB wallonne :

- ▶ rappelle la responsabilité patronale en matière d'accueil et de formation des personnes engagées;
- ▶ demande que, partout où l'utilisation quotidienne d'un véhicule est nécessaire, ce dernier soit mis à disposition par l'employeur dans le cadre d'une flotte partagée ou que le coût du déplacement soit totalement pris en charge par l'employeur ;
- ▶ revendique la mise sur pied d'un formulaire type anonyme, à remplir obligatoirement par tout employeur refusant d'engager une candidate ou un candidat dont les qualifications correspondent au profil recherché, dans le cadre d'une embauche pour un poste reconnu comme une fonction critique ou métier en pénurie. Ce formulaire permettrait d'objectiver les failles en termes de formations (ou autres acquis) et d'adapter les dispositifs en amont;
- ▶ insiste sur le rôle fondamental joué par les Instances Bassin-Emploi-Formation-Enseignement (IBEFE) dans les politiques et la création d'emplois;
- ▶ se positionne pour l'obligation de mentionner systématiquement le niveau de rémunération dans les offres d'emploi du FOREM;
- ▶ propose que le FOREM conseille vivement aux employeurs de prévoir systématiquement une alternative à la candidature par mail;
- ▶ demande que la manière de décréter la pénurie ou la fonction critique fasse l'objet d'une concertation sociale au groupe des partenaires sociaux wallons (GPSW) afin que des critères objectifs soient établis;
- ▶ demande que le gouvernement wallon et le FOREM communiquent les données circonstanciées sur les pénuries : volume des postes à pourvoir, niveau de qualification requis, types et durée des contrats...;
- ▶ propose qu'une communication soit pensée et organisée, au départ des IBEFE, à l'attention des établissements scolaires et des demandeurs d'emploi sur les pénuries structurelles et objectives;
- ▶ exige qu'un recensement officiel des offres d'emploi discriminatoires soit mené et qu'en cas de récidive d'un employeur, des pénalités lui soient applicables;
- ▶ rappelle que les politiques d'emploi ne peuvent faire l'impasse sur la problématique de l'accueil de l'enfance, en ce compris de l'accueil flexible, enjeu essentiel pour l'accessibilité des femmes à l'emploi et à la formation. Des moyens importants, à la hauteur des besoins du secteur et des défis sociaux, doivent donc être dégagés<sup>89</sup>;
- ▶ estime que la problématique des fonctions critiques et en pénurie — et les politiques d'emploi dans leur ensemble — impose également une prise en compte de l'intégration des personnes en situation de handicap<sup>90</sup>.

---

89 Lire, à ce sujet, nos revendications spécifiques dans le chapitre consacré à l'accueil de l'enfance.

90 Voir le chapitre *Pour une société réellement inclusive pour les personnes en situation de handicap*.



## 2. FOREM : TOURNER LE DOS AUX CONTRÔLES ET SANCTIONS, POUR UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ

La FGTB wallonne s'est toujours radicalement opposée à la procédure de contrôle de disponibilité imposée aux personnes privées d'emploi. Cette véritable chasse aux chômeurs et chômeuses constitue l'exemple type d'une politique fédérale non adaptée au marché de l'emploi et à la situation socio-économique des Régions. Plus globalement, le contrôle de disponibilité est un des instruments essentiels de la stratégie de précarisation de l'assurance chômage. Une précarisation qui, elle-même, conduit inéluctablement à la dégradation des conditions de travail et de rémunération de l'ensemble des travailleuses et travailleurs.

Depuis la sixième réforme de l'État, l'exécution du contrôle de la disponibilité a été transféré aux Régions et à la Communauté germanophone (Ostbelgien). En Wallonie, il est exercé par le FOREM depuis 2016. Malheureusement, ce transfert n'a, pour le moment, pas permis de diminuer le nombre global de sanctions, bien au contraire. La faute, bien sûr, au cadre fédéral, répressif et non adapté à la réalité wallonne, mais aussi et surtout à la Région elle-même, qui n'avait pas, jusqu'à présent, utilisé toute la marge de manœuvre dont elle disposait pour concentrer les moyens humains et financiers au renforcement de l'accompagnement et au soutien de qualité et limiter le caractère automatique et mécanique des contrôles ainsi que la quantité absurde de sanctions.

Cet objectif reste néanmoins d'actualité pour la FGTB wallonne : malgré son opposition viscérale aux principes et motifs qui sous-tendent le contrôle de la disponibilité et la politique de sanction, elle considère que toute opportunité est bonne à saisir pour en réduire autant que possible le coût social. Elle a été consultée dans le cadre de la réforme de l'accompagnement (qui entrera en application à partir de juillet 2022) et certaines de ses demandes et balises ont été entendues, notamment en ce qui concerne l'attention aux demandeuses et demandeurs d'emploi les plus fragiles ou à une meilleure adéquation entre contrôle et accompagnement, permettant de réduire l'automatisme des contrôles et sanctions.

D'autres revendications n'ont par contre pas totalement été rencontrées comme celles concernant la présence syndicale lors des entretiens menés dans le cadre de l'accompagnement, qui comportent pourtant une dimension d'évaluation des démarches des demandeurs et demandeuses d'emploi. Dans les années qui viennent, la priorité de la FGTB wallonne sera de contrôler l'effectivité et l'efficacité des garde-fous mis en place, de contrôler la qualité de l'accompagnement et du suivi et de veiller tout particulièrement aux publics dits « les plus éloignés de l'emploi ».

Pour la FGTB wallonne :

- ▶ la suppression des différentes procédures de contrôle de la disponibilité reste l'objectif principal, à porter au niveau fédéral ;
- ▶ au niveau wallon, la diminution globale du nombre de sanctions ne peut pas être considérée comme une conséquence éventuelle de la réforme. Bien qu'il s'agisse d'une réforme de l'accompagnement, la diminution du nombre de sanctions en est une partie intégrante et centrale. Si le nombre d'exclusions ne diminue pas, la réforme sera un échec et le FOREM devra ajuster ses pratiques pour atteindre cet objectif ;
- ▶ la diminution du nombre de sanctions doit être globale. Il serait inacceptable que la diminution des sanctions relevant de la disponibilité active se traduise par une augmentation de celles liées à la disponibilité passive, par un effet de vases communicants ;
- ▶ la réforme doit rester centrée sur l'accompagnement et un soutien de qualité, basé sur la confiance entre les équipes FOREM et les personnes suivies ;
- ▶ l'accompagnement doit donc être adapté au profil des personnes, et une attention et un soutien particuliers doivent être accordés aux publics les plus fragilisés, et aux personnes privées d'emploi de longue durée et peu qualifiées, qui sont les premières victimes des politiques d'exclusion et de restrictions des droits ;
- ▶ l'accompagnement doit se faire en collaboration avec la personne, dans une démarche de coconstruction respectueuse de son parcours et de ses aspirations. Il s'agit notamment d'éviter l'orientation systématique vers des formations menant à des métiers dits « en pénurie » ;
- ▶ les équipes de conseillers et conseillères FOREM seront renforcées au détriment du contrôle : il faudra veiller à la formation des personnes transférées et à l'allocation de moyens financiers suffisants. Il ne saurait être question que la réforme se traduise par une pression accrue sur les agentes et agents ou une dégradation de leurs conditions de travail ;

- ▶ si certains écueils du « tout au numérique » ont pu être écartés suite aux demandes de notre organisation, il faudra rester attentif à la fracture numérique et éviter certaines dérives. Si le numérique peut en effet constituer un outil efficace en vue de l'insertion professionnelle, il ne peut que constituer une offre de service complémentaire du FOREM au bénéfice des demandeurs et demandeuses d'emploi, sans jamais être imposée aux demandeurs et demandeuses d'emploi.

La FGTB wallonne veillera quant à elle à informer au mieux ses affiliés et affiliées, à les accompagner et les défendre. La question de la présence des accompagnatrices et accompagnateurs syndicaux reste centrale et constituera un enjeu de taille dont la FGTB fera une de ses priorités dans les années à venir, pour veiller à la qualité de l'accompagnement du FOREM et, si nécessaire, défendre les droits et intérêts de ses affiliées et affiliés.

Parallèlement à ces revendications et positionnements du ressort de la Wallonie, la FGTB wallonne continuera à faire de la suppression de la procédure de contrôle de disponibilité une de ses revendications prioritaires. En ce sens, elle portera cette revendication au Congrès statutaire de la FGTB fédérale.

### 3. CELLULES DE RECONVERSION, COUP DE BOOST : QUAND D'AUTRES MODÈLES FONT LEURS PREUVES

Face au chômage de masse et aux difficultés d'insertion dans l'emploi, les politiques fédérales imposent depuis trop longtemps la « politique du bâton » : un discours qui stigmatise et culpabilise les sans-emploi, des politiques dites « d'activation », des restrictions et limitations de droits, des refus d'admissibilité et des contrôles et sanctions de plus en plus sévères...

Ces politiques répressives n'ont pourtant aucune influence sur le taux de chômage réel puisque, même si le nombre de chômeuses et chômeurs indemnisés baisse, les chiffres de personnes émergeant au CPAS ou en maladie de longue durée ne cessent de croître. L'inefficacité de ces mesures n'est pas vraiment une surprise puisque, comme le dénonce la FGTB wallonne depuis toujours, leur objectif réel n'est pas la diminution du chômage de masse mais bien la précarisation de l'assurance chômage et du marché de l'emploi pour faire pression à la baisse sur les salaires et conditions de travail de toutes et tous afin de maximiser les profits des actionnaires.

Pour la FGTB wallonne, des modèles d'accompagnement peuvent bien entendu être développés, en parallèle de mesures collectives, visant une meilleure répartition des richesses<sup>91</sup>. C'est par exemple le cas des activités développées par les Missions régionales pour l'emploi (MIRE). Pour la FGTB wallonne, les modèles d'accompagnement doivent respecter un certain nombre de critères pour se montrer réellement efficaces et mener à une insertion durable dans un emploi de qualité : accompagnement volontaire, humain et respectueux, basé sur la confiance, centré sur la personne, ses compétences, ses projets, ses envies...

C'est ce modèle que développent les Cellules de reconversion depuis plus de 40 ans, avec des taux d'insertion dans l'emploi durable remarquables : un accompagnement collectif, centré sur le travailleur ou la travailleuse et dont la plus-value est un partenariat entre le FOREM et les organisations syndicales via les accompagnatrices et accompagnateurs sociaux. Tout au long du parcours d'accompagnement, c'est le respect des personnes privées d'emploi, de leurs parcours de vie et de leurs aspirations qui prime.

En 2016, suite à l'annonce de plusieurs importantes restructurations dans le secteur du métal et du verre, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)<sup>92</sup> apporta une aide financière à la mise en place d'un ensemble de mesures d'accompagnement. Parmi celles-ci, une action complémentaire avait pour objet l'accompagnement des NEETS<sup>93</sup>, les jeunes de 18 à 29 ans qui ne sont « ni à l'emploi, ni dans l'enseignement, ni en formation », dont le nombre a explosé depuis l'instauration de la limitation dans le temps et les restrictions aux allocations d'insertion. Quand le FOREM a annoncé vouloir lancer un projet de ce type, la FGTB wallonne a défendu son modèle et obtenu que les

---

91 La réduction collective du temps travail, sans perte de salaire et avec embauche compensatoire reste à ce titre une priorité, voir le chapitre #32h : *réduire collectivement le temps de travail*.

92 Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) aide les pays membres de l'Union européenne à prendre des mesures d'accompagnement des travailleuses et travailleurs licenciés dans le cadre de grandes fermetures ou restructuration d'entreprises. Depuis 2014, il permet en outre de soutenir, pour chaque personne licenciée aidée dans la région concernée, l'accompagnement vers l'emploi d'un ou d'une jeune.

93 De l'anglais « *Not in Employment, Education or Training* ».



organisations syndicales fassent partie intégrante du projet et que ce soit des accompagnatrices et accompagnateurs sociaux qui travaillent, au quotidien, avec les jeunes.

Des projets pilotes furent lancés à Mons et Charleroi en 2016, projets auxquels participèrent plus de 360 jeunes, pour la plupart très éloignés de l'emploi : majoritairement (très) peu qualifiés, confrontés à des difficultés financières, familiales, d'isolement, de mobilité ou de logement... Les résultats furent plus qu'encourageants : un an après la fin du parcours, 71 % des jeunes étaient en emploi, en formation ou avaient repris des études.

Par la suite, la FGTB wallonne milita donc pour la poursuite du projet et son élargissement à toute la Région. Le nombre de jeunes confrontés à la précarité et l'exclusion sociale ne cesse de croître et les projets du type de Coup de Boost constituent une des pistes pour pouvoir leur redonner des perspectives d'avenir.

Des revendications qui furent finalement entendues puisque, en 2021, à la demande de la FGTB wallonne, la ministre de l'Emploi annonça qu'un budget serait octroyé afin de pérenniser le dispositif — au moins jusque fin 2024 — et de le déployer sur toute la Wallonie.

La FGTB wallonne continuera à défendre un accompagnement collectif, réalisé sur base volontaire, dans une relation de confiance et de respect. Que ce soit au travers du travail des Cellules de reconversion — indispensable en cas de licenciement collectif — ou via le développement de Coup de Boost, pour l'accompagnement des jeunes. Dans ce cadre, l'adoption d'un décret régional assurant la pérennisation à long terme de Coup de Boost et lui garantissant les moyens financiers et humains nécessaires à son bon fonctionnement, sera une des priorités de la FGTB wallonne dans les années à venir.

## 4. APE : SE MOBILISER, SE CONCERTER ET CONTRÔLER...

Les Aides à la Promotion de l'Emploi, APE, sont un dispositif régional wallon qui subventionne l'emploi de plus de 70.000 travailleuses et travailleurs dans des services publics et non marchands indispensables à la population : crèches, hôpitaux, services de soins et d'aide à domicile, centres sportifs et culturels, maisons de repos (et de soins), écoles, communes, CPAS, secteur de la jeunesse...

Lors de son précédent Congrès, en mai 2018, la FGTB wallonne avait lancé l'alerte : le ministre libéral Jeholet voulait faire passer en force sa réforme du dispositif. À court terme, son projet allait faire disparaître des milliers d'emplois et, avec eux, autant de services à la population. À moyen terme, c'est la disparition des APE en tant que politique de soutien à l'emploi qui était en jeu. Face à cette menace, un large mouvement d'opposition syndical — mené principalement et en premier lieu par la FGTB wallonne —, associatif et citoyen s'était organisé. Après 10 mois de combat et 4 grandes mobilisations à Namur, la réforme APE version « Jeholet » était abandonnée. Résultat immédiat ? 3.500 emplois sauvés !

En juin 2021, un nouveau décret APE était voté au parlement wallon, après deux années de consultation et de concertation avec les interlocuteurs sociaux. En effet, à partir de 2019, le nouveau gouvernement wallon avait repris les travaux en changeant à la fois de vision et de méthode. Associée aux travaux, la FGTB wallonne a finalement marqué son soutien à une réforme positive, tant pour les travailleuses et travailleurs concernés que pour l'ensemble de la population. La concertation sociale et la réelle prise en compte des avis des interlocuteurs sociaux a ainsi permis d'obtenir d'importantes avancées, surtout en termes de garanties quant à la sécurisation et la pérennisation de tous les emplois créés grâce au dispositif APE, y compris les postes créés à durée déterminée qui bénéficient aujourd'hui d'un subventionnement à durée indéterminée. Les postes PTP ont également été convertis en postes APE en 2020 et inclus dans le périmètre de la réforme, tout comme les postes Convention Premier Emploi (CPE) et Emplois jeunes du non marchand (EJNM).

Dans les années à venir, la FGTB wallonne restera cependant particulièrement attentive au respect des objectifs fixés :

- ▶ maintenir durablement tous les emplois pour lesquels la subvention est aujourd'hui octroyée ;
- ▶ organiser annuellement des appels à projets afin d'octroyer de nouvelles subventions APE dans les services publics et le non marchand afin de créer de nouveaux emplois répondant à des besoins sociétaux prioritaires ;
- ▶ simplifier les démarches et diminuer les charges administratives tant pour les structures employeuses que pour la Région ;
- ▶ développer la transparence et, surtout, assurer le suivi efficace du dispositif, en apportant des ajustements si nécessaires.

Afin de garantir l'atteinte de ces différents objectifs, les principaux points de vigilance de la FGTB wallonne seront :

- ▶ l'indexation de la subvention forfaitaire afin d'éviter toute dérive budgétaire qui conduirait à mettre des structures employeuses en difficulté et, *in fine*, à menacer l'emploi. Si un écart devait progressivement se creuser entre le niveau de subventionnement public et le coût de l'activité, il sera impératif de corriger le tir par une indexation complémentaire permettant de garantir a minima le maintien du même niveau d'emploi;
- ▶ le dégagement de moyens budgétaires complémentaires afin de soutenir l'emploi et réellement rencontrer les besoins sociétaux prioritaires;
- ▶ la prise en compte des avis des interlocuteurs sociaux dans le cadre des appels à projets répondant à des besoins sociétaux prioritaires. Un rôle important leur a déjà été confié via le CESE Wallonie en amont du lancement des appels à projets. Afin d'affiner la démarche, il conviendra cependant, une fois le montant des moyens budgétaires disponibles connu et réparti par secteur, de prévoir également des concertations au niveau sectoriel incluant le banc syndical et non uniquement le banc patronal;
- ▶ les subventions devront toujours uniquement servir à soutenir l'emploi. Il s'agira donc de surveiller et prévenir toute tentative d'optimisation de la subvention. Pour la FGTB wallonne, le maintien du volume d'emplois subventionnés ainsi que du volume global d'emplois constituent des objectifs minimaux. Il faut viser leur augmentation.

## 5. AIDES À L'EMPLOI : UN MODÈLE À REVOIR !

Les aides wallonnes à l'emploi représentent un budget de plus de 400 millions d'euros par an. Ces fonds publics, théoriquement destinés à favoriser la création ou le maintien d'emplois, sont en fait bien loin de remplir leurs objectifs. Car, si le paysage de ces aides publiques a été largement simplifié en 2016, le système reste non (ou très peu) conditionné, peu transparent et profondément inégalitaire.

Les effets d'aubaine sont particulièrement nombreux. Les aides *Impulsion 55 +* sont par exemple octroyées automatiquement, sous forme de réductions de cotisations patronales, aux entreprises du secteur privé marchand occupant des travailleuses et travailleurs âgés de 55 ans et plus, sans aucune autre forme d'analyse quant à l'intérêt d'une intervention publique pour le maintien de cet emploi ni de garanties quant à celui-ci. Résultat : l'argent public profite à des entreprises qui n'en ont aucunement besoin. Une entreprise bénéficiaire sur trois ne sait même pas qu'elle l'est ! Quant aux aides *Impulsion - 25 ans et + 12 mois*, une entreprise sur trois déclare qu'elle aurait engagé de toutes façons, même sans avoir droit à l'aide.

De plus, ces mesures ne touchent que très (trop) peu les personnes peu qualifiées qui devraient pourtant être au centre des politiques d'emploi wallonnes puisque plus de 45 % des personnes privées d'emploi n'ont pas de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Seuls 15 % des travailleuses et travailleurs bénéficiant des aides SEsam ne disposent par exemple pas du CESS.

En outre, ces aides, non conditionnées à la durabilité des emplois, ne profitent parfois même pas aux entreprises utilisatrices, le secteur de l'intérim en captant une grande partie sans pour autant impacter le coût de leur service aux entreprises qui y font appel — juste de quoi alimenter leurs marges bénéficiaires. Près d'un contrat *Impulsion - 25 ans et + 12 mois* sur deux est ainsi un contrat intérimaire (44 %), ce qui représente un montant global annuel de près de 50 millions d'euros octroyé au secteur de l'emploi précaire ! En l'état actuel des choses, donc sans critères en matière de qualité de l'emploi, les aides publiques wallonnes participent également au processus de précarisation de l'emploi : 4 emplois *Impulsion - 25 ans et + 12 mois* sur 10 sont à temps partiel.

Les aides *Impulsion*, *Sesam* et *PFI* perpétuent également les inégalités entre femmes et hommes. Pour toutes ces aides, on relève en effet une surreprésentation aux deux tiers des hommes alors que la population salariée wallonne est caractérisée par une quasi-parité<sup>94</sup>.

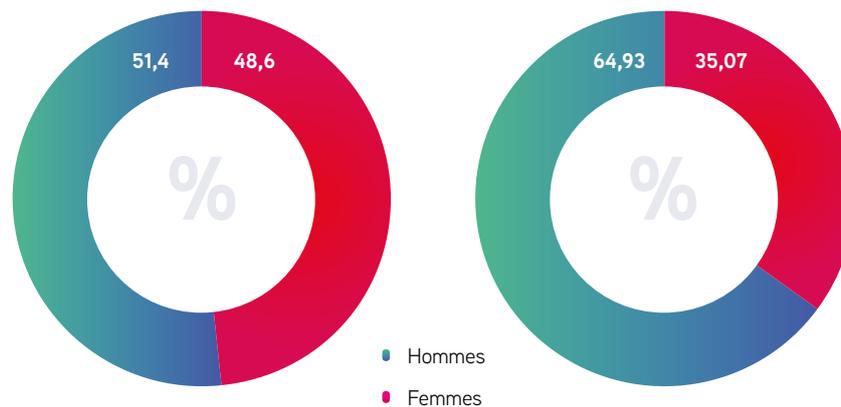
---

94 Soit 51,4 % d'hommes et 48,6 % de femmes parmi les personnes salariées, pour une ventilation globale de la population de 49,1 % d'hommes et 50,9 % de femmes (IWEPS, décembre 2021).



Salariées et salariés wallons

Aides SESAM



Source : Iweeps.

On peut donc s'interroger sur l'utilité même de ces aides pour le secteur marchand, aides dont certaines, particulièrement *Sesam* et *Impulsion 55 +*, s'apparentent davantage à des aides directes aux entreprises plutôt qu'à de réelles aides à l'emploi.

Pour la FGTB wallonne, l'argent public n'a pas vocation à financer des entreprises qui n'en ont guère besoin, à subsidier le secteur intérimaire, à subventionner des emplois précaires ou à entretenir les inégalités entre femmes et hommes.

Une profonde réforme s'impose, voire une réaffectation d'une partie des moyens vers d'autres politiques, orientées vers la création d'emplois durables, de qualité et à haute valeur sociétale ajoutée, comme, par exemple, les métiers de l'aide et des soins ou en lien avec la transition environnementale.

Pour la FGTB wallonne, une aide à l'emploi doit être définie par sa capacité à aider une personne appartenant à un « groupe cible » à compenser un écart temporaire par rapport au profil idéal recherché par l'entreprise. Une aide à l'emploi doit également assurer une montée en compétences et garantir un emploi durable et de qualité, notion qu'il conviendra de définir sur base de critères clairs.

Dans ce cadre, la FGTB wallonne revendique :

- ▶ le conditionnement des aides afin d'éviter les effets d'aubaine : obligation de durée de contrat, maintien du volume global d'emploi, plafonnement du montant et dégressivité de l'aide dans le temps, respect de la parité femmes – hommes et de l'égalité salariale, limitation du nombre d'utilisations d'une même aide pour éviter les phénomènes de turn-over, obligation d'embauche à l'issue du contrat aidé...;
- ▶ une définition légale de l'emploi durable et de qualité, sur base de critères clairs : salaire, type de contrat, durée du travail, horaires, accès à la formation continue, conciliation entre vies privée et professionnelle... Pour la FGTB wallonne, l'emploi durable et de qualité se définit, a minima et entre autres, par un contrat à durée indéterminée, à temps plein et assurant de bonnes conditions salariales et de travail (salaire permettant d'assurer un niveau de vie correct au regard du coût de la vie, conciliation vies privée et professionnelle, respect des normes de santé et de sécurité, droit à une représentation syndicale...);
- ▶ un meilleur ciblage des publics les plus fragilisés, avec une attention particulière pour les personnes privées d'emploi de longue durée et peu qualifiées. Dans cette optique, la FGTB wallonne revendique le maintien du système d'activation des allocations<sup>95</sup> et la suppression des réductions de cotisations sociales. Automatisées, ces dernières constituent des sources d'abus, sont difficilement contrôlables, ne permettent pas un suivi budgétaire efficace car elles sont trimestrielles, et que les données stabilisées ne sont parfois disponibles de

<sup>95</sup> Le terme d'activation peut ici prêter à confusion : il n'y a aucun lien avec les contrôles de disponibilité et autres mesures de stigmatisation des personnes privées d'emploi. L'activation des allocations désigne le procédé par lequel l'aide à l'emploi est octroyée : les travailleurs et travailleuses continuent à percevoir une partie de leur allocation tout en reprenant le travail, ce qui permet à l'employeur de déduire le montant de celle-ci du salaire net à payer.

manière fiable que 5 trimestres plus tard, et appauvrissent considérablement la sécurité sociale. Qui plus est, la présence d'un acteur fédéral (ONSS) dans la gestion des aides régionales complexifie fortement le système et les procédures ;

- ▶ une meilleure articulation entre les dispositifs d'aides à l'emploi, la transition environnementale, les orientations politiques régionales et les secteurs d'activité prioritaires définis dans la déclaration de politique régionale ;
- ▶ l'inclusion d'une dimension formative ainsi qu'une valorisation des compétences acquises dans les aides pour les personnes les moins qualifiées. La montée en compétences et sa valorisation sont en effet encore plus déterminantes pour elles dans la mesure où, souvent, l'emploi subventionné prend fin en même temps que l'aide publique ;
- ▶ une évaluation annuelle et croisée de l'ensemble des dispositifs d'aide, intégrant l'analyse de la concurrence entre elles, de la montée en compétences et de l'insertion durable ;
- ▶ l'interdiction d'accès aux aides à l'emploi pour le secteur de l'intérim (PFI et Impulsions), sauf pour leur personnel propre ;
- ▶ une profonde révision des dispositifs *Sesam* et *Impulsion 55 +*, afin de se prémunir contre les effets d'aubaine actuellement à l'œuvre. Le conditionnement de ces dispositifs à des critères clairs et précis de maintien et de retour à l'emploi, ne s'apparentant pas à des mesures d'aides économiques aux entreprises, doit être envisagé<sup>96</sup>.

À l'instar de l'exemple français, le développement de « Territoires zéro chômeurs de longue durée » doit retenir notre attention. En effet, la FGTB wallonne devra veiller à ce que derrière l'intention politique ne se cache pas la mise en place d'une forme de « sous-emploi » aux statuts et conditions précaires.

Pour cela, la FGTB wallonne mettra des balises pour :

- ▶ éviter les effets de substitution des emplois publics et non marchands ;
- ▶ veiller à la mise en place d'emplois décents. Cela passe par notre revendication d'un salaire minimum de 14 € de l'heure ;
- ▶ mettre en place des conditions de travail, notamment d'horaire, en phase avec le public visé ;
- ▶ tenir compte des personnes très éloignées de l'emploi et infraqualifiées en portant le caractère de privation d'emploi au minimum à 2 ans et pour un public qui a au mieux son CESS ;
- ▶ soutenir le caractère volontaire de la participation au dispositif tout en tenant compte des questions de la compatibilité avec la réglementation chômage et de la discrimination à l'égard de bénéficiaires d'autres dispositifs ;
- ▶ rester vigilante aux modalités de financement du projet par la Région ;
- ▶ assurer la complémentarité, l'évaluation et la transition vers l'emploi « ordinaire ».

## 6. INCITANTS À LA FORMATION CONTINUE : RÉFORME EN VUE

Le gouvernement wallon a fait de la formation l'une de ses priorités et entend mener une ambitieuse réforme des incitants financiers à la formation continue. Ce travail est actuellement en cours, en concertation avec les interlocuteurs sociaux, et constituera indéniablement un des chantiers majeurs des années à venir. Un chantier bien nécessaire au vu de la situation actuelle...

96 Comme précisé plus loin au point 1.8, les mesures relatives à la réduction collective du temps de travail, telles que défendue par la FGTB wallonne, visent à faire contribuer le Capital, et ce dans un objectif de meilleure redistribution des richesses. Les incitants supplémentaires permettant de favoriser une réduction collective du temps de travail doivent, néanmoins, pouvoir être examinés.

Il faut en effet constater que, comme les aides à l'emploi, les dispositifs actuels d'incitation à la formation continue des travailleuses et travailleurs souffrent d'une inégalité d'accès. On note en effet une surreprésentation de la tranche d'âge 25-49 ans, des hommes et des personnes déjà les mieux formées au détriment des femmes, des travailleuses et travailleurs plus âgés, faiblement qualifiés ou avec une reconnaissance AViQ... Un comble puisque ce sont justement ces personnes, déjà victimes de nombreuses autres discriminations, qui devraient être au centre des dispositifs. Il est en effet inacceptable que des fonds publics (le budget annuel global représente tout de même près de 40 millions d'euros) entretiennent de telles inégalités structurelles.

On assiste aussi à un dévoiement inacceptable du droit individuel des travailleurs et travailleuses à la formation individuelle. Ce dernier est en effet de plus en plus et trop souvent occulté au profit d'une logique utilitariste, répondant aux seuls besoins des entreprises et privilégiant uniquement la formation professionnelle et/ou sectorielle.

À l'heure d'écrire ces lignes, le projet ministériel prévoit de remplacer le crédit-adaptation, le chèque-formation, le congé-éducation payé et le fonds de l'expérience professionnelle par trois nouveaux dispositifs :

- ▶ le *Passeport wallon à la formation*, qui viserait les formations se déroulant à l'initiative des travailleuses et travailleurs, dans le respect du droit individuel à la formation et en référence explicite aux objectifs de la convention 140 de l'OIT<sup>97</sup>, objectifs qui rencontrent ceux de la FGTB wallonne. Une majoration financière serait prévue afin de favoriser l'accès aux publics cibles qui participent actuellement moins à la formation continue ;
- ▶ *New skill Wallonia*<sup>98</sup>, dispositif destiné à soutenir les formations d'initiative patronale, qui viserait à répondre à l'évolution des compétences en adéquation avec les besoins des entreprises et les mutations technologiques, socio-économiques, environnementales, sociologiques... ;
- ▶ la *Transition emploi-emploi*, moins importante en termes de budget et de nombre de bénéficiaires, dont l'objectif serait de mettre en place des projets pilotes pour soutenir les transitions d'une fonction ou un emploi à un autre (que ce soit au sein des entreprises, entre entreprises d'un même secteur ou même entre secteurs différents), en s'appuyant largement sur les fonds sectoriels de formation.

En matière d'incitants à la formation continue, les principes fondamentaux de la FGTB wallonne sont les suivants :

- ▶ il convient de faire la distinction entre les formations qui se déroulent à l'initiative des employeurs et celles qui se déroulent à l'initiative des travailleurs et travailleuses. Pour ces dernières, la FGTB wallonne défend le droit à la formation comme le droit individuel à se former, librement, en vue de l'acquisition de compétences, d'une participation active à la vie de l'entreprise et de la société et de son émancipation humaine, sociale et culturelle. Rappelons que, en 2019, le congé-éducation payé a représenté 1,3 million d'heures de formation et bénéficié à plus de 18.000 travailleurs et travailleuses ;
- ▶ les incitants publics doivent permettre à la formation des travailleurs et travailleuses de s'organiser là où, en l'absence de ces incitants, elle n'aurait pas ou difficilement lieu. Ils ne peuvent en aucun cas venir pallier le manque de volontarisme des entreprises, qui voient trop souvent la formation comme un coût et non un investissement durable. Il convient dès lors de contrer la dérive consistant à subventionner, sans conditions, des formations taillées sur mesure pour des entreprises qui ne remplissent par ailleurs pas leurs engagements en matière de formation.

Sur cette base, la FGTB wallonne défendra les positions suivantes :

- ▶ la révision des dispositifs ne peut s'envisager que dans une optique du renforcement du droit individuel des travailleurs et travailleuses à se former et s'émanciper. Dans cette optique, la FGTB wallonne ne pourrait accepter que la réforme entérine et pérennise le dévoiement, voire le détournement, actuel de ce droit par certains employeurs à leur avantage ;
- ▶ la reconnaissance et la défense du droit des travailleurs et travailleuses à la reconversion. Ce qui implique un nombre d'heures de formation plus important, souvent via la promotion sociale ;
- ▶ une durée minimale de 32 heures par formation afin de garantir la qualité de celle-ci ;
- ▶ les incitants publics doivent favoriser la participation des publics qui y ont plus difficilement accès, une attention spécifique devant être portée à l'égalité de genre ;
- ▶ l'accès à la formation continue des travailleurs et travailleuses à temps partiel devra également être assuré ;

---

97 Par le biais d'une labellisation ou d'un système de qualité en lien direct avec ceux-ci. Cette convention prévoit que les États membres mettent en place une politique permettant l'octroi d'un congé-éducation payé aux travailleurs et travailleuses, à des fins de formation à tous les niveaux, d'éducation générale, sociale ou civique et d'éducation syndicale.

98 Nouvelle compétence en Wallonie.

- ▶ l'accès des entreprises aux dispositifs et fonds publics devrait être conditionné, notamment sur base des efforts déjà réalisés sur fonds propres en matière de formation;
- ▶ de nombreux autres points de vigilance s'imposent : simplification des procédures, garantie de la qualité des opérateurs et des modules de formation, attention particulière pour les formations à distance actuellement en augmentation (critères, évaluation, agrément...), reconnaissance et valorisation des acquis de formation, analyse de leur impact sur les conditions de travail...;
- ▶ une évaluation régulière des dispositifs devra donc être mise en place, tout comme une cellule de veille et d'anticipation, afin d'ajuster l'intervention publique en fonction des besoins de la Wallonie en termes de compétences, des priorités du gouvernement et de celles des interlocuteurs sociaux;
- ▶ les interlocuteurs sociaux devront être associés au suivi du dispositif et aux procédures d'agrément;
- ▶ plus largement, la réforme devra être saisie comme l'occasion de mener une réflexion sur l'articulation entre l'intervention publique et les fonds sectoriels. Les Instances Bassin-Emploi-Formation-Enseignement pourront y contribuer, que ce soit au niveau local ou en interbassins;
- ▶ les moyens budgétaires devront être à la hauteur des enjeux et de l'ambition de la réforme, de manière pérenne, et non limités aux budgets dédicacés dans le cadre du plan de relance avant de se retrouver amputés;
- ▶ il faudra également être attentif à l'articulation entre les *Transitions emploi-emploi* et le projet *Trajets de transition* du gouvernement fédéral. Celui-ci, très contesté — à juste titre —, est en effet très éloigné du projet wallon<sup>99</sup>.

## 7. CERTIFICATION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES : VERS PLUS DE CLARTÉ ?

Le deuxième projet pilote concernant la mise en œuvre d'un certificat de compétence professionnelle s'est conclu début juillet 2021. Le développement d'un tel dispositif se justifie par la nécessité de mettre en place un cadre reconnu et partagé par l'ensemble des opérateurs francophones de formation professionnelle et de validation des compétences pour contribuer à valoriser les certifications sur le marché du travail, à renforcer la qualification tout au long de la vie et la reprise d'études ou de formations par la valorisation des acquis auprès des acteurs de l'enseignement, de la formation et de la validation.

À terme, ce projet de certificat de compétence professionnelle aura pour vocation de regrouper deux certifications professionnelles et de remplacer le « titre de compétence », délivré dans le cadre de la validation des compétences, ainsi que le « certificat de compétences acquises en formation » défini comme une attestation de réussite délivrée à l'issue d'une formation professionnelle, lorsque les acquis d'apprentissage attestés correspondent à l'ensemble ou une partie des compétences nécessaires pour l'obtention d'une qualification, un métier ou l'exercice d'une fonction.

À l'issue du premier projet pilote sur le sujet, le CESE Wallonie et le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale avaient tous deux défini des balises qui devront être prises en compte. Parmi celles-ci, on relèvera principalement le fait que :

- ▶ la plus-value principale du dispositif doit bénéficier aux apprenants et apprenantes ;
- ▶ l'objectif prioritaire doit être de contribuer à améliorer l'insertion des personnes porteuses du certificat de compétence professionnelle sur le marché du travail;
- ▶ une certification partielle ne peut pas porter la même dénomination qu'une certification complète;
- ▶ la réflexion doit porter sur une réorganisation, cohérente et lisible, du paysage global de la certification et de la gestion des compétences.

<sup>99</sup> Ce plan fédéral prévoirait une intervention dans le cadre d'un licenciement : un employeur pourrait proposer à une travailleuse ou un travailleur d'être mis à la disposition d'un autre employeur (au sein du même secteur ou non) par l'intermédiaire soit d'une agence d'intérim soit du service régional de l'emploi. L'intervention de différents acteurs rendrait sa construction particulièrement complexe.



Outre ces balises, que la FGTB wallonne défendra, il conviendra d'être attentif à différents aspects du futur dispositif :

- ▶ l'indispensable implication des interlocuteurs sociaux dans la réflexion et la future implémentation du dispositif. Ceci devrait permettre d'éviter que les opérateurs de formation ne soient juges et parties et que leurs intérêts propres ne prennent le pas sur les finalités premières du certificat ;
- ▶ l'institution d'hébergement du Comité de régulation : le CESE Wallonie a marqué sa préférence pour le Service francophone des métiers et qualifications (SFMQ), au sein duquel la représentativité des interlocuteurs sociaux interprofessionnels et sectoriels est plus importante et la méthode de travail plus en phase avec les réalités des secteurs ;
- ▶ la future matérialisation du certificat en vue d'une bonne lisibilité et clarté de celui-ci ;
- ▶ un niveau de difficulté équivalent entre les différentes épreuves ainsi qu'un cadre d'évaluation commun afin de garantir une totale équité entre les bénéficiaires et permettre la mobilité entre opérateurs. Le *Comité de qualité*, qui devrait voir le jour au sein de l'agence *FormaForm* et dans lequel les interlocuteurs sociaux seront présents, devrait remplir cette mission d'évaluation de la qualité de la formation des quatre opérateurs publics et ainsi permettre la mobilité des apprenants et apprenantes par la reconnaissance des acquis de compétence. La concertation est en cours et sera suivie attentivement ;
- ▶ l'articulation avec l'enseignement qualifiant de plein exercice et en alternance : le chantier est actuellement en pause dans l'attente d'une proposition des Cabinets concernés et des développements sont attendus dans les mois à venir. Par ailleurs, il faudra également veiller à ce que la réflexion et le débat soient menés en interne dans notre organisation, en collaboration entre la FGTB wallonne interprofessionnelle et les Centrales ;
- ▶ la nécessité d'élargir le panel des métiers afin de permettre à davantage de femmes de bénéficier de ce dispositif.

## 8. #32H : RÉDUIRE COLLECTIVEMENT LE TEMPS DE TRAVAIL

L'emploi n'a de sens et d'intérêt que s'il est de qualité : rémunérations correctes, bonnes conditions de travail, préservation de la santé et du bien-être, assurance d'une bonne conciliation entre vie privée et professionnelle, respect des travailleurs et travailleuses, garantie d'une représentation syndicale, impacts social, environnemental et sociétal positifs... Tous ces éléments sont indispensables à l'épanouissement individuel et collectif des travailleurs et travailleuses et à l'ensemble de la société. À l'inverse, la multiplication des emplois précaires pousse toute la société dans une spirale infernale de nivellement par le bas et de détérioration des conditions de travail et de vie de l'ensemble du monde du travail.

Mais pour mener à un emploi de qualité pour tout le monde, il convient de mieux répartir le temps de travail. Entre les femmes et les hommes. Entre celles et ceux qui ont un emploi et celles et ceux qui n'en ont pas. Entre les temps pleins et les temps partiels. Entre les CDI et les précaires qui courent de CDD en CDD.

Force est de constater qu'on est loin du compte avec le modèle actuel : où les temps pleins croulent sous la pression, tandis que les temps partiels courent après les temps pleins et les personnes privées d'emploi, toujours sous la menace de sanctions injustes, courent après un emploi tout court, souvent des mini-jobs mal payés ; où les emplois précaires sont occupés majoritairement par les femmes et les jeunes, avec des conséquences désastreuses sur leurs conditions de vie, leurs droits sociaux (pension, indemnités maladie, allocations de chômage...) et leurs perspectives d'avenir ; où les réductions individuelles de prestations — subies ou choisies pour les plus privilégié-e-s — ont pris le pas sur le progrès commun et sont financées par la sécurité sociale. Où la digitalisation et la robotisation menacent de nombreux emplois. Où la « *lutte contre le chômage* » s'est muée en « *lutte contre les chômeuses et chômeurs* » ; et où les politiques de « l'emploi à tout prix » nous entraînent dans un cercle vicieux de précarité, d'appauvrissement et de détricotage des droits sociaux en général, et du droit du travail en particulier. Où le gouvernement fédéral veut imposer une flexibilité accrue au monde du travail via son « *Jobsdeal* », véritable escroquerie qui tente de faire passer la destruction d'une des plus grandes conquêtes du mouvement ouvrier — la journée des 8 h — pour un progrès social ! Comme si concentrer le travail en 4 jours par semaine — en augmentant d'autant les cadences, la pression et le stress sur les travailleuses et travailleurs — était une fantastique avancée sociale...

Un changement de cap radical s'impose. Celui-ci passera nécessairement par la réduction collective du temps de travail, avec maintien du salaire et embauche compensatoire. Cette revendication historique du monde du travail a toujours fait partie des priorités de la FGTB. Mais, depuis quelques années, elle retrouve une nouvelle vigueur. Cette

revendication que la FGTB a toujours défendue se retrouve au centre des débats politiques et fait à nouveau l'objet de revendications affirmées de part et d'autre. Mieux : dans plusieurs endroits de la planète, des expériences pilotes sont en cours et donnent des résultats intéressants ; des dizaines d'entreprises ont franchi le pas et sont passées avec succès à la semaine de 4 jours et 32 heures ; plusieurs pays (Islande, Japon, Espagne, Royaume-Uni, USA...) sont passés des paroles aux actes en prenant des initiatives concrètes sur cette question cruciale. La Wallonie peut et doit aussi montrer l'exemple en participant à cette dynamique.

La réduction collective du temps de travail n'a donc rien d'une revendication dépassée et irréalisable. Elle constitue au contraire une solution d'avenir concrète, efficace et ne présente que des avantages, à tous les niveaux : social, économique, sociétal, démocratique, féministe, écologique.

- ▶ Elle constitue le meilleur moyen pour avancer vers une meilleure répartition des richesses produites.
- ▶ Elle permet de diminuer drastiquement le chômage de masse et la pauvreté. Selon les estimations, une réduction collective du temps de travail permettrait en effet de créer entre 300.000 et 500.000 équivalents temps plein supplémentaires au niveau national.
- ▶ En partageant la charge de travail, elle permet de lutter contre la souffrance au travail, les épuisements professionnels (burn-out), le mal-être physique et psychologique et les maladies de longue durée de centaines de milliers de travailleurs et travailleuses, phénomènes qui ont atteint des proportions dramatiques ces dernières années.
- ▶ Grâce aux emplois créés et à l'augmentation globale de la masse salariale, elle participe activement au renforcement de la sécurité sociale et des services publics.
- ▶ Elle permet de lutter contre les inégalités structurelles femmes-hommes, tant sur le marché du travail que sur le plan social, économique et sociétal.
- ▶ Elle permet aux travailleurs et travailleuses à temps partiel qui le souhaitent d'accéder au — ou de tendre au maximum vers le — temps plein.
- ▶ La conciliation entre vie privée et professionnelle s'en voit améliorée, tout comme la qualité de vie. Plus de temps pour vivre et pour s'occuper des affaires publiques constituent une plus-value sociale et une plus-value démocratique.
- ▶ La réduction collective du temps de travail est également bénéfique pour les entreprises : plus de bien-être au travail, c'est plus de motivation et d'efficacité. Les entreprises qui ont osé passer à 32 heures le confirment.
- ▶ Ces dernières années, plusieurs études ont montré qu'il existe un lien positif entre le temps de travail adopté par un pays et sa consommation d'énergie et son empreinte écologique globale<sup>100</sup>.

### **Un potentiel énorme...<sup>101</sup>**

La réduction collective du temps de travail constitue donc un objectif sur lequel il est nécessaire d'avancer rapidement. Et une chose est sûre : que ce soit en Belgique ou en Région wallonne, le potentiel de redistribution des richesses via une réduction collective du temps de travail est énorme.

À titre d'exemple, les 50 entreprises belges (hors banques<sup>102</sup>) qui ont produit le plus de richesses en 2020 (valeur ajoutée brute – VAB), ont produit une VAB de 39,5 milliards d'euros, pour une masse salariale de 13,2 milliards d'euros (152.500 équivalents temps plein – ETP). Cela signifie, qu'en moyenne, sur une journée de 7 h 36 (38 h/semaine), chaque travailleur ou travailleuse travaille gratuitement 5 h 03 pour l'entreprise. En appliquant une réduction collective du temps de travail de 38 h à 32 h, sans perte de salaire et avec embauche compensatoire, cela permettrait de créer 28.600 ETP supplémentaires (soit une augmentation de 18,75 %), tout en laissant 23,8 milliards d'euros de VAB à distribuer.

---

100 Lire notamment « Travailler moins pour polluer moins ». *Le Monde diplomatique*. (Juin 2021). <https://www.monde-diplomatique.fr/2021/06/LECOEUVRE/63211>

101 Les données sur lesquelles se basent les calculs sont tirées de Afin-A (<https://www.afin-a.be>), qui reprend toutes les données de la Banque nationale de Belgique (BNB).

102 Les données précises concernant les banques ne sont pas disponibles sur le site d'Afin-A ou de la BNB. Il est néanmoins très important de s'intéresser aux banques et de les impliquer dans le processus de réduction collective du temps de travail. En effet, alors que celles-ci ont supprimé de nombreux emplois et de nombreuses agences ces dernières années (-460 agences bancaires en 2021 et -68 % en 20 ans en Belgique) et qu'elles ont été sauvées par l'argent public en 2009-2010, elles affichent des profits très importants et distribuent massivement des dividendes aux actionnaires. À titre d'exemple, KBC a versé plus d'un milliard d'euros à ses actionnaires en 2021.



Dans le même ordre d'idée, les 50 entreprises wallonnes qui ont produit le plus de richesses en 2020 (valeur ajoutée brute – VAB), ont produit une VAB de 10,8 milliards d'euros, pour une masse salariale de 3,8 milliards d'euros (45.600 ETP). Cela signifie, qu'en moyenne, sur une journée de 7 h 36 (38 h/semaine), chaque travailleur ou travailleuse travaille gratuitement 4 h 57 pour l'entreprise. En appliquant une réduction collective du temps de travail de 38 h à 32 h, sans perte de salaire et avec embauche compensatoire, cela permettrait de créer 8.555 ETP supplémentaires (soit une augmentation de 18,76 %) tout en laissant 6,4 milliards d'euros de VAB à distribuer.

Signalons également que, prises individuellement, toute une série d'entreprises, en particulier celles qui ont fortement augmenté leurs profits au cours des deux dernières années (secteur pharmaceutique, grande distribution, bricolage, banques...), pourraient sans problème appliquer une telle réduction collective du temps de travail : faire passer tous les temps partiels non choisis à temps plein, créer des milliers d'emplois, tout en continuant à faire des profits importants. Pour que cette mesure atteigne pleinement ses objectifs, elle devrait logiquement s'appliquer de manière très large dans un maximum de secteurs et d'entreprises (il y a plus de 16.000 entreprises de 20 travailleurs et travailleuses ou plus en Belgique, dont 4.000 en Wallonie).

Bien sûr, ces chiffres doivent être nuancés et affinés, en intégrant la question des intérimaires et des temps partiels et en prenant en compte le fait que les entreprises connaissent de nombreuses réalités différentes. Mais cela n'enlève rien au fait que la réduction collective du temps de travail est plus que jamais une solution concrète, vertueuse, réaliste et que celle-ci s'appuie sur trois principes fondamentaux :

- ▶ ce sont les travailleurs et travailleuses qui produisent les richesses ;
- ▶ les richesses produites et le travail doivent être mieux répartis ;
- ▶ la création d'emplois et l'augmentation de la masse salariale qui doit en découler sont des outils fondamentaux pour renforcer la sécurité sociale et les services publics.

Afin de passer des paroles aux actes et d'avancer vers la semaine de 32 h, il s'agit d'être à la fois inventif, réaliste et courageux politiquement. Pour être efficace et atteindre pleinement ces objectifs, la mesure doit évidemment répondre à un certain nombre d'impératifs :

- ▶ elle doit être négociée entre interlocuteurs sociaux, au sein d'un cadre interprofessionnel permettant des déclinaisons sectorielles et d'entreprises ;
- ▶ elle ne peut se réaliser à la marge et ne porter que sur quelques heures. Elle doit être suffisamment importante pour garantir une réduction drastique du chômage de masse et éviter le report de la charge de travail sur les travailleuses et travailleurs en place. Pour la FGTB wallonne, les 32 h hebdomadaires en 4 jours sont actuellement le modèle à suivre. Les modalités pratiques de mise en œuvre devront évidemment se négocier aux niveaux sectoriels et d'entreprises ;
- ▶ l'embauche compensatoire et le maintien du salaire sont des conditions indispensables ;
- ▶ les heures supplémentaires doivent être strictement encadrées, voire faire l'objet de mesures dissuasives concrètes et non d'incitations fiscales et sociales comme c'est le cas actuellement ;
- ▶ des dispositifs d'enregistrement du temps de travail sont également indispensables pour pouvoir l'encadrer. Cela passe par l'obligation de négocier à tous les stades du processus afin de le rendre le moins intrusif pour les travailleuses et les travailleurs ;
- ▶ les heures de travail libérées doivent être attribuées en priorité aux travailleurs et travailleuses à temps partiel qui souhaitent augmenter, contractuellement, leur nombre d'heures de travail. Pour toutes celles et tous ceux qui le désirent, le temps plein doit être la règle et non l'exception.

Dans ce cadre, la FGTB wallonne travaillera en étroite collaboration avec la FGTB fédérale pour avancer sur ce dossier de la manière la plus efficace et constructive possible. Elle s'inscrira donc dans toute position qui serait adoptée par le Congrès fédéral, tout en rappelant le principe de base légitimant la réduction collective du temps de travail : une meilleure répartition des richesses, qui implique donc une indispensable contribution du Capital.

En s'appuyant sur toutes les expériences réalisées, tant sur notre territoire qu'à l'étranger, il s'agira aussi de :

- ▶ réfléchir à toutes les options pour pousser le secteur privé, tant au niveau particulier, sectoriel ou intersectoriel, à concrétiser la mise en œuvre de la réduction du temps de travail ;
- ▶ favoriser le développement des initiatives au niveau des autorités locales (initiatives de Charleroi, Thuin, Anderlecht, Bruxelles...);

- ▶ s'inspirer des initiatives prises dans certains secteurs, le non marchand ou au niveau de la Région wallonne, qui sont l'aboutissement d'une stratégie de rapport de force et de négociations développées par les organisations syndicales, et plus particulièrement dans ces cas particuliers, par le SETCA non marchand et l'IRW-CGSP (comme l'initiative « *Aménagement du temps de travail en fin de carrière* » pour les agents et agentes de la fonction publique de plus de 60 ans, entrée en vigueur en janvier 2019).

La FGTB wallonne le réaffirme donc avec force : face à l'urgence sociale et environnementale, le combat pour la réduction collective du temps de travail et l'instauration de la semaine de 4 jours et 32 heures constitue un combat prioritaire et essentiel.





# MIEUX REDISTRIBUER LES RICHESSES

## 1. SERVICES PUBLICS : REPASSER À L'OFFENSIVE

Le service public est au cœur de la redistribution des richesses et symbolise à lui seul un modèle cohérent et efficace, aux antipodes du capitalisme. Son mode de financement et les principes qui le régissent constituent, à l'instar de la sécurité sociale, une poche de résistance à l'invasion du marché dans tous les domaines. Les services publics parviennent à soustraire 27 % du PIB à la sphère marchande. Leur fonction redistributrice bénéficie à toutes les catégories de revenus au sein de la population. Ils sont la preuve que TINA<sup>103</sup> est un mensonge. Les alternatives sont nombreuses et les services publics sont l'une d'entre elles.

Avec la pandémie, le service public a rappelé son rôle fondamental à celles et ceux qui en doutaient encore. Malgré des années d'austérité, de restrictions budgétaires et de diminutions des effectifs, les travailleurs et travailleuses du public ont rempli leurs missions et assuré les services essentiels à la population, dans des conditions parfois difficiles et souvent au péril de leur santé. En juillet dernier, lors des inondations, on a également pu voir les services d'urgence et de la protection civile mis en difficulté dans la gestion des secours, suite, là aussi, à des politiques mises en place pour réduire leurs moyens.

Pour la FGTB wallonne, ces événements récents doivent entraîner un sursaut : il est urgent de tourner le dos à quarante années d'affaiblissement des services publics et de dégradation des conditions de travail et de rémunération des agentes et agents. Les politiques de privatisation, de libéralisation et d'austérité n'ont mené qu'à la dégradation de la qualité et de l'accessibilité et à la hausse du coût pour les citoyennes et citoyens.

Il est indispensable de préserver un certain nombre de biens et services de toute logique capitaliste, en vue de garantir l'égalité d'accès de toutes et tous à des droits fondamentaux tels que l'enseignement, la santé et les soins, le logement, l'accès à l'énergie et à l'eau, les transports et moyens de communication, la culture, la justice...

L'existence de services publics de qualité, assurant une égale accessibilité à toutes et tous et financés à la hauteur de leurs besoins est un des piliers constitutifs indispensables de toute démocratie digne de ce nom. Dans ce cadre, la statutarisation des agentes et agents est un enjeu primordial, garantissant leur indépendance. De plus, les services

---

<sup>103</sup> TINA est l'acronyme d'une célèbre phrase prononcée par Margaret Thatcher, première ministre britannique de 1979 à 1990, néo-conservatrice et ultra-libérale : *There is no alternative*. Elle entendait, par-là, clore tout débat sur les alternatives possibles aux logiques capitalistes en défendant le caractère naturel et inéluctable de celles-ci. Lire, à ce sujet, *Il faut tuer Tina, 200 propositions pour rompre avec le fatalisme et changer le monde*, de Olivier Bonfond, économiste et formateur CEPAG, paru en 2017 aux Éditions du Cerisier.



publics wallons étant de grands employeurs de travailleuses, défendre leur rôle et leur place prépondérante revient également à défendre l'emploi des femmes.

Les services publics sont également un des principaux axes d'action en vue de garantir une meilleure répartition des richesses et de lutter contre les inégalités. La sortie de certains biens et services de la sphère marchande, via leur retour dans le giron public et le développement des services publics, constitue un formidable outil de transformation sociale, un des types majeurs de réformes de structure anticapitaliste que la FGTB wallonne défend.

Les services publics ont et auront enfin un rôle essentiel à jouer dans le développement d'une véritable culture de gestion du risque, à développer en Wallonie. Il s'agit en effet de pouvoir mettre sur pied des stratégies et outils régionaux pour pouvoir protéger les populations et faire face à des chocs tels que les inondations, des catastrophes climatiques ou de nouvelles pandémies.

Pour la FGTB wallonne, la notion de défense des services publics ne saurait donc se limiter à une position de *statu quo*, en faveur de la simple préservation du modèle actuel. Il est évidemment nécessaire de défendre les services publics en place, tout comme la qualité de travail et de vie des agentes et agents qui y travaillent. Mais il est également indispensable d'adopter une stratégie offensive visant le retour et l'élargissement de la sphère d'intervention et d'action publiques dans des secteurs clés de l'économie, des secteurs déterminants pour apporter des réponses aux urgences sociales, environnementales et démocratiques qui s'imposent à nous : aide et soins, santé, logement, accès à l'énergie et à l'eau, secteur bancaire et des assurances, transports, poste et télécommunications...

Les mots sont importants. Notre attachement à la notion de « service public » a un sens précis. Elle se distingue des concepts de services d'intérêt général, de service universel, de services d'intérêt économique général et autres services sociaux d'intérêt général... La différence est qu'elle englobe l'ensemble des services qui permettent d'exercer notre citoyenneté. Elle implique un modèle à part entière, un choix délibéré de société et pas seulement une option secondaire, sorte de palliatif en cas de déficience du marché. Le caractère « public » du service renvoie à la souveraineté économique d'une autorité publique, à son indépendance par rapport à des intérêts privés. Ce qui est fondamentalement différent de la notion de « service au public ».

Seules des politiques publiques ambitieuses peuvent assurer à la population un développement social, culturel et économique en harmonie avec la dignité humaine. De la même manière, les enjeux cruciaux liés à l'environnement, au réchauffement climatique, aux pollutions et leurs impacts sur la santé publique doivent être pris en charge par l'État. L'avènement de l'économie numérique nécessite également un cadre réglementaire qui protège les citoyennes et citoyens des effets néfastes inhérents à cette nouvelle source de profits privés. Il est nécessaire de faire reculer l'influence et l'emprise du capital privé dans nos sociétés pour que la puissance publique retrouve la maîtrise de l'économie. Les offensives libérales tentent de « remarchandiser » nombre de biens et services dont l'offre est aujourd'hui socialisée ou mutualisée. Nous devons viser l'élargissement du champ des services publics pour répondre aux besoins sociaux actuels. Par ailleurs, il nous revient d'affirmer que la propriété privée n'est pas la seule forme de propriété possible. La FGTB wallonne s'engage à promouvoir et soutenir les formes de propriétés collectives, dont les services publics sont certainement la plus emblématique.

La FGTB wallonne entend continuer à défendre ce processus dans les années à venir et, pour cela, elle revendique :

- ▶ un financement des services publics à la hauteur de leurs besoins, garant de leur qualité ainsi que du respect des principes fondamentaux qui les régissent : universalité, égalité, accessibilité, continuité, mutabilité, neutralité, transparence et fiabilité ;
- ▶ une amélioration des conditions de travail et de rémunération des agentes et agents, ainsi que la préservation de leur indépendance via, entre autres, leur statutarisation ;
- ▶ la suppression des dispositifs de services minimum et de toute restriction visant le droit de grève ou son exercice, dans les services publics, mais aussi dans le secteur privé ;
- ▶ le renoncement aux politiques libérales (désinvestissement structurel, marchandisation, libéralisation et privatisations, partenariats public-privé, sous-traitance, recours à la consultance...) qui affaiblissent et décrédibilisent les services publics, leurs travailleurs et travailleuses et dégradent leur qualité ainsi que leur accessibilité ;
- ▶ la prise en compte et l'intégration du secteur public comme acteur clé dans le Plan de relance de la Wallonie ;
- ▶ le développement des investissements publics dans des secteurs clés comme l'enseignement, l'accueil de l'enfance et des personnes dépendantes, les transports, le logement, l'accompagnement du vieillissement, la transition écologique et énergétique... ;

- ▶ le refus de stratégies budgétaires dites de « *spending review* » (comme, par exemple, le budget base zéro) dont l'objectif est, sous prétexte de saine gestion, de réduire les moyens des services publics et donc de dégrader la qualité du service rendu et les conditions de travail;
- ▶ l'exclusion de l'ensemble des services publics de tous les traités internationaux relatifs aux règles commerciales;
- ▶ la remise en question du Pacte budgétaire européen, qui impose un carcan budgétaire bridant les dépenses et investissements publics.

La FGTB wallonne réfute l'idée largement répandue, parfois même à gauche, qu'un peu d'initiative « privée » améliorerait l'efficacité du service rendu. Le concept de partenariat public-privé (PPP) est une entrave aux principes des services publics.

## 2. DE MEILLEURS SALAIRES

Instrument central dans la répartition des richesses entre Capital et Travail, le salaire a souffert de nombreuses attaques depuis près de 40 ans. La conjonction des politiques censées favoriser la compétitivité et stimuler l'offre, des sauts d'index, des restrictions successives à la liberté de négocier, des mesures axées sur le salaire « poche » ou encore du détricotage des mécanismes d'indexation a mené à une baisse du niveau de vie et une précarité croissante des travailleuses et travailleurs, en particulier de celles et ceux ayant les plus bas salaires. Les travailleuses et travailleurs se voient ainsi de plus en plus privés de la part des richesses qu'ils ont eux-mêmes produites et qui devrait leur revenir. Ce décrochage entre salaire et coût de la vie a également aggravé les inégalités structurelles qui touchent les femmes sur le marché de l'emploi, puisqu'elles sont davantage représentées dans les fonctions les plus précaires et les moins bien rémunérées.

Chaque année, ce sont près de 22 milliards d'euros<sup>104</sup> qui échappent ainsi au monde du travail pour aller gonfler les dividendes des actionnaires, favoriser la spéculation financière et alimenter les futures crises. Résultat : les salaires belges réels ont connu une évolution négative ces dernières années. Selon le Conseil central de l'économie, ils ont par exemple perdu 4 % en 2019 et 3,8 % en 2020<sup>105</sup>.

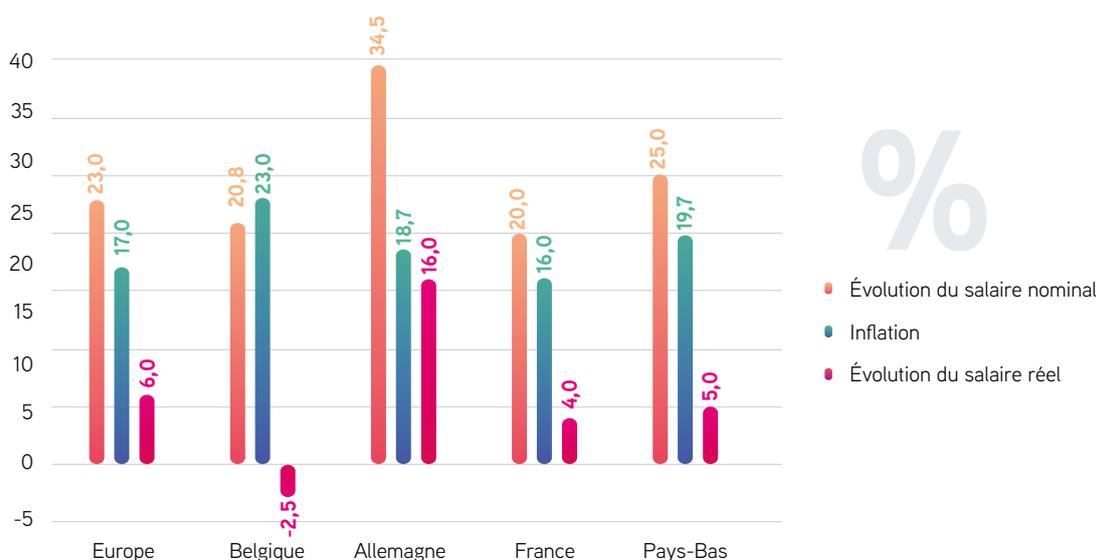
Ces 22 milliards auraient participé au financement et au développement des services publics au travers de la fiscalité. Ils auraient assuré le financement de la sécurité sociale par un accroissement des cotisations. Ils auraient participé à la relance de l'économie via l'accroissement de la consommation... La crise n'est pas une fatalité mais le résultat de choix politiques !

104 Depuis les années 80, la part salariale dans le PIB a baissé de 5 %, ce qui, rapporté au PIB belge actuel (456 milliards d'euros en 2019, année où le PIB fut pourtant bas suite à l'impact de la crise Covid), représente un montant d'environ 22 milliards d'euros.

105 En 2020, les salaires belges ont crû moins vite que ceux des pays voisins. L'Écho. (28/01/2021)  
<https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/federal/en-2020-les-salaires-belges-ont-cru-moins-vite-que-ceux-des-pays-voisins/10362430.html>



Une augmentation nominale limitée entraîne une réelle perte de pouvoir d'achat (évolution 2009-2021)<sup>106</sup>



Source : AMECO.

L'urgence sociale impose d'inverser la tendance en faisant sauter les restrictions imposées à la libre négociation des salaires. Dans ce cadre, le niveau de négociation interprofessionnel revêt une importance toute particulière pour la défense des intérêts des travailleuses et travailleurs privés de représentation sectorielle ou d'entreprise. Ce niveau de négociation est le plus efficace pour garantir des augmentations salariales qui bénéficient à l'ensemble du monde du travail et ainsi engendrer une dynamique positive de meilleure répartition des richesses produites, aux niveaux sectoriels et des entreprises.

Cependant, la loi sur la marge salariale (dite *Loi de 96*), et tout particulièrement sa version amendée en 2017 par le gouvernement de Charles Michel, a complètement étouffé toute capacité de négociation, débouchant sur des marges impératives (et donc non dépassables) frisant le ridicule et le zéro absolu.

Pour toutes ces raisons, la FGTB wallonne fera du combat pour de meilleurs salaires une de ses priorités et continuera à défendre ses lignes directrices :

- ▶ le salaire brut n'est pas un coût économique mais un droit socio-économique qui reconnaît les travailleuses et travailleurs comme producteurs de la richesse ;
- ▶ une profonde réforme de la loi de 96 via, entre autres, la suppression du caractère impératif de la marge et la prise en compte des subsides patronaux et des réductions de cotisations sociales dans les calculs de détermination de la marge ;
- ▶ la fin des entreprises de manipulation du système d'indexation automatique des salaires et allocations sociales. Il faut au contraire viser son renforcement ;
- ▶ une hausse du revenu minimum mensuel garanti (*le salaire minimum légal*) à 14 € brut/heure, soit 2.300 € brut mensuel. Ce relèvement ne pourra faire l'objet d'aucun chantage patronal visant à contrebalancer cette hausse par une restriction de la norme ou toute autre stratégie visant à en faire supporter le coût par le monde du travail. La FGTB wallonne, dans l'ensemble de ses composantes, mènera une réflexion sur une indexation de ces montants, au regard de la hausse du coût de la vie et de l'évolution concrète de ces revendications ;
- ▶ convaincue que l'accumulation individuelle et illimitée de richesses est la source de nombreux déséquilibres socio-économiques, la FGTB wallonne demande qu'une tension salariale maximale soit instaurée entre les salaires les plus hauts et les plus bas de l'échelle salariale dans les entreprises ;

<sup>106</sup> AMECO (base de données macroéconomiques de la Commission européenne).

- ▶ l'arrêt des logiques et mesures ciblant le *salaires poche* : des politiques visant des augmentations de salaire brut sont indispensables pour garantir une bonne couverture sociale individuelle et collective du monde du travail, garantir le financement de la sécurité sociale et assurer le développement de services publics accessibles et de qualité ;
- ▶ la révision des barèmes de la fonction publique.

Le Congrès de la FGTB wallonne estime en outre que la hausse du salaire minimum doit être complétée par la revalorisation de la pension minimum, des allocations de chômage minimum et des minima sociaux dans leur ensemble.

### 3. RENFORCER LA SÉCURITÉ SOCIALE... ET NOTRE RAPPORT DE FORCE !

La mise en place des systèmes publics de sécurité sociale et leur extension en vue d'assurer une couverture universelle pour tous les salariés et salariées fut une conquête sociale primordiale pour le mouvement syndical et l'ensemble du monde du travail. Ce que chacun de nous en a retenu c'est que, par le cumul des cotisations versées, il permet à toutes et tous de faire face aux risques liés au travail et à l'existence (dégradation de la santé, risque du chômage, protection de la vieillesse sans l'obligation de travailler jusqu'à la mort grâce à une pension de retraite...). Ce que nous pouvons couvrir comme risques, collectivement, beaucoup d'entre nous seraient incapables de le faire si chacun de nous devait souscrire à de multiples assurances privées. Il s'agit, dès lors, d'une situation de solidarité remarquable. Il n'est en effet plus question de « faire de la charité aux plus démunis », mais de nous consacrer nous-mêmes en collectif d'égaux et égaux, socialisant les ressources afin que chacune et chacun puisse disposer de solides droits en fonction de ses besoins présents et à venir. La FGTB wallonne entend rappeler que ce système est, en outre, porteur d'autres significations essentielles mais trop peu perçues dont nous devons être conscients pour faire face, avec force, aux politiques actuelles de démembrement des systèmes publics de couverture universelle et obtenir qu'un réel droit de revenus de remplacement soit conservé, amélioré, et non remplacé par l'aumône. En effet, ce système invente littéralement une autre façon de penser l'usage de l'argent qui va tout à fait à l'encontre des intérêts et des besoins du capitalisme : l'argent qui est retenu à la source du salaire de chaque salarié ou salariée, la cotisation sociale, part immédiatement vers les caisses publiques de la sécurité sociale et est transformé instantanément en droit à ressources, en droit à revenu pour les salariées et salariés qui doivent en bénéficier. Le Congrès de la FGTB wallonne utilise le terme de « socialisation » pour décrire ce moyen de redistribution car c'est par l'apport de chacune et chacun d'entre nous que nous sommes en mesure de donner des droits à tout le monde mais aussi parce que ces cotisations sont immédiatement versées en allocations sociales diverses et ne permettent donc pas au système bancaire de s'en saisir et de prélever une ponction sur cette masse financière énorme. Aucune part de ces ressources n'est privatisable ! Nous avons, de cette manière, réussi à protéger collectivement près d'un tiers de nos ressources du système d'accumulation de la rente capitaliste.

La sécurité sociale a, depuis trop longtemps, subi les coups des politiques de droite et austéritaires. Véritable assurance individuelle et collective, elle représente sans aucun doute ce qui se fait de plus solidaire et de plus efficace en termes de protection sociale et de socialisation de la richesse produite. Loin des assurances individuelles — par définition inégalitaires et excluantes —, des caisses corporatistes, de la capitalisation et de la spéculation, la sécurité sociale a, une fois de plus, montré son caractère indispensable et sa redoutable efficacité à l'occasion de la crise Covid. Soins de santé, chômage temporaire ou complet, campagne de dépistage et de vaccination... Sans elle, la crise sanitaire nous aurait tout simplement submergés.

Les principes et rôles fondamentaux de la sécurité sociale doivent donc être réaffirmés et revendiqués par-delà la crise Covid : protection sociale individuelle et collective, solidarité interpersonnelle et intergénérationnelle, socialisation des richesses, réduction des inégalités, lutte contre la pauvreté... Mais aussi sa place essentielle dans la construction d'un rapport de forces favorable aux travailleurs et travailleuses. Le lien directement proportionnel existant entre le niveau de protection sociale et celui des conditions de travail et de rémunération peut en effet sembler évident aux plus aguerris des militants et militantes de la FGTB mais il est loin de l'être pour l'ensemble du monde du travail. Il mérite donc d'être répété.

Comme les Orientations de 2018 l'affirmaient déjà, un bon niveau de protection sociale est à la fois le résultat d'un rapport de force favorable du monde du travail — dans la mesure où celui-ci parvient à imposer et conquérir de nouveaux droits — mais aussi une des conditions indispensables à ce rapport de force puisqu'une protection sociale de qualité permet aux travailleuses et travailleurs de lutter et négocier plus librement, en étant moins soumis au chantage à l'emploi du patronat.



L'existence d'un système de protection sociale fort est donc à la fois la conséquence d'une bonne répartition des richesses (une partie de la richesse produite est versée sous forme de salaire socialisé dans une caisse de solidarité) mais également une de ses conditions (un système de protection sociale élevé renforce la capacité de négociation de la classe travailleuse pour une meilleure répartition des richesses via des revalorisations salariales, des améliorations des conditions de travail, des avantages sociaux, une réduction collective du temps de travail...). Tout l'inverse des politiques libérales actuelles qui sapent les fondements de la sécurité sociale pour diminuer son rôle redistributif, en privatiser des pans entiers, affaiblir le monde du travail et précariser l'emploi.

Comme elle avait refusé la régionalisation des allocations familiales, la FGTB wallonne demande leur refédéralisation et continuera à s'opposer à toute attaque contre le caractère fédéral de la sécurité sociale. Elle défendra également toute mesure visant à la renforcer, que ce soit via la récupération de droits perdus ou la conquête de nouveaux. Face au cercle vicieux de la précarité, la FGTB wallonne entend opposer un cercle vertueux de la protection sociale et de l'emploi de qualité. L'objectif est tout d'abord de restaurer, dans toutes les branches existantes, le principe d'assurance solidaire intergénérationnelle de la sécurité sociale. Ensuite, il s'agira d'en élargir l'assiette de financement via la cotisation et d'étendre ses champs d'intervention à de nouveaux domaines. Dans ce cadre, la défense de la cotisation sociale s'avère primordiale. La cotisation sociale constitue une distribution immédiate, au profit des travailleurs et travailleuses, de la richesse produite. Elle constitue donc une partie de notre salaire et doit être la source principale du financement de la sécurité sociale. Étant du salaire, la cotisation sociale n'est donc ni une taxe, ni un impôt, ni un prélèvement, pas plus qu'elle n'est une épargne ou une assurance.

C'est à ce titre qu'il faut dénoncer le recours à l'expression « *cotisation patronale* ». En effet, depuis que la sécurité sociale est obligatoire, les cotisations sont versées directement à partir du salaire brut. Que ce soit la cotisation « *salarié-e* » ou celle versée par l'employeur, il s'agit bien toujours du même salaire qui est dû au travailleur ou à la travailleuse. C'est ce qui est appelé le salaire socialisé, le salaire qui revient à l'ensemble des travailleurs et travailleuses qui en ont besoin et qui est versé dans un pot commun appelé la sécurité sociale.

« *La cotisation sociale exprime une pratique de la valeur économique contradictoire avec celle du capital* ». Par ces mots, Bernard Friot explique au bénéfice de qui sont réalisées les politiques d'affaiblissement de la sécurité sociale. En effet, les cotisations sociales soustraient plusieurs milliards d'euros de la prédation du système capitaliste. Réduire les cotisations sociales, c'est donc, à la fois, une attaque directe contre les salaires et contre les moyens que nous décidons de mettre en commun pour assurer notre protection collective en cas de besoin. La FGTB wallonne continuera donc à s'opposer aux réductions de cotisations sociales octroyées sans conditions aux entreprises<sup>107</sup>. Cette instrumentalisation de la sécurité sociale, qui profite largement aux actionnaires, mène à son déclin et son affaiblissement<sup>108</sup>.

La FGTB wallonne s'opposera également à toute nouvelle chasse aux malades. Le taux d'emploi visé par le gouvernement fédéral — 80 % d'ici 2030! — est tout simplement inatteignable. Il impliquerait en effet la mise au travail de 700.000 personnes, chiffre totalement irréaliste même si l'ensemble des 300.000 chômeurs et chômeuses, ainsi que les 150.000 personnes percevant le revenu d'intégration sociale, devaient retrouver un emploi. Derrière cette obsession du taux d'emploi, la logique est de mettre la pression sur l'ensemble des travailleuses et travailleurs pour qu'ils soient toujours plus productifs et moins revendicatifs, à faire la chasse aux personnes privées d'emploi et à « *activer* » — et donc sanctionner — davantage les malades... Pour la FGTB wallonne, il est au contraire essentiel de travailler en amont, sur les causes de maladie en améliorant les conditions de travail et la prévention<sup>109</sup>.

La FGTB wallonne fera du combat pour la suppression du statut de cohabitant-e et l'individualisation des droits, de manière transversale et dans toutes les branches de la sécurité sociale, une de ses priorités. Il est tout simplement inadmissible qu'un modèle basé sur des relations hommes-femmes, totalement dépassées et maintenant de nombreuses femmes dans la dépendance économique, subsiste au XXI<sup>e</sup> siècle. Cela devra se faire en préservant les droits conquis et en prévoyant des périodes transitoires évitant toute perte pour les personnes concernées.

---

107 Pour combler le manque à gagner résultant des réductions de cotisations sociales octroyées aux entreprises, un « *financement alternatif* » a été mis en place et alimenté, notamment, par une partie des recettes provenant des accises et de la TVA. Si le financement de la sécurité sociale doit continuer à être garanti et renforcé, cela doit passer par la suppression des réductions de cotisations sociales plutôt que par les impôts indirects qui impactent l'ensemble de la population.

108 Voir, à ce sujet, le graphique indiquant l'évolution des dividendes et celle des subsides salariaux, dans le chapitre *Salaires vs. dividendes*.

109 Lire, à ce sujet, le chapitre *Le rapport santé/travail*.

## 3.1. PENSIONS

La FGTB wallonne continuera à défendre, comme priorités absolues, le renforcement et la revalorisation des pensions légales par répartition via, entre autres :

- ▶ la priorité absolue à la pension légale par répartition ;
- ▶ le rétablissement de l'âge légal de la pension à 65 ans ;
- ▶ une pension de minimum 1.500 € net/mois<sup>110</sup> pour une carrière complète sous statut salarié ;
- ▶ sur cette base minimum, un montant de pension équivalent à au moins 75 % de la moyenne des 5 années les mieux rémunérées de la carrière professionnelle ;
- ▶ le rabaissement de la durée de carrière complète de 45 à 40 années, tant pour l'admissibilité que pour le calcul du montant de la pension, un bonus pension pouvant être octroyé à celles et ceux pouvant se permettre de travailler au-delà de ces 40 ans ;
- ▶ le rétablissement des périodes assimilées supprimées par le gouvernement Michel ;
- ▶ le refus de tout système de pension à points ou de comptes notionnels ;
- ▶ la prise en compte de la pénibilité pour faciliter l'accès à une pension complète ou anticipée. Dans ce cadre, la mise en application du cadastre des facteurs de risques professionnels ayant un impact sur la santé, élaboré par la FGTB en 2017, reste d'actualité ;
- ▶ la lutte contre les inégalités de genre via, entre autres, le rétablissement des périodes assimilées. Cette dimension devra également être prise en compte, de manière transversale, dans l'ensemble des politiques, que ce soit via le développement de structures d'accueil de la petite enfance, le relèvement des heures pour les temps partiels non volontaires, la réduction collective du temps de travail, l'individualisation des droits... ;
- ▶ la suppression des avantages fiscaux des deuxième et troisième piliers de pension par capitalisation pour les futurs contrats. Les montants ainsi récupérés doivent être intégralement attribués au renforcement de la pension légale par répartition. De la même manière, il faut mettre progressivement fin aux réductions ONSS patronales sur les deuxième piliers de pension ;
- ▶ une meilleure prise en compte du travail à temps partiel dans le calcul du montant de pension ;
- ▶ la suppression de la procédure de contrôle du domicile des bénéficiaires de la GRAPA ;
- ▶ mettre en place une réelle liaison automatique, annuelle et structurelle des pensions et des plafonds de calcul (ainsi que de l'ensemble des allocations sociales) à l'évolution des salaires ;
- ▶ au-delà de cette liaison automatique au bien-être, le rattrapage des pensions les plus basses et les plus anciennes.

La FGTB wallonne souligne enfin que le combat pour la défense des pensions du secteur public est un combat interprofessionnel. La remise en cause de ces pensions empêchera toute revalorisation future des pensions du privé. Elle s'oppose à la suppression des tantièmes préférentiels et revendique que le débat sur la pénibilité se fasse dans ce cadre.

## 3.2. ALLOCATIONS DE CHÔMAGE

La FGTB wallonne revendique une réforme totale du système de l'assurance chômage qui réhabilite l'allocation en tant que droit à un réel revenu de remplacement, dans le double objectif de protéger individuellement les travailleuses et travailleurs de la pauvreté et collectivement d'une précarisation du marché du travail. Ces objectifs pourront être atteints en revenant sur 20 années de démantèlement méthodique de l'assurance chômage, via des mesures et politiques mises en place par les gouvernements fédéraux successifs, même ceux où des partis progressistes étaient représentés ou à la manœuvre. Pour cela, un certain nombre de mesures, liées tant à l'admissibilité qu'aux droits et aux montants des allocations, devront être mises en application :

---

<sup>110</sup> En 2018, le Congrès de la FGTB wallonne s'était positionné pour une pension de minimum 1.500 € brut. Ce montant devrait être atteint d'ici 2023-2024 suite à des changements législatifs obtenus en 2021. Les augmentations importantes des prix de l'énergie et du coût de la vie doivent néanmoins être prises en compte, ce qui explique l'adaptation de cette revendication via le passage du brut au net.



- ▶ la suppression du contrôle de la disponibilité et des contrôles domiciliaires surprises;
- ▶ l'alignement du régime des allocations d'insertion sur celui des anciennes allocations d'attente (suppression des restrictions d'accès et de la limitation dans le temps);
- ▶ la fin de la dégressivité accrue des allocations de chômage, des restrictions d'admissibilité au chômage temporaire et aux RCC (ex-prépensions);
- ▶ le rétablissement des pleines assimilations pension, des compléments d'ancienneté et de reprise de travail, des anciens taux d'indemnisation du chômage temporaire, des dispenses supprimées<sup>111</sup> ainsi que du mode de calcul de l'AGR de 2008 (tout en supprimant les abus résiduels de la réforme de 2005);
- ▶ le retour à une notion d'emploi convenable protégeant réellement de l'emploi précaire;
- ▶ l'obtention des droits assimilés complets pour la pension des temps partiels avec maintien des droits;
- ▶ un relèvement des allocations sociales minimales jusqu'à un montant supérieur de 10 % au seuil de pauvreté (qui est actuellement de 1.284 € pour une personne seule);
- ▶ le relèvement des plafonds de calcul sur la base d'un plafond salarial supérieur équivalent au salaire moyen belge (actuellement 3.758 €);
- ▶ l'allongement des périodes de référence servant de base à l'admissibilité aux allocations de chômage. Cette mesure permettrait de contrecarrer, en partie, la limitation dans le temps des allocations d'insertion et d'adapter le système aux travailleurs précaires enchaînant périodes d'inactivité et de travail;
- ▶ au niveau régional, une politique d'accompagnement des personnes privées d'emploi non répressive et portant une attention particulière aux personnes les plus éloignées du marché de l'emploi. La Région doit actionner l'ensemble des leviers dont elle dispose pour contrecarrer les politiques fédérales de sanctions et d'exclusions<sup>112</sup>, développer l'emploi durable et de qualité, réduire les écarts entre Régions et, ainsi, combattre les discours, velléités et forces nationalistes et séparatistes.

Dans un contexte où l'emploi à temps partiel se généralise, il est également indispensable de renforcer la protection des personnes concernées (parmi lesquelles... 80 % de femmes!). Leur protection actuelle au niveau de l'assurance chômage est clairement insuffisante. Une réflexion sur l'admissibilité au chômage complet des travailleuses et travailleurs à temps partiel ayant une longue durée de carrière (et donc de cotisations contributives à la sécurité sociale) devrait donc être entamée. Des balises devront néanmoins être posées afin d'éviter de favoriser le développement de ce type d'emploi, de se préserver de toute logique assurantielle individualiste et d'éviter le nivellement par le bas du système d'allocations de chômage actuel.

La FGTB wallonne est également particulièrement attentive au sort réservé aux artistes, qui ont particulièrement souffert de la crise Covid. Dans ce cadre, la reconnaissance et la prise en compte du fait syndical ainsi que de la spécificité et des compétences des organisations syndicales, par la coopérative SMART (dont nous continuons à questionner le modèle), s'avèrent indispensables pour l'ensemble de ses activités en tant qu'employeur et pas uniquement pour ses « propres » salariées et salariés. De plus, la modification du statut d'artiste pourrait faire d'eux les cobayes des projets du MR via la création d'un nouveau statut: ni salarié, ni indépendant. L'expérience, dans une vision libérale des choses, pourrait alors s'étendre à d'autres types de fonctions, dans lesquelles les travailleuses et travailleurs verraient leurs revenus et conditions de vie considérablement dégradées.

Enfin, le combat pour une assurance chômage de qualité doit s'accompagner du combat pour le plein emploi et des salaires justes. À ce titre, une des pistes privilégiées par la FGTB wallonne — sans être la seule — reste la réduction collective du temps de travail<sup>113</sup>.

111 « Chômeurs âgés » et « raisons sociales et familiales ».

112 Lire, à ce sujet, le chapitre *FOREM: tourner le dos aux contrôles et sanctions, pour un accompagnement de qualité*.

113 Voir #32h: *réduire collectivement le temps de travail*.

## 4. FISCALITÉ : RÉFORMER À TOUS LES NIVEAUX !

Une fiscalité est juste lorsqu'elle est répartie de manière progressive entre les citoyennes et citoyens, en se basant sur l'ensemble de leurs moyens, afin de permettre le financement adéquat des services publics. La lutte pour cette fiscalité plus juste doit se jouer sur deux fronts : sur le plan politique, via des réformes et des mesures fiscales fortes et au niveau des contrôles et sanctions de la fraude fiscale. Pour que l'impôt soit juste, il est en effet indispensable que toutes et tous en respectent le cadre et les obligations. C'est pourquoi la FGTB wallonne pose comme préalables indispensables le renforcement des moyens et effectifs des administrations fiscales ainsi que la suppression des mécanismes légaux d'optimisation et d'ingénierie fiscales, qui coûtent, chaque année, des milliards d'euros à la collectivité.

La fiscalité a, pendant trop longtemps, souffert d'une image de matière technique et forcément ennuyeuse. Elle constitue pourtant un des principaux leviers de socialisation et de répartition des richesses, et est indispensable au financement de services publics accessibles et de qualité. Ces dernières années, la FGTB wallonne s'est attachée à mettre l'impôt au centre des débats, à en rappeler les enjeux, à en démontrer les mécanismes inégalitaires et à avancer des mesures concrètes pour le rendre plus juste.

Pour la FGTB wallonne, le renforcement de la progressivité de l'impôt couplée à la globalisation de l'ensemble des revenus doit permettre de poser la question et de mener le débat sur la fixation d'un revenu maximum.

En matière de réformes fiscales, le chantier est d'ampleur. Le système belge est en effet particulièrement complexe et inégalitaire... Le travail de la FGTB wallonne a fini par payer puisque certaines de ses revendications se retrouvent aujourd'hui au centre des débats, tant fédéraux que régionaux. Mais ce travail est loin d'être achevé dans la mesure où aucune d'entre elles n'a encore été réellement appliquée... Elles rencontrent en effet une forte opposition de la droite — et du MR en particulier — qui préfère toujours favoriser l'ingénierie, voire la fraude, fiscale pour défendre les intérêts des grandes fortunes et des multinationales.

Dans ce contexte, la FGTB wallonne réaffirme donc ses positions de Congrès antérieures.

### 4.1. FISCALITÉ FÉDÉRALE

En matière de fiscalité sur les personnes physiques, la FGTB wallonne revendique :

- ▶ la globalisation des revenus dans le calcul de l'impôt, avec la suppression du précompte libératoire lié aux revenus mobiliers ;
- ▶ l'introduction d'un impôt progressif sur les bénéfices issus des actifs financiers, entre autres sur les plus-values sur actions, ainsi que sur les revenus locatifs réellement perçus ;
- ▶ une augmentation de la quotité exemptée d'impôt sur les bas et moyens revenus afin d'améliorer le caractère progressif de la fiscalité et le niveau de vie des citoyennes et citoyens ;
- ▶ la suppression des avantages fiscaux pour les deuxième et troisième piliers de pension pour les nouveaux contrats, au profit d'une revalorisation de la pension légale par répartition ;
- ▶ une réflexion et un débat démocratique sur le principe et les mécanismes de plafonnement des revenus (en lien avec leur globalisation) ;
- ▶ la suppression du mécanisme permettant aux indépendant-e-s de « passer en société » pour éluder l'impôt. Le nombre de déductions fiscales doit se limiter aux frais professionnels réels ;
- ▶ la suppression du système de « *salary split* » qui consiste à diviser sa base taxable entre plusieurs juridictions et de payer l'impôt dans plusieurs pays ;
- ▶ le rétablissement des tranches d'imposition à 52,5 % (à partir de 6.500 € brut/mois<sup>114</sup>) et 55 % (à partir de 8.000 € brut/mois) et l'instauration d'une tranche à 65 % (à partir de 14.000 €/mois) ;
- ▶ la correction du régime fiscal qui s'applique aux avantages de toutes natures et autres rémunérations qui ne soient pas du salaire brut ;

114 Selon les chiffres 2021 de Statbel, moins de 10 % des salariés et salariées (9,4 %) ont un salaire de plus de 6.000 € brut. <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/salaires-et-cout-de-la-main-doeuvre/salaires-mensuels-bruts-moyens>

- ▶ l'instauration d'une taxe sur le patrimoine qui dépasse le million d'euros, soustraction faite de la maison d'habitation, et sur les gains en capital. Dans ce cadre, la mise sur pied d'un cadastre des fortunes s'avèrera indispensable.

La FGTB wallonne réaffirme également sa position de Congrès de 2018 sur une formule fiscale limitant la rémunération des actionnaires avec une « marge actionnariale limite autorisée<sup>115</sup> » (en anglais « *SLAM* » ou *Shareholder limited authorized margin*). Pour chaque entreprise cotée en bourse, le SLAM définit un seuil maximal de rémunération de ses actionnaires pour éviter la mise sous pression constante par le capital actionnarial. Tout dépassement de ce plafond de rémunération actionnariale serait sanctionné par un couperet fiscal à déterminer.

La FGTB wallonne revendique également la taxation des plus-values réalisées sur la revente d'actions.

Enfin, il est également indispensable de s'attaquer aux discriminations entre grandes entreprises et PME. Malgré l'instauration récente d'un taux d'imposition « préférentiel », les PME, qui sont nombreuses à s'acquitter pleinement de leurs impôts, souffrent encore d'une inégalité avec les grandes entreprises qui ont les moyens d'user et d'abuser d'ingénierie fiscale. Dans ce cadre, la FGTB wallonne se positionne pour :

- ▶ la création d'un impôt minimum sur les sociétés (hors exonération des dividendes de filiales). Cet impôt minimum doit être couplé avec un impôt sur les bénéfices exceptionnels qui ne seraient pas réinvestis dans l'entreprise ou les salaires;
- ▶ un conditionnement strict de tous les subsides fiscaux aux entreprises;
- ▶ une harmonisation fiscale au niveau européen.

## 4.2. FISCALITÉ WALLONNE

La Wallonie doit actionner les leviers fiscaux dont elle dispose pour lutter contre les inégalités sociales, améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens et renforcer ses services publics. La situation budgétaire actuelle de la Région — et les menaces sur les services publics qui en découlent<sup>116</sup> — rendent plus que jamais indispensable une profonde réforme du système. Au niveau régional, la FGTB wallonne revendique donc :

- ▶ l'utilisation des additionnels différenciés à l'IPP pour augmenter le niveau de vie des bas et moyens revenus;
- ▶ l'instauration d'un crédit d'impôt sur les investissements « économiseurs d'énergie » et sur les travaux effectués en vue d'assurer la salubrité, la sécurité et un niveau de confort minimum au logement ;
- ▶ une réduction des droits d'enregistrement calculée en fonction du revenu et un précompte immobilier déterminé par la valeur vénale du bien (quel que soit le niveau de revenu du contribuable);
- ▶ l'instauration d'une taxation des loyers réellement perçus (avec possibilité de déduction des frais encourus);
- ▶ la prise en compte, dans la détermination de la taxe de circulation, du prix d'achat du véhicule;
- ▶ un code fiscal wallon permettant de clarifier la manière d'utiliser les leviers fiscaux disponibles;
- ▶ que la fiscalité wallonne, quelle que soit la matière concernée, soit gérée par une seule ou un seul ministre;
- ▶ que la gestion de tous les impôts régionaux soit assurée par la Région elle-même. Pour ce faire, il faudra s'assurer qu'elle dispose des moyens financiers et humains nécessaires au bon exercice de cette gestion.

## 5. SORTIR LA DETTE DU TROU

Aujourd'hui, malgré un *mea culpa* en trompe-l'œil des politiques d'austérité appliquées au cours des années 2010, malgré leur inefficacité avérée et leur coût social désastreux, le gouvernement wallon décide de se lancer dans la même logique absurde en validant la proposition de la commission externe sur la dette. Celle-ci ne propose en effet rien de moins qu'un effort budgétaire de 150 millions d'euros/an, qui correspond à un plan d'austérité de 6,7 milliards d'euros d'ici 2030<sup>117</sup>. Qui peut croire un seul instant qu'un tel plan n'affectera pas la dynamique de relance et n'aura pas d'effets économiques et sociaux délétères ?

115 Concept développé par l'économiste Frédéric Lordon après la crise de 2008.

116 Voir, à ce sujet, les projets de *Budget base zéro*, développés dans le chapitre *Indispensables services publics*.

117 Ces éléments sont détaillés dans le chapitre *Encore et toujours la dette*.

Il ne s'agit pas de nier que la trajectoire budgétaire et l'évolution de l'endettement de la Wallonie ne constituent pas un problème mais l'austérité budgétaire, la réduction des dépenses et investissements publics ou les logiques de *Budget base zéro* ne permettront pas de réduire la dette. Cette hérésie économique nous entraînera au contraire dans une spirale de l'endettement et de l'austérité sans fin, empêchant le financement des services publics et la mise sur pied de politiques publiques à la hauteur des enjeux sociaux et environnementaux.

Une crise inédite appelle des solutions inédites. Pour la FGTB wallonne, il n'est plus question de faire payer la crise à la population, comme cela a été le cas depuis 2008. C'est dans cette optique qu'elle défendra les priorités suivantes, radicales et crédibles.

## **5.1. IMPOSER UNE ANNULLATION OU UNE DIMINUTION DES CHARGES D'INTÉRÊTS DE LA DETTE WALLONNE**

Le secteur bancaire, sauvé de la faillite par les pouvoirs publics en 2010, se porte aujourd'hui à merveille. Pourtant, il ne contribue pas à l'effort collectif. Exiger une annulation ou une diminution de 50 % des intérêts payés sur la dette wallonne pour les prochaines années n'a rien d'une hérésie. Il s'agit d'une mesure raisonnable qui permettrait à la Région wallonne d'économiser jusqu'à 600 millions d'euros/an. Des fonds qui pourraient être utilisés pour accélérer le Plan wallon de rénovation du logement public<sup>118</sup> ou d'autres mesures visant une transformation sociale et écologique de l'économie.

Les justifications à une telle annulation ou diminution des charges d'intérêt ne manquent pas... Il faut d'abord noter que l'effort est mesuré : la dette continue à être remboursée, seuls les intérêts des dettes passées étant concernés. Les banques se portent plus que bien et se financent à des taux proches de zéro auprès de la Banque centrale européenne... tandis que la Région wallonne continue de payer un taux moyen de 1,7 % sur sa dette ! Elles continuent en outre à financer les énergies fossiles et des secteurs économiques nuisibles sur les plans écologiques, sociaux et du respect des droits humains. Malgré les révélations et scandales, elles continuent également à prendre une part active dans le blanchiment d'argent et la fraude fiscale qui privent chaque année les États de centaines de milliards d'euros. Enfin, la crise actuelle constitue indéniablement un cas de force majeure et un changement fondamental de circonstances, principes reconnus par le droit international et la jurisprudence comme pouvant empêcher l'exécution d'un contrat.

Il est vrai qu'une telle mesure pourrait provoquer quelques turbulences sur les marchés financiers... Mais celles-ci risquent d'être dérisoires par rapport au cul-de-sac social, économique, démocratique et environnemental vers laquelle nous entraîne la spirale de la dette et de l'austérité.

Enfin, cette explosion de la dette a pour effet d'accentuer encore un peu plus l'emprise des marchés financiers sur la Wallonie qui risque de se retrouver, tôt ou tard, étranglée financièrement, privée de toute marge de manœuvre et mise en incapacité d'assurer ses missions fondamentales et de poser des choix démocratiques. À plusieurs reprises dans l'histoire, les créanciers se sont vu imposer une réduction des taux d'intérêts qu'ils exigeaient aux pouvoirs publics, comme ce fut le cas en Espagne en 2015. La Wallonie doit oser emprunter le même chemin et montrer la voie : la soumission aux intérêts du secteur financier n'est pas une fatalité. Des alternatives existent pour initier d'autres politiques que celles, mortifères, de l'austérité et du paiement aveugle de la dette publique.

## **5.2. ANNULER LES DETTES PUBLIQUES DÉTENUES PAR LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE**

Face à la gravité de la crise et aux énormes dépenses publiques supplémentaires qu'elle va occasionner, la Banque centrale européenne pourrait annuler, et donc effacer de son bilan, les 2.650 milliards d'euros de dette publique des États de la zone euro qu'elle détient, parmi lesquels 92 milliards de titres de dette publique belge. Cette mesure ne pose pas de problème technique et aurait pour conséquence de diminuer immédiatement le poids de la dette et d'augmenter fortement les ressources disponibles pour faire face à la crise.

Une profonde réforme de cette institution s'impose par ailleurs afin de garantir un contrôle et une gestion démocratique de la politique monétaire. La BCE, ainsi que les autres banques centrales, devraient poursuivre d'autres objectifs que la seule limitation de l'inflation, comme le financement des services publics et d'une transition écologique socialement juste, la lutte contre la spéculation, le contrôle du fonctionnement des banques privées...

---

118 Lire le chapitre consacré au logement.



### 5.3. RÉALISER UN AUDIT DE LA DETTE AVEC PARTICIPATION CITOYENNE

La question de la dette mérite une prise en main et un débat démocratiques à la hauteur de l'influence qu'elle exerce sur les politiques publiques et économiques. Une enquête approfondie, transparente et contrôlée démocratiquement s'impose donc afin de faire la lumière sur l'endettement de la Belgique, tant au niveau fédéral que régional et de permettre de répondre à de nombreuses questions... Comment la dette a-t-elle été générée et accumulée ? À quoi a-t-elle servi réellement ? La croissance de l'endettement a-t-elle bénéficié à la majorité de la population ? Quels en ont été les principaux bénéficiaires et qui sont les créanciers ? Quels ont été les différents instruments utilisés dans ce processus d'endettement ? Quelles sont les conséquences socio-économiques du remboursement ?

Cet audit devrait se réaliser via la mise en place d'une commission d'audit avec participation citoyenne, condition impérative pour en garantir l'indépendance et la transparence. Les résultats des travaux de la commission devraient être présentés devant le parlement et rendus publics. Ils devraient être pris en compte pour aboutir à une annulation des dettes illégales ou odieuses, et une restructuration des dettes illégitimes.

### 5.4. NEUTRALISER LES AGENCES DE NOTATION ET AVANCER VERS UNE AGENCE PUBLIQUE EUROPÉENNE

Malgré leur opacité, leur incompétence reconnue (aucune n'a vu venir une seule des crises financières de ces dernières années), leur rôle dans l'aggravation des crises via des prophéties auto-réalisatrices et leur lourde part de responsabilité dans celle de 2008..., les agences de notation sont encore et toujours considérées comme des références dont il faudrait suivre aveuglément les exigences !

Dans ce domaine, aussi, il s'agit de renverser radicalement la tendance... La FGTB wallonne rappelle ses quatre revendications en matière d'agence de notation :

- ▶ une stricte réglementation des agences de notation ;
- ▶ la poursuite des agences de notation s'étant rendues coupables de faits délictueux ou de fraude ;
- ▶ l'interdiction, pour les agences privées de noter les États ;
- ▶ la création d'une agence publique européenne de notation.

## 6. ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le développement de l'économie circulaire va modifier le monde du travail en profondeur et revêt une importance essentielle pour les organisations syndicales. Elle permet d'éviter le gaspillage des ressources et leur maintien en circulation dans le circuit économique le plus longtemps possible, de renforcer l'ancrage local des entreprises, de favoriser l'indépendance vis-à-vis des matières premières, de créer de nouveaux emplois — pour certains d'entre eux difficilement délocalisables — et de participer à l'évolution vers des modes de consommation plus durables.

La circularité est complémentaire à la décarbonation de l'économie car les technologies liées à la transition reposent en grande partie sur une autre dépendance, non plus aux énergies fossiles, mais à un certain nombre de matières premières critiques importées. L'économie circulaire nécessite l'adaptation, voire la mise en œuvre de nouveaux modèles de production et le développement de nouveaux modes de consommation. Plus largement, la prise en compte de la récupération et du recyclage des matériaux, dès la conception du produit et le début de la chaîne de production, s'avère centrale pour rendre le cycle plus performant sur les plans économiques et écologiques. Dans ce cadre, la promotion de ce type de développement industriel doit intégrer, parallèlement, des exigences et normes par rapport à l'obsolescence programmée de certains produits.

Aujourd'hui, en Wallonie, 7,5 % des emplois sont d'ores et déjà liés à l'économie circulaire. Ils concernent les énergies renouvelables, le recyclage et la réparation mais aussi un grand nombre d'activités de services comme le leasing, les plates-formes numériques, la logistique, la formation...

Cependant, les métiers de l'économie circulaire risquent de creuser l'écart entre les emplois hautement qualifiés et ceux très peu qualifiés comme dans la gestion des déchets. En ce qui concerne les emplois dits « moyennement qualifiés », l'adaptation à l'économie circulaire nécessite souvent l'acquisition de nouvelles compétences — et implique donc des efforts en matière de formation de la part des entreprises —, que ce soit en termes de connaissances techniques, linguistiques, de gestion de projets ou de communication. La tendance évolue également vers des emplois plus flexibles, éventuellement délocalisés pour les plus qualifiés, en lien avec le développement du numérique.

Il s'agit donc d'encadrer le développement de l'économie circulaire afin d'éviter la fuite des personnes les plus qualifiées ainsi qu'un renforcement de la dualisation sociale engendrée par le manque de qualification d'une partie des travailleuses et travailleurs. L'économie circulaire doit se développer au bénéfice de tous et toutes : la Wallonie ne doit ni devenir une terre de recyclage alors que les technologies à haute valeur ajoutée sont développées ailleurs, ni uniquement un centre de recherche universitaire.

Par ailleurs, les nouveaux métiers de l'économie circulaire présentent des risques nouveaux en termes de santé et de sécurité qu'il s'agit de prendre en considération.

La FGTB wallonne estime nécessaire que soient réalisées dans une première étape :

- ▶ une analyse des potentialités en termes d'économie circulaire par secteur industriel en fonction de l'état de la technologie;
- ▶ une analyse de la compatibilité des aides fiscales et à l'emploi accordées aux entreprises avec les objectifs de développement de l'économie circulaire afin d'éviter tout effet contre-productif;
- ▶ une évaluation du nombre d'emplois créés par secteur, par type d'emploi (niveau de formation, conditions de travail), par unité de valeur ajoutée afin de permettre d'identifier les formations à mettre en place pour pourvoir à la demande de main-d'œuvre dans les nouveaux métiers qui seront créés;
- ▶ une analyse de l'impact du développement de l'économie circulaire sur le tissu économique : développement des PME, décentralisation des activités ou concentration, chaînes de valeur... afin de disposer des éléments nécessaires pour optimiser le potentiel de développement des secteurs liés à l'économie circulaire à l'échelle de la région;
- ▶ une analyse des risques « santé et sécurité » en lien avec le niveau des nouveaux emplois créés, l'impact des filières sur l'environnement, la santé des travailleurs, travailleuses et de la population. Dans ce cadre, la définition et le respect des normes légales en la matière constituent des enjeux cruciaux;
- ▶ une étude sur les potentialités de contribution de l'économie sociale et solidaire au développement de l'économie circulaire;
- ▶ l'organisation d'une vaste campagne de communication et de participation à destination de l'ensemble des acteurs et des citoyens. La FGTB wallonne estime indispensable, afin de mettre en adéquation la concertation sociale avec l'évolution de la structure de l'économie, de mener le débat pour la mise en place de coordinations entre les CPPT de zonings, dans le cadre du développement du syndicalisme de réseau, tout en continuant à défendre une diminution des seuils pour l'établissement des CPPT.

Ces analyses et études prospectives devraient être réalisées par la cellule d'anticipation et de prospective économiques dont la FGTB wallonne revendique la mise sur pied depuis maintenant près de 10 ans.

## 7. PLAN DE RELANCE, POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIELLE : ANTICIPER ET SOUTENIR

La crise Covid a mis en évidence la grande dépendance de nos économies et leur incapacité à faire face à des chocs systémiques, tels qu'une pandémie ou des pénuries de matières premières ou de produits. Cette situation fait écho à la désindustrialisation massive de l'Europe en général, et de la Wallonie en particulier, logique qui a profondément marqué et modifié les sociétés occidentales modernes. Les logiques capitalistes, couplées au phénomène de la mondialisation, ont entraîné des centaines de délocalisations et fermetures de sites industriels, entraînant dans leur sillage et en cascade, chômage de masse, précarisation de l'emploi, affaiblissement de la sécurité sociale et des services publics...

Le combat pour un développement économique et social, respectueux de l'environnement, de la Wallonie, le renforcement des solidarités fédérales et une meilleure redistribution des richesses passe donc aussi par la relocalisation de l'économie et le développement de l'emploi durable et de qualité. Aujourd'hui, la résilience, la faculté d'anticiper et de s'adapter aux chocs systémiques dans un avenir de plus en plus incertain, semblent être au centre des préoccupations et des orientations du gouvernement wallon. Néanmoins, le Plan de relance de la Wallonie, qui ambitionne un redressement durable de la Région manquera son objectif s'il se borne à aligner 319 mesures. Même si tout n'est pas négatif, la stratégie du saupoudrage a été privilégiée au détriment de la cohérence. Une inversion de tendance passera forcément par l'identification de filières structurantes et la sortie du cloisonnement stérile. Tout n'est pas perdu car le gouvernement wallon semble avoir pris conscience de ses erreurs et souhaite maintenant impliquer les interlocuteurs sociaux...

Les dépenses publiques représentent environ 7 % du PIB wallon. Il s'agit donc de s'assurer que les investissements publics régionaux se traduisent par des répercussions positives pour la population, les travailleuses et travailleurs wallons, que ce soit en termes de maintien ou de création d'emplois durables et de qualité, d'amélioration de la qualité de vie, de réduction des inégalités sociales et de genre... Il ne s'agit évidemment pas, pour la FGTB wallonne, de défendre un quelconque nationalisme économique wallon mais bien de s'assurer que les investissements et dépenses publiques régionales participent à une dynamique de développement social et économique régional qui bénéficie à l'ensemble de la population et contribue au renforcement des solidarités fédérales. Pour la FGTB wallonne, l'axe central doit être le développement de politiques industrielles et économiques régionales ambitieuses, orientées vers le maintien et la création d'emplois durables et de qualité, des productions ayant une réelle plus-value sociale et des modes et cycles de production respectueux de l'environnement et de la santé. Dans ce cadre, la planification économique et l'implication des interlocuteurs sociaux à toutes les étapes du Plan de relance constitueront des enjeux essentiels. Une attention toute particulière devra également être portée sur l'approvisionnement énergétique et sur l'insertion des personnes privées d'emploi de longue durée et peu qualifiées.

Enfin, la FGTB wallonne rappelle sa revendication — lancée dans la foulée de la crise financière de 2008 — de création d'une banque publique régionale qui pourrait jouer un rôle central dans ces dynamiques en collectant l'épargne citoyenne et en la mettant à contribution pour financer des projets à forte plus-value sociale, participant à la transformation sociale et écologique de l'économie, comme les métiers de la transition environnementale ou de l'aide et des soins.

## 7.1. CIBLER ET CONDITIONNER LES AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES

Pour la FGTB wallonne, les aides publiques, de quelque nature que ce soit (aides à la formation, à l'emploi, à l'investissement, à la recherche, etc.) doivent être conditionnées au respect de la concertation sociale, des obligations en termes de formation ainsi qu'au maintien et/ou au développement de l'emploi durable et de qualité. Ici aussi, une attention toute particulière devra être portée aux retombées de ces aides sur le développement économique et social wallon. Les aides économiques devraient donc être prioritairement orientées vers les secteurs structurants ou innovants et vers les entreprises créatrices d'emplois durables et de qualité, insérant spécifiquement les personnes privées d'emploi de longue durée et peu qualifiées.

Dans le secteur non marchand, lorsque des aides sont accordées, notamment à des entreprises organisées sous une forme juridique à caractère marchand, il faut garantir que ces aides soient exclusivement affectées au renforcement de l'objet social de l'entreprise.

Dans le secteur marchand, des aides à l'emploi ne devraient être accordées que si de réelles perspectives d'insertion durable sont offertes afin d'éviter les phénomènes de *turn-over* et autres abus. La FGTB wallonne préconise que, pour les entreprises du secteur marchand, les interventions publiques soient valorisées annuellement et converties en inscriptions hypothécaires sur les biens actifs immobilisés de l'opérateur économique. Dans le cadre de la fermeture d'une entreprise économiquement viable, le pouvoir public disposerait d'un droit irréfragable de requérir les biens actifs immobilisés de l'opérateur économique sur base de son inscription hypothécaire.

Il apparaît également nécessaire de conditionner spécifiquement les aides à la recherche et au développement à la création d'emplois, de productions et de services sur le territoire wallon. Afin de pouvoir évaluer l'impact économique et social des aides régionales, il s'avère nécessaire de disposer d'un cadastre des aides par thème et secteur.

La FGTB wallonne insiste enfin sur l'importance d'une évaluation quantitative et qualitative des résultats obtenus en termes d'insertion durable à l'emploi. En cas de non-respect des conditions, des sanctions fortes doivent être prévues, avec au minimum des mécanismes de remboursement des aides et la suspension de l'éligibilité aux aides pendant une période déterminée.

Enfin, pour que les aides wallonnes puissent être efficacement ciblées et conditionnées à la création d'emplois, il est également nécessaire d'agir à l'échelle européenne afin que le cadre juridique européen le permette.

## 7.2. UNE CELLULE D'ANTICIPATION, DE VEILLE ET DE PROSPECTIVE

Le contexte, marqué par les investissements publics massifs du Plan de relance et par de profondes mutations sociétales, technologiques et environnementales, redonne une nouvelle jeunesse à la notion de planification économique. Dans ce cadre, la création d'une cellule d'anticipation, de veille et de prospective économique, revendiquée depuis 10 ans par la FGTB wallonne, pourrait avoir un rôle central et déterminant dans le développement social et économique wallon.

Cette cellule devrait voir le jour prochainement, serait constituée au départ des outils financiers publics régionaux et réunirait l'IWEPS, l'administration, le FOREM, les interlocuteurs sociaux... Pour la FGTB wallonne, elle devrait avoir pour objectif d'anticiper les changements, notamment pour :

- ▶ les mutations industrielles et sociétales ;
- ▶ la décarbonation de l'économie, les mutations et reconversions qu'elle implique ;
- ▶ l'analyse des chaînes de valeur en vue de compléter les filières existantes ou d'en créer de nouvelles, structurantes et innovantes ;
- ▶ les modifications réglementaires en provenance de l'Europe ou du Fédéral ;
- ▶ les entreprises susceptibles d'être confrontées à un problème de transmission, à des difficultés économiques ou à un renchérissement du prix et des pénuries de matières premières ;
- ▶ les fermetures, restructurations et délocalisations ;
- ▶ l'évolution des secteurs économiques de manière à faciliter le (re)positionnement de l'économie wallonne ;
- ▶ les secteurs économiques porteurs, afin d'y développer la recherche et les brevets, tout en valorisant les résultats de ces recherches sur le territoire wallon ;
- ▶ des stratégies de diversification de la politique industrielle wallonne ;
- ▶ l'évolution des métiers et des qualifications afin de réajuster l'offre de formation ;
- ▶ le développement de l'économie circulaire<sup>119</sup> ainsi que celui de l'économie sociale et coopérative<sup>120</sup>.

La cellule pourrait être également être chargée de l'analyse et du suivi du Plan de relance pour s'assurer que celui-ci ait des retombées concrètes positives pour les travailleuses et travailleurs wallons. Cette cellule pourrait en outre faire le lien et assurer une meilleure cohérence entre différentes politiques régionales spécifiques — formation, (aides à l')emploi, marchés publics, enseignement, accueil de l'enfance, personnes âgées, mobilité, environnement, etc. — et les objectifs transversaux et filières structurantes du Plan de relance.

Plus largement, la cellule stratégique devrait également avoir pour mission de veiller à la fourniture des biens et besoins de base de la population : eau, alimentation, énergie, logement, santé de première ligne, accès à la culture.

### 7.3. ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

En plus des prérogatives des CE, CPPT ou des délégations syndicales, un « droit d'alerte » doit être réservé aux représentant-e-s du personnel afin d'obtenir des approfondissements supplémentaires sur la situation économique et financière de leur entreprise, en ce compris celles concernant l'énergie et les matières premières. Ce droit doit permettre aux organisations syndicales, lorsque celles-ci ont connaissance de faits de nature à affecter de manière préoccupante l'activité économique de l'entreprise, d'obtenir de l'employeur des explications sur l'état objectif de la situation. Si celles-ci sont préoccupantes ou ne sont pas satisfaisantes, les organisations syndicales établiront un rapport à l'attention de l'employeur dans le but de proposer une ou plusieurs alternatives économiques, industrielles et sociales visant à rétablir la situation et à préserver l'emploi. Ce rapport pourra être constitué sur base des informations chiffrées obtenues à partir de CCT9.be ou d'AFINA. Dans ce cas de figure, les déléguées et délégués pourront être assistés par une experte ou un expert indépendant de leur choix. Le recours à cette expertise doit être à la charge de l'entreprise.

Dans le cas d'une reprise d'entreprise, il convient aussi de prévoir une période longue de coresponsabilité entre le cédant et le repreneur vis-à-vis des droits sociaux afin d'éviter les reprises frauduleuses, qui transfèrent le coût social de la fermeture à la collectivité et libère l'employeur cédant de ses responsabilités sociales.

En cas de délocalisation ou de cessation des activités, deux mesures sont prioritaires :

- ▶ l'appropriation et le portage public d'entreprises structurantes : lorsqu'une entreprise rentable et structurante pour l'économie wallonne, un bassin économique ou un secteur d'activité, décide de délocaliser ou de cesser son activité, il est impératif d'anticiper des solutions, notamment en se dotant d'outils juridiques adéquats ;

---

119 Voir, à ce sujet, le chapitre consacré à l'économie circulaire.

120 Voir *Économie sociale et coopératives : des alternatives crédibles*.



- ▶ la reprise d'entreprises par les travailleurs et travailleuses, piste insuffisamment exploitée en Belgique et en Wallonie en particulier.

Les pouvoirs publics devront également porter une attention toute particulière à la problématique des transmissions d'entreprises, enjeu et défi majeurs pour un tissu économique wallon constitué en grande majorité de PME et TPE. Dans ce cadre, le travail de la cellule d'anticipation pourra également s'avérer déterminant.

## 7.4. RÉFORME DES OUTILS ÉCONOMIQUES PUBLICS

Annoncée depuis quelques années, la réforme des outils économiques publics régionaux devrait se concrétiser d'ici à la fin de l'année 2022. Le ministre libéral actuel entend en effet fusionner la SOWALFIN<sup>121</sup>, la SRIW<sup>122</sup> et la SOGEPA<sup>123</sup>. Si la gestion de certaines tâches peut certainement être regroupée, il ne faudrait pas que la volonté de « réformer à tout prix » ne nuise finalement à l'efficacité des outils. Dans ce contexte, la FGTB wallonne aura donc, comme principales balises :

- ▶ le respect des activités, missions et domaines d'intervention spécifiques des différents outils ;
- ▶ des comités d'orientations similaires à ceux qui existent actuellement, comptant en leur sein des représentantes et représentants syndicaux. La présence de la FGTB wallonne lui permet par exemple de s'assurer que le développement, le maintien et la qualité de l'emploi demeurent des conditions centrales de l'octroi de prêts ou de prises de participation ;
- ▶ l'indispensable liaison à établir entre les outils économiques et la cellule d'anticipation économique.

## 8. MARCHÉS PUBLICS

Même si ses marges de manœuvre sont étroites (la législation des marchés publics est fédérale et issue de directives européennes), la Wallonie dispose néanmoins de leviers pour faire en sorte que ses marchés publics aient des retombées durables et positives pour les travailleuses et travailleurs wallons ainsi que l'ensemble de la population. Elle se doit d'actionner ces leviers pour favoriser les entreprises wallonnes, lutter contre le dumping social et développer des dynamiques régionales vertueuses, profitant à l'ensemble de la population.

Les principales actions devraient viser prioritairement à :

- ▶ sensibiliser et former les pouvoirs adjudicateurs en Wallonie pour que ceux-ci utilisent les marges de manœuvre dont ils disposent pour soutenir les entreprises wallonnes et les contraindre à agir dans ce sens ;
- ▶ conditionner l'octroi de subsides publics au respect de certaines clauses sociales, environnementales, éthiques et anti-dumping pour le secteur marchand ;
- ▶ pousser le Fédéral à intégrer le recours à de telles clauses dans la législation nationale en vue de les rendre contraignantes ;
- ▶ soutenir le développement de clauses sociales relatives aux stages de formation et aux premières expériences professionnelles pour les travailleurs et travailleuses ;
- ▶ utiliser les clauses environnementales afin de favoriser les circuits courts ;
- ▶ systématiser l'intégration des clauses sociales dans les marchés de services (et non plus exclusivement aux marchés de travaux de construction) ;
- ▶ adapter les principes d'adjudication suivis dans l'octroi des marchés publics en vue d'éviter la mise en concurrence de travailleurs et travailleuses couverts par des systèmes différents de protection sociale ;
- ▶ supprimer le critère du prix le plus bas et le remplacer par les critères de qualité du travail à réaliser (prestations ou biens), de qualité de l'emploi et de formation des travailleurs et travailleuses ;
- ▶ renforcer l'encadrement, le contrôle et les sanctions concernant l'application effective des clauses ;

---

121 Société wallonne de financement et de garantie des PME.

122 Société régionale d'investissement de Wallonie.

123 Société wallonne de gestion et de participations.



- ▶ rendre les marchés publics plus accessibles aux PME (notamment via la scission en lots);
- ▶ associer étroitement les interlocuteurs sociaux à la négociation de mesures visant la simplification administrative des procédures et la maximisation des retombées sur le sol wallon.

La FGTB wallonne revendique en outre la création d'un organisme de contrôle public, chargé de vérifier le respect des critères fixés par les clauses en renforçant l'encadrement, le contrôle et les sanctions en cas de non-respect ou de non-application de ces clauses. Par conséquent, les moyens humains et financiers des services d'inspection régionaux doivent être augmentés.

La mise en place d'un observatoire wallon des marchés publics, géré paritairement (tripartite syndicats-patronat-pouvoirs publics), peut contribuer à lutter contre la concurrence déloyale et le dumping social. Cet observatoire pourrait être chargé d'offrir aux pouvoirs adjudicateurs et, le cas échéant, à l'autorité de tutelle, une aide à la prise de décision administrative en matière de marchés publics de travaux et de services. Ce mécanisme pourrait permettre d'intégrer la question des prix mais aussi la dimension sociale dans la passation des marchés publics tout en veillant au respect des législations fédérales et européennes. Cet observatoire pourrait également dispenser des conseils afin de sensibiliser les pouvoirs publics sur les pratiques commerciales déloyales.

## 9. ÉCONOMIE SOCIALE ET COOPÉRATIVES : DES ALTERNATIVES CRÉDIBLES

La crise systémique du capitalisme mondial, ainsi que ses conséquences sociales et environnementales, ont suscité un regain d'intérêt pour d'autres modèles de développement et de fonctionnement de l'activité économique. Parmi ces alternatives, l'économie coopérative figure en bonne place. Bien qu'elle ne se situe pas hors du champ des marchés capitalistes, ses objectifs et modes de fonctionnement diffèrent fondamentalement de celles des entreprises « classiques ». De plus, ce modèle résiste mieux à la crise, en proposant une réponse politique et entrepreneuriale originale, œuvrant à une transformation sociale, écologique et démocratique de l'économie.

En effet, dans les entreprises coopératives et d'économie sociale, les bénéficiaires sont prioritairement affectés à la pérennité de l'entreprise, afin de garantir l'activité et les emplois, plutôt qu'à la rémunération du capital. Même si le phénomène coopératif reste relativement marginal<sup>124</sup>, l'intérêt que ce type de modèle suscite a débouché, ces dernières années, sur un nombre croissant d'initiatives citoyennes et locales, dépassant parfois l'action des dispositifs publics. Si les entreprises coopératives émergent de plus en plus, c'est notamment grâce au travail des agences-conseil en économie sociale, subventionnées en partie par les pouvoirs publics. L'asbl Propage-s, proche de la FGTB wallonne, en fait partie et est l'une des plus compétentes en la matière, avec une moyenne de 10 entreprises accompagnées et créées par an.

En Wallonie, le Décret relatif à l'économie sociale la définit comme suit : « toutes activités économiques productrices de biens ou de services, exercées par des sociétés, principalement coopératives, des associations, des mutuelles ou des fondations, dont l'éthique se traduit par l'ensemble des principes suivants :

- ▶ finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit;
- ▶ autonomie de gestion;
- ▶ processus de décision démocratique;
- ▶ primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus. »<sup>125</sup>

W.ALTER<sup>126</sup> est l'outil de soutien public wallon qui finance les projets en tenant compte tant de leur qualité et viabilité économiques que de leur aspect coopératif. Cependant, en Belgique, c'est surtout le financement participatif « citoyen » qui finance les projets coopératifs d'économie sociale, en complément des soutiens publics, l'intervention des pouvoirs publics ne pouvant se concevoir que dans un cadre limité de durée et de taux d'intervention.

124 En 2018, la Wallonie comptait 99 coopératives reconnues par le Conseil de la coopération, de l'entreprenariat social et de l'entreprise agricole (CNC). Elles occupent 2.307 personnes et représentent 1,5 % des entreprises d'économie sociale. Si ces chiffres peuvent apparaître relativement faibles, il faut néanmoins noter que le nombre de ces entreprises a doublé en 15 ans, et que les postes de travail ont augmenté de 44 % sur cette même période.

125 <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2008/11/20/2008204798/2009/01/01?doc=12837>

126 Depuis 2020, W.ALTER est la nouvelle dénomination de la SOWECSOM (Société wallonne d'économie sociale marchande).



Si les modèles coopératif et d'économie sociale représentent des alternatives à l'économie capitaliste dite «classique», leur développement soulève cependant un certain nombre de questions et mérite une attention syndicale toute particulière.

Pour la FGTB wallonne, il importe tout d'abord que les projets d'économie sociale et les coopératives ne se développent pas en concurrence avec les services publics mais bien en complémentarité avec ceux-ci. Il faut en effet éviter tout écueil où les pouvoirs publics se défausseraient de leurs obligations sociales et sociétales — ainsi que des financements qui en découlent — en en faisant porter le poids sur des entreprises d'économie sociale.

Les entreprises d'économie sociale et coopératives se caractérisent également par leur taille relativement modeste — essentiellement de petites structures de type PME et TPE — ainsi que par des principes de gestion démocratiques et participatifs. Ces éléments ne sont pas non plus sans poser questions sur la représentation syndicale et l'exercice du contre-pouvoir. Le modèle coopératif interroge en effet les organisations syndicales, et tout particulièrement la FGTB wallonne, pour qui les rapports Capital – Travail sont fondamentaux. Une entreprise où les travailleurs et travailleuses peuvent partager le pouvoir de décision à travers le principe « *une personne, une voix* », et devenir eux-mêmes (co) propriétaires et coopérateurs de leur entreprise peut encore être perçue comme allant à l'encontre du principe du contrôle ouvrier. De plus, il est légitime de se méfier d'une forme de démocratie interne à l'entreprise qui court-circuiterait la représentation syndicale en son sein.

Pourtant, syndicalisme et coopérativisme ne sont pas incompatibles mais bien complémentaires : les dynamiques du développement des coopératives (en création ou en reprise et transmission d'entreprise, souvent des TPE et PME) peuvent tout à fait incarner un élargissement du contrôle ouvrier dans les entreprises et du contre-pouvoir indispensable des syndicats, participant ainsi au renforcement de l'implantation syndicale dans les TPE et PME. De plus, la représentation syndicale au sein des entreprises d'économie sociale, qu'elles soient ou non des coopératives, s'avère indispensable pour assurer la présence d'un contre-pouvoir et la défense des intérêts des travailleuses et travailleurs, qu'ils soient « associés » ou non.

Actuellement, les secteurs d'activités développés au sein de l'économie sociale en Wallonie sont assez concentrés dans le domaine des services. On pourrait dès lors imaginer une extension du modèle dans les secteurs industriels, de la construction ou de l'alimentation, en favorisant la création, la reprise et la transmission d'entreprises sous forme coopérative. De même, cette extension pourrait porter sur des projets partant des besoins locaux des territoires, dans le circuit court alimentaire, le logement, l'économie circulaire... en lien avec l'insertion socioprofessionnelle et la création d'emplois durables et de qualité. Les initiatives d'économie sociale permettent également parfois de contrer les logiques industrielles démesurées et non porteuses d'emploi, dans le cadre de la transmission d'exploitations agricoles. Certaines régionales interprofessionnelles wallonnes de la FGTB se sont d'ailleurs déjà inscrites dans ce type de dynamiques. Cette stratégie de développement et d'extension du modèle coopératif nécessitera une formation spécifique et approfondie des travailleurs et travailleuses à la gestion d'entreprise.

Il faudra également s'assurer du renforcement des outils d'anticipation et de veille analytique, via la création d'une cellule d'anticipation et de prospective, afin de mieux identifier les entreprises susceptibles d'être confrontées à un problème de transmission ou à des difficultés économiques. Par cette voie, les organisations syndicales pourraient analyser la «santé économique» des entreprises suffisamment en amont pour prendre le temps nécessaire à travailler sur les possibilités de reprise. Dans ce cadre, CCT9.be<sup>127</sup>, outil d'analyse à destination des délégués et déléguées, développé par Propage-s, en collaboration avec le CEPAG et la FGTB wallonne, pourrait être d'une aide précieuse.

Enfin, l'approche de l'entrepreneuriat collectif est également suivie avec intérêt au sein des Cellules de reconversion. Il existe cependant un obstacle chronologique (post-licenciement) qui mène à une double insécurité pour les travailleuses et travailleurs ayant déjà subi un licenciement collectif, entre le risque de s'investir dans la création d'un projet collectif et la crainte de perdre à nouveau son emploi.

Pour toutes ces raisons, la FGTB wallonne revendique :

- ▶ un soutien du gouvernement wallon aux alternatives coopératives et d'économie sociale, via, entre autres, l'intégration de critères sociaux et environnementaux favorisant ce type d'initiatives dans les cahiers des charges des marchés publics ;
- ▶ la création d'une cellule d'anticipation et de prospective afin de mieux analyser et accompagner les reprises et transmissions d'entreprise ;
- ▶ l'adaptation de la Loi Renault afin que dès la phase I, les travailleurs et travailleuses puissent défendre un projet de reprise sous forme coopérative ;

---

127 <http://www.cct9.be>

- ▶ un assouplissement des cadres réglementaires des dispositions permettant la constitution d'une coopérative de travailleurs et travailleuses, notamment sur le maintien du statut de salarié-e en concomitance avec un mandat d'administration ;
- ▶ la prise en compte des spécificités et impératifs du modèle coopératif dans les dispositions de la réglementation chômage (en intégrant par exemple les périodes préparatoires à la constitution d'une coopérative dans les possibilités de prolongation de la période de référence d'admissibilité) ;
- ▶ la défiscalisation de l'épargne citoyenne investie dans les projets coopératifs. Cette mesure devra néanmoins s'accompagner de balises et d'un cadre strict afin d'empêcher toute dérive d'ingénierie fiscale.

### **NewB : changer la banque pour de bon ?**

La FGTB wallonne soutient depuis ses débuts le projet NewB, première banque coopérative et éthique en Belgique. C'est également pour cette raison que la FGTB wallonne a participé financièrement à la campagne de capitalisation en octobre 2019. Même s'il lui reste sans doute plusieurs difficultés importantes à résoudre (rentabilité sur le long terme, concurrence forte, conjoncture difficile, consolidation de la qualité des services...), il faut espérer que NewB pourra consolider rapidement ses activités et se développer durablement dans le temps.

La FGTB wallonne reste cependant consciente que, même si cette banque se consolide dans le temps et représente une réelle alternative, elle ne constitue pour autant pas la solution miracle et restera une banque coopérative modeste dans un monde dominé par quelques gigantesques banques privées qui continuent à spéculer<sup>128</sup> en entretenant de futures nouvelles crises. D'autres mesures plus larges s'imposent comme la création d'une véritable banque publique.

L'enjeu pour la FGTB wallonne est clair. Il s'agit de disposer d'un secteur bancaire assaini, stable, régulé strictement afin qu'il joue véritablement son rôle : financer la relance d'un développement économique socialement juste et écologiquement viable. Pour y arriver, il faut certainement passer par des mesures fortes de régulation du secteur bancaire privé, mais il serait aussi utile d'avancer vers un modèle plus équilibré, où, à côté du secteur privé, il existe un secteur bancaire public fort accompagné d'un secteur coopératif.

---

128 Sur les 6.000 banques présentes en Europe, les 15 plus grandes représentent plus de 40 % du total du secteur bancaire et environ 150 % du PIB européen.





# MIEUX VIVRE EN WALLONIE

## 1. L'AGENCE POUR UNE VIE DE QUALITÉ (AVIQ)

Suite au transfert massif de compétences relatives à la santé, aux personnes âgées et aux allocations familiales à l'occasion de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État, la Wallonie a rassemblé l'ensemble de ces politiques ainsi que celles liées au handicap au sein de l'AViQ.

Cette Agence rassemble près d'un tiers du budget wallon en son sein. Après une mise en route jonchée d'écueils (fonction prospective laborieuse, gestion transitoire par l'INAMI de nombreuses compétences transférées, caractère hybride de l'agence qui occasionne un certain flou entre les gestions paritaire et réglementaire, manque de ressources nécessaires en personnel et en expertise...). La gestion de la pandémie depuis près de deux ans a montré toute l'ampleur de ces écueils malgré une impressionnante implication au quotidien des travailleurs et travailleuses de l'Agence. L'AViQ doit en effet faire face à de nouveaux défis actuels et futurs : gestion structurelle des pandémies et des conséquences liées aux catastrophes naturelles, inégalités sociales de santé, basculement vers une dynamique préventive de soins de santé, déploiement des secteurs ambulatoires, dégradation de la santé mentale et environnementale, défi démographique et vieillissement de la population wallonne, conséquences sur la santé de la dégradation des conditions de travail... Il est maintenant prévu une réforme du décret AViQ afin de rendre plus efficace le fonctionnement de l'agence et la gestion des politiques qui lui incombent.

Pour la FGTB wallonne :

- ▶ on ne peut que prendre acte de la trop laborieuse mise en route du Comité de stratégie et de prospective et des dysfonctionnements structurels qui le caractérisent. Il est également temps de donner au Conseil général les moyens d'impulser les réflexions sur les politiques et objectifs à moyen terme. Le Comité de stratégie et de prospective devrait donc être supprimé et la mission de prospective confiée au Conseil général;
- ▶ depuis plusieurs années, les commissions wallonnes de la santé et des aîné-e-s, qui sont vouées à disparaître, ne sont plus représentatives. Il faut en terminer avec cette période transitoire qui met à mal l'intégrité de la fonction consultative. Les missions consultatives de ces deux Commissions devraient désormais être assurées par les Comités de branche de l'AViQ en cohérence avec le travail assuré par le CESE Wallonie en la matière;
- ▶ les processus décisionnels (budgétaires et politiques) de l'AViQ doivent être fluidifiés et un véritable processus de cogestion et de gestion paritaire doit être réaffirmé;
- ▶ une norme de croissance du budget de l'AViQ devrait être instaurée, à l'instar de ce qui se fait au sein de l'INAMI et d'Iriscaire;

- ▶ l'Agence doit disposer de l'expertise et des ressources humaines nécessaires pour accomplir ses missions. Il est donc nécessaire d'intégrer un certain nombre de profils de fonction manquants au code de la fonction publique pour faire face aux défis actuels et futurs. La possibilité de mettre en place un « Selor wallon » afin de favoriser la statutarisation dans des délais raisonnables doit également être envisagée;
- ▶ la place des organisations syndicales doit être revalorisée au sein des instances. En effet, il n'est pas acceptable que des questions liées à l'emploi, la qualité du travail et la qualité des services soient débattues et définies sans que les représentant-e-s des travailleuses et des travailleurs n'en soient informés. De même, lorsqu'il y a une consultation sectorielle des services de l'AViQ, il doit être d'usage systématique que les Centrales professionnelles concernées soient consultées à l'instar de ce qui se fait actuellement avec les fédérations d'employeurs sectorielles;
- ▶ les inégalités sociales et la marchandisation s'intensifient de jour en jour. Il est urgent et indispensable de saisir ces problématiques à la racine. Il convient dès lors désormais d'inclure dans les travaux des Commissions, des Comités de branche et du Conseil général une analyse d'impact sur les questions relatives à l'égalité de genre, la lutte contre les inégalités sociales ainsi que le maintien et la création d'emplois durables et de qualité.

## 2. NON MARCHAND : UN MODÈLE À DÉFENDRE

Dans le non marchand, les logiques de sous-sous-ventonnement, la non-reconnaissance sociale et financière du travail fourni, l'intrusion des nouvelles méthodes managériales, le manque d'effectifs et l'organisation en flux tendus... font des ravages depuis des années, avec de graves conséquences sur les conditions de travail, la santé et le bien-être des travailleuses et travailleurs du secteur.

Pourtant, le non marchand fut un des secteurs essentiels au centre des applaudissements de la première vague et de son confinement. Car dans ce secteur — comme dans d'autres — les travailleurs et travailleuses n'ont pas compté leurs heures ni ménagé leurs efforts pour effectuer leur travail, rendre service à la population, apporter aide, soins, attention...

Issu souvent à l'origine d'initiatives citoyennes et associatives, complémentaire aux services publics, le non marchand a lui aussi un rôle essentiel à défendre et à jouer au sein du processus de transformation sociale et écologique de l'économie. Il occupe aujourd'hui des dizaines de milliers de personnes<sup>129</sup> en Wallonie, qui remplissent un rôle fondamental au bénéfice de la population et du bon fonctionnement de la société, dans de nombreux secteurs : santé, aides et soins, accueil de l'enfance, maisons de repos (et de soins), culture, jeunesse, sport...

Sensé échapper par définition aux logiques marchandes et à la rationalité managériale, il n'est cependant plus à l'abri des attaques de celles et ceux qui voudraient, au mieux le voir réduit à peau de chagrin, au pire réduit à néant. Comme dans le cas des services publics, l'enjeu est en effet grand pour le Capital, qui rêve d'étendre son emprise sur des nouveaux marchés et de s'emparer des fonctions et services actuellement assurés par le non marchand qui lui échappaient jusqu'à présent. Au niveau wallon, le dernier exemple fut la tentative libérale d'affaiblissement du régime des APE, qui aurait considérablement affaibli le secteur mais qui fut déjouée par la forte mobilisation syndicale et associative.

Le secteur est également confronté à des tentatives de dévoiement, voire de détournement de ses objectifs initiaux au profit de logiques commerciales et des perspectives d'enrichissement privé que certains acteurs commerciaux ne manquent pas de convoiter, notamment via le développement des logiques et projets de Partenariats Publics-Privés (PPP). De même, certaines organisations comme les maisons de repos ou les entreprises de travail adapté peuvent relever, selon les cas, de la sphère publique, non marchande ou du secteur marchand. Enfin, de nombreuses ASBL n'ont d'ASBL que le nom et dissimulent en réalité une structure marchande poursuivant bel et bien un but lucratif, notamment au travers de leur intégration dans les grands groupes commerciaux internationaux.

Pour définir le contour du secteur non marchand et le renforcer comme une réelle alternative au capitalisme de marché, la FGTB wallonne retient les critères suivants : que les activités aient une finalité sociale ou sociétale, soient organisées principalement par des ASBL, régulées par les pouvoirs publics, situées dans la sphère « hors marché » et financées, au moins partiellement, par les pouvoirs publics.

---

129 Dont une majorité de travailleurSEs et avec un taux de temps partiel qui avoisine les 50 %.



Pour la FGTB wallonne, la défense du modèle non marchand est une priorité. Elle continuera à défendre, de manière transversale :

- ▶ un subventionnement à la hauteur des besoins afin de garantir les moyens humains et financiers nécessaires pour améliorer les conditions de travail et de rémunération, renforcer les normes d'encadrement (avec une obligation d'engagement y relatif), garantir la qualité des services rendus à la population et permettre au secteur de s'adapter aux évolutions sociales en cours ;
- ▶ une réelle augmentation du volume de l'emploi qui est indispensable pour permettre au secteur de s'adapter aux évolutions sociales en cours ;
- ▶ que le secteur soit protégé, budgétairement et juridiquement, de toute logique de marché et de mise en concurrence avec le secteur commercial ;
- ▶ le refus de toute marchandisation via, entre autres, l'obligation de stipuler l'absence de but lucratif dans la structure juridique des organisations, la lutte contre l'ingénierie et l'optimisation fiscales ainsi que toute stratégie permettant au secteur commercial de sortir les moyens financiers de l'institution ;
- ▶ la garantie que la totalité des financements publics soit consacrée à la mission sociale pour laquelle ils ont été accordés.

La FGTB wallonne estime enfin qu'il est nécessaire de lutter contre le travail non déclaré et l'usage dévoyé de certaines pratiques (contrat associatif, volontariat...) qui représentent une concurrence déloyale envers le secteur conventionnel et normé. Il est donc urgent d'accompagner le secteur non marchand afin de répondre aux défis à venir, notamment dans le développement des services à la personne qui représentent un potentiel d'accroissement d'emplois durables et de qualité à haute valeur sociale.

### 3. POUR UNE RÉELLE ÉGALITÉ DE GENRE

Malgré les progrès engrangés ces dernières décennies par les luttes féministes, l'égalité de genre est encore loin d'être une réalité au sein de nos sociétés capitalistes. Si l'égalité politique et juridique est officiellement reconnue et garantie, les discriminations structurelles qui frappent les femmes sur le marché de l'emploi sont encore beaucoup trop nombreuses : inégalité salariale, plafond de verre, plancher collant, préjugés, discrimination à l'embauche, temps partiels subis, harcèlement, violences sexistes ou sexuelles, surreprésentation féminine dans les fonctions peu reconnues socialement et financièrement... Ces phénomènes interagissent avec d'autres inégalités structurelles résultant de siècles de domination patriarcale, renforcées par le capitalisme : répartition inéquitable des tâches familiales, charge psychosociale reposant principalement sur les épaules des femmes, choix des études déterminés par des stéréotypes de genre...

C'est ainsi que, comme le prouvent les constats dressés dans les *États d'urgence*, les inégalités de genre se retrouvent dans des domaines aussi variés que le droit à la sécurité sociale (chômage, pension, maladie invalidité...), la qualité d'emploi, la mobilité, les politiques de l'enfance, l'exclusion sociale et la pauvreté, l'accessibilité à la formation, les aides à l'emploi, la représentation politique, etc.

Les inégalités de genre doivent donc être combattues de manière transversale, au même titre que les inégalités de classe ou d'origine. Pour la FGTB wallonne, cet objectif doit être intégré à l'ensemble des politiques, quel que soit le niveau de pouvoir et la compétence exercée. Dans la Déclaration de politique régionale, le gouvernement wallon s'est engagé à intégrer la dimension de genre dans chacune de ses compétences afin que ses politiques ne créent ou ne renforcent les inégalités entre femmes et hommes. La FGTB wallonne sera particulièrement attentive à ce que cette promesse se vérifie concrètement dans les faits.

Trop souvent, cet engagement n'a en effet été inscrit dans les accords de gouvernement que pour la forme, sans avoir aucune influence réelle sur les politiques menées. Depuis 2007, la loi sur l'intégration de la dimension genre à l'ensemble des politiques oblige, par exemple, les gouvernements fédéraux à s'y engager formellement. Ce qui n'a pas empêché des réformes particulièrement préjudiciables aux femmes comme les attaques contre l'assurance chômage ou la réforme des fins de carrière et pensions !

C'est pourquoi la FGTB wallonne apportera une attention toute particulière à cette lutte essentielle, de manière transversale dans ses positionnements, revendications et mobilisations. Et continuera de prendre une part active dans tous les combats féministes, dans leurs dimensions sociales, économiques, démocratiques ou sociétales (lutte pour l'égalité salariale, contre les violences faites aux femmes, droit à l'avortement...).

Mais la FGTB devra également poursuivre la réflexion sur la trop faible représentation des femmes en son sein et déployer des stratégies concrètes pour viser la parité à tous les niveaux<sup>130</sup>.

## 4. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET LA PAUVRETÉ

Les constats posés dans les *États d'urgence* ne laissent planer aucun doute sur l'aggravation de la pauvreté et l'accroissement des inégalités, a fortiori en Wallonie. En 2020, 15,8% de la population wallonne est en effet confrontée à une situation de privation matérielle et sociale (11% au niveau belge). Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale s'élève quant à lui à 24,6% (18,9% en Belgique)<sup>131</sup>. Le 45<sup>e</sup> rapport de l'IWEPS, daté de septembre 2021, était lui aussi sans appel : « *Les difficultés des populations précaires ont été exacerbées et sont aussi source d'une grande préoccupation* »<sup>132</sup>. Un enfant sur quatre vit sous le seuil de pauvreté et le taux de risque de pauvreté des familles monoparentales — constituées à 80% de femmes seules avec enfant(s) — grimpe à 39,4%<sup>133</sup>. En Belgique francophone, presque 50% de la population reporte ses soins pour des raisons financières, 60% parmi les publics les plus fragilisés<sup>134</sup>. Tant les terribles inondations de l'été 2021 que la pandémie Covid sont venues aggraver la situation.

De nombreux déterminants de cette pauvreté institutionnalisée et de l'injustice sociale qui caractérisent notre société trouvent leurs origines dans des politiques fédérales (répartition des richesses injuste, flexibilisation du travail, attaques contre les salaires, dégradation des services publics, marchandisation des soins et attaques sur la sécurité sociale, libéralisation des marchés énergétiques...) mais également dans des politiques communautaires (accès au sport et à la culture, inégalités scolaires et dualité socio-économique entre les parcours dans l'enseignement normal, professionnel et spécialisé...) et régionales (précarité des conditions d'emploi, sous-investissement dans la formation, manque de balises contre la marchandisation dans les politiques sociales et de santé, manque de logements sociaux et de contrôle des prix du logement, politiques d'activation des publics pauvres, migrants, jeunes ou malades...).

Il est donc indispensable d'avoir une vision globale de la pauvreté. Pour la FGTB wallonne, la lutte contre les inégalités sociales ainsi que l'éradication de la pauvreté passent par :

- ▶ une lutte contre la marchandisation des politiques sociales, de santé, du logement, de la formation initiale et continuée ainsi que la garantie d'un accès inconditionné aux besoins fondamentaux (énergie, eau, culture...);
- ▶ la garantie d'emplois durables et de qualité, qui sont le socle premier de l'inclusion;
- ▶ la défense des services publics et non marchand;
- ▶ un angle d'attaque qui vise les déterminants collectifs des inégalités sociales et de la pauvreté plutôt qu'une responsabilisation individuelle;
- ▶ une approche concertée entre les différents niveaux de pouvoir (entité fédérale, entités fédérées et pouvoirs locaux) afin de mieux saisir de manière globale et systémique les particularités des réalités locales;
- ▶ une attention particulière envers les catégories de la population les plus impactées par l'injustice sociale et les discriminations : travailleuses et travailleurs pauvres ou privés d'emploi, personnes migrantes, familles monoparentales, femmes, jeunes, précaires, personnes sans-abri, personnes isolées et/ou en manque d'autonomie, malades...

L'accroissement de ces inégalités sociales et l'institutionnalisation de la pauvreté en Wallonie est une préoccupation majeure de la FGTB wallonne qui fait de la justice sociale et de la lutte contre ces inégalités un marqueur fondamental de son action, déclinée dans l'ensemble de ses propositions politiques et de ses revendications. Il est en effet

---

130 Voir, à ce sujet, le chapitre *La FGTB sera féministe ou ne sera pas*.

131 Données Statbel : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie>

132 IWEPS. (Septembre 2021). Rapport n° 45.

133 Chiffres issus du Plan wallon de sortie de la pauvreté.

134 Enquête Solidaris sur le report des soins de santé, édition 2020.



nécessaire d'attaquer à la racine les déterminants collectifs de la pauvreté dans toutes les politiques pour sortir du prisme réparateur et mettre en place les conditions du possible de l'éradication de la pauvreté en Wallonie. Outre les conséquences sociales positives d'une telle dynamique, il faut rappeler qu'elle a également l'avantage d'assécher le terrain sur lequel se développe l'extrême droite et ses idées.

Les propositions de la FGTB wallonne en matière de lutte contre les inégalités sociales et la pauvreté sont donc déclinées de manière transversale, dans chaque matière spécifique : emploi, accueil de l'enfance, enseignement, logement, allocations familiales, économique, politiques énergétiques, environnementales, sociales, de santé...

Fin 2021, le gouvernement régional a proposé le « Plan wallon de sortie de la pauvreté 2020-2024 »<sup>135</sup> qui organise son action politique en matière de pauvreté d'ici la fin de la législature. Ce plan pour lequel l'IWEPS a été chargé du suivi statistique et méthodologique, se décline en deux volets : une approche transversale et une approche « politiques sociales ». La FGTB wallonne suivra de manière assidue et critique ce plan d'action. Un retour périodique sera assuré auprès de ses instances afin d'évaluer tant la concrétisation de ce plan que les propositions à formuler afin d'en améliorer l'effectivité.

Pour la FGTB wallonne, il est nécessaire de garantir certaines balises à ce plan pour avoir un impact structurel sur la paupérisation de la Wallonie et éviter une approche essentiellement réparatrice :

- ▶ approfondir le travail d'analyse qualitative permettant de mettre en place des indicateurs alternatifs aux indicateurs économiques ;
- ▶ ne pas se focaliser sur des indicateurs et des seuils d'intervention mais prendre en compte des dynamiques sociales, individuelles et collectives, afin de permettre une action préventive (notamment en termes d'endettement financier, de malnutrition et de report de soins de santé) ;
- ▶ axer l'essentiel des efforts sur les déterminants sociaux de la pauvreté ;
- ▶ approfondir et rendre plus efficace l'analyse systématique de toutes les politiques menées par le gouvernement au regard de l'impact en termes d'inégalités sociales ;
- ▶ garantir un accès réel aux besoins fondamentaux à l'ensemble de la population ;
- ▶ prévoir et pérenniser les budgets à moyen et long terme pour réduire les inégalités sociales et éradiquer la pauvreté systémique ;
- ▶ développer une politique de prévention des risques prenant en compte la plus grande exposition des classes populaires aux crises sanitaires et environnementales.

Par ailleurs, le Plan wallon de sortie de la pauvreté a un lien incontestable avec le Plan de relance, ce qui rend évident la nécessité de décloisonner les six axes constituant le Plan de relance. La FGTB wallonne réclame depuis le début un renforcement de la cohérence de ce Plan de relance : au moins quatre axes et quarante mesures participeraient à l'éradication de la pauvreté s'ils étaient envisagés comme un tout faisant partie intégrante d'une filière structurante, dotée d'objectifs transversaux avec effets multiplicateurs.

Bien consciente des leviers importants que sont l'éducation permanente et l'action militante et syndicale dans ce combat contre les inégalités sociales et la pauvreté, la FGTB wallonne s'engage déjà dans ce travail quotidien. Elle continuera à le faire tant par ses programmes de formation permanente que par sa présence sur le terrain, auprès d'autres acteurs de la société civile ou par son action au sein du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté.

## 5. LA SANTÉ, PLUS QUE JAMAIS ESSENTIELLE

Les constats dressés dans les *États d'urgence* ne laissent planer aucun doute sur le péril qui menace actuellement notre système de soins de santé, affaibli par des années d'austérité et de logiques marchandes. Des économies budgétaires et des « rationalisations » ont été opérées en dépit de l'intérêt général et sur le dos du personnel. Cela illustre bien les projets des partis de droite et nationalistes qui, dans un même élan, ont la volonté de détruire notre modèle solidaire basé sur la sécurité sociale. Le temps venu, des responsabilités politiques devront être établies et assumées. Les risques de dualisation du modèle de soins de santé et de l'accès aux soins de santé ainsi que la mise à mal de l'accessibilité financière et géographique pour les usagers sont réels si les réformes à venir (ex. réforme du financement hospitalier) et les velléités d'approfondissement des transferts sont concrétisées. Les leçons qui

---

135 <https://www.wallonie.be/fr/actualites/la-wallonie-adopte-son-plan-de-sortie-de-la-pauvrete>

s'imposent devront être tirées, singulièrement suite à la 6<sup>e</sup> réforme de l'État, afin de répondre au mieux aux défis qui se présentent à nous.

La santé est un enjeu collectif qui doit être replacé au cœur d'un réel projet de société et qui, à l'instar des enjeux environnementaux, se joue essentiellement en dehors des seules politiques de santé.

Pour la FGTB wallonne, les défis principaux sont :

- ▶ mettre en lumière le caractère fondamental du rapport santé/travail en tant que déterminant social de santé et revaloriser les conditions de travail au sein des secteurs des soins de santé et de l'aide ;
- ▶ agir dans les entreprises afin de réduire au maximum l'impact des conditions de travail sur la santé ;
- ▶ mieux prendre en compte les problématiques de santé publique : maladies chroniques, troubles de santé mentale, perte d'autonomie... ;
- ▶ tirer les leçons de la succession des crises et des impacts fondamentaux sur l'état de santé global de la population, singulièrement dans la santé mentale ;
- ▶ orienter les soins de santé vers la population, dans le cadre d'une vision intégrée des soins sur l'ensemble du territoire wallon ;
- ▶ mettre l'approche préventive des soins au centre des priorités afin de diminuer l'importance et le coût des soins curatifs ;
- ▶ agir, essentiellement au niveau local, sur les déterminants sociaux de santé afin de renforcer la prévention et réduire les inégalités sociales de santé ;
- ▶ lutter contre la commercialisation des soins, permettre le déploiement durable des secteurs non marchand et public ambulatoires et favoriser les soins dans le milieu de vie quand c'est possible ;
- ▶ maîtriser l'augmentation des coûts relatifs aux innovations médicales et technologiques, au prix des médicaments ainsi qu'aux actes médicaux et diagnostiques trop nombreux ;
- ▶ mieux prendre en compte les changements climatiques et la pollution, ainsi que leurs impacts à venir sur la santé ;
- ▶ intégrer la question alimentaire dans les politiques de santé publique et d'éducation à la santé ;
- ▶ appliquer le principe transversal de « *Santé dans toutes les politiques* ».

## 5.1. ORGANISATION FUTURE DES SOINS DE SANTÉ

L'accord de gouvernement fédéral fait clairement état du projet de réforme du modèle de soins de santé en Belgique et d'un questionnement approfondi sur la sécurité sociale. De même, les enjeux liés à la question institutionnelle visent explicitement la question des compétences en santé.

Plus récemment, les projets de réforme de l'organisation et du financement hospitaliers exposés par le ministre fédéral de la Santé augurent également d'enjeux de premier plan, tant d'un point de vue sociétal que d'un point de vue du financement. Au-delà des questions institutionnelles, il convient donc d'éviter que soit mise en place une réforme des modalités du financement qui participerait de fait à une scission du modèle ou à un report de charge financière sur une entité, quelle qu'elle soit.

La FGTB wallonne refuse qu'un marchandage politique identique à celui de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État se fasse sur le dos des travailleurs et des travailleuses, ni de la population dans son ensemble.

Il s'agit d'un enjeu de société fondamental et la FGTB wallonne s'inscrit pleinement dans la continuité d'un positionnement fort défendu au niveau de la FGTB fédérale.

Le modèle de soins de santé doit être ancré au niveau le plus large possible ; il n'est pas envisageable pour nous d'opérer un nouveau transfert de compétences en la matière vers les entités fédérées, qui pousse à une dualisation de notre système de soins de santé. Dans le cadre de fonctionnement actuel, il est primordial de pérenniser le financement global au niveau fédéral. Au-delà de son opposition à un transfert de compétences, la FGTB wallonne refuse donc farouchement un transfert des financements ainsi qu'une réforme des modalités du financement qui participerait de fait à une scission du modèle.

Toujours dans le cadre actuel, il faut relever que les entités fédérées sont compétentes pour l'application sur le terrain des aspects organisationnels et préventifs. Il est donc également primordial de rendre effectif les mécanismes de

concertation et de coopération, singulièrement au niveau de la conférence interministérielle et de la mise en place du futur Institut de soins de santé. Sans cela, la Wallonie sera cantonnée à un rôle résiduaire quant aux décisions sur ses propres compétences et l'imposition d'un modèle dominant, peu regardant de ses réalités de terrain au niveau local (modèle de gestion paritaire, OIP, disparité des inégalités sociales et géographiques...) serait inévitable.

C'est en ce sens — et afin de rendre possible la défense d'un modèle de soins de santé de qualité et unique en Belgique qui garantit une même couverture assurantielle ainsi qu'une accessibilité réelle pour toutes et tous et s'oppose aux velléités de transferts de compétences et de financement poussant à une dualisation de notre système de soins de santé — que le rôle des entités fédérées dans le modèle actuel ne peut pas être passé sous silence.

La FGTB wallonne s'oppose aux tentatives de nouvelles scissions dans le modèle de soins de santé et défend un modèle alliant fédéralisme de coopération et renforcement de la sécurité sociale. Les dynamiques régionales, dans leurs compétences organisationnelles et préventives, doivent servir les intérêts collectifs de la population, participer à la défense du modèle global et de la sécurité sociale au niveau fédéral, permettre le déploiement de bonnes conditions de travail en Wallonie, mieux prendre en compte le rapport au travail dans les déterminants de santé, viser une réduction des inégalités sociales et de genre et renforcer les solidarités fédérales et non les replis sur soi.

La légitimité et le rôle des organisations syndicales en la matière doivent être reconsidérés à leur juste valeur, notamment pour tendre vers de meilleurs soins de santé, accessibles à l'ensemble de la population et une revalorisation des conditions de travail au sein des secteurs de l'aide et des soins de santé.

Dans ce cadre, la question du **financement des infrastructures médico-sociales** (et plus singulièrement des hôpitaux) et des prestations de soins constitue un **premier enjeu majeur**. Pour la FGTB wallonne :

- ▶ toute réforme du système de soins de santé qui serait envisagée doit renforcer le financement via des solidarités interpersonnelle renforcées ;
- ▶ le financement des soins de santé représente un enjeu majeur pour définir un modèle de soins de santé durable qui n'engendre pas une mise en concurrence des institutions de soins, garantit un accès à des soins de qualité à l'ensemble de la population et de bonnes conditions de travail pour l'ensemble du personnel ;
- ▶ le financement actuel des soins de santé doit être assuré au niveau fédéral (à partir de l'INAMI), en concertation avec toutes les entités fédérées concernées ;
- ▶ le système des dotations rigides accompagnant la 6<sup>e</sup> réforme de l'État doit impérativement être revu afin de mettre fin au sous-financement structurel des compétences héritées lors de cette réforme. Ces moyens financiers devraient fluctuer selon les besoins afin de garantir le lien assurantiel ;
- ▶ dans le cadre des réformes liées au financement à l'acte/au forfait, le nouveau modèle de financement des soins de santé doit prendre en compte la volonté de mieux soutenir les politiques de santé préventive et le secteur ambulatoire qui pâtissent d'un désinvestissement structurel. Cela doit se faire en apportant les réponses adéquates aux besoins réels exprimés sur le terrain. Les objectifs de santé définis dans un cadre fédéral doivent donc prendre en compte ces besoins réels sur le terrain et leurs financements doivent être assurés à leur juste mesure ;
- ▶ plus largement, il est nécessaire de mettre en place un financement des prestations de soins de santé qui accompagne les changements de paradigme escomptés (virage ambulatoire, objectifs de santé liés à la réduction des inégalités sociales de santé, remise en question du financement à l'acte, attention particulière pour les besoins locaux, problématique de la santé mentale, approche préventive...).

**L'organisation territoriale des soins** est un **deuxième enjeu fondamental** qu'il faudra relever en respectant un certain nombre de principes :

- ▶ cette organisation territoriale devra être basée sur des zones de soins intégrés afin de renforcer la proximité entre les soins et les citoyennes et citoyens ;
- ▶ les réflexions doivent mener à une solution offrant des soins accessibles et de qualité à l'ensemble de la population mais également plus de lisibilité et une approche commune dans toutes les entités. Cette répartition des compétences entre entités fédérées doit être exercée dans un cadre fédéral ;
- ▶ une meilleure lisibilité des compétences des entités fédérées est en effet indispensable car le modus operandi actuel est inopérant. Une meilleure répartition de certaines compétences éparpillées entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de santé préventive (ex. prévention en milieu scolaire, l'accompagnement médico-social dans le cadre de la petite enfance) paraît nécessaire ;
- ▶ la Wallonie doit disposer de toute la marge de manœuvre nécessaire pour organiser ses politiques de santé et de santé publique sur l'ensemble du territoire, prenant en compte le continuum de l'aide et des soins à partir des

parcours de vie des citoyennes et citoyens (suivi des maladies chroniques, revalidation post-hospitalière, liens entre l'aide aux personnes et les soins de santé, complémentarité entre le domicile et le secteur résidentiel...);

- ▶ les réseaux hospitaliers ne sont pas une base envisageable pour l'organisation territoriale de l'ensemble des soins de santé, notamment du fait qu'ils participent dans certains cas à une mise à mal des conditions de travail et des protections (transfert vers des commissions paritaires moins protectrices, tensions sur l'hôpital public...) ainsi qu'à l'externalisation de certains services ;
- ▶ l'approche « vision intégrée des soins » est à privilégier pour décloisonner les politiques de l'aide et des soins et renforcer la prévention, la première ligne de soins et les soins ambulatoires. Cette approche contribuera également à une formalisation de la coordination et de la concertation entre tous les acteurs et à une réelle prise en compte de l'ensemble des acteurs de l'aide et des soins, en ce compris les organisations syndicales ;
- ▶ un soutien massif et prioritaire des autorités publiques aux pratiques groupées de soins pluridisciplinaires salariées (comme, par exemple, les maisons médicales) et une évaluation des incitants et aides à la pratique libérale de la médecine (singulièrement le dispositif Impulseo qui augmente chaque année) quant à leur apport en termes d'accessibilité aux soins pour les publics les plus vulnérables.

Le **troisième enjeu global** est le **caractère solidaire et progressiste du modèle** à défendre. Dans ce cadre, la concertation et l'action commune entre mutualités et organisations syndicales constituent des leviers puissants pour défendre l'intérêt général face à la commercialisation des soins de santé et préserver au mieux les intérêts des patients et patientes ainsi que ceux des travailleuses et travailleurs. Pour la FGTB wallonne :

- ▶ les enseignements de la pandémie de la Covid-19 — non-reconnaissance sociale et financière de nombreux métiers du secteur de la santé, mise à mal de la professionnalisation, dégradation des conditions de travail et de la qualité des soins, pénuries devenues structurelles dans certaines professions, invisibilité du rapport au travail dans les décisions politiques... — doivent être tirées et être au centre des préoccupations ;
- ▶ le nouveau modèle de soins sera progressiste dans la mesure où il permettra de donner une réponse collective et transversale non seulement à la capacité de financer les soins mais, surtout, aux urgences sociales et environnementales. Il est indispensable que l'ensemble de la population, quel que soit son lieu de résidence, bénéficie de la même couverture assurantielle. Les objectifs de santé devront essentiellement permettre le déploiement de services de proximité durables, participer à une revalorisation des conditions de travail d'un point de vue qualitatif et quantitatif, œuvrer à une diminution drastique des inégalités sociales de santé, singulièrement en visant une accessibilité et une prévention renforcée ;
- ▶ la place et le rôle des différents acteurs que sont les professionnels de la santé et de l'action sociale — plus singulièrement des mutualités, des organisations syndicales et des autorités publiques — doivent être définis et formalisés dans le respect et la légitimité de chacun.

## 5.2. LE RAPPORT SANTÉ/TRAVAIL

Le travail est l'angle mort de la santé. Il n'est plus acceptable que cet angle mort persiste et que le coût en vies humaines soit passé sous silence. Le **rapport santé/travail** est le **quatrième enjeu** crucial pour le devenir de notre société et de la santé collective.

Les conséquences d'un tel aveuglement sur la santé publique sont nombreuses — augmentation des maladies chroniques, intensification des inégalités sociales de santé, problématiques de santé mentale, de la perte d'autonomie... — tout comme les dysfonctionnements de notre modèle de soins de santé : poids prépondérant de la médecine curative, surconsommation de médicaments, commercialisation des soins de santé, non-reconnaissance des maladies professionnelles, augmentation de la charge financière sur les finances publiques... Pour saisir à la racine ces problématiques et y remédier, il est impératif de repenser de manière formelle et d'analyser le rapport santé/travail, occulté depuis de trop nombreuses décennies dans ces politiques de santé.

Les compétences liées à cette thématique étant imbriquées entre entités fédérale et fédérées, il sera nécessaire d'avoir une action partagée au sein des différentes instances de la FGTB pour activer les leviers d'une meilleure prise en compte du rapport au travail et à l'emploi sur la santé et pour améliorer l'état de santé global de la population.

Une réflexion sur le devenir de nos soins de santé ne peut plus faire l'impasse sur les problématiques suivantes :

- ▶ dans le cadre des politiques de santé publique, il est nécessaire de lever le voile sur le lien entre maladies chroniques et conditions d'emploi et de travail. Une très large partie des maladies chroniques résultant d'une activité professionnelle ne sont en effet pas reconnues comme maladie professionnelle et c'est donc la collectivité qui en supporte la charge financière et sociétale ;

- ▶ dans une approche transversale de la santé et du bien-être, les politiques de prévention de la santé doivent être renforcées et rendues plus contraignantes dans le domaine de l'emploi afin de diminuer le poids de la médecine curative résultant de l'usure psychique et physique des travailleuses et travailleurs ;
- ▶ les objectifs de santé publique doivent intégrer des objectifs d'amélioration des conditions de travail ;
- ▶ à l'inverse, il est indispensable de revoir les principes d'activation des personnes malades ainsi que le rôle des organismes régionaux qui en ont la charge (FOREM, AViQ). Ce dispositif ne montre aucun résultat probant — même en termes d'augmentation d'emploi — et participe d'une dégradation de la sécurité sociale et des protections fondamentales des travailleuses et travailleurs ;
- ▶ le nouveau modèle de soins de santé doit rendre possible un dialogue ouvert entre la médecine du travail et la médecine générale, essentiellement pour renforcer la prévention de la santé et les connaissances en santé publique. Les services (internes et externes) de prévention et de protection au travail doivent être revus fondamentalement afin d'être plus efficaces pour la protection de la santé des travailleuses et des travailleurs et moins soumis aux objectifs de rentabilité économique et à la commercialisation ;
- ▶ il est nécessaire de prévoir, au niveau régional, des modalités de responsabilisation financière des entreprises pour les externalités négatives (pollution, maladies...) qu'elles engendrent envers la santé et l'environnement ;
- ▶ l'importance de la prévention et de la sécurité au travail conforte la revendication de la FGTB wallonne en termes d'abaissement du seuil légal pour l'installation d'un CPPT à 20 travailleurs et/ou travailleuses. De même, cela rend indispensable et impérieuse la nécessité de renforcer les droits et prérogatives des CPPT afin de mieux prévenir et protéger la santé des citoyennes et citoyens sur les lieux de travail. La vie et la santé humaine ne sont pas négociables et ce droit humain fondamental est encore trop souvent sacrifié face aux intérêts du Capital ;
- ▶ il est nécessaire d'entamer un réel débat syndical autour de la notion de droit de retrait ;
- ▶ dans le cadre du rapport santé/travail, des stratégies syndicales portant sur la conciliation vie privée-vie professionnelle — qui impacte également fortement la santé des travailleuses et travailleurs — doivent être développées.

Pour la FGTB wallonne, ces problématiques doivent être explicitement mises à l'agenda des réflexions et la légitimité ainsi que le rôle des organisations syndicales sur ces questions fondamentales dans les secteurs de la santé doivent être reconsolidés.

Dans le même temps, il faut œuvrer à la reconnaissance et l'affirmation de l'intelligence collective des travailleurs et des travailleuses tant pour développer des connaissances sur le travail et ses impacts sur la santé que pour transformer le travail et les règles qui le régissent : « *Aucune connaissance experte externe au collectif de travail ne peut décréter quels seraient les risques acceptables* »<sup>136</sup>.

La violence des rapports sociaux dans la relation de travail percole dans tous les secteurs (marchand, non marchand, public) et est devenue une violence institutionnalisée, notamment par l'entremise des nouvelles méthodes de management, l'organisation du travail flexibilisée et la rationalisation de la productivité. Il est indispensable que les travailleurs et travailleuses retrouvent et affirment leur point de vue sur le travail réel et puissent objectiver les réalités de leurs conditions de travail.

Il est donc important de déployer une formation syndicale interprofessionnelle complète qui permette la production de cette expertise légitime à partir des connaissances acquises de la pratique quotidienne du travail. La formation au recueil et à l'objectivation des témoignages basés sur la parole des travailleuses et des travailleurs, à la réalisation d'enquêtes internes, à la création et à l'utilisation d'outils détecteurs de nocivité ainsi qu'à la récolte de données dans des assemblées syndicales est indispensable pour relativiser, voire contredire, l'analyse des « experts indépendants »<sup>137</sup>. La FGTB wallonne est prête à prendre sa place.

136 Vogel, L. L'actualité du modèle ouvrier italien dans les luttes pour la santé au travail. Dans Goussard, L. et Tiffon, G. (s.l.d.), *Syndicalisme et santé au travail*, Éditions du Croquant, p. 204.

137 Lire, à ce sujet, *Travailler aujourd'hui*, livre de Nicolas Latteur, formateur au CEPAG, paru aux Éditions du Cerisier en 2017.

## 6. PLUS D'ATTENTION AUX PERSONNES ÂGÉES ET PLUS VULNÉRABLES

La crise sanitaire a été extrêmement virulente dans les maisons de repos (et de soins): 64% des décès de la première vague y trouvaient leur origine. Pourtant, dans les premières urgences de la crise, le secteur, déjà particulièrement affaibli par un manque criant de moyens et de personnel, a été relégué au second plan des préoccupations. Les travailleuses et travailleurs ont assuré le service et les soins, souvent sans moyens de protection adéquats, au péril de leur santé<sup>138</sup>. Les résidentes et résidents ont été confrontés à un isolement social sans précédent qui ne fut pas sans conséquences sur leur santé mentale et physique. La situation actuelle — résultat d'années d'austérité, de logiques de travail en sous-effectifs et à flux tendus — n'est plus soutenable, ni financièrement, ni socialement: des soins et des infrastructures d'hébergement adéquats sont indispensables.

Parallèlement, il faut noter que certaines personnes âgées pourraient faire le choix de continuer à vivre en autonomie si des moyens plus importants étaient mobilisés pour les soutenir et les accompagner dans cette démarche.

Une transversalité s'impose pour viser l'inclusion et repenser le vieillissement dans une approche globale en mettant en place les conditions nécessaires pour des parcours de vie intégrés permettant à la personne en perte d'autonomie de choisir son lieu de vie, en partant de ses besoins et des ressources dont elle dispose tout en diversifiant et renforçant l'offre de services et en tenant compte de son projet de vie individuel.

La FGTB wallonne revendique dès lors une évaluation prospective de l'ensemble des besoins des personnes âgées en Wallonie pour mesurer la nécessaire adaptation et le renforcement de l'offre de services dans les années à venir (aide à domicile, santé ambulatoire et structures d'hébergement). Cette évaluation prospective devra tenir compte de l'impact des politiques fédérales en matière de sécurité sociale (chômage, santé, pensions) et se faire dans une optique de lutte contre les inégalités sociales. La diminution des droits liés à la sécurité sociale entraîne en effet une augmentation de la pauvreté qui touche également les aînés et encore plus particulièrement les aînées. Les besoins liés au vieillissement doivent également être davantage pris en compte dans les politiques ne relevant pas directement du champ de compétences de l'AViQ: logement, transport, aménagement du territoire, services de proximité...

Dans cette logique transversale, la FGTB wallonne:

- ▶ revendique la liberté de choix du bénéficiaire entre l'accompagnement à domicile et l'entrée en maison de repos;
- ▶ est favorable à l'émergence de pratiques alternatives d'aide et de soins en lien avec la logique du parcours de vie intégré, favorisant l'accompagnement des personnes quel que soit leur degré d'autonomie tenant compte de leurs besoins ainsi que l'accompagnement des personnes dans leur transition d'un lieu de vie à un autre. La FGTB wallonne revendique la concertation des organisations syndicales sectorielles sur l'évolution des métiers et sur la formation initiale et continue en résultant;
- ▶ insiste pour que les structures alternatives entre le secteur résidentiel et le domicile soient développées tout en étant soumises à des normes d'agrément et de subventionnement garantissant une prise en charge de qualité et de bonnes conditions de travail, notamment des résidences services sociales, des lieux de vie transitoire entre l'hospitalisation et le domicile, des lieux d'inclusions sociales favorisant des activités sociales ou de loisirs afin de prévenir les risques d'isolement;
- ▶ revendique la mise en place d'une logique de programmation de l'offre d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement à domicile et de santé ambulatoire, en s'appuyant sur le rapport final de l'AViQ relatif à la stratégie wallonne pour des parcours de vie intégrés des personnes en perte d'autonomie. Cette programmation doit être destinée uniquement aux secteurs publics et associatifs de manière à réduire la marchandisation des secteurs, avec des moyens publics en adéquation avec la qualité d'encadrement nécessaire et une accessibilité financière pour les bénéficiaires les plus fragilisés;
- ▶ demande que l'agrément des structures d'hébergement non agréées (dites « maisons pirates ») soit remis en question, car elles répondent à des besoins qui devraient être couverts par les autres dispositifs résidentiels soumis à des normes d'agrément et de subventionnement adaptées aux profils des résidents accueillis (personnes âgées, en situation de handicap, en souffrance psychique...);

---

<sup>138</sup> Une mise en danger entraînée, entre autres, par la destruction des stocks stratégiques de masques de protection décidée par la ministre fédérale (libérale) de la Santé d'alors, Maggie De Block.

- ▶ estime que les critères de qualité doivent être définis de manière à améliorer à la fois le service et les conditions de travail. L'accès à la totalité du financement doit être conditionné à la qualité effectivement rencontrée. En aucun cas, les normes de qualité ne doivent remplacer les normes de personnel;
- ▶ revendique que les normes de personnel reprennent à la fois les fonctions de soins et les fonctions hors-soins;
- ▶ insiste sur l'importance du rôle des Comités de prévention et de protection au travail pour faire respecter la loi sur le bien-être au travail;
- ▶ revendique la concertation des organisations syndicales sectorielles pour toute délégation d'acte qui pourrait relever des métiers d'aide et de soins;
- ▶ estime qu'il est nécessaire de renforcer la prévention sociale, sanitaire et médicale pour éviter l'isolement social et favoriser la participation des personnes âgées à la vie en société;
- ▶ souhaite le développement d'une offre de transport (médico-sanitaire ou sociale) qualitative accessible temporellement et financièrement;
- ▶ souhaite la détermination d'un taux de logements d'utilité publique adaptables et adaptés, en veillant à leur programmation et leur répartition territoriale proportionnée;
- ▶ considère que les avancées technologiques doivent être régulées pour n'entraîner ni contrôle des travailleuses, travailleurs et bénéficiaires ni perte de la dimension relationnelle ni perte d'emplois dans les secteurs concernés.

## 6.1. MAISONS DE REPOS ET MAISONS DE REPOS ET DE SOINS

Pour la FGTB wallonne, un certain nombre de balises doivent être respectées pour répondre au quadruple objectif d'amélioration des conditions de travail du secteur, de l'accessibilité, de la prise en charge et de la qualité de vie des résidentes et résidents :

- ▶ le refus de la commercialisation du secteur résidentiel pour personnes âgées et plus globalement de la marchandisation des politiques sociales et de santé;
- ▶ dans ce cadre, l'interdiction d'accès, pour le secteur commercial, aux subsides en infrastructures s'avère indispensable;
- ▶ l'augmentation de l'offre résidentielle publique et associative en faveur des personnes âgées via l'accès à de nouveaux moyens en infrastructures;
- ▶ un relèvement des normes d'agrément (reprenant les fonctions de soins et hors soins) et de subventionnement en maisons de repos et de soins avec une obligation d'engagement y relatif;
- ▶ un véritable contrôle du prix de séjour afin d'en garantir son accessibilité pour toutes et tous ;
- ▶ la consultation des organes de concertation de l'institution quant à son projet de vie, son plan de qualité, sa démarche d'autoévaluation, son bilan annuel de réalisation et l'élaboration d'un plan de formation continue;
- ▶ l'information et la mise à disposition en permanence de tous les travailleurs et travailleuses de l'institution du projet de vie, de ses mises à jour et du rapport annuel d'évaluation;
- ▶ la consultation des organes de concertation de l'institution par l'inspection de l'AViQ en ce qui concerne le respect des normes et le respect du projet de vie;
- ▶ la transmission aux organes de concertation des remarques et des conclusions des différentes inspections de l'AViQ, positives ou négatives;
- ▶ une réflexion sur les démarches liées à l'accréditation afin d'éviter des écueils tels que la commercialisation de l'aide et des soins, l'exacerbation de la concurrence entre établissements ou l'accroissement du mal-être du personnel.

## 6.2. AIDE À DOMICILE

En matière d'aide à domicile, la préservation des services d'aide à domicile est essentielle ; ils doivent donc être préservés de tout glissement dans la sphère commerciale.

En lien avec la logique du parcours de vie intégré, la FGTB wallonne revendique donc une amélioration de l'accessibilité financière aux services d'aide aux familles et aux personnes âgées via la diminution de la part contributive des bénéficiaires (notamment celles et ceux aux revenus les plus faibles).

Par ailleurs, le contingent actuel des aides familiales ne répond pas aux besoins et demandes en constante augmentation. Il apparaît urgent d'apporter des réponses correspondant à la réalité du terrain et d'augmenter le nombre de personnel, d'améliorer les conditions de travail, de diminuer le rythme des prestations et de prévoir un temps suffisant pour les interventions. Dans cette perspective, il convient également de renforcer la reconnaissance du caractère essentiel des métiers du secteur dans le cadre de l'accompagnement social des bénéficiaires, de renforcer l'offre de formation ainsi que de faciliter l'accès à l'emploi notamment en apportant une réponse structurelle à la question de la mobilité des travailleurs et travailleuses du domicile.

La FGTB wallonne revendique également la détermination du statut d'aide ménager·ère social·e, avec un encadrement et un financement qui y correspondent. Elle préconise enfin que les aides matérielles permettant — notamment une adaptation du logement à la perte d'autonomie — actuellement accessibles aux personnes en situation de handicap soient élargies aux personnes âgées.

## 6.3. L'ALLOCATION D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES (APA)

La 6<sup>e</sup> réforme de l'État a entraîné un important transfert de compétences du Fédéral aux Régions, parmi lesquelles l'allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA).

L'APA est accordée aux personnes âgées d'au moins 65 ans, habitant le territoire de la région de langue française, en fonction de leur niveau de dépendance. Le bénéfice de cette allocation est octroyé tant aux personnes vivant à domicile qu'à celles résidant en institutions (MRPA/MRS, institutions pour personnes handicapées). Outre le degré d'autonomie, il est tenu compte, pour fixer le montant de l'allocation, des revenus du ménage. Actuellement, parmi les personnes reconnues à l'APA comme étant en perte d'autonomie, 54 % d'entre elles n'ont pas droit à l'allocation, en raison du dépassement du plafond de revenus<sup>139</sup>.

Or, la précarité sociale qui touche un nombre croissant de personnes âgées impose des mesures fortes. Pour la FGTB wallonne, le dispositif devra donc être revalorisé via l'augmentation des plafonds jusqu'au seuil de pauvreté et l'individualisation des droits (suppression du plafond « ménage »). Un questionnement sur l'augmentation des montants de l'allocation devra aussi être posé.

Une étude est actuellement menée par l'AViQ auprès des bénéficiaires pour évaluer l'efficacité de l'APA par rapport aux besoins matériels des personnes âgées, à leurs besoins liés à leur perte d'autonomie et en termes de participation sociale. Les résultats de cette enquête devront être analysés à l'aune des revendications de la FGTB wallonne.

Pour la FGTB wallonne, la gestion de l'APA aurait dû être confiée à l'AViQ et non aux organismes assureurs wallons. Ces derniers devront dès lors être clairement responsabilisés sur le plan administratif, financier et médical, en prévoyant leur contrôle adéquat.

## 6.4. DÉPASSER LE CONCEPT DE LA SILVER ECONOMY

La FGTB wallonne ne partage pas les principaux postulats néolibéraux de la *Silver Economy*: la sécurité sociale serait obsolète, la génération des *papy-boomers* serait une génération riche, l'allongement de la vie pèserait inéluctablement sur les finances publiques...

Une très large partie des besoins exprimés et des problématiques identifiées dans le cadre de la *Silver Economy* trouveront au contraire une solution en dehors de la sphère marchande par la valorisation et le développement des secteurs non marchand et public : soins de santé, action sociale, culture, mobilité, aménagement du territoire...

Les autorités wallonnes devraient élargir une vision centrée sur la *Silver Economy*, identifiée à tort comme un chantier prioritaire de la transition sociale et écologique de l'économie. Pour la FGTB wallonne, une vision intégrée de la

---

<sup>139</sup> Soit 42.589 personnes dont les revenus dépassent le plafond contre 36.842 bénéficiaires.



problématique de la grande dépendance, accordant plus de place au soin en dehors d'un établissement, doit plutôt être mise en place.

Ceci doit être fait dans une approche globale, incluant la question du vieillissement mais ne s'y limitant pas. Cette impérieuse nécessité d'accorder plus d'attention aux personnes âgées vaut pour l'ensemble des personnes les plus vulnérables, qu'elles résident en maison de soins psychiatriques, qu'elles soient handicapées, en situation de grande précarité, sans abri ou sans papiers... C'est bien toute la politique du secteur résidentiel qui est à revoir, dans une perspective d'inclusion, en prenant en compte les parcours de vie dans leur ensemble, et ce quel que soit le public concerné.

Pour la FGTB wallonne, cette problématique transversale de la grande dépendance comporte des défis sociaux qui relèvent de la dignité collective. Elle représente aussi un potentiel très important de redéploiement de l'économie qui doit être préservé des lois du marché et de la commercialisation. C'est un axe majeur des réformes basculantes, raison pour laquelle il est nécessaire de mettre en place au plus vite une filière de production essentielle relative à la « grande dépendance ». Le concept de la *Silver Economy* fera l'objet d'approfondissements au sein des instances de la FGTB wallonne afin de positionner clairement notre organisation dans ce débat politique.

## 6.5. POUR UNE SOCIÉTÉ RÉELLEMENT INCLUSIVE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le combat pour une société réellement inclusive ne peut évidemment faire l'impasse sur une meilleure prise en compte de la situation et des intérêts spécifiques des personnes en situation de handicap. Pour développer leur inclusion, il est évidemment nécessaire de garantir et renforcer leur accès à l'ensemble des droits et services fondamentaux : transport, logement, emploi, enseignement, santé, culture, sport... Cette prise en compte transversale s'impose pour viser l'inclusion, en mettant en place les conditions nécessaires pour des parcours de vie intégrés permettant à la personne en situation de handicap de choisir son lieu de vie, en partant de ses besoins et des ressources dont elle dispose tout en diversifiant et renforçant l'offre de services.

La FGTB wallonne revendique dès lors une évaluation prospective de l'ensemble des besoins des personnes en situation de handicap en Wallonie pour mesurer dans les années à venir la nécessaire adaptation et le renforcement de l'offre de services. Une attention toute particulière devra en outre être portée sur l'amélioration des conditions de travail et de rémunération du secteur.

Sur cette base, la FGTB wallonne défend les principes suivants :

- ▶ la liberté de choix de la personne en situation de handicap entre l'accompagnement à domicile et l'entrée dans une structure d'hébergement ;
- ▶ la mise en place d'une logique de programmation de l'offre d'accueil, d'hébergement, d'aide en milieu de vie et de soutien à l'emploi, en s'appuyant sur le rapport final de l'AViQ relatif à la stratégie wallonne pour des parcours de vie intégrés des personnes en perte d'autonomie. Cette programmation doit être destinée uniquement aux secteurs publics et associatifs de manière à réduire la marchandisation inacceptable du secteur, avec des moyens publics en adéquation avec la qualité d'encadrement nécessaire et une accessibilité financière pour les personnes les plus fragilisées. Il s'agira d'articuler cette offre spécialisée avec les services généraux de l'aide, des soins ambulatoires (services d'aide aux familles, services de santé mentale...), de l'emploi et le secteur de l'enseignement. Cela implique aussi la levée du moratoire sur le nombre de places subventionnées en accueil et hébergement sans les dédicacer exclusivement aux personnes les plus lourdement handicapées ;
- ▶ dans une vision préventive, en matière de risque de perte d'emplois au regard de l'évolution de la vision française de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et tenant compte du nombre important de personnes en situation de handicap sur liste d'attente en Wallonie, il convient de réfléchir dès à présent en tripartite à un plan de transformation de l'accueil de résident·e·s financés par l'autorité française en places d'accueil AViQ ;
- ▶ l'agrément des structures d'hébergement non agréées (dites « maisons pirates ») doit être remis en question car elles répondent à des besoins qui devraient être couverts par les autres dispositifs résidentiels soumis à des normes d'agrément et de subventionnement adaptées aux profils des résidents accueillis ;
- ▶ le développement d'une offre de transport (médico-sanitaire ou sociale) qualitative accessible temporellement et financièrement ;
- ▶ la détermination d'un taux de logements d'utilité publique adaptables et adaptés, en veillant à leur programmation et leur répartition territoriale proportionnée ;

- ▶ l'obligation dans les services d'un avis des organes de concertation (CE, à défaut CPPT, à défaut DS) sur le projet de service (incluant le contrat d'objectifs);
- ▶ l'information et la mise à disposition en permanence de tous les travailleurs et travailleuses de l'institution du projet de service (incluant le contrat d'objectifs), de ses mises à jour et du rapport annuel d'évaluation;
- ▶ la consultation des organes de concertation de l'institution par l'inspection de l'AViQ en ce qui concerne le respect des normes et le respect du projet de service (incluant le contrat d'objectifs);
- ▶ la transmission aux organes de concertation des remarques et des conclusions des différentes inspections de l'AViQ, positives ou négatives;
- ▶ la concertation des organisations syndicales sectorielles sur le niveau d'exigence quant au profil et la qualification des fonctions de la prise en charge, de l'encadrement et/ou de l'accompagnement;
- ▶ l'instauration de sanctions pour les organismes du secteur public ne respectant pas le quota d'emploi de personnes handicapées qui leur est actuellement imposé;
- ▶ la mise en place d'obligations semblables dans le secteur privé via un taux minimum d'occupation de personnes handicapées ou la sous-traitance en faveur d'ETA. Les entreprises ne la respectant pas devraient verser une cotisation qui alimenterait un fonds destiné à la mutualisation des coûts des mesures d'intégration (formation, adaptation des postes et conditions de travail, accompagnement);
- ▶ des politiques de recrutement et de maintien à l'emploi de la personne handicapée, dans le respect de l'égalité des droits, sur base d'un management de la compétence, moyennant des mesures de compensation quand celles-ci s'avèrent nécessaires. Cela permettrait d'éviter la stigmatisation de la personne handicapée, d'éviter qu'à partir de ses déficits fonctionnels, l'employeur conclue à une improductivité générale et licencie pour force majeure médicale. La FGTB wallonne rappelle la nécessité d'inscrire dans la formation syndicale les leviers d'action permettant aux délégués et déléguées de favoriser le recrutement ou le maintien de la personne handicapée dans l'entreprise (notamment les aides de l'AViQ), dans le cadre des missions des organes de concertation : Délégation syndicale, Comité de prévention et de protection au travail (CPPT) et Conseil d'entreprise (CE);
- ▶ l'évaluation d'un éventuel transfert des centres de formation agréés par l'AViQ vers le FOREM;
- ▶ un meilleur encadrement des services d'aides à la vie journalière en vue d'une amélioration du statut et des conditions de travail et de salaire des travailleuses et travailleurs du secteur;
- ▶ le refus de la reconnaissance du secteur de l'intérim comme acteur de l'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap. S'il devait néanmoins devenir un partenaire de l'AViQ, la FGTB wallonne exigera que la collaboration entre l'intérim et l'AViQ soit encadrée par une charte de qualité en vue d'un accompagnement vers un emploi non précaire.

Pour le secteur des **entreprises de travail adapté (ETA)**, la FGTB wallonne défend les positions suivantes :

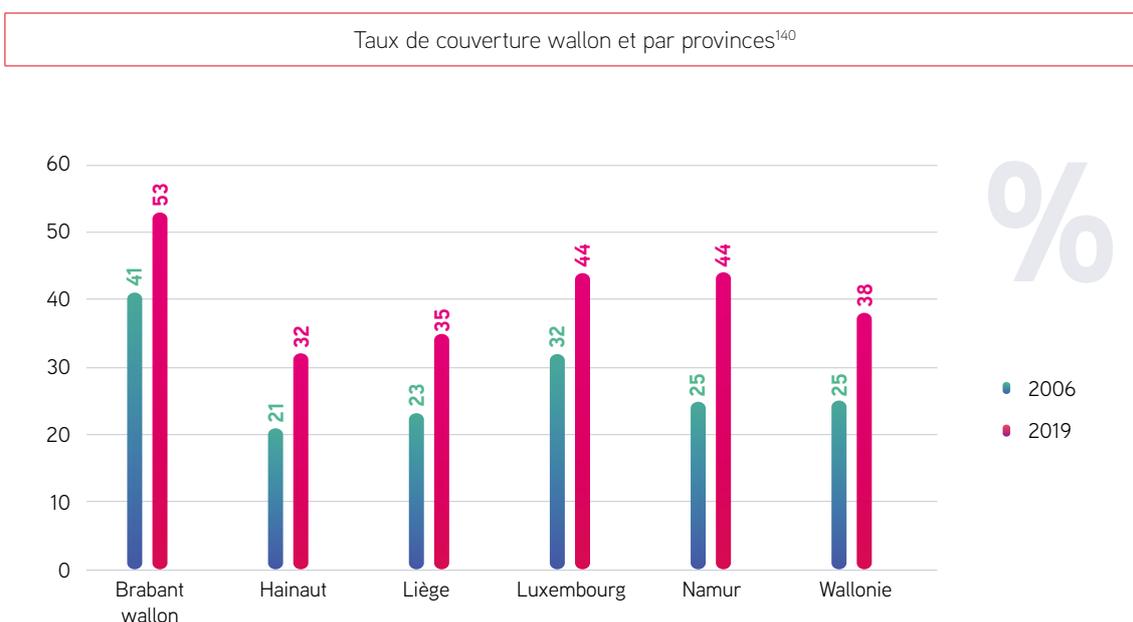
- ▶ les ETA doivent se recentrer sur leur mission sociale, à savoir l'offre d'un emploi et d'un encadrement adaptés aux travailleurs et travailleuses qui, en raison d'un handicap, sont dans l'incapacité d'intégrer l'emploi ordinaire;
- ▶ dans ce cadre, l'accès des ETA aux filières de l'économie circulaire ainsi qu'à de nouvelles filières d'utilité sociale devrait être facilité;
- ▶ les contrats d'entreprises conclus en ETA ne doivent pas entraîner de dumping social en défaveur d'autres secteurs. Ils doivent plutôt favoriser l'insertion dans le circuit non subsidié. Leur contrôle doit être renforcé par les services d'inspection de l'AViQ et par les déléguées et délégués syndicaux qui doivent disposer des moyens et du temps nécessaires à l'exercice de leur mandat;
- ▶ les ETA doivent se doter d'une politique de formation accessible à l'ensemble des travailleuses et travailleurs, dans un objectif d'épanouissement et en prenant en compte leurs spécificités;
- ▶ le secteur doit également devenir exemplaire en matière de mobilité des travailleuses et travailleurs: adaptation, durabilité, couverture des coûts...;
- ▶ le fonctionnement des délégations syndicales doit en outre être amélioré, notamment en augmentant le nombre de mandats.

## 7. POLITIQUES DE L'ENFANCE

### 7.1. ACCUEIL DE L'ENFANCE

Un accueil de l'enfance de qualité et accessible — tant financièrement qu'au niveau de la couverture géographique — est essentiel au développement d'une société inclusive et visant l'égalité : réduction des inégalités sociales et de genre, meilleur accès à l'emploi et à la formation, socialisation des enfants et soutien aux parents, amélioration du bien-être et de la qualité de vie de la population...

Au niveau de l'accessibilité des structures d'accueil de l'enfance, des progrès ont été réalisés ces dernières années, notamment concernant le taux de couverture. Cet indicateur, qui met en lien le nombre de places disponibles par rapport au nombre d'enfants âgés de 0 à 3 ans, est en effet passé de 25,5% en 2006 à 37,9% en 2019, soit près de 38 places d'accueil pour 100 enfants. Si cette augmentation est à saluer, elle reste néanmoins insuffisante et on observe en outre de grandes disparités entre sous-régions. Le taux de couverture est en effet inversement proportionnel au taux de chômage... Une situation qui complique évidemment grandement l'accès des privés d'emploi, et encore plus des privéEs d'emploi, à la formation et au marché de l'emploi.

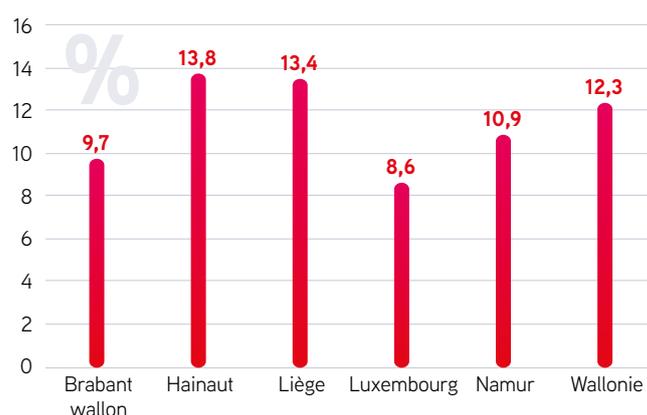


Source : Iweps.

140 IWEPS. Indicateurs statistiques.  
[www.iweps.be/indicateur-statistique/accueil-prescolaire-taux-de-couverture](http://www.iweps.be/indicateur-statistique/accueil-prescolaire-taux-de-couverture)



Taux de la demande d'emploi (déc. 2021)



Source : Iweeps.

Le secteur souffre également d'un manque de reconnaissance sociale et financière, à l'instar d'autres activités essentielles dont l'utilité sociétale fut rappelée au plus fort de la crise.

En conséquence, la FGTB wallonne revendique l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité de l'accueil ainsi que des conditions de travail et de rémunération des travailleuses et travailleurs. Le refus de toute marchandisation de l'accueil de l'enfance est en outre un préalable non négociable. Plus largement, la FGTB wallonne continue de revendiquer un financement structurel conséquent des milieux d'accueil qui garantisse la viabilité financière des structures, permette un renforcement substantiel du taux de couverture de places subventionnées et réponde aux besoins et défis décrits ci-dessous.

#### ► Accessibilité et qualité

- Une meilleure prise en compte de la fonction économique du milieu d'accueil et de son lien avec le marché de l'emploi, en lui donnant les moyens de s'ouvrir davantage aux personnes privées d'emploi, travaillant à temps partiel ou soumises aux prestations irrégulières, des phénomènes qui touchent particulièrement les femmes et ce en raison d'une flexibilité accrue mise en place par les employeurs. La FGTB, qui s'était opposée au transfert du FESC, revendique la restauration et l'amélioration de la cotisations 0,05 % (ONSS) comme contrepartie à la flexibilité grandissante obtenue par les employeurs.
- Une plus grande accessibilité aux enfants atteints d'un handicap ou de problèmes de santé, issus de familles précarisées ou de l'immigration. Le milieu d'accueil doit leur permettre d'accéder à une socialisation et soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale. Il doit représenter un levier pour lutter contre les inégalités sociales et de genre. Les milieux d'accueil devraient bénéficier d'un subside complémentaire pour un encadrement supplémentaire, cet investissement pouvant prévenir des difficultés à l'âge adulte, diminuant ainsi les transferts sociaux futurs. Un renforcement complémentaire des SASPE (Services d'accueil spécialisés de la petite enfance), pour les enfants en très grandes difficultés sociales, devra également être prévu.
- Le développement, en vue de la création de nouvelles places d'accueil et de la réduction des disparités sous-régionales, d'une programmation concertée de l'offre entre l'ONE et la Région wallonne (infrastructures et emplois APE), en privilégiant les arrondissements à indice socio-économique faible où le taux de monoparentalité est élevé et le taux d'emploi féminin faible. La création de places d'accueil subventionnées par l'ONE garantit une participation financière des parents proportionnelle à leurs revenus et améliore dès lors l'accessibilité pour les classes populaires et les femmes souhaitant intégrer le marché du travail.
- La prise en compte de la fracture numérique via la mise sur pied de dispositifs alternatifs à la plateforme numérique centralisant les demandes d'inscription.

## ► Conditions de travail

- Dans les crèches, la mise en place d'une norme d'encadrement couvrant la réelle période d'ouverture de 11h30/jour (au lieu des 7 h 36 actuelles), faisant ainsi évoluer la subvention d'1 accueillant équivalent temps plein (ETP) à 1,5 accueillant ETP par 7 enfants.
- Dans les crèches, l'augmentation de cette norme d'encadrement au-delà de 1,5 ETP par 7 enfants pour les projets d'accueil visant le renforcement de l'accessibilité sociale.
- Le passage au statut de salarié de l'ensemble des accueillantes conventionnées et la transition des co-accueils vers un milieu d'accueil collectif, d'ici à 2025, tel que le prévoit le nouveau contrat de gestion de l'ONE.
- La mise en œuvre du bachelier de la petite enfance dont les modalités pratiques doivent permettre au personnel d'accueil de le suivre dans une perspective d'évolution professionnelle et en faisant valoir leur expérience professionnelle via la validation des compétences.
- La qualité étant étroitement liée au financement, il est nécessaire de financer des temps de travail en équipe, des espaces réflexifs, des objectifs quant à la participation du personnel aux formations continues et leur remplacement durant les formations.
- Un financement des milieux d'accueil du secteur public qui prenne en compte les barèmes du secteur public et non plus ceux du secteur privé subventionné (CP 332).

Il est également indispensable d'accorder les moyens budgétaires nécessaires à l'**accueil temps-libre** afin d'améliorer les conditions de travail, de pérenniser l'emploi, de promouvoir la professionnalisation (via la formation initiale et continue ainsi que la validation des expériences). À l'instar de l'accueil de l'enfance, l'accessibilité de l'accueil temps-libre doit être améliorée, en particulier pour les enfants en situation de handicap, les familles confrontées au chômage et à l'emploi précaire ou issues de l'immigration. Il faudra également intégrer les impacts de la réforme des rythmes scolaires tout en veillant à la représentation des organisations syndicales dans les modèles de concertation.

Concernant l'**accompagnement des enfants maltraités**, il est également nécessaire d'améliorer le financement des Services d'accueil spécialisés de la petite enfance (SASPE) et des services SOS Enfants, qui font face à une augmentation du nombre et de la complexité des situations à prendre en charge, notamment celles envoyées par l'aide à la jeunesse, secteur avec lequel il s'agit d'évaluer les protocoles de collaborations. Une attention particulière devra notamment être portée sur le renforcement de l'encadrement des enfants la nuit.

Globalement, force est de constater que l'état financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'empêche d'investir suffisamment dans un secteur aussi essentiel que celui de la petite enfance<sup>141</sup>. La Wallonie et Bruxelles y suppléent en partie en accordant des moyens complémentaires en infrastructures et en emplois. Les moyens accordés restent cependant insuffisants pour répondre aux besoins et défis en jeu : le taux de couverture ne suit pas la croissance des naissances ; l'accessibilité financière est encore limitée et contraint de nombreux parents à se tourner vers les crèches commerciales par manque de places subventionnées ; la flexibilité horaire imposée aux parents n'est pas suffisamment prise en considération ; l'accord social conclu en Fédération Wallonie-Bruxelles ne permet pas d'accorder aux travailleurs et travailleuses les mêmes conditions que celles obtenues en Région wallonne...

L'offre d'accueil exerce en outre une fonction économique essentielle en permettant aux parents de maintenir leur activité professionnelle, de suivre une formation ou de rechercher un emploi et ce, particulièrement pour les femmes. En raison de ce lien étroit avec les politiques de l'emploi, la FGTB wallonne réaffirme sa résolution de Congrès de 2014 de régionaliser la politique d'accueil des enfants pour en assurer son développement, l'adapter au mieux aux spécificités régionales et aux besoins de la population.

## 7.2. ENFANCE ET SANTÉ

Dans le cadre de la promotion à la santé et de la médecine scolaire, une réflexion devra être menée sur une meilleure articulation entre les politiques menées par l'ONE pour les enfants et adolescents et celles menées par la Région pour les adultes et ce, dans le cadre d'un continuum de prise en charge.

---

141 À peine 164 millions d'euros sur 5 ans pour les nouvelles politiques dans le nouveau contrat de gestion de l'ONE.

### 7.3. RENFORCER LE DROIT AUX ALLOCATIONS FAMILIALES

La FGTB wallonne s'est toujours positionnée pour des solidarités et une sécurité sociale fédérale fortes. Elle s'est ainsi opposée à tout démantèlement de la sécurité sociale, et particulièrement à la sortie des allocations familiales du modèle fédéral et à leur transfert vers les Régions. Si certains transferts de compétences peuvent être défendus par la FGTB wallonne quand ils permettent de mieux adapter les politiques aux réalités de terrain et aux besoins de la population, toute attaque contre la sécurité sociale contribue quant à elle à la détérioration de la solidarité entre travailleuses et travailleurs ainsi qu'à l'affaiblissement du rapport de forces, en défaveur du monde du travail. La FGTB wallonne revendique donc la refédéralisation des allocations familiales et continuera à s'opposer à toute attaque contre le caractère fédéral de la sécurité sociale.

Une fois ce transfert imposé et accompli, la FGTB wallonne a cependant veillé et œuvré, dans le cadre de la concertation sociale au sein du Comité de la branche Famille de l'AViQ, à ce qu'il n'implique aucune perte de conquits sociaux pour les familles et à ce que le modèle développé en Wallonie prenne en compte la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales et de genre.

Dans ce cadre, si certaines de ses revendications ont pu être en partie entendues, d'autres, par contre, n'ont toujours pas abouti. En vue de renforcer le droit aux allocations familiales et de répondre aux urgences sociales qui s'imposent à nous, la FGTB wallonne défendra donc les priorités suivantes :

- ▶ l'accès aux suppléments sociaux doit pouvoir se faire l'année même de la perte de revenus pour les ménages se situant entre le plafond BIM et le plafond des 30.000 € (actuellement seuls les statuts BIM y ont accès) ;
- ▶ les plafonds de revenus doivent être supprimés pour tous les étudiants et étudiantes, y compris celles et ceux en alternance, à l'instar du modèle bruxellois ;
- ▶ une meilleure définition, plus précise, des notions de « fraude » et « de déclarations sciemment incomplètes ou erronées », ces notions ayant un impact pécuniaire important pour les familles en cas d'exigence de remboursement de suppléments sociaux ;
- ▶ le maintien et le renforcement de la caisse publique qui paie actuellement 35 % des allocations familiales et qui exerce un rôle social important envers les familles les plus fragilisées, dont les familles monoparentales, principalement constituées de mères seules avec enfants ;
- ▶ étendre le maintien de la majoration des allocations familiales pour les orphelin-e-s en cas de remise en ménage du parent survivant aux enfants dont le parent est décédé avant le 1er janvier 2019 (cette majoration est accordée si le parent est décédé après le 1<sup>er</sup> janvier 2019) ;
- ▶ mener une analyse prospective relative à la pauvreté infantile avec comme variable les allocations familiales en tenant compte de la situation des familles les plus fragilisées (à faibles revenus, bénéficiaire d'allocations sociales, issues de l'immigration, monoparentales, avec un enfant en situation de handicap...);
- ▶ le suivi de la reprise en Région wallonne des évaluations des enfants atteints d'une affection pour accorder les suppléments d'allocations familiales : suivi de la convention avec le SPF Sécurité sociale pour l'utilisation des locaux, du matériel et l'accueil des familles ainsi que la problématique de la pénurie de médecins évaluateurs qui pourrait être compensée par la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire (infirmiers, logopèdes, psychologues, etc.) chargée d'évaluer certaines pathologies.

## 8. POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE : RETOUR AU PUBLIC !

La libéralisation du secteur énergétique a été un échec désastreux... mais néanmoins prévisible ! Le secteur privé, animé par les seules logiques de marché et de profit, est en effet incapable de répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques qui se nouent autour de la question de l'énergie. Aujourd'hui, les tarifs flambent et la sécurité d'approvisionnement semble compromise tandis que le réchauffement commence à produire ses effets catastrophiques un peu partout, en touchant davantage les plus pauvres. L'urgence nous impose une décarbonation planifiée de toute l'économie, un projet d'ampleur impossible à mettre sur pied dans le cadre d'un secteur de l'énergie libéralisé.

Pour la FGTB wallonne cette transition — on devrait plutôt parler de révolution — devra donc être portée et gérée par le public, afin de garantir qu'elle soit socialement juste, prenne en compte la nécessaire réduction des inégalités, le maintien et la création d'emplois dans tous les secteurs, tout en répondant aux enjeux industriels régionaux.



La relance et le redéploiement économiques wallons ne pourront en effet se réaliser sans une politique énergétique assurant la sécurité d’approvisionnement et permettant de tendre vers une indépendance énergétique maximale. Or, la situation actuelle est loin de répondre à ces enjeux. Les inquiétudes relatives à la sécurité d’approvisionnement risquent au contraire de mettre en péril d’importants projets de reconversion industrielle ainsi que la compétitivité et l’emploi des entreprises wallonnes. La sortie du nucléaire, telle que prévue actuellement — à l’horizon 2025, sans anticipation politique quant à l’approvisionnement, la sauvegarde des emplois et la reconversion des travailleuses et travailleurs — renforce en outre ces inquiétudes.

Pour la FGTB wallonne, une reprise en main publique s’impose, aux niveaux fédéral et régionaux. Au niveau wallon, un pôle public régional, au sein duquel les interlocuteurs sociaux devraient être intégrés, serait en effet le plus à même de garantir au maximum l’approvisionnement énergétique, tout en veillant à la défense de l’intérêt général via, entre autres, le contrôle des prix.

La mise sur pied d’un tel pôle devrait s’accompagner d’une politique massive d’investissements publics afin de développer le plan d’équipement nécessaire qui permettrait, en outre, d’engendrer la création de nombreux emplois directs et indirects, tant dans le secteur de l’énergie (démantèlement des centrales, énergies renouvelables...) que dans les nombreux autres qui dépendent du renforcement de la politique énergétique. Il est notamment fondamental, tant au niveau du développement des énergies renouvelables que de la transition industrielle bas carbone qui reposent sur la disponibilité de ressources importantes en métaux et autres matières premières non énergétiques, que la Wallonie se dote d’unités de recyclage dans le but de renforcer également son autonomie vis-à-vis des matières premières critiques.

En l’état actuel de la situation, dans l’attente de la mise en œuvre de ce plan d’équipement régional, et tout en réaffirmant sa position de principe en faveur de la sortie du nucléaire, la FGTB wallonne continue à plaider pour la prolongation temporaire d’au moins un réacteur nucléaire au niveau wallon, vu l’impréparation et le manque d’anticipation du politique, notamment sur la transition énergétique, les énergies renouvelables, les problèmes annoncés quant à la sécurité d’approvisionnement — rendus encore plus criants depuis le début du conflit en Ukraine — et les conséquences sur l’emploi. Cette prolongation temporaire devra néanmoins recevoir l’aval de l’Agence européenne de sécurité nucléaire et s’inscrire dans le cadre d’une sécurité d’approvisionnement basée de manière croissante sur les énergies renouvelables. Elle devrait en outre permettre de préparer plus sérieusement la reconversion des travailleurs et travailleuses du secteur et des entreprises sous-traitantes ainsi que le démantèlement des centrales existantes par des entreprises wallonnes ou une filière publique spécifique créée à cet effet.

## 8.1. LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

L’envolée des prix du gaz et de l’électricité a considérablement aggravé la situation de précarité énergétique, qui touchait déjà plus d’un ménage wallon sur quatre avant même cette hausse drastique. L’origine de ce phénomène réside le plus souvent dans une consommation excessive, liée à un manque d’efficacité énergétique du logement, des revenus insuffisants ou le prix trop élevé de l’énergie. Ce sont ces causes qu’il faut combattre au niveau politique et non faire porter la responsabilité sur les citoyennes et citoyens.

Considérant l’accès à l’énergie comme un droit fondamental, la FGTB wallonne réclame donc :

- ▶ l’interdiction des coupures d’énergie ainsi que la sortie définitive du système des compteurs à budget, qu’ils soient analogiques ou communicants. Loin de constituer un outil rationnel de gestion de la consommation, ce système génère au contraire des auto-coupures de la part des ménages aux plus faibles revenus ;
- ▶ l’élargissement des conditions d’accès des ménages au tarif social pour le gaz et l’électricité sur la base de critères de revenus plutôt que de catégories sociales spécifiques ;
- ▶ la mise en place d’un accompagnement spécifique pour ces mêmes ménages afin de les soutenir dans les démarches d’amélioration énergétique de leur logement et dans l’accès aux aides régionales ;
- ▶ des obligations progressives de rénovation énergétique des logements mis en location, articulées avec une grille incitative des loyers pour éviter une augmentation de loyer supérieure aux économies d’énergie réalisées pour le ou la locataire ;
- ▶ un accompagnement des propriétaires-bailleurs dans leur démarche et dans l’accès aux aides, considérant que beaucoup d’entre eux, notamment les plus âgés, dépendent de leurs revenus locatifs et se trouvent en difficulté face au renforcement des normes énergétiques ;



- ▶ une réflexion sur la transition énergétique visant à en élargir l'assiette de financement reposant aujourd'hui principalement sur les factures énergétiques et qui n'est pas tenable à long terme. Il convient donc de trouver d'autres sources de financement, notamment via l'impôt des personnes physiques (IPP), pour éviter de faire peser le poids de la transition énergétique et des mesures sociales sur les ménages n'ayant pas les moyens d'investir en faisant contribuer davantage les revenus les plus hauts.

La libéralisation du marché de l'énergie va en outre en s'approfondissant et se complexifiant. La FGTB wallonne a toujours été opposée à ce processus et revendique la renationalisation de ce secteur stratégique essentiel. Mais, aujourd'hui, les politiques de développement des énergies renouvelables basées sur la gestion flexible de la demande risquent de creuser encore davantage l'écart entre celles et ceux pouvant investir dans la domotique et les équipements d'autoproduction (panneaux photovoltaïques) et les autres, locataires notamment, qui subiront la situation. En attendant la concrétisation politique de la renationalisation du secteur, une piste temporaire pourrait être trouvée à l'échelle régionale, via la mise sur pied d'un acheteur unique public d'électricité et de gaz pour les ménages, dans le cadre d'un réel contrôle démocratique. Les ménages auraient dès lors la possibilité de rejoindre ce « grand achat groupé public », plutôt que de devoir, à leur échelle, comparer les différentes offres.

## 8.2. POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE INDUSTRIELLE : ANTICIPER ET RÉFORMER LES ACCORDS DE BRANCHE

L'indispensable transition impose également une meilleure anticipation, en lien avec le redéploiement économique et industriel wallon. Des feuilles de route pour la transition des secteurs industriels wallons les plus concernés par la décarbonation doivent être négociées dans le cadre de la concertation sociale, aux niveaux régional, sectoriel et de l'entreprise. Les objectifs qui doivent conduire les négociations sont la préservation et le développement de l'emploi, la réindustrialisation vers des secteurs porteurs d'avenir ainsi que la relocalisation des activités stratégiques, en prenant en compte l'ensemble des chaînes de valeur. Dans ce cadre, la Cellule de prospective et d'anticipation, dont la FGTB wallonne revendique depuis longtemps la mise sur pied, aurait un rôle essentiel à remplir.

Au niveau régional, la FGTB wallonne revendique également une profonde révision des Accords de branche, conclus sur base volontaire entre la Région et les fédérations industrielles. Ces accords, portant notamment sur des objectifs d'amélioration de l'efficacité énergétique et d'émissions de CO<sub>2</sub>, ont en effet un coût important : les réductions sur le prix de l'énergie, les différents subsides ont représenté un total d'environ 740 millions d'euros sur la période 2014-2020. Les Accords de branche sont de plus particulièrement opaques et les organisations syndicales ne sont pas représentées dans les comités directeurs qui comptent uniquement des représentantes et représentants de la Région et des fédérations patronales.

Outre la faiblesse des ambitions et engagements, il faut également dénoncer le caractère contreproductif des réductions du coût de l'énergie pour les entreprises et le fait qu'ils soient accordés aussi bien aux entreprises qui réalisent des projets qu'aux entreprises qui ne font rien, le bilan étant globalisé par fédération industrielle.

Pour la troisième génération d'Accords de branche qui démarrera en 2023, la FGTB wallonne demande :

- ▶ la participation des organisations syndicales au processus, via leur intégration dans les comités directeurs. Il est également indispensable que l'information des représentants des travailleuses et travailleurs concernant les projets mis en œuvre par les entreprises ainsi que les rapports par fédération industrielle soit rendue obligatoire tant au niveau des Conseils d'entreprise, qu'au niveau sectoriel et interprofessionnel ;
- ▶ le renforcement des approches volontaires par une approche davantage proactive. Il s'agit de dépasser la seule atteinte des objectifs énergétiques et climatiques wallons pour promouvoir le redéploiement économique régional dans le cadre d'une industrie décarbonée, ainsi que les investissements dans des technologies innovantes. À ce titre, une révision des règles de déficits excessifs prévues par le Pacte budgétaire européen s'impose, afin de neutraliser les investissements publics liés à la décarbonation ;
- ▶ des aides publiques cohérentes et réellement efficaces par rapport aux objectifs fixés ;
- ▶ la lutte contre les effets d'aubaine. L'argent public doit servir à financer uniquement les investissements qui ne pourraient pas être réalisés en l'absence d'aides et qui sont cohérents avec les objectifs énergétiques et climatiques de la Wallonie ;
- ▶ l'obligation de maintien du niveau d'emploi sur les différents sites de production des entreprises en Accords de branche ainsi que la perte des avantages accordés pour toute entreprise participante qui délocaliserait une activité polluante. Dans ses accords avec les fédérations industrielles, la Wallonie doit contractualiser les sanctions à prévoir dans ces cas ;

- ▶ la prise en compte de l'ensemble des chaînes de valeur afin d'encourager les sauts technologiques et le développement de l'économie circulaire. Les aides devraient en outre cibler en priorité les entreprises innovantes qui investissent dans les technologies de rupture et les entreprises électro-intensives soumises à la concurrence internationale ;
- ▶ l'interdiction de compenser les projets en matière d'énergies renouvelables par des efforts moindres en matière d'efficacité énergétique ;
- ▶ une plus grande transparence : les données relatives aux avantages octroyés, à leur montant, aux projets financés, aux résultats en matière de réductions d'émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et d'économies réalisées devraient être disponibles par entreprise et pas uniquement par secteur ;
- ▶ un cadre statistique wallon permettant d'évaluer la réelle contribution des accords aux objectifs climatiques ;
- ▶ au niveau des entreprises concernées, des actions concrètes en matière de formation et de reconversion des travailleuses et travailleurs impactés par les projets développés.

Ce thème doit également faire l'objet de démarches politiques à l'échelle européenne car le cadre européen renforce la mise en concurrence entre Régions et pays.

## 9. LA MOBILITÉ, À LA CROISÉE DES URGENCES

Le défi climatique implique des politiques de réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre. En Wallonie, les transports représentent le deuxième secteur émetteur (un quart des émissions wallonnes, l'industrie occupant la première place avec 29 %) et ses émissions sont en forte hausse<sup>142</sup>. Les transports ont donc un rôle crucial à jouer dans les stratégies à développer contre le réchauffement climatique.

Mais la mobilité et la question des transports ont également une importance particulière en matière de lutte contre la pollution ; de protection de la santé publique ; de réduction des inégalités territoriales, de genre, de classe... ; d'accès aux services publics, à l'emploi, à la formation ; d'amélioration de la qualité de vie... L'enjeu est de basculer vers une mobilité plus durable, moins pensée pour la seule voiture, moins polluante et émettrice de gaz à effet de serre mais également plus égalitaire.

Dans ce cadre, les objectifs de la vision régionale FAST 2030<sup>143</sup> constituent des pas dans la bonne direction. Pour que ces objectifs puissent être pleinement atteints, il faudra veiller à garantir la concertation sociale et l'implication des interlocuteurs sociaux, ce qui est loin d'être le cas actuellement.

Pour la FGTB wallonne, le rôle central et fondamental des services publics doit être réaffirmé, défendu et renforcé. Les transports publics sont en effet primordiaux dans la lutte contre les externalités négatives de l'ultra prédominance de la voiture. Mais ils sont également les plus à même de garantir à toutes et tous à une mobilité de qualité et accessible financièrement. Les services publics auront néanmoins d'importants défis à relever suite aux conséquences de la pandémie et des confinements. Outre la baisse de fréquentation et de recettes et malgré le fait que le développement du télétravail ne se soit pas traduit par une baisse des déplacements en voiture, il est en effet à craindre que la droite n'utilise cette évolution comme argument pour diminuer les dépenses et investissements en matière de transports publics. Pour la FGTB wallonne, c'est évidemment le chemin inverse qu'il faut emprunter : le renforcement de l'offre de transports publics, basé sur le rail en tant que réseau structurant, à développer en intermodalité avec les autres transports en commun et modes de transport.

Parallèlement à la défense et au renforcement des services publics, il est également primordial de stimuler et développer d'autres alternatives crédibles à la voiture. Le renforcement de l'intermodalité, des politiques de développement de la mobilité douce et active (marche, vélo...), le covoiturage ou les plans de mobilité collectifs négociés en entreprise ont aussi leur rôle à jouer. Ces politiques constituent également un élément de réponse, parmi d'autres, à la hausse actuelle — et probablement future — des prix des carburants. Et, parmi celles-ci, la mobilité douce et active présente en outre des avantages non négligeables en termes de santé publique.

Au niveau du transport des marchandises, il est également urgent qu'un transfert modal s'opère entre le transport par route et le transport par voie fluviale et par le rail. La cyclo-logistique doit aussi se déployer pour permettre d'effectuer

142 Les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 24 % en 30 ans au niveau belge.

143 Fluidité Accessibilité Sécurité Santé Transfert modal.

la « *Livraison sur le dernier kilomètre*<sup>144</sup> » de manière plus écologique. Développer davantage l'intermodalité est donc indispensable. Il reste en effet 8 ans pour atteindre les objectifs de transfert modal de la vision FAST du gouvernement en matière de fret. Cependant, même si ces objectifs devaient être atteints à l'horizon 2030, la route resterait le mode dominant avec 75 % de part modale<sup>145</sup>. La motorisation des poids lourds et des utilitaires doit également évoluer vers une motorisation moins polluante et moins émissive en CO<sub>2</sub>. À plus court terme, la fiscalité des véhicules utilitaires, dont le nombre a fortement augmenté sur une dizaine d'années, doit être revue pour mieux prendre en compte leurs impacts environnementaux.

Les urgences environnementales, sociales et économiques nous imposent donc une politique de mobilité ambitieuse. Pour la FGTB wallonne, il est indispensable de la développer sur plusieurs axes.

### ► **Transports publics**

- Réaffirmer le rôle central des transports publics dans le développement d'une mobilité durable et accessible à toutes et tous.
- Continuer à investir massivement dans les transports publics :
  - en tournant le dos aux logiques libérales entraînant les fermetures de gares, la réduction de l'offre, les suppressions d'emplois et de guichets... ;
  - en développant au contraire l'offre de transports en commun, leur accessibilité (notamment en zone rurale) et leur attractivité, tant pour la population qu'en termes de conditions de travail et de salaire des travailleurs et travailleuses de ces services ;
  - en renforçant l'accessibilité et la sécurité des infrastructures par un aménagement plus sécurisant ;
  - en continuant à développer les infrastructures : développement de BHNS<sup>146</sup>, de nouveaux sites propres, de gares de correspondances, etc.
- S'assurer que le soutien du gouvernement wallon — qui était intervenu en 2020 pour combler les pertes financières des TEC entraînées par la crise Covid<sup>147</sup> — soit pérennisé pour les années à venir en cas de nouvelles pertes.
- Vérifier le respect de l'objectif gouvernemental d'augmentation de 10 % de l'offre des TEC. Dans ce cadre, le suivi du redéploiement du réseau du TEC par la Cellule Mobilité de la FGTB wallonne s'avèrera essentiel.
- Supprimer les dispositifs de service minimum et autres entraves au droit de grève des travailleurs et travailleuses des transports publics, que ce soit dans les TEC au niveau régional ou à la SNCB au niveau fédéral. Le respect du droit de grève dans les services publics constitue en effet une des meilleures garanties contre les tentatives de privatisation.
- S'assurer que les objectifs de gratuité poursuivis par le gouvernement wallon englobent bien toutes les catégories de la population qu'il est nécessaire de toucher pour favoriser le transfert modal. La FGTB wallonne estime que la tranche d'âge des 12-17 ans et les personnes privées d'emploi devraient également pouvoir bénéficier de la quasi-gratuité (12 €/an) déjà d'application pour les personnes sous statut BIM et qui le sera prochainement pour les 18-24 ans.
- Mettre en œuvre la vision pour le rail belge à l'horizon 2040 (mise en œuvre de l'accord de gouvernement fédéral) et conclure de nouveaux contrats de gestion pour la SNCB et Infrabel en lien avec cette nouvelle vision.
- Accélérer et finaliser des travaux du RER en Wallonie et à Bruxelles<sup>148</sup>.

---

144 La *Livraison sur le dernier kilomètre*, ou *Last mile*, désigne la seconde étape des chaînes d'approvisionnement quand celles-ci sont scindées entre une livraison longue distance amenant les biens jusqu'à un centre de dépôt d'où ceux-ci sont ensuite redistribués sur de plus courtes distances.

145 Contre 82 % en 2017.

146 Bus à haut niveau de service qui seront développés à Charleroi, Mons et Liège.

147 En 2020, les ventes de titres de transport ont diminué de 63 % et entraîné une baisse de recettes de 38,4 %. Le chiffre d'affaires des TEC a chuté de 35 %, passant de 118,5 millions d'euros l'année précédente à 77,2 millions d'euros en 2020.

148 L'accord du gouvernement fédéral prévoit ce développement mais les concrétisations se font attendre.

### ► **Au niveau des entreprises**

- Instaurer la prise en charge à 100 % par l'employeur des frais de déplacement domicile-travail en transports publics (trains et transports en commun), et maintenir le système du tiers-payant avec intervention des pouvoirs publics (système 80/20) dans le cadre d'une enveloppe budgétaire ouverte. Le système du tiers-payant devrait aussi englober le transport via les TEC ou De Lijn.
- Généraliser l'indemnité vélo à tout le secteur privé, ce qui permettra, au niveau wallon, de favoriser l'utilisation des primes vélos accordées pour les déplacements domicile-lieu de travail.
- Imposer des plans de déplacement d'entreprise dans les entreprises occupant plus de 100 personnes.
- Instaurer l'obligation de désigner un coordinateur mobilité pour les entreprises de plus de 50 travailleurs et travailleuses.
- Investir dans des parcs de vélos électriques à mettre gratuitement à disposition des travailleurs et travailleuses.
- Encourager le covoiturage, particulièrement pour les déplacements des travailleurs et travailleuses à pause ou en horaire décalé. Cette démarche pourrait se concrétiser par la négociation d'accords au niveau des secteurs.

### ► **Au niveau politique**

- Garantir le respect de la concertation sociale et la prise en compte réelle et effective des avis des interlocuteurs sociaux.
- Améliorer et renforcer la coordination entre les Régions, le Fédéral et les pouvoirs locaux (communes et provinces) en matière de transports publics.
- Réformer la fiscalité automobile afin que celle-ci intègre les impacts environnementaux, tout en étant socialement juste, afin de ne pas pénaliser les personnes dont les faibles revenus ne leur permettent pas de changer de véhicule.
- Mettre en place une filière wallonne de conversion électrique des véhicules à moteur thermique, essence ou diesel (*rétrofit* électrique). Cette filière pourrait être génératrice d'emplois locaux et durables (car difficilement délocalisables) et donc constituer une piste intéressante dans le cadre du redéploiement économique et de la transformation sociale et écologique de l'économie.
- Réformer le modèle fédéral actuel des voitures de société. À défaut d'une suppression totale du système – qui mettrait fin au manque à gagner social et fiscal collectif tout en respectant les avantages des travailleuses et travailleurs concernés – des critères de masse et de puissance devraient, à tout le moins, être fixés afin d'exclure les véhicules les plus polluants du système.
- Inciter les entreprises à installer des parkings vélos sécurisés.

### ► **Autres politiques de mobilité**

- Développer des « Plans de mobilité des zones d'activités » (PMZA) dans tous les parcs d'activité économique wallons afin d'améliorer l'accessibilité de ces zones qui occupent au moins 180.000 travailleuses et travailleurs. Le débat pour la mise en place de coordinations entre les CPPT de zonings dans le cadre du développement du syndicalisme de réseau tout en continuant à défendre une diminution des seuils pour l'établissement des CPPT, pourrait jouer un rôle central et être déterminant dans cette dynamique.
- Renforcer la création de parkings *Park + Ride*<sup>149</sup> (P+R) à proximité des centres urbains avec des navettes régulières gratuites afin de désengorger les centres villes. Ces parkings doivent devenir de véritables points multimodaux.
- Adopter le nouveau *Plan Wallonie cyclable* pour renforcer le développement de la mobilité cyclable notamment en continuant à accélérer le développement des infrastructures pour les vélos : pistes cyclables de qualité et davantage sécurisées (les sites propres sont une des options), interconnectées et formant un réseau cyclable cohérent avec les infrastructures de transports publics, aménagements de carrefours, signalisation, parkings sécurisés...
- Renforcer les investissements en lien avec l'intermodalité, notamment en développant des pôles multimodaux.
- Développer l'intégration tarifaire et horaire des différents modes de transports et un système MaaS<sup>150</sup>.

---

149 Les parking P+R permettent de garer son véhicule ou son vélo dans un environnement sécurisé à la périphérie des villes.

150 *Mobility As A Service*, système intégré intelligent d'information, de réservation, d'achat et de validation des billets de services de mobilité centré sur l'utilisateur. Le MaaS implique l'intégration de tous les services de mobilité disponibles sur un territoire : les transports publics (bus, tram, métro, train) et les modes partagés privés ou publics (vélos, trottinettes, autopartage, covoiturage, etc.).

- Dans les zones rurales, développer le transport à la demande en complément de l'offre de transport public et soutenir le travail des Centrales locales de mobilité.
- Concrétiser le Plan piétons.

## 10. L'ACCÈS À L'EAU : UN DROIT FONDAMENTAL

Pour la FGTB wallonne, c'est le maintien du secteur de l'eau dans la sphère publique qui est le garant principal de la conservation de ce patrimoine commun et de l'accès universel à cette ressource vitale. Ce secteur ne peut faire l'objet d'aucune marchandisation, comme c'est à présent le cas dans le secteur énergétique, libéralisé et soumis à la loi du marché et ses dérives. De même, il est indispensable de garantir le rôle de régulation du prix du Comité de contrôle de l'eau et de porter une attention toute particulière à la qualité de cette ressource, de la source jusqu'au robinet. Il s'agit là de fondamentaux non négociables.

En 2021, le Comité de contrôle de l'eau (CCEAU), hébergé au sein du CESE Wallonie et dans lequel les interlocuteurs sociaux sont représentés, a émis un certain nombre de recommandations visant à réduire la précarité hydrique. Certaines des positions de la FGTB wallonne ont été entendues et ces recommandations sont, à l'heure actuelle, encore dans l'attente d'une réponse du gouvernement. L'avis du CCEAU préconise, entre autres, l'instauration d'un tarif social qui pourrait bénéficier aux consommatrices et consommateurs les moins favorisés. Cette piste peut sembler intéressante mais la FGTB wallonne s'est positionnée pour un tout autre système : l'instauration d'un socle de base d'accès à l'eau pour tenir compte du caractère vital de la ressource, sous forme de premiers mètres cubes gratuits ou à très bas prix. La mise en œuvre de ce socle de base doit s'accompagner de plusieurs mesures :

- ▶ à court terme, la mise sur pied d'un tarif social conjoncturel (à l'instar de l'énergie, pendant la durée du plan de paiement, et pour des groupes cibles (relatif à un niveau de revenus, à déterminer, comme dans le cas du statut BIM);
- ▶ le dégagement de moyens importants pour financer les dépenses en investissement nécessaires sur les réseaux de distribution;
- ▶ le financement alternatif de l'assainissement des eaux usées qui pourrait, par exemple, se faire au travers de l'impôt dont le caractère progressif devrait être renforcé.

Plus largement, pour la FGTB wallonne, l'objectif de réduction de la précarité hydrique pourra également être atteint via plusieurs canaux d'action :

- ▶ l'amélioration des conditions de logement via, entre autres, le *Plan de rénovation des logements publics*;
- ▶ la lutte contre le non-recours aux aides, qui passera par une meilleure information de la population, un renforcement du réseau de connaissances entre acteurs associatifs et publics, ou la création d'une cellule publique complémentaire qui interviendrait en cas de non-recours au droit ou de refus d'octroi d'un CPAS;
- ▶ l'augmentation des moyens du Fonds social de l'eau;
- ▶ le renforcement du recours des CPAS au FSE et l'uniformisation des conditions d'octroi et règles d'intervention pour l'ensemble des CPAS afin de garantir l'égalité des droits dans toute la Wallonie;
- ▶ des mesures ciblant la facturation et les procédures de recouvrement : interdiction définitive des compteurs à prépaiement, limitation – voire interdiction – des frais d'huissiers, octroi plus facile des plans de paiement, fractionnement des factures, etc.
- ▶ Enfin, si des compteurs communicants<sup>151</sup> devaient être utilisés en Wallonie, leur introduction ne pourrait se faire que dans la transparence et en analysant plusieurs éléments : l'intérêt et les possibilités d'économies réelles pour les ménages, le coût d'installation, l'impact pour les classes populaires, les possibilités de coupure à distance, les risques d'aggravation de la fracture numérique ou encore la collecte et l'utilisation des données.

151 Un compteur est dit « communicant » quand il mesure de manière détaillée la consommation et transmet les données au fournisseur.

# 11. LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS : UNE PRIORITÉ SYNDICALE

Les inégalités et discriminations structurelles — de classe, de genre, d'origine, d'âge... — touchent une part importante de la population dans de nombreux domaines : accès à l'emploi, à la formation, à la santé, à un logement de qualité, à la justice, à la culture, mais aussi au niveau de l'enseignement, de l'accueil des aînées et aînés ou encore de celui de la petite enfance...

Ces discriminations doivent toutes être combattues aussi bien par des politiques globales assurant une meilleure redistribution des richesses que par la prise en compte de cette problématique, de manière transversale, dans l'ensemble des politiques, à quelque niveau de pouvoir que ce soit.

Les discriminations à l'œuvre à l'embauche et dans l'emploi revêtent cependant une importance toute particulière pour une organisation syndicale comme la nôtre. En ce domaine, la FGTB wallonne réaffirme son attachement à la notion d'égalité des droits et dénonce l'instrumentalisation économique des différences que sous-tend la promotion du concept de « diversité » sur le marché de l'emploi. Elle se bat pour le respect des droits de toutes les travailleuses et tous les travailleurs, quel que soit leur statut administratif, et ne peut accepter que certains d'entre eux soient maintenus hors du droit, dans une situation de vulnérabilité extrême à l'égard d'employeurs peu scrupuleux.

Ce faisant, elle s'engage à prévenir, dénoncer et combattre tout acte traitant moins favorablement une personne qu'une autre, dans une situation comparable et ce, sur base d'un des critères protégés par les textes normatifs et sans que cet acte ne puisse légalement être justifié.

La FGTB wallonne et sa Cellule Lutte contre les discriminations (CLCD) insistent sur la nécessité de la mise en œuvre et du respect de la CCT 95 qui promeut le principe de l'égalité de traitement durant toutes les phases de la relation de travail : conditions d'accès à l'emploi, conditions de travail et règles en matière de licenciement. Pendant la durée de cette relation, l'employeur ne peut faire de distinction sur la base d'éléments fondés sur « l'âge, le sexe ou l'orientation sexuelle, l'état civil, le passé médical, la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, les convictions politiques ou philosophiques, le handicap, l'affiliation à une organisation syndicale ou à une autre organisation »<sup>152</sup>.

Il est donc essentiel de mettre en œuvre ces principes au sein des différents organes de concertation dans l'entreprise.

Outre la mise en œuvre et le respect de la CCT 95, la FGTB wallonne revendique également :

- ▶ de rendre obligatoire la CCT 38 qui porte sur la non-discrimination à l'embauche, avec son code de bonne pratique ;
- ▶ l'enseignement obligatoire, dans le cadre d'études ou formations en lien avec l'embauche, des règles et bonnes pratiques visant à réaliser un recrutement neutre et non discriminatoire ;
- ▶ le renforcement des dispositifs permettant les appels mystères et les tests de situation visant à identifier les discriminations à l'embauche. La palette des discriminations à identifier devrait être élargie et davantage d'acteurs devraient pouvoir les pratiquer : organismes publics comme Unia et l'IEFH<sup>153</sup>, les syndicats et les organisations de lutte contre les discriminations ;
- ▶ le respect des quotas d'embauche de travailleurs et travailleuses en situation de handicap dans le secteur public ainsi que l'instauration d'un quota équivalent dans le secteur privé, avec sanctions à la clé en cas de non-respect ;
- ▶ une politique répressive plus sévère pour les auteurs de faits discriminatoires. La possibilité d'un cumul de peines dans les cas relevant de l'intersectionnalité pourrait être envisagée : si des faits relèvent de plusieurs critères légaux protégés, la victime devrait pouvoir réclamer jusqu'à 6 mois d'indemnités pour chacun de ces critères ;
- ▶ le renforcement de la protection des déléguées et délégués syndicaux<sup>154</sup>.

---

152 Convention collective de travail n° 95 concernant l'égalité de traitement durant toutes les phases de la relation de travail. Conseil national du travail. (10 octobre 2008).  
<http://www.cnt-nar.be/CCT-COORD/cct-095.pdf>

153 Respectivement l'ex-Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

154 Voir, à ce sujet le chapitre *Libertés syndicales : repartir à l'offensive*.



## 12. ENVIRONNEMENT

### 12.1. ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

Les deux principales urgences environnementales globales qui occupent actuellement les esprits et débats sont le réchauffement climatique et la destruction de la biodiversité... à juste titre puisqu'elles menacent, à moyen terme, la survie même de l'humanité. Mais ce ne sont pas les seuls enjeux écologiques ayant une influence sur les conditions de vie et la santé des travailleurs et travailleuses ainsi que de l'ensemble de la population. Les pollutions de l'air, des terres et de l'eau — entraînées elles aussi par la course au profit immédiat et la surexploitation capitaliste du vivant et des ressources — ont, elles aussi, de graves conséquences<sup>155</sup>. Et, comme toujours dans les économies capitalistes, ce sont les plus pauvres qui sont en première ligne.

Rappelons, par exemple, que les substances chimiques sont la première cause de mortalité au travail en Europe, faisant plus de 100.000 victimes chaque année. En Belgique, 11,6 % des travailleuses et travailleurs estiment qu'ils sont exposés à des produits chimiques pendant au moins ¼ de leur temps de travail. À ce jour, seul 1 % de l'ensemble des produits chimiques a été testé pour évaluer leur degré de sécurité et les dangers qu'ils représentent pour la santé et l'environnement. La nocivité des perturbateurs endocriniens, en particulier, n'est pas liée qu'à une seule exposition mais bien à la répétition de celles-ci, ainsi qu'à l'effet « cocktail » des interactions entre différentes substances. De plus, les effets — notamment cancérigènes, mutagènes et neurotoxiques — de ces perturbateurs n'interviennent parfois qu'à (très) long terme, ce qui rend d'autant plus difficile l'analyse des risques. De même, l'impact des nanoparticules sur la santé et l'environnement sont encore relativement peu étudiés et connus alors que leur utilisation par l'industrie est en pleine croissance.

En Wallonie, le débat sur l'approvisionnement et la qualité de l'eau<sup>156</sup> ne pourra pas non plus éluder la question de l'altération des masses d'eau causée par des facteurs liés aux activités domestiques et de services (assainissement insuffisant des eaux usées), aux activités agricoles (nitrate, pesticides...) et aux activités industrielles. Malgré l'amélioration de l'équipement des stations d'épuration en traitement tertiaire, l'augmentation du taux d'égouttage et de collecte et celui du taux d'équipement en stations d'épuration autonomes, les objectifs de la directive-cadre européenne sur l'eau ne sont en effet pas atteints en Wallonie.

Enfin, il est également nécessaire de responsabiliser davantage les entreprises par rapport à leurs externalités négatives. À l'instar de leurs impacts en termes de maladies professionnelles et de soins de santé, les répercussions de leurs activités sur l'environnement ne sont pas suffisamment prises en considération : pollution de l'air, des sols, de l'eau, etc.

Pour permettre que des améliorations soient réalisées dans tous ces domaines, la FGTB wallonne estime donc indispensable l'adoption de normes plus contraignantes en matière de protection au travail, de rejets industriels et d'utilisation d'intrants agricoles.

Il est également indispensable d'assurer l'indépendance des études toxicologiques qui reposent actuellement en grande partie sur les données de l'industrie elle-même et d'appliquer le principe de précaution pour assurer la sécurité des travailleuses et travailleurs confrontés — ou susceptibles de l'être — à des produits potentiellement dangereux.

### 12.2. SANTÉ ET SÉCURITÉ DANS LES « EMPLOIS VERTS » ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les emplois verts sont susceptibles de concerner l'ensemble des activités économiques. Il s'agit toutefois le plus souvent d'emplois en évolution nécessitant l'acquisition de nouvelles compétences par le travailleur ou la travailleuse, plutôt que d'emplois réellement nouveaux. Des secteurs comme l'énergie, la gestion des déchets, l'agro-alimentaire, la construction, la mobilité sont appelés à croître et à se transformer, notamment à travers le développement des énergies renouvelables ou de l'économie circulaire.

Or, ces nouveaux emplois s'accompagnent aussi... de risques nouveaux, encore trop peu documentés et pris en compte par la législation sur la santé et la sécurité au travail.

---

<sup>155</sup> Il ne s'agit évidemment pas de mettre en opposition ces phénomènes, d'autant plus que ceux-ci sont intimement liés et se renforcent mutuellement.

<sup>156</sup> Voir, à ce sujet, le chapitre *L'accès à l'eau : un droit fondamental*.



Pour parvenir à une économie « zéro déchet », les personnes travaillant à la fin de la chaîne de production sont exposées à une très vaste gamme de matériaux, y compris certains relativement récents, dont les dangers sont encore peu connus et pour lesquels la traçabilité est insuffisante. On observe d'ores et déjà, sur certains sites d'exploitation, des taux anormaux d'occurrence de certaines pathologies graves sans que des mesures adéquates soient prises au niveau de la prévention ou de la reconnaissance de ces pathologies comme maladies professionnelles. Le recyclage ou le recours à des matériaux recyclés — notamment dans la construction — exposent les travailleurs et travailleuses à des risques nouveaux.

Dans ce contexte, la FGTB wallonne demande<sup>157</sup> :

- ▶ de mieux documenter les risques en matière de santé et de sécurité liés aux « emplois verts » et d'adapter la législation sur le bien-être au travail en fonction de ces analyses nouvelles ;
- ▶ la réalisation d'un cadastre des emplois nouveaux — ou en évolution — liés aux investissements réalisés par l'entreprise, au niveau de la zone d'activités ou de la filière, pour réduire son impact sur l'environnement : nouveaux modèles de production (économie circulaire), introduction de nouvelles technologies, nouvelles procédures... ;
- ▶ d'adapter la concertation sociale aux évolutions du tissu économique liées au développement de l'économie circulaire et notamment à l'interdépendance croissante entre les entreprises et au développement des activités de services autour du produit ;
- ▶ d'intégrer l'exposition à des produits dangereux pour la santé parmi les critères de pénibilité.

Via RISE (Réseau intersyndical de sensibilisation à l'environnement), la FGTB wallonne continuera à développer une offre de formation et de matériel afin d'outiller les délégations et les permanentes et permanents syndicaux sur la transition énergétique, à partir des organes de concertation des entreprises.

## 13. DROIT À L'ALIMENTATION

Le droit à une alimentation saine, nutritive, de qualité et disponible en quantité suffisante est un droit humain fondamental. Dans un contexte marqué par la pollution et l'épuisement des sols et ressources, le dépassement du modèle agricole développé dans les années 50, la raréfaction et les pénuries de matières premières, des tensions géopolitiques croissantes, la spéculation sur les ressources et les terres arables, les scandales alimentaires et une méfiance grandissante à l'égard de l'industrie agro-alimentaire, une demande croissante de bio et de circuits courts... la question transversale de l'alimentation revêt une importance toute particulière.

Dans ce domaine aussi, les classes populaires sont en première ligne, contraintes de se tourner vers les produits les moins chers, souvent de mauvaise qualité, surchargés en graisses, sucres, sels, exhausteurs de goûts et autres composants chimiques par les industriels de l'agro-alimentaire. Cette surexposition aux produits de mauvaise qualité a bien évidemment d'importantes répercussions en matière de santé et d'espérance de vie (en bonne santé). Cette dimension sociale et ce lien avec la santé rendent indispensable le renforcement de l'accès de toutes et tous à des aliments sains et de qualité, aux circuits courts et aux produits issus de l'agriculture biologique. Cette dynamique pourra être développée en renforçant notamment la fourniture en produits frais et locaux des collectivités : cantines scolaires, cuisines collectives des hôpitaux, des services publics, maisons de repos (et de soins), structures d'accueil, de jeunesse, culturelles ou sportives... Cette problématique devrait donc être intégrée dans les appels d'offres et les critères des marchés publics.

La FGTB wallonne se positionne en faveur d'une approche de l'alimentation fondée sur les ressources disponibles, la qualité des productions, la promotion des circuits courts, la lutte contre les inégalités sociales d'accès à une alimentation saine et diversifiée, et l'accroissement de l'autonomie — conjuguée à une relocalisation de certaines productions. Cette démarche est en effet indispensable pour augmenter la résilience des territoires face aux chocs prévisibles entraînés par le réchauffement climatique, les crises sanitaires, pénuries, pollutions, tensions et conflits internationaux... Il ne s'agit pas de viser une quelconque autarcie régionale mais bien l'accroissement de l'autonomie et de la souveraineté alimentaires.

---

<sup>157</sup> Outre ces positions, la FGTB wallonne défend également des revendications sur la santé au travail et l'économie circulaire, à lire dans les chapitres consacrés à ces thématiques.



En matière de droit à l'alimentation, la FGTB wallonne :

- ▶ s'inscrit dans la philosophie de la Charte de Milan<sup>158</sup> et dans la dynamique wallonne de *Manger demain*<sup>159</sup> ;
- ▶ se positionne pour une transition alimentaire assurant une juste rémunération des producteurs et productrices, porteuse d'emplois de qualité, locaux et durables car connectés au territoire ;
- ▶ milite pour l'égalité d'accès de toutes et tous à une alimentation saine et de qualité, via, notamment, les marchés publics ;
- ▶ encourage la participation syndicale dans les comités de politique alimentaire qui se mettent en place localement, au niveau des territoires.

## 14. MIGRATIONS

La tendance généralisée à la précarisation des conditions de vie et de droits, entraînée par quatre décennies de politiques néolibérales, touche particulièrement les personnes migrantes et ce, quel que soit leur statut. Les conditions de séjour et les droits fondamentaux des personnes étrangères ont en effet été fortement dégradées, que celles-ci soient réfugiées, en demande d'asile, en séjour régulier ou irrégulier, ou ressortissantes d'un pays appartenant à l'Union européenne.

Loin de combattre les préjugés et la progression de l'extrême droite, ces politiques de stigmatisation et de catégorisation de personnes migrantes ne font au contraire que les renforcer. Les prétendues luttes contre les « abus », en réalité rarement identifiés et quantifiés, et contre la « charge excessive » sur la sécurité sociale que représenteraient les personnes migrantes, ne débouchent en réalité que sur des politiques d'exclusion et de fragilisation — voire de négation — de leurs droits les plus fondamentaux. Les conséquences dévastatrices s'en font ressentir tant au niveau des voies migratoires que du séjour. Les voies d'entrée légale se restreignant de plus en plus, les migrations irrégulières se multiplient, la traite des êtres humains prend de l'ampleur et les tentatives désespérées, voire mortelles, sont chaque jour plus nombreuses. Parallèlement, les conditions de séjour et de vie des personnes étrangères se dégradent de plus en plus sur le territoire, une situation qui a été fortement aggravée par la crise Covid, notamment pour celles en séjour dit « illégal ».

La guerre en Syrie et, plus récemment, celle en Ukraine ont brutalement rappelé au monde la détresse sociale et humaine des personnes réfugiées, arrachées de leur domicile et de leurs lieux de vie, jetées sur les routes et victimes de violences, trafics et exploitation diverses. Cette crise a également mis en évidence la politique migratoire à géométrie variable, en fonction de l'origine des personnes réfugiées. Plus largement, il a également fallu relever l'incapacité des pouvoirs publics à assumer leurs responsabilités dans l'accueil, l'hébergement et la prise en charge des personnes réfugiées. Qui plus est, l'actuel secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration joue un rôle pour le moins détestable allant jusqu'à mettre à mal le secteur de l'accueil. Comme en 2017, ce sont les initiatives citoyennes qui sont bien souvent venues combler les lacunes de l'État...

Pour la FGTB wallonne, il faut rompre avec les logiques d'exclusion et d'exploitation, qui contribuent à une dégradation des conditions de travail et de vie de toutes et tous. Ce combat essentiel pour l'égalité et la justice sociale passe évidemment par des revendications politiques claires et fermes mais également par des stratégies syndicales internes.

La FGTB wallonne s'engage à :

- ▶ prendre en compte, dans son travail syndical, la situation spécifique des personnes migrantes en général et de celles sans papiers en particulier<sup>160</sup> ;
- ▶ garantir l'effectivité de leur affiliation en tenant compte de leurs spécificités (défense individuelle et collective) et en ayant comme point d'attention leur précarité de séjour ;

---

158 La Charte de Milan définit les principes et les objectifs en matière de nutrition, de durabilité environnementale et de droits humains. Elle considère comme une violation de la dignité humaine tout défaut d'accès à une alimentation saine, à une nourriture suffisante et nutritive, à l'eau propre et à l'énergie.

159 [www.mangerdemain.be](http://www.mangerdemain.be)

160 Plusieurs Régionales organisent, à destination des travailleuses et travailleurs migrants, une Ecole des solidarités où sont organisées des séances d'information et de formation autour des droits (travail, séjour, etc.). Ces séances servent de base pour un travail plus large d'information, de sensibilisation et d'interpellation politique.

- ▶ repenser son modèle d'intervention auprès de ce public afin de pouvoir garantir la transversalité des publics lors de nos animations, formations et mobilisations. Dans ce cadre, l'évolution de la Commission des travailleuses et travailleurs immigrés constituera un point d'attention ;
- ▶ continuer, dès lors, son travail de sensibilisation aux questions migratoires au travers de la formation syndicale et de l'éducation populaire. Cette mission essentielle poursuit un double objectif de mise en évidence, d'analyse et de dénonciation des mécanismes d'exploitation capitaliste et de lutte contre les préjugés et idées d'extrême droite ;
- ▶ poursuivre le renforcement des services syndicaux et d'éducation permanente ciblés, en tout ou en partie, sur les réalités des travailleuses et travailleurs migrants, comme l'Interface juridique<sup>161</sup> «Droit des étrangers – Droit social», la Cellule Lutte contre les discriminations ou les Ecoles des solidarités ;
- ▶ prolonger la réflexion concernant les effets de l'emploi atypique sur la protection sociale des travailleuses et travailleurs migrants.

Au niveau politique, la FGTB wallonne :

- ▶ se positionne pour une politique d'accueil et d'asile digne et humaine, qui tourne résolument le dos aux politiques migratoires à deux vitesses ainsi qu'aux logiques de stigmatisation, d'exclusion et de pourrissement de la situation ;
- ▶ rappelle son positionnement historique en faveur de la paix, meilleure garante de stabilité et de migrations volontaires, non subies et garantissant la sécurité et les droits des personnes ;
- ▶ revendique la mise en place d'une commission impartiale, indépendante et permanente de régularisation avec des critères — clairs, objectifs et inscrits dans la loi — basés sur le travail et le séjour ;
- ▶ propose, dans l'attente d'un accord sur la mise sur pied d'une telle commission au niveau fédéral, l'élargissement de l'accessibilité au Permis unique et l'ouverture de la liste des métiers en pénurie aux personnes sans-papiers déjà présentes sur le territoire belge. L'approche utilitariste n'est évidemment pas celle privilégiée par la FGTB wallonne : il ne s'agit pas de mieux faire coïncider offre et demande d'emploi afin de répondre aux besoins des entreprises. Cependant, dans la situation actuelle, ces mesures constitueraient des pistes intéressantes et intermédiaires pour répondre à l'urgence sociale et contribuer à l'insertion sociale et économique des personnes sans-papiers. Plus largement, une réflexion sur l'exercice complet de la compétence ayant trait au Permis unique par les Régions pourrait être menée. Il s'agirait d'évaluer les possibilités, pour la Wallonie, d'utiliser de nouveaux leviers afin de rendre les politiques migratoires plus humaines et, par la même occasion, d'enclencher des dynamiques positives au niveau fédéral. Dans ce cadre, la Wallonie pourrait, par exemple, montrer la voie en régularisant le travail (et donc les personnes) dans des fonctions et secteurs actuellement caractérisés par un niveau élevé de travail irrégulier, ce qui pourrait contribuer à une amélioration des conditions de travail et de rémunération. Ouvrir la liste des métiers en pénurie aux personnes sans papiers pourrait constituer une autre piste intéressante ;
- ▶ plaide pour la mise en place, au sein du FOREM, d'une cellule apte à valider correctement les compétences des migrantes et migrants. Il ne s'agit évidemment pas de mettre ici en œuvre une énième politique de contrôle ;
- ▶ réaffirme son opposition à l'enfermement des personnes migrantes, particulièrement les enfants, et aux centres fermés ;
- ▶ demande de renforcer les moyens et prérogatives de l'Inspection sociale et du Contrôle des lois sociales et d'exempter leurs agentes et agents de toute obligation, mission ou autre de nature à nuire à leur mission centrale, ces derniers étant tenus à un devoir de confidentialité en ce qui concerne le statut de séjour des personnes comme tout agent-e de la fonction publique — et notamment de la police — qui les accompagnent lors d'inspections ;
- ▶ exige, dans ce cadre, la transposition complète de la directive Sanctions et demande qu'un permis de séjour soit accordé dans le cadre de la protection des travailleuses et travailleurs sans papiers employés de façon irrégulière.

---

161 À travers la tenue de permanences sociales et juridiques, en présentiel et par téléphone, l'interface juridique vise à conseiller au mieux les personnes d'origine étrangère rencontrant des difficultés dans la reconnaissance de leur séjour et/ou de leurs droits.

## 15. UN ENSEIGNEMENT ÉMANCIPATEUR ET INCLUSIF

Tout en ne remettant pas en cause les résolutions adoptées lors des Congrès précédents, nous nous concentrons ici sur le modèle d'enseignement défendu par la FGTB wallonne.

Car dans l'enseignement aussi, la Covid-19 a joué un double rôle de révélateur et d'amplificateur de crises. Les confinements ont mis en évidence les inégalités criantes entre élèves de classes sociales différentes mais aussi entre établissements, selon « l'indice socio-économique » moyen de leur population scolaire ou de leur quartier d'implantation.

Cette situation déjà révélée par de nombreuses associations, études universitaires et comparaisons internationales, s'est aggravée durant la crise. Le décrochage scolaire a touché de nombreux enfants, principalement celles et ceux confrontés à la fracture numérique, la précarité ou des situations familiales ou de logement difficiles. L'enseignement qualifiant a particulièrement été touché par cette réalité, accentuant encore un peu plus sa réputation de « filière de relégation ». Ce fut également le cas de l'enseignement spécialisé qui souffre, lui aussi et peut-être encore davantage, d'une mauvaise réputation et fait parfois office, pour les enfants les plus défavorisés, de « voie de garage ». Plus largement, les inégalités sociales subies dès la naissance par les enfants des classes populaires se répercutent sur leur parcours scolaire et leur futur niveau de diplôme... ce qui ne sera pas sans conséquence, plus tard, sur leur situation sur le marché de l'emploi, leurs revenus, leur niveau de protection sociale...

Parallèlement, les enseignantes et enseignants, ainsi que l'ensemble du personnel du secteur, ont été confrontés à une situation inédite, devant assurer leurs missions entre enseignement à distance, problèmes informatiques, confinements successifs, fermetures de classes, directives sans cesse changeantes ou contradictoires, décrochage scolaire, risques de contamination, manque de matériel et moyens de protection... Plus de deux ans après le début de la crise, les travailleurs et travailleuses de l'enseignement sont à bout. Une situation qui risque d'aggraver encore les pénuries d'enseignants et enseignantes.

Le combat pour un enseignement de qualité et égalitaire est aujourd'hui plus que jamais d'actualité et concerne tant les élèves que les travailleuses et travailleurs du secteur. Pour la FGTB wallonne, le rôle de l'enseignement est central et fondamental dans le développement d'une société plus égalitaire et inclusive. À ce titre, l'ensemble des pans de l'enseignement doit être soumis à ses missions prioritaires (voir encadré). Le rôle principal qu'une société doit assigner à son enseignement et à ses parcours de formation est en effet de permettre d'acquérir les connaissances et les compétences utiles pour comprendre la société et le monde dans lesquels nous évoluons afin d'être capables d'y impulser les transformations nécessaires.

C'est dans ce cadre que la FGTB wallonne défend, depuis de nombreuses années, plusieurs revendications fondamentales, essentielles pour garantir que l'enseignement soit le plus accessible et égalitaire possible et qu'il remplisse au mieux ses missions.

Les missions prioritaires de l'enseignement<sup>162</sup> :

- ▶ « promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- ▶ amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et des savoir-faire et à acquérir des compétences, dont la maîtrise de la langue française, qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- ▶ préparer tous les élèves à être des citoyennes et citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste, respectueuse de l'environnement, et ouverte aux autres cultures ;
- ▶ assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale. »

<sup>162</sup> Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun.  
[http://www.enseignement.be/download.php?do\\_id=16032&do\\_check=IQJMXTWCSY](http://www.enseignement.be/download.php?do_id=16032&do_check=IQJMXTWCSY)

### ► Un réseau unique public

Si certains vantent la structure actuelle en réseaux comme une source de diversité et la garantie d'une certaine pluralité dans l'enseignement, la réalité montre, au contraire, qu'elle explique surtout une grande partie de la ségrégation scolaire, problème actuel fondamental du secteur. La FGTB wallonne réaffirme donc sa revendication d'un réseau unique public d'enseignement. L'instauration d'un réseau unique public permettrait en outre de dégager des moyens qui pourraient être affectés à l'amélioration des conditions de travail et de rémunération du personnel et à des dynamiques visant l'amélioration de la dimension sociale et inclusive de l'enseignement : accompagnement différencié, diminution du nombre d'élèves par classes, remédiations, meilleure planification des filières en évitant la concurrence...

### ► Un tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire

L'objectif de l'enseignement doit être de former tous les élèves à la compréhension du monde, d'en faire des citoyennes et citoyens émancipés, critiques, ouverts et capables de s'insérer dans une collectivité. L'enseignement doit donc intégrer des dimensions comme le respect de l'environnement, l'éducation à la santé et à l'alimentation, la lutte contre les stéréotypes de genre, l'histoire sociale... Il faut également veiller à tout mettre en œuvre pour garantir que les étudiantes et étudiants puissent poser un choix d'études positif à l'issue du tronc commun.

Le Pacte d'excellence prévoit bien la mise sur pied progressive d'un tel tronc commun d'ici à 2027 mais celui-ci n'est prévu que jusqu'à la 3<sup>e</sup> année secondaire. Pour la FGTB wallonne, celui-ci devrait être étendu à la 4<sup>e</sup> année secondaire.

Au-delà de ce tronc commun, le parcours dans l'enseignement obligatoire doit se poursuivre jusqu'à l'obtention des certifications maximales accessibles.

### ► Un enseignement réellement gratuit

La gratuité scolaire n'est pas encore atteinte et des frais s'ajoutent à charge des familles, comme la garderie sur le temps de midi ou les activités scolaires dites « obligatoires et complémentaires ». Ces frais peuvent stigmatiser les enfants dont les parents manquent de moyens pour payer les excursions, les classes vertes et l'équipement requis... La lutte pour un enseignement réellement gratuit — et donc accessibles à toutes et tous — reste plus que jamais d'actualité.

Il faudra néanmoins veiller à ce que l'objectif de gratuité totale ne débouche pas sur une diminution de la diversité — voire la suppression totale — de ces activités. Celles-ci contribuent aussi à la mission émancipatrice et d'ouverture sur le monde de l'enseignement. Des compensations devront donc être prévues pour les écoles afin de permettre de garantir la gratuité — et donc un égal accès — à des activités complémentaires pour tous et toutes.

Face aux difficultés de plus en plus grandes des étudiants et étudiantes, une réflexion allant dans le même sens doit également être menée pour l'enseignement supérieur.

### ► Quelle organisation pour l'enseignement de demain ?

La construction d'un réseau unique officiel public doté d'un tronc commun pluridisciplinaire et polytechnique, assurant le principe de la gratuité et l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans, constitue la base d'une vision émancipatrice de l'enseignement.

La FGTB wallonne se positionnera pour l'amélioration du système éducatif, de la qualité de l'enseignement et des conditions de travail et de rémunération grâce à des moyens humains et matériels à hauteur des enjeux. Une réflexion sera également menée avec les camarades bruxellois afin de débattre de la meilleure organisation de l'enseignement francophone en vue de répondre au mieux à ces défis et enjeux.

### ► L'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur doit pouvoir développer les parcours et les cursus correspondant aux besoins des étudiants et étudiantes, des travailleuses et travailleurs soucieux de se spécialiser et/ou de se reconvertir, concrétisant en cela le principe de l'apprentissage tout au long de la vie : faciliter les passerelles, développer la valorisation des acquis d'apprentissage, investir dans les filières de demain, alléger et raccourcir les procédures d'organisation de formations (habilitations) afin de permettre une plus grande réactivité à l'évolution des métiers...

L'enseignement supérieur doit être intégré dans une dynamique de développement économique (même s'il importe qu'il en reste indépendant !), culturel et social.



## 16. LOGEMENT

Au centre de nos vies, le logement est également à la croisée des urgences sociales, économiques et environnementales. La rénovation du bâti et le rôle moteur de la chaîne de valeur *Construction* dans le développement de l'économie devraient d'ailleurs être au centre des politiques de relance wallonnes.

La situation wallonne actuelle est en effet marquée par de profondes inégalités, un manque de logements publics (40.000 personnes sont en attente d'un logement social), la hausse des prix de l'immobilier et la mauvaise qualité et isolation de nombreux logements, tant privés que publics. Le gouvernement wallon compte investir 1,2 milliard d'euros afin de renforcer la salubrité et d'améliorer la performance énergétique de 25.000 logements sociaux wallons d'ici 2024. Pour la FGTB wallonne, cette dynamique devrait être amplifiée afin que l'ensemble des logements publics nécessitant une rénovation énergétique — soit 40.000 au total — puisse être intégré dans ce programme. Cet élargissement pourrait trouver sa source de financement dans les fonds dégagés par une diminution — voire une annulation — des charges d'intérêts de la dette publique wallonne<sup>163</sup>. Avec un coût moyen de 46.700 € par logement, les 600 millions d'euros annuels dégagés par cette mesure permettraient de rénover les 15.000 restants en un peu plus d'un an.

Dans ce cadre, une attention toute particulière devra être portée à la lutte contre le dumping social<sup>164</sup>. La Wallonie devra faire en sorte que ses marchés publics aient des retombées durables et positives pour les travailleuses et travailleurs wallons ainsi que l'ensemble de la population. Ainsi, lors de l'élaboration des cahiers des charges, l'inscription de clauses sociales, environnementales et éthiques devra tenir compte de l'intégration des secteurs du bois, de la pierre, de l'acier et des fibres.

Ce type de politique combinerait relance économique, justice fiscale, développement de filières et de secteurs structurants pour l'économie wallonne, création d'emplois durables et locaux, amélioration du bien-être des locataires, réduction de leur facture énergétique, diminution de l'empreinte climatique... Ce « cercle vertueux », au cœur de la transition écologique juste revendiquée par la FGTB wallonne, pourrait servir d'exemple : la soumission aux intérêts du secteur financier n'est pas une fatalité, des alternatives existent pour initier d'autres politiques que l'austérité. En refusant la soumission aux marchés financiers et en insufflant des dynamiques positives concrètes, ce type de politique, visant la transformation sociale et écologique de l'économie, peut aussi redonner sens à l'action publique et confiance en la démocratie.

Plus largement, la FGTB wallonne demande :

- ▶ l'établissement d'un cadastre des logements et la mise en place d'une grille d'encadrement des loyers privés ;
- ▶ le renforcement des moyens d'action des agences immobilières sociales ;
- ▶ la mise en place d'un plan ambitieux de construction et de rénovation de logements publics afin de tendre vers 10 % de logements sociaux dans chaque commune. La possibilité doit être donnée aux communes de se grouper pour atteindre cet objectif avec des transferts financiers des communes déficitaires en logements publics vers les plus vertueuses en la matière ;
- ▶ la prise en compte du vieillissement de la population et de la situation spécifique des personnes porteuses d'un handicap dans les politiques de logement en lien avec les logiques de désinstitutionnalisation. Dans ce cadre, la FGTB wallonne revendique la détermination d'un taux de logements d'utilité publique adaptables et adaptés qui puisse répondre à l'augmentation des besoins à venir, en veillant à leur programmation et leur répartition territoriale proportionnée<sup>165</sup> ;
- ▶ le développement des mécanismes de tiers-investisseurs pour le financement des travaux visant à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics (à l'instar du modèle développé dans le Hainaut par les sociétés de développement régional). Ce développement pourrait être orienté vers un élargissement de tels dispositifs aux propriétaires privés, voire aux locataires ;
- ▶ la construction de ponts entre les secteurs de l'action sociale et du logement afin de soutenir des initiatives rencontrant les objectifs sociaux transversaux du gouvernement wallon et permettant une réponse rapide et adéquate aux situations d'urgence, de crises et/ou de catastrophes naturelles : habitats inclusifs, solutions

---

163 Lire, à ce sujet, les propositions de la FGTB wallonne dans le chapitre *Sortir la dette du trou*.

164 Il est d'ailleurs sidérant de voir le patronat se plaindre constamment de « *pénuries de main d'œuvre* » dans la construction, un secteur qui a, ces dernières années, largement licencié ses travailleurs et travailleuses, préférant opter pour la délocalisation sur place — le dumping social — et le nivellement par le bas des conditions de travail et de la qualité du travail effectué.

165 Voir les chapitres consacrés aux personnes âgées et en situation de handicap.

innovantes en termes de logement groupé ou collectif, logements de transit, structures de logement d'urgence, essentielles, entre autres, dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes et le sans-abrisme...;

- ▶ le soutien et la promotion, à apporter par les pouvoirs publics, à la démarche et aux projets de logement participatif et aux coopératives de logement ;
- ▶ l'intégration d'espaces d'accueil et de rencontre dans les ensembles de logements sociaux.
- ▶ l'abolition totale de la législation anti-squat votée sous le gouvernement Michel (déjà en partie annulée par la Cour constitutionnelle en 2020, suite aux recours introduits par plusieurs associations et la FGTB).





# UN SYNDICAT DE COMBATS ET DE VICTOIRES

## 1. ÉDUCATION POPULAIRE ET FORMATION : DES LEVIERS DE RÉFLEXION ET D'ACTION

Les formations syndicales sont des lieux essentiels pour la compréhension des enjeux syndicaux, que ceux-ci soient liés aux entreprises, aux secteurs professionnels ou à la société. Elles englobent des approches pluridisciplinaires touchant des domaines comme l'économie, le social, le droit du travail, la démocratie... en y développant des analyses de politiques syndicales. Nos formations partent de ce principe-pilier que le syndicat est un contre-pouvoir et un acteur majeur pour l'émancipation du monde du travail.

Les participants et participantes développent des analyses critiques sur les différentes composantes du système capitaliste et de ses nombreuses désorganisations et attaques sociales : discriminations, dérives managériales, austérité, extrême droite, dysfonctionnements environnementaux, inégalités de classe, de genre, d'origine... Les formations syndicales sont donc fondamentales pour construire, réfléchir et développer — avec les participantes et participants — notre projet de société et nos alternatives afin qu'ils et qu'elles puissent les porter, participer à leur diffusion et leur concrétisation.

Dans ce cadre, les formations interprofessionnelles revêtent une importance toute particulière. Elles sont en effet primordiales dans la construction et le développement d'une solidarité interprofessionnelle effective, entre travailleurs et travailleuses de tous secteurs et Centrales professionnelles. Ces formations permettent de dépasser les antagonismes de fonctions, de vécus et de réalités de terrain et de combattre les tentations corporatistes pour révéler les mêmes systèmes d'exploitation et de domination. Elles participent ainsi au renforcement du rapport de force indispensable à la construction d'une société émancipatrice, vectrice d'égalité, de droit et de justice.

Le syndicalisme de combat, tel que le conçoit la FGTB wallonne, est un syndicalisme global qui réunit, en son sein, les enjeux émancipateurs du monde du travail et ceux de la société. Il se veut un syndicalisme politique, un syndicalisme dont l'ambition est de renverser le rapport de force, en faveur du monde du travail, et d'affaiblir la droite et le patronat.

La FGTB wallonne revendique donc le caractère éminemment politique — mais non partisan — de ses formations. Des formations syndicales qui ne sont ni dogmatiques, ni propagandistes mais profondément politiques au sens qu'elles réfléchissent aux liens et aux formes de domination, à leur dépassement tout comme au maintien et au renforcement de la démocratie.

L'émancipation collective des travailleuses et travailleurs est l'enjeu final de l'éducation populaire qui contribue, au sein des différentes activités syndicales, à questionner le capitalisme et ses dérives, à analyser les complexités



socio-économiques et à participer à la transformation sociopolitique du monde. Elle dénonce et combat les formes d'exploitation et de domination qui empêchent la construction d'une société juste et solidaire.

Formations syndicales et d'éducation populaire ne sont que les deux faces d'une même pièce, l'une et l'autre contribuant au renforcement d'un syndicalisme fort, acteur de changement dans l'entreprise et dans la société. Car si les rapports de force globaux au sein de la société ne se modifient pas, les rapports d'exploitation dans les entreprises et autres lieux de travail perdureront.

Ces deux pôles, formations et éducation populaire, ont chacun une dimension stratégique dans les pratiques d'un syndicalisme de combat et dans la lutte pour l'émancipation sociale. Redonner sens et force aux paroles et savoirs des militant-e-s, des travailleurs et travailleuses, avec ou sans emploi, des délégué-e-s, en les désinvisibilisant et en les inscrivant dans un questionnement politique, fait partie intégrante d'un syndicalisme de revendications, qui entend donner toute sa place aux collectifs solidaires dans le champ politique et médiatique.

Les formations syndicales sont dès lors, avec l'éducation populaire, des lieux où sont mobilisées l'action et la réflexion dans le but de dénoncer, d'analyser et de dépasser les injustices du monde du travail ainsi que les souffrances sociales. Dans ce but d'un agir syndical fort et militant, les formations syndicales interprofessionnelles, en lien avec les formations syndicales des Centrales professionnelles, doivent mobiliser leurs forces et leurs objectifs pour contribuer efficacement à la valorisation des différents combats syndicaux. Ceci afin de rompre la morosité ambiante et le risque de déplacement des colères populaires.

Les formations permettent de construire des outils de compréhension et de sensibilisation pour consolider les solidarités entre les travailleurs et travailleuses ainsi que les résistances collectives. Dans un contexte de criminalisation accrue des actions syndicales, les formations ne pourront également pas faire l'économie d'une réflexion sur le concept de désobéissance civile et les actions de ce type.

Défendre des formations syndicales, politiques, interprofessionnelles, liées à l'éducation populaire est, pour la FGTB wallonne, la stratégie à entretenir pour développer un syndicalisme fort, porteur de progrès social et acteur de changements concrets.

Comme l'avait déjà affirmé le dernier Congrès de la FGTB wallonne, les Centrales professionnelles ont un rôle important à jouer dans cette stratégie :

- ▶ en soutenant les formations interprofessionnelles, c'est-à-dire en relayant, en diffusant et en participant aux activités et aux productions de l'éducation populaire et permanente au niveau de l'ensemble du territoire wallon;
- ▶ en renforçant les dispositifs et en consolidant les stratégies respectives de formations dans une coordination plus efficiente des équipes de formations interprofessionnelles et des Centrales;
- ▶ en développant des passerelles entre les formations des Centrales et des Interprofessionnelles;
- ▶ en renforçant les différentes Commissions (Pensionnés & Prépensionnés, Travailleurs sans emploi, Travailleurs immigrés) et le Bureau wallon des femmes dans leurs activités et leurs combats. En organisant une meilleure articulation entre les différents groupes sociaux fragilisés. La FGTB doit notamment renforcer son lien avec les personnes privées d'emploi et améliorer leur représentation dans l'organisation. L'affiliation d'une personne privée d'emploi ne devrait pas être liée au fait qu'elle touche une allocation de chômage;
- ▶ en libérant au maximum — notamment via le congé éducation payé (CEP) — les militantes et militants pour participer aux activités et, dès lors, contribuer directement à la réflexion mais aussi à la construction de l'émancipation;
- ▶ en étant vigilantes, avec les Interprofessionnelles, au maintien du CEP général, en restant attentives aux limites des libérations syndicales tout comme à l'accès restreint des travailleuses et travailleurs à temps partiel;
- ▶ en réintroduisant la culture populaire (lecture, cinéma, théâtre, expositions...) auprès des militantes et militants.

Un des écueils à éviter est le glissement vers un syndicalisme dénué de formations politiques. La FGTB wallonne s'inscrit dans une approche cohérente de la formation syndicale interprofessionnelle dans l'ensemble des régionales.

Elle s'engage à organiser la complémentarité dans l'offre globale de formation en prenant en considération les besoins des Centrales professionnelles ainsi que ceux des militant-e-s et délégué-e-s. Dans ce cadre, la FGTB wallonne et le CEPAG organiseront des rencontres sur le thème du télétravail afin de développer nos connaissances syndicales et nos capacités d'actions sur ce thème.

## 2. UN SYNDICAT DE COMBAT

Les urgences sociales, environnementales, démocratiques et économiques auxquelles nous sommes confrontés nous imposent un sursaut. Le rapport de force doit être renversé, nous n'avons pas le choix... et la FGTB wallonne a un rôle de premier plan à jouer ! À défaut, c'est vers une société de plus en plus inégalitaire et violente, terreau du fascisme, et vers la catastrophe écologique et climatique que nous continuerons à foncer têtes baissées.

Il ne faut pas se mentir. Ce renversement du rapport de force ne se fera pas en deux jours. Quarante ans de néo-libéralisme politique et idéologique ont laissé des traces. Il nous faut tout d'abord gagner la bataille des idées. Dans ce combat, à porter aussi bien en interne que vers l'externe, la formation syndicale, tout comme l'éducation populaire, a un rôle de premier plan à jouer pour analyser et dénoncer les systèmes d'exploitation et de domination capitalistes et, ainsi, mieux les combattre et proposer des alternatives crédibles<sup>166</sup>. Cette bataille des idées doit évidemment aussi cibler un public plus large, que ce soit via nos canaux de communication propres ou les médias traditionnels. Les collaborations et partenariats avec le monde associatif et citoyen, ou encore les dynamiques de convergence des luttes avec le mouvement social — comme par exemple la plateforme *Faire front* — sont également autant d'occasions de diffuser et mettre en application nos valeurs et idées, dans le respect mutuel des identités respectives de chacune et chacun.

Face à une droite radicale qui s'affirme décomplexée, il nous faut opposer une gauche tout aussi radicale et décomplexée: revenir à nos racines, nous réapproprier nos valeurs, nos idéaux, nos mots ! Lutte des classes, réduction collective du temps de travail, nationalisations, services publics, sécurité sociale, planification de l'économie, rapport de force, opposition Capital-Travail, protectionnisme écologique et solidaire, clivage gauche-droite, travailleurs et travailleuses... ne sont pas des gros mots dont il faudrait avoir honte car nos adversaires essayent, par tous les moyens, de nous ringardiser. Parce que les ringards, ce sont eux ! Ce sont eux qui veulent revenir sur plus d'un siècle de conquises sociales et nous ramener au marché du travail du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce sont eux qui prônent l'individualisme, le repli sur soi et l'égoïsme contre la défense de l'intérêt collectif et la solidarité, seules garantes de progrès social et humain.

Nos adversaires, eux, ne s'embarrassent d'aucuns scrupules et ne désarment pas, bien au contraire. Bien décidés à en finir avec l'existence même des syndicats, c'est à la dimension interprofessionnelle et politique qu'ils s'attaquent en priorité. Pour répondre à leurs attaques, il nous faut déployer non seulement des stratégies spécifiques<sup>167</sup> mais également opposer des valeurs et principes forts ainsi qu'une unité interprofessionnelle indéfectible.

Dans un contexte marqué par les attaques de la droite et du patronat, la précarisation et les mutations du marché de l'emploi, les stratégies de division du monde du travail, les tentatives d'instrumentalisation partisans, le développement accéléré du télétravail et l'éloignement progressif des salariées et salariés de leur lieu de travail et du collectif, ou encore l'émergence de nouveaux types de mouvements sociaux, l'existence d'une FGTB interprofessionnelle et de Centrales professionnelles fortes et indépendantes se révèle indispensable pour répondre aux défis qui s'imposent à nous.

Cette dimension solidaire, interprofessionnelle, doit se décliner et s'exercer dans la concertation sociale — aux niveaux de l'Interprofessionnelle, des entreprises et des secteurs — et dans le militantisme, les actions et combats de terrain. S'appuyant sur ses points de force, l'action syndicale doit conquérir des espaces d'expression et d'action dans les nouveaux champs du marché capitaliste du travail, dans les différentes couches du prolétariat, dans les zones abandonnées des politiques sociales, dans les nouvelles formes d'exploitation du salariat interconnectées aux technologies du virtuel et parmi les jeunes générations pour qui l'histoire sociale et certaines de nos références historiques paraissent parfois bien lointaines.

Notre objectif fondamental reste évidemment inchangé : la sortie du capitalisme, de son modèle économique, de ses mécanismes d'exploitation et de domination... Mais, pour y parvenir, il faut être présent sur tous les fronts des luttes sociales. Nos stratégies et modes de fonctionnement peuvent et doivent donc s'adapter aux mutations du monde social et au démantèlement du monde du travail. Collectivement, nous avons la responsabilité d'éviter que les replis sur soi n'entraînent l'extinction de la dimension interprofessionnelle de la FGTB. Elle doit redevenir la plus-value commune à toutes les Centrales professionnelles, un contre-pouvoir puissant. Il s'agit du niveau auquel il faut penser et organiser la réaction syndicale puisque c'est à ce niveau que s'organise le démantèlement du monde du travail. En tout état de cause, il nous faut réfléchir aux caractéristiques que doit rassembler un syndicat en phase avec les enjeux de société du XXI<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>166</sup> Voir le chapitre *Éducation populaire et formation : des leviers de réflexion et d'action*.

<sup>167</sup> Voir, à ce sujet, le chapitre *Libertés syndicales : repartir à l'offensive*.



Cette dimension solidaire, interprofessionnelle, doit donc porter une attention toute particulière aux plus précaires : allocataires sociaux, jobistes, personnes privées d'emploi, jeunes, pensionné-e-s, malades, sans papiers, artistes, travailleuses et travailleurs précaires et de plateformes...

En collaboration avec les Centrales concernées, la FGTB doit utiliser sa dimension interprofessionnelle pour (r)établir du lien entre l'organisation syndicale et certains publics de travailleuses et travailleurs (sensibilisation, encadrement, services spécifiques...). Nous devons militer et œuvrer pour que les nouveaux esclaves du numérique, les travailleuses et travailleurs sans papiers, les personnes travaillant sous un faux statut indépendant et les artistes soient reconnus sous le statut de salariés. Nos structures doivent également s'adapter afin de coller à leurs réalités et aux mutations du monde du travail.

La FGTB wallonne s'affirme comme un syndicat anticapitaliste, de défense de la classe travailleuse face aux intérêts du Capital. Cependant, opter pour un syndicalisme de combat ne signifie pas qu'il faille s'enfermer dans une opposition permanente et stérile. Refuser la « course à la respectabilité » — qui a tant coûté au mouvement syndical global et que le Congrès de 2018 dénonçait déjà — n'implique pas pour autant de renoncer à nos responsabilités. La négociation et la concertation sociale font partie intégrante de notre stratégie et ont un rôle fondamental à jouer dans l'amélioration des conditions de travail et de vie des travailleurs et travailleuses. Pour que celles-ci soient efficaces, il est indispensable de construire un rapport de force favorable à la classe des travailleurs et travailleuses et de pouvoir se mobiliser pour faire bouger les lignes quand c'est nécessaire. « *Négocier quand c'est possible, se battre quand il le faut* »... la devise de François Janssens reste plus que jamais d'actualité.

La FGTB wallonne réaffirme son attachement aux constats, valeurs, objectifs politiques et stratégies syndicales repris dans la Déclaration de principes de la FGTB : la construction d'un contre-pouvoir fort, agissant en toute indépendance syndicale, ayant pour objectif la défense des intérêts de la classe travailleuse et la lutte contre le capitalisme.

Pour pouvoir mettre ces principes pleinement en application, elle défendra avec force les structures interprofessionnelles et s'assurera que celles-ci disposent des moyens — tant humains que financiers — nécessaires au développement de leurs activités et mobilisations afin de contribuer au renversement de rapport de force qui permettra d'imposer un changement de cap social et économique radical et une meilleure redistribution des richesses.

### 3. LA FGTB SERA FÉMINISTE OU NE SERA PAS

« La FGTB sera féministe ou ne sera pas » était l'un des slogans forts du Congrès de 2018. Quatre ans plus tard, ce slogan est toujours d'actualité. Car parmi les défis à relever pour s'adapter au mieux aux évolutions du monde du travail, sociales et sociétales, l'instauration de la parité et l'amélioration de la représentativité des femmes à tous les niveaux de notre organisation doivent figurer en haut des priorités.

Malgré les avancées obtenues et les progrès réalisés ces dernières années, le chemin vers la parité réelle semble encore bien loin. En effet, en Belgique — et les chiffres sont identiques au niveau wallon — 57 % des travailleurs du secteur public et 46 % des travailleurs du secteur privé sont des travailleuSES<sup>168</sup>. Mais le taux de femmes élues sur des listes FGTB stagne depuis trop longtemps, autour des 35 ou 36 %. Au rythme de progression actuel, il faudrait entre 48 et 376 années pour que l'écart hommes femmes se résorbe totalement !

Scrutin	Taux femmes parmi élus FGTB CPPT Belgique	Progression	Délai avant rattrapage de l'écart
2016	35,87 %	+ 0,8 %	16 scrutins, soit 64 ans
2020	36,67 %		

Scrutin	Taux femmes parmi élus FGTB CE Belgique	Progression	Délai avant rattrapage de l'écart
2016	33,83 %	+ 0,17 %	194 scrutins, soit 376 ans
2020	34 %		

Source : SPF Emploi, travail et concertation sociale.

168 STATBEL. *Le marché du travail selon le genre*.  
<https://statbel.fgov.be/fr/visuals/travail-et-genre>



Au niveau wallon, les taux sont légèrement inférieurs mais la progression est plus marquée. Le constat reste néanmoins amer puisque, au rythme actuel de progression, l'écart mettrait environ 50 ans à disparaître.

Scrutin	Taux femmes parmi élus CPPT Wallonie	Progression	Délai avant rattrapage de l'écart
2016	35,15 %	+ 1,12 %	12 scrutins, soit 48 ans
2020	36,27 %		

Scrutin	Taux femmes parmi élus CE Wallonie	Progression	Délai avant rattrapage de l'écart
2016	31,93 %	+ 1,31 %	13 scrutins, soit 52 ans
2020	33,24 %		

Source : SPF Emploi, travail et concertation sociale.

Durant trop longtemps, la faible représentation des femmes dans nos structures et instances a joué un rôle dans les difficultés à faire émerger, dans nos revendications, la question des inégalités de genre sur les plans politiques et sociaux. Depuis quelques années, par contre, la présence plus importante de mandataires femmes a été de pair avec une meilleure prise en compte de ces problématiques. Il convient de développer cette dynamique positive.

À l'inverse, d'autres facteurs expliquant cette faible représentation des femmes au sein de notre organisation y sont totalement extérieurs. Mais cela ne signifie pas que notre organisation peut y rester insensible et prétendre n'avoir aucune prise sur ces phénomènes.

Ainsi, la répartition inéquitable des tâches familiales et domestiques au sein des ménages ou les difficultés à trouver une place d'accueil pour les jeunes enfants ont d'importantes répercussions sur l'implication des femmes dans la vie associative, politique et syndicale. Notre organisation se doit d'en tenir compte si elle veut pouvoir renforcer la participation des militantes aux actions, activités, formations et instances. Le renforcement de la présence et de l'activisme ne peut et ne doit pas être du seul ressort des instances représentatives des femmes au sein de notre organisation. L'égalité de genre doit donc être centrale et se décliner de manière transversale, tant dans nos combats politiques interprofessionnels, sectoriels et d'entreprises qu'au sein même de notre organisation, dans les délégations, les structures et instances.

La meilleure représentation des femmes, inscrite dans les statuts, passe par des mesures concrètes et volontaristes à tous les niveaux de la FGTB, de manière verticale et horizontale et en prenant en compte tant les travailleuses avec emploi que celles privées d'emploi ou pensionnées.

Pour un « NOUS féministe », la FGTB wallonne s'engage à :

- ▶ continuer à assurer au Bureau wallon des femmes les moyens financiers et humains nécessaires au développement d'une approche transversale fondée sur l'égalité des genres, en synergie avec les différents services de la FGTB wallonne et du CEPAG ;
- ▶ respecter la prise de parole de chacune et chacun ;
- ▶ s'affirmer, en interne comme vers l'extérieur, comme un syndicat résolument féministe et en première ligne dans les luttes contre les inégalités, stéréotypes et violences liées au genre. La FGTB wallonne perpétuera donc ses collaborations avec les associations féministes et continuera à soutenir massivement les actions du 8 mars (Journée internationale des droits des femmes), les mobilisations pour l'élimination des violences faites aux femmes, les actions pour l'égalité salariale, la lutte contre le sexisme, etc. Ce soutien peut se traduire de différentes manières, un des plus marquants étant l'appel et la couverture de grève interprofessionnelle le 8 mars. Mais il prend aussi la forme de soutien logistique et de participation aux actions, de relais de celles-ci via nos médias, réseaux sociaux et d'information, l'organisation des États généraux féministes... ;
- ▶ favoriser la mixité dans l'ensemble des activités syndicales, ce qui implique la prise en compte des inégalités structurelles qui touchent les femmes dans la répartition des tâches familiales et domestiques dans l'organisation pratique de ses activités, formations et actions ;
- ▶ faire de l'analyse, de la dénonciation et de la lutte contre les inégalités et stéréotypes de genre un des axes centraux des formations syndicales, de l'éducation populaire ainsi que du travail des services d'études ;
- ▶ continuer à faire de la lutte pour l'égalité salariale une de ses revendications phares. Dans ce cadre, elle se positionne pour l'inscription de l'égalité salariale comme sujet obligatoire des négociations interprofessionnelles ;

- ▶ respecter les statuts garantissant la meilleure représentativité des femmes au sein des instances politiques de la FGTB;
- ▶ appliquer la tolérance zéro en matière de propos et d'actes discriminants basés sur le genre – ainsi que sur l'orientation sexuelle, les origines, l'âge et la condition physique des personnes – tout comme en cas de harcèlement physique, sexuel ou psychologique;
- ▶ faire davantage connaître auprès des affilié-e-s, militant-e-s et du grand public, le soutien et l'aide que peut apporter la Cellule de lutte contre les discriminations dans les cas de harcèlement, discrimination ou violence sexuelle ou de genre;
- ▶ continuer son travail de sensibilisation et de dénonciation des inégalités et discriminations.

## 4. LIBERTÉS SYNDICALES : REPARTIR À L'OFFENSIVE

«La Conférence affirme à nouveau les principes fondamentaux sur lesquels est fondée l'Organisation, à savoir surtout:

- ▶ le travail n'est pas une marchandise;
- ▶ la liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu ;
- ▶ la pauvreté, où qu'elle existe, forme un danger pour la prospérité de tous ;
- ▶ la lutte contre le besoin doit être menée avec une inlassable énergie au sein de chaque nation et par un effort international continu et concerté dans lequel les représentants des travailleurs et des employeurs, coopérant sur un pied d'égalité avec ceux des gouvernements, participent à de libres discussions ainsi qu'à des décisions de caractère démocratique en vue de promouvoir le bien commun. »

Article 1<sup>er</sup> de la Déclaration de Philadelphie, charte ratifiée par la Belgique.

Attaques idéologiques et politiques, condamnations judiciaires, répression dans les entreprises et dans les rues, service minimum dans les transports publics, réquisitions de travailleurs et travailleuses, requêtes unilatérales et recours aux huissiers contre les piquets, harcèlement et licenciements de délégués et déléguées, mépris ou refus de la concertation sociale... Maintenant, y a basta!

Face à la guerre totale menée par la droite et le patronat contre les libertés syndicales<sup>169</sup>, la FGTB, dans l'ensemble de ses composantes, doit, elle aussi, opposer une stratégie offensive, radicale et à mener sur tous les fronts. Nous sommes en effet face à un tournant : la criminalisation des actions syndicales et militantes a atteint de tels niveaux qu'elle menace, à terme, l'existence-même de contre-pouvoirs. La lutte pour la reconquête des droits démocratiques fondamentaux, parmi lesquels les libertés syndicales, est un défi que la FGTB se doit de relever. Il ne s'agit pas seulement de défendre ces droits durement acquis mais bien de repartir à l'offensive pour en conquérir de nouveaux!

En septembre 2020, 17 camarades sont condamnés à des peines de prison avec sursis et des amendes. En condamnant plus sévèrement les responsables syndicaux, les juges remettent en cause le statut d'association de fait des organisations syndicales et tentent d'introduire, via la jurisprudence, la personnalité juridique des organisations syndicales. C'est dans ce climat de criminalisation des activités syndicales — qui s'est alourdi depuis, par la condamnation d'autres camarades — que tous les responsables wallons de la FGTB et des Centrales s'étaient à l'époque exprimés dans une carte blanche dans le journal *Le Soir*. Celle-ci se concluait par l'avertissement suivant : « La démocratie sociale est indissociable de notre modèle démocratique. Cette évidence, la FGTB, dans l'ensemble de ses composantes, entend bien la rappeler au futur gouvernement et faire de la lutte pour les libertés syndicales et démocratiques une de ses principales priorités dans les semaines, mois et années à venir »<sup>170</sup>.

169 Un recensement — non exhaustif — de ces attaques est développé dans le chapitre *Libertés syndicales, le grand bond en arrière*.

170 *L'exercice de la citoyenneté ne se limite pas au dépôt d'un bulletin de vote dans l'urne !*

<https://www.lesoir.be/327479/article/2020-09-25/carte-blanc-sur-le-droit-de-greve-lexercice-de-la-citoyennete-ne-se-limite-pas>

Afin de concrétiser cet engagement, la FGTB wallonne réaffirme le caractère fondamental des libertés syndicales et développera une stratégie globale à plusieurs niveaux.

En interne, la FGTB wallonne :

- ▶ mènera une réflexion et des initiatives visant le développement du syndicalisme de réseau, destiné à faciliter l'information et la mobilisation de travailleuses et travailleurs issus d'entreprises, de Centrales professionnelles et de secteurs différents mais qui travaillent sur des sites identiques ou proches, partagent les mêmes réalités et intérêts objectifs. Dans ce cadre, la lutte pour l'instauration de coordinations entre les CPPT dans les zonings pourrait constituer une première étape constitutive de cette démarche ;
- ▶ développera la collaboration avec les Centrales professionnelles autour des mobilisations contre des atteintes aux libertés syndicales et/ou des attaques à l'encontre de délégué-e-s. Ce travail est déjà réalisé, entre autres par les services Communication des différentes structures FGTB, en lien avec le point de contact de la Commission Libertés syndicales de la FGTB fédérale. L'objectif est d'amplifier la dynamique afin de donner un maximum de visibilité et d'ampleur aux actions de solidarité et d'en accroître ainsi le poids et l'efficacité.

Sur le plan politique, la FGTB wallonne :

- ▶ fera de l'abaissement des seuils permettant l'instauration d'organes de concertations une de ses revendications prioritaires, afin de répondre au défi de la représentation syndicale des travailleurs et travailleuses dans les PME et TPE, enjeu particulièrement important en Wallonie. Elle rappellera par ailleurs la revendication de diminution des seuils pour l'établissement d'organes de concertation : de 100 à 50 travailleurs et travailleuses pour les CE et de 50 à 20 pour les CPPT. Un seuil légal — de 5 à 10 membres du personnel, maximum — doit également être instauré pour la mise en place d'une délégation syndicale ;
- ▶ demande le renforcement des droits et prérogatives des CPPT<sup>171</sup> ;
- ▶ revendique la suppression des dispositifs de service minimum imposés dans les transports publics, que ce soit au niveau fédéral ou régional ;
- ▶ militera pour l'exclusion des mouvements sociaux de l'infraction d'entrave méchante à la circulation et l'arrêt immédiat par les juridictions belges de leur criminalisation ;
- ▶ se positionne plus largement pour l'exclusion explicite des actions syndicales du champ d'application de la législation antiterrorisme, des sanctions administratives communales et de l'ensemble du code pénal ;
- ▶ soutient la revendication de création d'un organisme indépendant et impartial destiné à recevoir les plaintes liées à des violences commises par des fonctionnaires de police. Cet organisme aurait pour missions d'instruire les plaintes selon une procédure d'instruction définie et d'infliger, en cas de violences ou dérive avérées, des sanctions ;
- ▶ demande que les stratégies policières dites « de maintien de l'ordre » ainsi que l'utilisation de certaines armes par les forces de police fassent l'objet d'un large débat démocratique. Il s'agit de questionner l'évolution d'une stratégie basée sur la gestion négociée, la désescalade et l'absence de contacts à une approche de la dispersion des foules, avec comme corollaires une multiplication des violences physiques et le recours à des armes de plus en plus dangereuses.

Au niveau de la communication externe, la FGTB wallonne :

- ▶ refuse le chantage à la respectabilité exercé par certains médias. Elle continuera dès lors à opposer et développer un discours de rupture mettant en avant la réalité vécue par les travailleurs et travailleuses en rappelant l'opposition Capital-Travail et en réaffirmant son positionnement clair dans le clivage gauche-droite ;
- ▶ opposera sa propre communication à celle des médias dominants en renforçant sa présence sur les réseaux sociaux et en continuant à y développer des supports d'éducation populaire (et) mettant en avant la parole et le vécu des travailleurs et travailleuses ;
- ▶ militera pour l'amélioration de la coordination de la diffusion des supports interprofessionnels et de Centrales afin d'en accroître la visibilité. Dans ce cadre, la constitution d'un répertoire syndical interprofessionnel constituerait un outil fondamental et essentiel pour donner la force nécessaire à notre communication ;
- ▶ prendra en compte, dans ses stratégies communicationnelles, les enjeux liés à la fracture numérique. Parallèlement au développement d'outils digitaux, des supports et moyens de communication « traditionnels » doivent également être prévus.

---

171 Voir, à ce sujet, le chapitre *Le rapport santé/travail*.

## 5. CONTRE L'EXTRÊME DROITE ET SON MONDE : RÉSISTANCE SYNDICALE !

En tentant de surfer sur les vagues réactionnaires et néo-fascistes qui déferlent un peu partout dans le monde, des activistes d'extrême droite tentent actuellement de (re)constituer une force politique crédible et unifiée en Wallonie. Ces tentatives doivent être prises très au sérieux dans un contexte marqué par une précarité croissante et une banalisation des idées d'extrême-droite et ce d'autant plus que la dernière initiative en date bénéficiaire du soutien affiché du *Vlaams Belang* et du *Rassemblement national*. Si les différentes mouvances de l'extrême droite wallonne arrivaient à s'unifier, à se donner crédibilité et visibilité et à s'organiser, elles feraient ainsi sauter un des obstacles qui restreignent actuellement sa progression en Wallonie.

Il appartient donc à la gauche de maintenir et développer les deux autres verrous qui ont empêché et empêchent encore le développement du néo-fascisme en Wallonie : le cordon sanitaire médiatique et politique et la résistance antifasciste.

Sur ce second aspect de la lutte, la FGTB wallonne a chaque fois été au rendez-vous. Que ce soit à Verviers, Gilly ou Liège, les militantes et militants de la FGTB wallonne ont réussi à contrecarrer les plans des néo-fascistes, à perturber, voire empêcher leurs rassemblements. Cette stratégie antifasciste réactive et radicale — la seule qui soit réellement efficace — se doit donc d'être amplifiée et coordonnée dans un contexte où l'extrême droite va inévitablement multiplier ses tentatives de développement.

Parallèlement, il faut aussi porter la lutte sur le terrain des idées en déconstruisant et combattant les mensonges et stéréotypes de genre, d'origine et de classe véhiculés par l'extrême droite et la droite extrême. Face à la banalisation des thèses les plus réactionnaires qui soient, la tolérance zéro s'impose !

La lutte contre l'extrême droite ne peut évidemment se concevoir que dans le cadre plus large du combat pour une meilleure redistribution des richesses et une société plus égalitaire. Car c'est en attaquant leurs origines que l'on peut espérer faire disparaître l'extrême droite et ses idées. Mais ce combat plus large ne doit cependant pas faire l'impasse sur la nécessité de développer une stratégie syndicale antifasciste spécifique. La lutte contre l'extrême droite doit être un axe central de la stratégie et de l'action syndicales dans lesquelles l'interprofessionnel a un rôle fondamental à remplir.

Dans ce cadre, la FGTB wallonne s'engage à :

- ▶ développer sa campagne Résistance syndicale afin de poursuivre le travail de sensibilisation, de dénonciation et de lutte contre l'extrême droite et ses idées ;
- ▶ continuer à faire de la lutte contre les idées d'extrême droite un des axes centraux de la formation syndicale et de l'éducation populaire ;
- ▶ mettre sur pied un réseau de groupes locaux de vigilance et d'initiatives syndicales antifascistes<sup>172</sup>, qui aura pour but d'analyser, de dénoncer et de combattre les tentatives d'incursions de l'extrême droite sur le terrain social, et plus particulièrement dans le monde du travail. Ce réseau, initié par l'Interrégionale wallonne et développé au départ des Régionales interprofessionnelles, rassemblera les militantes et militants désireux de s'impliquer dans la lutte antifasciste ;
- ▶ doter ce réseau de moyens humains et financiers nécessaires à son bon fonctionnement afin qu'il puisse remplir un rôle de veille et de surveillance des mouvances d'extrême droite et organiser des actions de réaction rapides et efficaces ;
- ▶ travailler en collaboration et développer des synergies avec les associations et plateformes actives dans la lutte contre l'extrême droite.

---

172 Inspiré par l'initiative intersyndicale « VISA » existant en France depuis 1996.  
[www.visa-isa.org](http://www.visa-isa.org)

## **Interrégionale wallonne de la FGTB**

rue Haute 42  
1000 Bruxelles

T +32 (0)2 506 82 36

## **Espace Solidarité**

rue de Namur 47  
5000 Beez

T +32 (0)81 26 51 52

[fgtb-wallonne.be](http://fgtb-wallonne.be)

FGTBwallonne   